This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

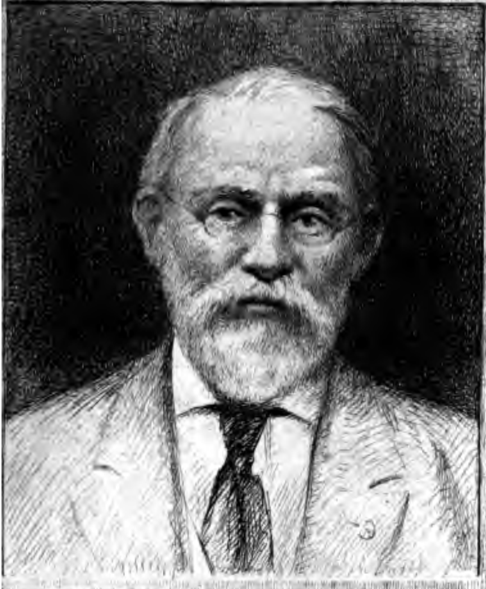

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

AS
161
.T8
1744
v.1

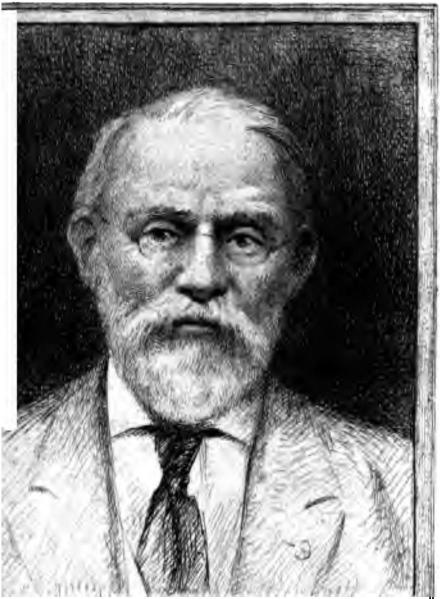

LAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
IVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MD
161
.T8
1744
v.1

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Janvier 1744.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *a Trevoux, & dediés à Son Altesse Sérenissime Monseigneur le* PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Janvier 1744.

Imprimé à Paris, & se vend
A LYON,
Chez PLAIGNARD, rue Merciere

M. DCC. XLIV.
Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & brochés 16 s.

Dunning
Nijhoff
1-31-36
31472

Années.

1701.	9.	vol.	1723.	12.	v.
1702.	12.	v.	1724.	12.	v.
1703.	12.	v.	1725.	12.	v.
1704.	12.	v.	1726.	13.	v.
1705.	12.	v.	1727.	12.	v.
1706.	12.	v.	1728.	12.	v.
1707.	12.	v.	1729.	12.	v.
1708.	12.	v.	1730.	12.	v.
1709.	12.	v.	1731.	12.	v.
1710.	12.	v.	1732.	12.	v.
1711.	12.	v.	1733.	12.	v.
1712.	12.	v.	1734.	12.	v.
1713.	12.	v.	1735.	14.	v.
1714.	12.	v.	1736.	15.	v.
1715.	12.	v.	1737.	13.	v.
1716.	12.	v.	1738.	13.	v.
1717.	12.	v.	1739.	14.	v.
1718.	12.	v.	1740.	13.	v.
1719.	12.	v.	1741.	12.	v.
1720.	5.	v.	1742.	12.	v.
1721.	12.	v.	1743.	12.	v.
1722.	12.	v.	1744.	1.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Janvier 1744.

ARTICLE PREMIER.

FR. PII THOMÆ MILANTE Ex-Vicarii Generalis Congregationis Sanctæ Mariæ Sanitatis, Ordinis Prædicatorum. S. Th. Magistri, & in Regia Neapolitanâ studiorum Universitate Primarii Professoris Vindiciæ Regularium in causâ Monasticæ paupertatis. Neapoli 1740. *Ex Typographiâ Mutianâ, in-4°. P.* 248. Défense des Religieux sur la pauvreté, &c.

UN Auteur qui n'eſt pas nommé, mais qu'on dit être un aſſez bon Prédicateur, & un homme fort verſé dans la Langue Latine, fit paroître à Veniſe en 1739. un Recueil de Diſſertations Théologiques ſur la Diſcipline Religieuſe, où il ſe propoſe entre autres choſes de montrer que tout doit être mis en commun parmi les Religieux, & que c'eſt un point dont l'obſervation eſt néceſſaire à ſalut. Le P. Milante, Dominicain, premier Profeſſeur de Théologie dans l'Univerſité de Naples, & qui a été élevé aux plus hauts Grades de ſa Congrégation, n'a pû voir ſans indignation, qu'un particulier ſe permit ſi mal à propos de décrier tant d'Ordres célébres, d'où il ſort ſi ſouvent des Evêques, des Cardinaux, des Souverains Pontifes, qui édifient ſinguliérement l'Egliſe. Il a donc entrepris de réfuter un Ouvrage ſi hardi; mais en demeurant dans les bornes d'une grande modération: *

* P. 4.

Ce n'est pas qu'il ne lui fût aisé de faire sentir la pointe de son style à son Adversaire, de mêler dans sa réponse des plaisanteries qui réjouiroient les Lecteurs, d'imaginer des tours & des figures véhémentes, qui ne lui manqueroient pas, puisque le P. Milante a aussi coutume de prêcher. Mais comme il y auroit à craindre qu'il n'entrât par-là bien de l'aigreur dans les esprits & dans la dispute, il sacrifie volontiers tous ces avantages, pour ne produire en faveur des Religieux, que l'autorité & la raison. Cette méthode est sans contredit celle qui convient le mieux aux Théologiens & aux Religieux, sur-tout dans les contestations qui regardent la perfection Evangélique : mais ce n'est pas celle qui affecte plus les Lecteurs : la plûpart ne cherchent qu'à s'amuser, & un Ouvrage où l'on sémeroit à pleines mains des plaisanteries fines & délicates, seroit tout autrement de leur goût. Cela est encore plus vrai quand on rit aux dépens des Religieux.

Nous nous sommes apperçus sans

peine, que l'Auteur dont on entreprend ici la Réfutation, est aussi un Dominicain. Le P. Milante l'appelle son Frere, son Ami, son Confrere, sans parler de plusieurs traits répandus dans tout l'Ouvrage dont nous donnons l'Extrait, & qui prouvent sensiblement la même chose. Ainsi ce sont deux enfants d'une même mere, que le zéle de la vérité arme l'un contre l'autre, & comme il s'agit d'un point capital de la perfection Religieuse; on peut dire que c'est tout ensemble une guerre Civile, & une guerre de Religion. Ce sont celles où l'on se fait moins quartier, & nous assûrons qu'il n'y a point ici de collusion entre les combattants.

Dans les Procès ordinaires, une Partie ne passe point à l'autre des Titres qui ne lui appartiennent pas, Ce n'est pas seulement pour humilier son ennemi, mais c'est que la complaisance auroit des suites fâcheuses. On paye autrement les dépens d'un Comte & d'un Marquis, que les dépens d'un simple Gentil-

homme. C'eſt à peu près dans cette vue que le P. Milante demande d'abord à ſon Adverſaire, pourquoi il a donné à ſon Livre un titre ſi magnifique : *De Apoſtolicâ Monaſticâ Diſciplinâ.* C'eſt peut-être afin d'inſinuer que c'eſt un précepte qui vient des Apôtres mêmes, que tout ſoit mis en commun dans l'état Religieux. Si ce ſont-là ſes vues, il s'eſt étrangement trompé. Le P. Milante ſçait bien que pluſieurs anciens Théologiens & Hiſtoriens, ſur quelques endroits de Philon mal entendus, ou ſur le témoignage de Denis l'Aréopagite, ont prétendu qu'il y avoit eu des Moines qui firent une profeſſion ſolemnelle des trois Vœux de Religion entre les mains des Apôtres : mais il traite toutes ces prétentions de fables, & il aſſûre que les Moines n'ont commencé de fleurir que dans le quatriéme ſiécle, & que ce n'a été que long-tems après qu'ils ſe sont obligés par des Vœux à vivre en Communauté : que la Diſcipline a varié à l'égard de ces mêmes Vœux,

puiſque juſqu'au ſixiéme ſiécle, le vœu de chaſteté n'étoit pas un empêchement dirimant du mariage. L'état Monaſtique n'ayant commencé que long-tems après les Apôtres, comment oſe-t-on dire qu'ils ont ordonné que tout ſeroit mis en commun parmi les Religieux? Le P. Milante convient qu'il y a des Théologiens de réputation, qui ont enſeigné que la maniére de vivre des Apôtres avoit été le modéle de la vie Monaſtique : mais y en a-t-il un ſeul parmi eux qui ait cru que les Apôtres euſſent ordonné la communauté des biens par un précepte formel? Nous liſons dans les Actes, que les premiers Fidéles mettoient tout en commun, qu'ils vendoient tout ce qu'ils poſſédoient, & qu'ils en diſtribuoient le prix à ceux qui étoient dans le beſoin : mais conclurra-t-on de-là, que cette communauté de biens ſoit de précepte, ni pour les Moines, ni pour tous les Fidéles, ni mêmes pour les Clercs qui furent les premiers imitateurs de la vie Apoſto-

lique, puisque les Moines ne vinrent qu'après eux? Si l'on prend à la rigueur, *& habebant omnia communia*; il faudra donc prendre aussi à la rigueur ce qu'on lit dans le même endroit, *quotidiè quoque perdurantes unanimiter in Templo & frangentes circa domos panem sumebant*, & dire que c'étoit encore là un précepte qui regarde tous les Chrétiens, d'abord les Clers, ensuite les Moines, enfin tout le reste. On se gardera bien d'avancer un pareil sentiment, on aimera beaucoup mieux dire qu'il n'est parlé là que de la pratique des Fidéles qui vivoient alors à Jerusalem dans une grande ferveur, mais que ce n'étoit nullement un précepte qui obligeât. Il faut user de la même réponse, quand on oppose aux Religieux l'endroit des Actes où l'on dit que les Fidéles mettoient tout en commun : c'étoit une pratique très-édifiante, mais qui n'étoit pas commandée.

Le P. Milante fait remarquer à son Adversaire, que si le passage qu'il fait tant valoir contre les Re-

ligieux, devoit être pris selon la rigueur des termes, il ne seroit pas permis aux Réligieux de posséder des fonds, puisque ni les Apôtres, ni leurs premiers Disciples n'en possédérent point, & qu'ils avoient tout quitté, pour ne travailler plus qu'à leur salut & à celui du prochain. Si la situation & les engagements de l'Advérsaire du P. Milante, lui permettoient de profiter de la dépouille des Religieux, & de convertir à son profit une portion considérable de leurs revenus, il passeroit peut-être la conséquence, & il seroit appuyé du suffrage de presque tous les séculiers qui voyent avec chagrin tant de belles Terres entre les mains des Religieux. Il est vrai que la conséquence s'étendroit aussi au Clergé séculier : mais ce ne seroit pas de quoi arrêter les gens du monde. Les richesses de l'Eglise sont pour eux un horrible scandale; & s'ils se trouvent jamais en état de le faire cesser, il durera peu.

L'Auteur des Dissertations ta-

chera de justifier son interprétation par l'autorité de S. Augustin, qui parle ainsi aux Religieuses qu'il instruisoit. *Qu'aucune de vous ne dise qu'il y a quelque chose qui lui appartienne, mais que tout soit en commun. C'est ainsi que vous lisez dans les Actes des Apôtres*, que tout étoit commun entre eux. L'Auteur des Dissertations a donc entendu comme S. Augustin le passage en question des Actes. Lui demandera-t-on un meilleur garand? Le P. Milante répond qu'on ne doit pas conclurre de-là que cette communauté de biens fut de précepte parmi les Chrétiens, ni que les Apôtres ayent chargé d'avance de la même obligation les Religieux qui viendroient dans la suite. Il ajoûte que J. C. n'ayant jamais commandé à ceux qui l'écoutoient d'abandonner tous leurs biens, sous peine de la damnation éternelle; il n'est pas vraisemblable qu'ils ayent ordonné comme nécessaire à salut, ce que leur divin Maître n'ordonna jamais. Le passage des Actes ne renferme donc

pas un précepte. On repliquera sans doute, que si le Sauveur n'en fit pas un précepte indifféremment pour tous les Fidéles, du moins il dit à ceux qui aspiroient à la perfection, qu'il falloit tout quitter : mais répond le P. Milante, croit-on que J. C. en leur déclarant que s'ils aspiroient à la perfection, ils devoient se dépouiller de tout, ne leur permit pas de garder quelque petite chose pour des usages honnêtes ? Si cela étoit, il ne seroit donc pas plus permis aux Communautés Religieuses, qu'aux Particuliers de rien posséder, puisque toute la Communauté doit tendre à la perfection ? Nous avons déja dit que les gens du monde passeront volontiers cette conséquence : mais aucun Théologien Catholique ne sçauroit la passer. Ce seroit s'élever contre l'Eglise. Nous ne sçavons pas si l'Auteur des Dissertations a répondu, ou répondra au P. Milante. On peut faire entrer ici la Méthaphysique dans la dispute, & ce n'est pas le moyen de terminer bientôt la que-

rele. Il s'agira de déterminer précisément ce que l'on peut conclurre des obligations des Particuliers pour les obligations de la Communauté & au rebours. Si la contestation prend ce tour, nous ne doutons pas que le Dominicain, Professeur de Théologie, ne méne mal le Prédicateur de Venise, *quoiqu'il sçache beaucoup de Latin.*

Le vénérable Bede, qu'on n'accuse pas de relâchement dans la morale, déclare que J. C. en disant que ceux qui aspirent à la perfection, doivent tout quitter, n'a pas porté une Loi par laquelle il leur fût défendu de posséder quelque argent pour leur usage, & pour le soulagement des pauvres; il a seulement fait entendre, qu'on ne devoit pas servir Dieu dans la vue des biens temporels, & que la crainte de l'indigence ne devoit pas faire abandonner la justice. Sur quoi le P. Milante s'écrie, que si ce n'est pas selon Bede un obstacle à la perfection dans les Séculiers de posséder quelque chose pour de

saints usages, c'est donc imposer aux Religieux un joug plus pésant que celui de l'Evangile * & sévir contre eux avec une fureur pharisaïque, de leur interdire un pécule dont ils ne peuvent user qu'avec le consentement des Supérieurs, entre les mains de qui il est déposé.

Le P. Milante tourne ici contre son Adversaire le mot *Discipline*, qui est dans le Titre du Livre qu'il réfute. Si le genre de vie que les Religieux ont embrassé, appartient à la Discipline Ecclésiastique, il peut donc s'y introduire divers changements non condamnables, fut-il d'institution Apostolique. La Discipline Apostolique dont parle le Prédicateur de Venise, est celle qui étoit observée dans l'Eglise de Jerusalem, du tems des Apôtres, & que le Clergé garda long-tems, encore après qu'elle eut cessé parmi les simples Fidéles. Enfin elle s'est établie à demeure dans les Monastéres. Si toute Discipline qui a été en usage du tems des Apôtres doit

* P. 16.

ſubſiſter toujours & ſans aucun adouciſſement ; pourquoi les Laïcs s'y ſont-ils ſouſtraits ſans qu'on leur en faſſe un crime ? Pourquoi les Clercs, à qui cette maniére de vivre étoit plus particuliérement enjointe, ont-ils ceſſé de la garder depuis pluſieurs ſiécles ? De plus, les premiers Fidéles dont il eſt parlé dans les Actes, avoient vendu tous leurs fonds, & en avoient mis le prix aux pieds des Apôtres, pour le ſoulagement des pauvres. Il ne ſera donc plus permis, ni aux Fidéles, ni au Clergé ſéculier de poſſéder des fonds. Ce ſeroit condamner ce que l'Egliſe autoriſe conſtamment depuis pluſieurs ſiécles. Ainſi puiſque la Diſcipline a changé ſi conſidérablement, tant à l'égard des ſimples Fidéles, qu'à l'égard du Clergé ; pourquoi ne pourra-t-elle pas changer à l'égard des Religieux, quand même on prouveroit évidemment que dans les commencemens de la vie Monaſtique, les Religieux ne pouvoient rien avoir en propre, même du conſentement de leurs ſupérieurs.

On croira peut-être que ce relâchement de la Discipline Monastique, s'est introduit imperceptiblement, & plutôt par la connivence, ou la négligence des Supérieurs, que par une approbation positive : mais le P. Milante est bien éloigné d'en convenir. Il oppose à cette prévention, ce qu'on lit dans les Actes de l'Ordre de Cluni *, dressés après que tant de belles Provinces eurent été désolées par les irruptions des Normans : *La Régle ordonne qu'aucun Religieux n'ait rien que ce que l'Abbé lui aura donné, ou permis d'avoir. Nos Abbés sont tels, qu'ils n'ont aucun soin de ce qui nous regarde, & c'est ce qui est cause qu'ils nous permettent d'avoir les choses dont nous avons besoin.* Le Concile de Paris, tenu en 1212, part. 2e. C. 1. s'explique encore plus clairement. *Le Religieux peut aussi avoir quelque chose de modique pour son usage particulier, si c'est son Supérieur qui le lui a donné spécialement, ou qui lui a*

* In Bibliot. Clun. Ac. P. 42, 43, 51, & 215.

permis de l'avoir. Le Concile d'Aix-la-Chapelle avoit déja en 914, autorisé les Chanoinesses Réguliéres à avoir un pécule du consentement de leurs Supérieures ; & à la sollicitation de Louis le Debonnaire, on avoit accordé la même permission aux Chanoinesses Réguliéres de France & d'Allemagne.

On objectera que ces permissions viennent de ce que les Religieux étoient déchûs de leur ancienne ferveur ; qu'ainsi ce sont plutôt de véritables abus que des permissions légitimes. Cette objection est foible, & il n'y a pas là dequoi damner tant de Religieux, comme fait le zélé Prédicateur : il en damneroit bien d'autres avec eux, si le principe sur quoi l'objection est fondée étoit incontestable. N'est-ce donc pas à cause du peu de ferveur du Clergé séculier, qu'on a fait le partage des revenus Ecclésiastiques, tel que nous le voyons aujourd'hui ? Cependant en fait-on un crime pour lequel on les damne irrémissiblement. La collation qui est établie

pendant le Carême, & les autres changements qui se sont introduits dans toute l'Eglise à l'égard du jeûne, sont-ils l'Ouvrage de la ferveur ? Que penseroit-on néanmoins d'un Docteur qui enseigneroit que ce sont là autant de péchés mortels, qu'on doit éviter sous peine de l'Enfer ? Nous sera-t-il défendu d'ajoûter ici à ce que dit le P. Milante, que nous profitons aujourd'hui innocemment de bien des usages, dont les premiers Auteurs ont peut être été très-coupables devant Dieu. Ceux qui viendront long-tems après nous, pourront profiter à leur tour de plusieurs autres usages qui s'introduiront peu à peu.

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici, ce n'est que pour préluder. On n'a encore fait que réprimer la fierté du Titre de l'Ouvrage. On peut, dit le P. Milante, distinguer comme deux sortes de vies Religieuses ; l'une où tout est en commun, sans qu'il y ait aucune dispense à espérer. C'est ce que l'Auteur des Dissertations veut être gar-

dé inviolablement; l'autre moins rigide, & où les Supérieurs permettent aux Particuliers d'employer à des usages honnêtes, en tout, ou en partie, ce qui leur aura été donné par la libéralité de quelque ami, ou ce qu'ils auront acquis par leur travail. Ce n'est pas que le Particulier ait aucunement le domaine de la somme dont on lui permet d'user : elle appartient à la Communauté ; & la loi ; *tout ce que le Moine acquiert, il l'acquiert à son Monastére*, n'en reçoit aucune atteinte : le pécule est entre les mains des Supérieurs en attendant qu'il y ait occasion de s'en servir avec leur agrément. Le particulier ainsi autorisé n'est pas plus coupable, que s'il recevoit des Supérienrs la même somme, prise dans les revenus ordinaires de la maison, & qu'il l'employât selon leur intention. Van-Espen s'est rendu méprisable aux Canonistes & aux Jurisconsultes, quand il a avancé que cet usage de fait étoit illicite, & supposoit un vrai domaine.

Qui ne sçait, poursuit le P. Milante, *qu'un Religieux qui s'applique à l'étude, a besoin de beaucoup de Livres, qu'on est même obligé à la rigueur de lui fournir, afin qu'il s'acquitte dignement de quelque fonction d'éclat : ce qui est entiérement inutile à un autre Religieux paresseux ou ignorant ? Qui s'avisera de nier qu'il soit à propos d'accorder aux Religieux laborieux & appliqués, l'usage du chocolat, ou de quelque autre soulagement, dont ceux qui ne travaillent pas autant n'ont pas besoin. S. Augustin declare nettement dans sa Régle, que tous les Particuliers ne doivent pas être également partagés, parce que tous n'ont pas la même force ; & dans la primitive Eglise, où la Charité étoit si fervente, ceux qui annonçoient la parole de Dieu avoient double ration*, comme l'assûre S. Cyprien, *Epist.* 34. *ad Clerum & plebem.* Ce Réglement s'est assez bien conservé jusqu'ici, & durera longtems. N'est-ce pas une excellente preuve que la chose est juste & raisonnable ? Le P. Milante a soin de

remarquer que c'est la Doctrine de S. Paul. *Qui bene præsunt presbyteri, duplici honore digni habeantur.*

C'est par le même principe que S. Bernard répondant à un Moine qui se plaignoit de ce qu'on lui refusoit du vin, dont l'Apôtre avoit pourtant permis l'usage à Timothée, lui dit, *donnez moi un autre Timothée, & je le nourrirai, si vous voulez, avec de l'or, & je l'abreuverai avec du baume.* Paul Nazaire, que l'Auteur des Dissertations cite en sa faveur, lui est entiérement contraire. Il examine à quels Religieux on peut permettre un pécule, & il déclare qu'un Professeur de Théologie dans une Université, a besoin de beaucoup de Livres, & de plusieurs commodités, tant pour la nourriture, que pour le logement, pour conserver sa santé parmi ses grands & continuels travaux, ce qui n'est nullement nécessaire au reste de la Communauté, qui n'a pas une occupation si pénible. Nous sçavons mauvais gré au P. Milante de mettre toujours sur les rangs les Théo-

logiens, & de vouloir en quelque sorte exclurre les Prédicateurs de tous les petits soulagemens dont il favorise l'usage. Il faut aussi les y admettre, & ils parleront éloquemment pour la bonne cause.

Le Prédicateur de Venise s'autorise de la Régle *ad servos Dei data*, qui se trouve parmi les Ouvrages de S. Augustin, & qu'il lui attribue. Mais tous les Critiques de réputation sont persuadés qu'il n'y a aucune autre Régle de S. Augustin, que celle qu'on lit dans sa 211e. Lettre, adressée à des Religieuses : or ce n'est pas proprement une Régle, ce sont des avis que le S. Docteur donne aux Religieuses d'un Monastére, gouverné autrefois par sa sœur, & dont les Religieuses n'étoient pas assez soumises à la Supérieure, qui avoit succédé à la sœur de S. Augustin. La prétenduë Régle citée par l'Auteur des Dissertations, n'est autre chose, que cette Lettre où l'on a fait quelques changements pour faire croire qu'elle étoit adressée à des hommes, & à

 laquelle

laquelle on a mis une espéce de Préface. Quand même cette Régle seroit de S. Augustin, il n'en faudroit pas conclurre, que tous ceux qui font profession de la suivre, fussent *obligés* griévement à observer à la lettre l'article où il est dit, que parmi les premiers Fidéles, tous les biens étoient en commun, & que tous les Religieux sont tenus de se conformer à cet exemple. Le B. Humbert, cinquiéme Général de l'Ordre de S. Dominique, examinant si tout ce qui est prescrit dans *la* Régle, oblige ceux qui en ont fait profession, dit selon le sentiment des plus fameux Théologiens, non des Casuistes, car il n'y en avoit point encore; qu'il n'y a que ce qui appartient aux trois vœux solemnels qui oblige sous peine de péché mortel, & que tout le reste regarde les Statuts particuliers de chaque Ordre, & oblige selon l'importance de la chose. Après quoi il vient à la discussion de l'endroit des Actes, où il est marqué que les premiers Fidéles mettoient tout en

commun, & il montre assez ce qu'il pense en déclarant que ce n'étoit pas en conséquence de quelque vœu, mais seulement par une Charité fervente, que les premiers Fidéles en usoient ainsi. Quelle apparence y a-t-il que le B. Humbert prétende que ceux qui ont embrassé la Régle de S. Augustin, soient obligés par un vœu à mettre tout en commun dans la plus grande rigueur, puisqu'ils n'ont pas eu le dessein de s'engager à cet égard à une plus grande perfection que celle des premiers Fidéles. S. Augustin en proposant aux Religieuses à qui il écrit l'exemple des premiers Chrétiens, sous la Discipline des Apôtres, aura-t-il exigé d'elles plus que n'exigeoit le modéle qu'il leur mettoit devant les yeux. L'Auteur des Dissertations, s'il répond au P. Milante, ne manquera pas de dire que les Religieux s'étant engagés par le vœu de pauvreté à imiter ce que les premiers Fidéles pratiquoient sans aucune obligation & par le seul mouvement de la Cha-

rité ; ils sont tenus sous peine de péché mortel de mettre tout en commun.

L'Auteur des Dissertations se fonde encore sur un autre endroit de la Régle de S. Augustin, & il y fait un Commentaire qui se sent un peu de la mauvaise habitude qu'ont les Prédicateurs, d'interpréter favorablement à leurs desseins les passages qu'ils citent. Toute la difficulté roule sur le mot *præcipimus*, nous ordonnons ; & comme ce même terme se lit aussi dans la Régle de S. Benoît sur la même matiére, l'Ennemi du pécule en conclut, que tous ceux qui ont fait profession, tant de la Régle de S. Augustin, que de la Régle de S. Benoît, sont damnés irrémissiblement, s'ils refusent d'entrer dans ses sentimens. Nous n'avons fait profession ni de l'une, ni de l'autre de ces deux Régles, on ne nous soupçonnera pas de partialité, du moins en cette occasion.

Le P. Milante, ancien Professeur de Théologie, n'est pas hom-

me à s'étonner de l'amplification, & du bruit de son Adversaire. Il marche contre lui, & méne à sa suite beaucoup de Canonistes & de Théologiens du premier rang. Il est question de vanger presque tous les Ordres Religieux, puisque la plûpart ont fait profession des Régles de S. Augustin & de S. Benoît, & de prouver qu'on les accuse injustement d'avoir transgressé un de leurs vœux dans un point capital. Le mot *præcipimus*, nous *ordonnons*, n'emporte ni dans le Droit Canonique, ni dans les Régles Monastiques, une obligation qui aille au péché mortel. Pour ne pas charger son Livre d'une foule de citations, qu'il lui seroit aisé de rassembler, le P. Milante se borne au témoignage du B Humbert, cinquiéme Général de l'Ordre de S. Dominique, & grand Théologien, & à celui du Cardinal Turrecremata, aussi du même Ordre, & très-profond dans le Droit Canon.

Le B. Humbert expliquant la force du mot *præcipimus*, nous or-

donnons, qui se lit dans la Régle de S. Augustin, loue le sentiment de plusieurs Docteurs, qui enseignent que ce terme ne marque pas absolument un précepte, & pour confirmer ce sentiment des Docteurs, il produit les paroles du Sauveur. *S. Matt. C.* 7. Præcepit eis ne dicerent; *il leur commanda de n'en parler à personne.* Sur quoi il s'écrie, qui osera dire que le Sauveur eut intention d'obliger ces Apôtres au silence, sous péché mortel, & qu'ils eussent péché mortellement s'ils eussent désobéi? Il ajoûte, telle est la force du mot *præcipimus*, nous ordonnons, *dans la Régie de S. Augustin .... Il n'est pas probable qu'un homme aussi sage, quoiqu'il ait usé du terme de commander, ait eu intention de renfermer sous un vrai précepte, tout ce qui est dans sa Régle, & qu'il ait fourni par-là une matiére si abondante de damnation à tous ceux qui embrasseroient sa Régle pour mettre leur salut plus en sûreté.*

Le Cardinal Turrecremata dans

ſon explication de la Régle de S. Benoît, n'eſt pas moins déclaré contre l'opinion de l'Auteur des Diſſertations. Parmi pluſieurs autres choſes, ce Cardinal répond avec Jean André, fameux Juriſconſulte & Canoniſte, que ſi l'on objecte que la Régle oblige ſous précepte, cela doit s'entendre indiſtinctement des trois vœux ſubſtantiels : mais que tout le reſte n'oblige pas de même ? Autrement, *de mille Religieux, à peine s'en ſauveroit-il un.* Nous avons déja averti que le Réformateur du pécule Monaſtique, prétendra que le vœu de pauvreté eſt violé par la pratique qu'il condamne. Le P. Milante après avoir expliqué un paſſage de S. Thomas en ſa faveur, produit encore le témoignage d'Alphonſe d'Oroſio, Hermite de S. Auguſtin, & dont on pourſuit la Canoniſation à Rome. Il parle ainſi ſur la même matiere ; *ſi un Religieux veut ſçavoir ce qui lui eſt preſcrit par ces paroles, que tout ſoit commun entre vous, qu'il ſçache qu'elles ſignifient que l'infé-*

rieur ne doit rien avoir ſans la permiſſion du Supérieur, rien donner hors de l'Ordre, ni rien recevoir ſans la volonté du Supérieur.

Après les autorités que l'Auteur des Diſſertations a produites, tant celles que nous avons citées, que celles que nous avons omiſes, parce qu'on y répond aiſément par le même principe ; on paſſe à l'examen de la définition qu'il a donnée de la pauvreté Religieuſe ; définition très-favorable à ſa Doctrine. Il prétend que la vie commune, menée dans la plus grande exactitude, eſt tout à fait étrangére à la pauvreté Religieuſe, qui ne conſiſte pas ſeulement dans l'abdication de tout domaine ; nous ſouhaiterions que le P. Milante eut rapporté exactement, & mot à mot la définition de ſon Adverſaire ; mais ce n'eſt peut-être pas ſa faute : nous ſoupçonnons que le Prédicateur, ſelon l'eſprit du métier, où l'on eſt beaucoup plus accoutumé à diviſer qu'à définir, aura peut-être noyé ſa définition dans une grande abondance d'ex-

pressions différentes, qu'il n'est pas aisé de réduire à une proposition claire & simple. Quoiqu'il en soit, le P. Milante reproche d'abord à son Ennemi la nouveauté de la définition. En effet, outre que toute nouveauté est suspecte, est-il vraisemblable qu'on ait ignoré jusqu'ici en quoi consistoit la pauvreté Religieuse ? Il produit le témoignage de plusieurs Théologiens, qui déclarent que la pauvreté Religieuse est une abdication libre & volontaire de tout domaine des choses temporelles. Elle prive aussi de l'usufruit des choses dont on n'a pas le domaine, si le Supérieur ne le permet : elle interdit même l'usage de droit, mais elle ne proscrit pas l'usage de fait avec l'agrément du Supérieur. Tel est le sentiment du P. Jean-Baptiste Lezana, Théologien Carme, & des PP. Azorius & Lessius, de la Compagnie de Jesus. Fagnan & Vanespen n'ont pas sçu distinguer l'usage de fait & l'usage de droit. Il étoit pourtant aisé de ne les pas confondre. François Ramires, Domi-

nicain, & Archevêque de Brindes, enseigne que n'étoient les Réglemens de l'Eglise, si l'on s'en tient précisément au vœu de pauvreté, on peut le garder sans vivre en Communauté, ni mettre tout en commun.

Le P. Milante fait ici une réfléxion qui embarrassera son Ennemi. C'est que si le sentiment rigide étoit bien prouvé, le Pape même ne pourroit permettre un pécule à tout Religieux qui vit actuellement dans un Monastére : ce qui est contredit généralement par tous les Théologiens, & par tous les Canonistes. Ex. *Cap: cum admonas.* Le R. P. Milante ne prétend pas offenser son Adversaire par cette réfléxion. *C'est, mon frere*, dit-il, *que j'aime trés-sincérement. J'attaque l'erreur : j'aime celui qui l'enseigne.* Ce qui suit nous fait voir qu'on oublie quelquefois dans la mêlée les bonnes résolutions qu'on avoit prises avant le combat. *C'est parce que je l'aime, que je le supplie de ménager ses gémissemens, & de retenir ses larmes : qu'il se débarrasse de sa tristesse pour*

goûter un peu les douceurs de la joye. S'il se laisse accabler par le chagrin, il pourroit dans une si grande amertume tomber en defaillance, ce que nous ne souhaitons pas. Le mal iroit peut-être encore plus loin, Dieu l'en préserve. Ce qui le trouble, ce n'est que dé vains phantômes, & des épouvantails qui sont capables d'effrayer des enfans, mais qu'un esprit fort regarde en riant & avec dedain.

Le P. Milante après avoir reproché à son Adversaire, qu'il n'est pas d'accord avec lui-même en plusieurs points, se fortifie de l'autorité de plusieurs Conciles, Chapitres, Docteurs antérieurs au Concile de Trente. Il cite le Concile National de Londres en 1075. Le Concile de Château-Gontier en 1268. Il avoit déja cité auparavant les Conciles de Paris, & d'Aix la-Chapelle. Il produit ensuite deux Chapitres Généraux de l'Ordre, tenus dans les tems de la plus grande ferveur : ce sont pour ainsi dire, des espéces de Conciles pour les Religieux du même Ordre.

Il y eſt déclaré en termes formels, que les inférieurs peuvent du conſentement des Supérieurs avoir une petite ſomme d'argent, qui ſera employée ſelon le premier Chapitre, à acheter des Livres & des Ecrits; & ſelon ſe ſecond, aux uſages qui leur auront été preſcrits.

Ce n'eſt point aſſez de prouver ſolidement le ſentiment qu'on embraſſe, il faut répondre aux objections, & c'eſt ce qui eſt ordinairement beaucoup plus difficile. L'Auteur des Diſſertations fait d'abord valoir contre le pécule, les Décrétales des SS. Clément & Urbain, premiers du nom : mais ignore-t-il que ce ſont des piéces ſuppoſées dans le ſeptiéme ſiécle ? Il en convient lui-même; cependant il ne laiſſe pas de les eſtimer beaucoup, parce que, tel qu'en ſoit l'Auteur, elles renferment beaucoup de maximes, reſpectables par leur antiquité, & très-conformes à l'Evangile. Le faux Clément *ordonne à tous les Clercs, principalement à ceux qui veulent imiter irrépréhenſiblement la*

vie des Apôtres & de leurs diſciples, il leur ordonne . . . . de ne pas s'éloigner des Régles Apoſtoliques : mais de mener la vie commune, c'eſt-à-dire, de mettre tout en commun. Le faux Urbain dit, *quiconque parmi vous a embraſſé la vie commune, & connoît qu'il ne lui eſt pas permis de rien avoir en propre, qu'il prenne garde de violer ſa promeſſe : mais qu'il tâche d'obſerver fidelement ce qu'il a promis au Seigneur, s'il veut ne pas encourir la damnation, & obtenir la récompenſe.* N'en eſt-ce pas aſſez pour rendre mépriſables les deux fauſſes Décrétales ? Qui ne ſçait, que dans les tems où ces deux Papes ont vécu, les Clercs n'ont jamais été obligés par un précepte formel, à mettre tout en commun, & qu'ils ne s'y ſont jamais obligés d'eux-mêmes par aucun vœu. S. Auguſtin, qui le premier voulut établir ce genre de vie dans ſon Clergé, ne ſe relâcha-t-il pas, & ne permit-il pas à ceux qui vouloient conſerver le domaine de leurs biens, de ſe contenter ?

La seconde objection est prise du troisiéme Concile de Latran, en 1179, sous Aléxandre troisiéme. *Qu'il ne soit permis à aucun Moine d'avoir un pécule. Celui qui aura un pécule, s'il n'en a eu la permission de son Abbé*, PRO INJUNCTA ADMINISTRATIONE, *soit retranché de la Communion de l'Autel, & celui qui étant à l'extrêmité aura été trouvé avoir un pécule, s'il n'en a un vrai repentir, qu'on n'offre point pour lui le Sacrifice, & qu'il ne soit point enterré parmi ses freres.* Nous n'avons pas traduit *pro injunctâ administratione*, parce que cet endroit est capable de divers sens, & nous ne pensons que ce soit à nous d'en préférer un aux autres.

Au troisiéme Concile de Latran, on ajoûte un Décret du Concile quatriéme, célébré dans le même lieu, sous Innocent III. en 1213. *Nous défendons très-rigoureusement*, disent les Peres du Concile; *sous la menace du Jugement de Dieu, à tout Moine de posséder rien en propre, & s'il a quelque chose en propre, qu'il*

le remette incessamment : & s'il arrive dans la suite que quelqu'un soit trouvé posséder quelque chose en propre, qu'il lui soit fait d'abord une monition réguliére, après quoi il sera chassé du Monastére, & il n'y sera plus reçu, qu'il n'ait fait auparavant pénitence selon la rigueur de la discipline Monastique. Que si quelqu'un est trouvé propriétaire à la mort, qu'il soit enterré hors du Cimetiére dans un fumier, & qu'en signe de sa réprobation, on enterre avec lui ce qu'il possédoit, comme S. Grégoire raconte l'avoir pratiqué lui-même. Ainsi si l'on veut que quelque chose soit donnée à quelque Particulier, que ce Particulier n'ait pas la présomption de la recevoir : mais la remette entre les mains de l'Abbé, du Prieur ou du Celerier, & que l'Abbé ne se persuade pas pouvoir dispenser en ce qui regarde la propriété ; l'abdication de toute propriété, aussi bien que la chasteté, sont tellement annexées à la Régle des Moines, que le Souverain Pontife même ne sçauroit en dispenser.

Ces objections, qui seroient ca-

lles d'éfrayer tout ce qu'il y a Religieuses, n'allarment pas le Milante, qui les juge foibles rivoles. *Elumbes . . . Stramineas-*. Des Canonistes anciens, & des héologiens plus récents, se sont vi de ces mêmes Décrets pour uver que le pécule étoit permis, ce que de ces deux Conciles, le mier déclare expressément, qu'il condamne pas le pécule, quand bbé y a consenti, & que le se- id ne condamne que la propriété.

P. Milante n'usera pas toute s de cette réponse, qu'il n'approu- pas même entiérement. Pour ettre le Lecteur en état de bien ndre le sens des Décrets en quest- n, il explique à quelle occasion ont été portés. Les Moines & les anoines Réguliers étoient tom- s dans un si étrange relâchement 'égard de la pauvreté, qu'ils s'é-

nes & ces Chanoines Réguliers, après avoir fait le partage des fonds du Monastére, s'en étoient appropriés chacun une partie, qui étoit séparée de la masse commune, & dont ils percevoient les revenus, qu'ils dépensoient en bonne chere, & à vivre dans le luxe, comme s'ils en eussent été les propriétaires, imitant la conduite des Séculiers, qui font de leurs revenus tel usage qu'il leur plaît; le fait est constant par l'histoire de ces tems-là, & par *l'extravag. de Offic. Judic. Ordin. C.* 7. C'est contre ces abus que se font élevés avec tant de force les deux Conciles Œucuméniques de Latran. Que peut-on conclurre de-là contre le pécule Monastique, autorisé de la permission des Supérieurs? Le Réformateur des pécules, en lisant dans ces Décrets, que le Pape même ne pouvoit dispenser en matiére de propriété, a-t-il pû ne pas s'appercevoir que la propriété condamnée par ces Conciles, étoit donc bien différente du pécule Monastique, puisqu'il n'y eût jamais

ni Canoniſte, ni Théologien, quelquelque mince qu'il fût, pourvû qu'il ne fût ni *fou ni hérétique*, qui ait refuſé au S. Pere ce dégré de puiſſance & d'autorité ? Il eſt aiſé de répondre aux paſſages qui ſont tirés des Régles de S. Benoît & de S. Auguſtin ; on en a déja parlé. Il ſera plus utile de s'arrêter plus longtems à S. Thomas : car ſi le Réformateur prouvoit ſolidement qu'il n'enſeigne que ce qu'a enſeigné ce grand Docteur, ce ſeroit un puiſſant préjugé pour ſa cauſe.

S. Thomas 2. 2. *qu.* 188. *Art.* 7. établit que la pauvreté appartient à l'eſſence de l'état Religieux : voici ce qui a plus de rapport à la matiére que nous traitons. *Parce que la Religion tend à la perfection de la Charité, que l'amour de Dieu perfectionne juſqu'au mépris de ſoi-même, il répugne à la perfection de la Religion, d'avoir quelque choſe en propre.* Le S Docteur, dans ſon dixneuviéme Opuſcule, où il examine quelle doit étre la pauvreté Religieuſe, dit, *qu'elle doit être actuelle*,

& qu'elle s'accomplit par le dépouillement de toutes les choses temporelles. Ce qu'il prouve par un passage de S. Matthieu, C. 19, & par S. Luc, C. 14. Ensuite il ajoûte, *que la pauvreté actuelle consiste dans la disette de toutes choses.* Le P. Milante ne trouve rien là qui soit contraire à son sentiment, puisque le Religieux qui a un pécule, n'en a pas le domaine. Ce pécule appartient réellement à la Communauté, & on ne peut l'employer que dépendamment, & selon les intentions des Supérieurs. *Je voudrois bien, mon très-digne confrere*, s'écrie ici le P. Milante, *que vous eussiez rapporté en entier le texte de S. Thomas : mais vous n'avez pas même marqué par des points, que vous avez omis plusieurs choses : vous avez composé une espéce de Centon des paroles du S. Docteur, pour le faire penser comme vous. Ce qui me déplaît plus, c'est que vous avez omis les paroles qui précédent, & qui sont tout à fait nécessaires ; ce qui ne s'est pas fait sans dessein. C'est pourquoi je vais les met-*

tre ici, afin que chacun comprenne combien S. Thomas est éloigné de vos pensées. Le zéle a inspiré ici un peu de véhémence au P. Milante : mais on ne sçauroit si peu prêcher qu'il n'en reste quelque chose.

Le Docteur Angélique demande, *si la perfection de la Religion n'est pas un peu altérée par la possession en commun des biens temporels.* Il répond, *qu'il répugne à la perfection de la Religion d'avoir en propre des richesses, mais qu'il ne répugne pas d'en avoir en commun pour les usages nécessaires de la vie.* Ce Texte ne suffit-il pas pour renverser toutes les prétentions du Réformateur, puisque tous les Religieux qui ont un pécule avec la permission des Supérieurs, reconnoissent qu'ils n'en ont pas la propriété, & que les Supérieurs peuvent en disposer comme des autres biens de la Communauté.

Il est vrai qu'on conclut aisément de plusieurs autres passages de S. Thomas, que la pauvreté, quand elle est plus étroite, contribue à

acquérir une plus grande perfection. Mais on ne doit pas inférer de là que tout Religieux étant obligé de tendre à la perfection, est donc obligé d'embrasser la pauvreté la plus étroite, telle qu'est assûrément celle qui exclut le pécule. Un homme, dit le P. Milante, qui n'a étudié la Morale, & S. Thomas que très-superficiellement, raisonneroit peut-être de la sorte ; mais c'est ce que ne fera pas un Théologien qui est expérimenté dans la Discipline Monastique, qui a pénétré dans les plus profonds mystéres de la Théologie, & qui a lu avec soin les Ouvrages de S. Thomas. Ce S. Docteur enseigne que le Religieux est tenu en vertu de sa profession, de tendre à la perfection, mais seulement à celle qui consiste dans l'observation des Vœux & des Constitutions de son Ordre. C'est ce qu'enseignent tous les Théologiens, sur-tout les Thomistes, *& généralement tous ceux qui suivent une Doctrine solide, & qui n'est salie d'aucune tache de Jansénisme.*

Il est tems de venir aux pensions viagéres, que le Prédicateur de Venise soûtient n'être pas permises aux Religieux, soit qu'ils se les soient assignées à eux-mêmes, & de leurs propres biens, dont ils jouissoient avant d'entrer en Religion, soit qu'elles leur soient venues d'ailleurs. Ce point est encore plus intéressant pour les Séculiers, que le pécule, & si on leur renvoyoit la décision du procès, l'Auteur des Dissertations gagneroit sa cause avec dépens.

Tout ce qu'a dit le P. Milante en faveur du pécule, s'applique naturellement aux pensions viagéres, qui doivent être censées, aussi bien que le pécule, incorporées aux revenus du Monastére, & dont le Particulier n'a nullement la propriété. Tous les plus grands Canonistes, & les plus grands Théologiens qui ont écrit avant le Concile de Trente sur la pauvreté Religieuse, ont tous soûtenu que ces sortes de pensions n'étoient point contraires à la pauvreté Religieuse. C'est la Doctrine de l'Abbé de Palerme, de

Bartole, d'Innocent IV., du Cardinal d'Oftre, de Jean André; & parmi les Dominicains, du Cardinal Turrecremata. Sylveftre, & les Canoniftes & les Théologiens qui ont écrit depuis le Concile de Trente, en étoient fi convaincus, que c'eft fur leurs témoignages qu'ils ont affûré que les penfions viagéres n'étoient pas défendues aux Religieux par l'ancien droit.

L'exemple des Saints qui ont ufé de ces penfions, avec la permiffion des Supérieurs, eft auffi une excellente preuve qu'elles n'ont rien de criminel. S. Thomas, pendant qu'il enfeignoit à Naples la Théologie, recevoit du Roi chaque mois une once d'or, & Tolomée de Lucques, fon Difciple, & témoin oculaire, nous apprend qu'en reconnoiffance de la guérifon que Sainte Agnès avoit procurée à fon compagnon, contre l'efpérance des Médecins, ce Saint Docteur avoit réfolu de célébrer tous les ans avec une folemnité particuliére la Fête de la Sainte, & de régaler tous fes Fre-

res ce jour-là. Ce qui regarde le réfectoire n'étoit pas une chose absolument nécessaire, cependant S. Thomas ne s'en fit pas un scrupule; & nous montre bien par sa conduite, qu'on peut employer, tant le pécule, que les pensions, avec la permission des Supérieurs, à des usages, mêmes non nécessaires, pourvû qu'ils soient honnêtes. L'exemple de S. Thomas vaut une démonstration Théologique. Ce n'est pas un de ces Saints dont on soit quelquefois obligé d'excuser la conduite par la bonne intention; c'est un Saint très-éclairé, le Maître des Théologiens, un Ange pour la pureté & pour l'esprit. Le Prédicateur de Venise avec tout son Latin, osera-t-il souffler en présence d'un si grand Docteur.

Le P. Milante après quelques Réglements, dressés dans quelques Chapitres Généraux de divers Ordres, dont il tire des conséquences avantageuses pour lui, aussi bien que de leurs Constitutions, passe enfin au droit nouveau, qui est ren-

fermé dans le Concile de Trente ; les Conciles particuliers tenus ensuite, les Décrets des Souverains Pontifes depuis le même Concile de Trente, & les Décrets de la Sacrée Congrégation. Car le Réformateur du pécule s'est armé de tout ce qu'il a cru favorable à son opinion dans tous ces monumens.

Le Concile de Trente défend à tous Religieux & Religieuses de posséder & de garder comme propres aucuns biens, ni immeubles, ni meubles, de quelque espéce qu'ils soient, ni de quelque maniére qu'ils soient acquis, & il ne veut pas que cela leur soit permis, même au nom du Couvent. Il ordonne que tous ces biens, tels qu'ils soient, soient remis dès qu'on les a, entre les mains du Supérieur, & incorporés aux autres biens du Monastére. Il n'est pas permis, selon le même Concile aux Supérieurs de donner à aucun Religieux quelque fonds appartenant au Monastére, à titre d'usufruit, d'usage, d'administration, de commende. L'administration

tion de tous les biens de la Communauté doit être confiée aux Officiers du Couvent, qui seront amovibles, au gré du Supérieur. Les meubles dont les Supérieurs peuvent permettre l'usage, seront conformes à l'état de pauvreté, & il n'y aura rien de superflu. Si quelque Religieux est trouvé être propriétaire, ou s'il en est convaincu, il sera privé pendant deux ans de voix active & passive, & en outre puni selon sa Régle, & les Constitutions de son Ordre.

Il faut convenir que ces *Réglemens du* Concile pour la réformation des Réguliers, forment une objection des plus spécieuses : De jeunes Théologiens avec toutes les subtilités qu'ils ont apprises sur les bancs dans le cours ordinaire des Etudes, y seroient embarrassés : mais un ancien Professeur qui a vieilli sous le harnois, a toujours de bonnes ressources. Quand on croit le tenir, il ne cherche point à échapper par quelque détour ingénieux ; il revient à la charge avec plus de vigueur qu'auparavant.

Le P. Milante répond d'abord qu'il y a des Théologiens & des Canoniſtes, qui prétendent que le Concile de Trente n'a point établi un nouveau droit, & que les Réglemens pour la Réformation des Réguliers, ne tendent qu'à abolir les abus qui s'étoient introduits dans les Monaſtéres; qu'il ne défend aux Religieux que d'être propriétaires: Quant aux paroles par leſquelles il eſt défendu à tout Religieux de poſſéder rien en propre, même au nom du Couvent, qui ſont aſſûrément ce qu'il y a de plus preſſant & de plus fort dans tout le Texte, ces Théologiens & ces Canoniſtes répondent que le Concile condamne la conduite de certains Religieux, qui ſous prétexte qu'ils poſſédoient tout ce qu'ils avoient au nom du Couvent, étoient de vrais propriétaires, & agiſſoient en conſéquence. D'autres Théologiens, & d'autres Canoniſtes prétendent que le Concile a inſtitué un droit nouveau, & que la pauvreté Religieuſe eſt devenue plus étroite par ſes Régle-

ments ; mais que cela ſoit ou non, le P. Milante ne croit pas que le Concile ait donné la plus légére atteinte à ſa Doctrine, il aime mieux faire parler ici les autres, que de parler lui-même.

François de Arauxo, premier Profeſſeur de l'Univerſité de Salamanque, & qui fut élevé par ſa ſcience & ſa vertu à l'Evêché de Segovie, qu'il quitta enſuite pour rentrer dans ſon Couvent, dit que le Concile de Trente défend trois choſes à tout Religieux. 1°. De ne poſſéder aucuns fonds ou biens immeubles. 2°. De ne poſſéder comme propriétaire aucun meuble. 3°. De ne point retenir d'argent : or tout cela eſt exactement gardé par la Loi du dépôt. Le Religieux n'a rien en propre, ni entre ſes mains. Tout eſt entre les mains des Supérieurs, & les inférieurs n'en uſent que ſelon l'intention, & avec la permiſſion des Supérieurs.

Le terme d'incorporation, dont le Concile s'eſt ſervi, eſt ce que le Réformateur du pécule fait plus va-

loir. Il ne sçauroit se persuader que le pécule soit véritablement incorporé aux autres biens du Monastére, si on ne le mêle avec les revenus de la Communauté, pour l'employer comme le reste aux usages communs. Le P. Milante répond; que la pratique n'est pas uniforme dans toutes les Communautés. Il y en a où l'on mêle les pécules avec l'argent du Monastére, & on écrit dans un Livre ce qui est entré dans la masse commune par la voye de chaque Particulier. Ailleurs on met les pécules avec l'argent du Monastére dans le même coffre, mais de maniére qu'ils y sont séparés. Ces pécules n'en sont pas moins incorporés aux biens de la Communauté. Cette incorporation est pleinement consommée dès qu'ils appartiennent en propre à cette Communauté.

Avec la même réponse, on satisfera à tout ce qu'on objecte de la part des Souverains Pontifes, & de la Sacrée Congrégation. Il est à propos de raconter en peu de mots

ce qui ſe paſſa à Naples à l'occaſion de la réforme très-étroite que le Cardinal Geſualdo, Archevêque de Naples voulut établir à l'égard de la pauvreté Religieuſe dans tous les Monaſtéres de filles, ſous le Pontificat de Clément VIII. Ce Cardinal trouva une grande oppoſition dans toutes les Communautés qu'il voulut réformer. Le mécontentement des Religieuſes fut bientôt répandu dans toutes les familles à qui elles appartenoient, & toute la Ville de Naples fut dans un très-grand mouvement; il conſulta le S. Siége, & Grégoire XIV. qui l'occupoit alors, répondit que chaque Religieuſe déclareroit à la Supérieure les penſions qui lui auroient été aſſignées, qu'on les marqueroit dans un Livre, qu'elles ſeroient exigées de ceux qui les devoient par ceux qui font les affaires du Monaſtére, & qu'elles ſeroient employées pour l'uſage & les beſoins de la Communauté.

Cette réponſe du S. Pere ne fit pas ceſſer les plaintes. Le Cardi-

nal Gesvalde crut devoir s'adresser encore à Clément VIII., qui avoit succédé à Grégoire XIV. Clément VIII. eut un peu plus d'indulgence, & il permit à chaque Religieuse de pouvoir dépenser un écu par mois sur leurs pensions, sans que cette petite somme passât par les mains des Officieres de la Maison, & sans obligation d'en rendre compte. Tout le reste du Décret de Grégoire XIV, subsistant dans toute sa force. Le Pape ajoûte qu'il ne prétend pas obliger à la vie commune, prise dans toute la rigueur, celles qui avoient fait profession avant la réforme, & qui par conséquent ne s'y étoient pas engagées : mais il ordonne que dans la suite on ne reçoive aucune fille, ni à prendre l'habit, ni à faire profession, si elle n'est résolue d'embrasser la réforme dans toute son étendue.

Cette réponse de Clément VIII, qui fut confirmée par un second Décret de sa part, ne déplut pas seulement aux Religieuses qui pré-

voyoient que cette sévérité leur feroit perdre beaucoup de bons sujets : mais elle déplut encore plus aux filles qui avoient envie de se consacrer à Dieu, & parmi lesquelles il y en avoit plusieurs d'une naissance illustre. Ce joug qu'on leur imposoit, leur parut insuportable. Elles déclarerent leurs peines à leurs parents, qui les voyoient volontiers dans la résolution de se faire Religieuses, mais qui ne vouloient pas les en presser, connoissant l'extrême répugnance qu'elles avoient pour le nouveau Décret. La Ville, du consentement du Viceroi, députa Dom Caëtan Mirabel, Marquis de Bracigliano pour représenter respectueusement au S. Pere l'embarras où se trouvoient les Monastéres & les Familles de Naples, & pour le supplier humblement de permettre aux Filles qui en auroient le désir, de prendre l'habit, & de faire profession, sans exiger d'elles qu'elles observassent la pauvreté selon toute la rigueur de son dernier Décret, & de se con-

tenter qu'on gardât le premier. L
Marquis de Bracigliano négot
avec tant d'habileté & de sagesse
qu'il obtint ce qu'il demandoi
Clément VIII. envoya un derni
Décret, où parmi bien des clauses
qui tendent à confirmer les premie
Réglements ; il est dit que les Fi
les qui seront entrées, ou qui en
treront à l'avenir dans les Mona
téres où les subventions qui vie
nent des Familles, ou d'ailleurs
sont pas défendues, ne seront p
forcées à la vie commune, bien e
tendu toutefois qu'elles observero
l'article 46 du Réglement, & to
tes les explications de cet articl
données en 1600 & 1602. Da
cet article 46, il est ordonné q
dans les Monastéres où les subve
tions & les provisions sont en u
ge, les Religieuses, en faveur
qui ces secours sont accordés, pou
ront recevoir de l'Abbesse, de
Supérieure, ou de la Dépositair
du consentement de la Supérieu
quelque argent pour les petits so
lagements dont elles peuvent av
besoin dans leur état.

Il étoit de la dignité d'un aussi grand Pape, que Clément VIII. de ne pas accabler du poids de son autorité tant de saintes Epouses de *J. C.* Il ne vouloit pas répandre l'amertume dans tant d'ames vertueuses, qui sont une si belle, & peut-être la plus belle portion du Troupeau. Je suis persuadé que si pour élever au Souverain Pontificat l'Auteur des Dissertations, on exigeoit seulement de lui qu'il abandonna son sentiment, & qu'il ne tînt plus qu'à cela, il ne voudroit pas pour si peu de chose, priver l'Eglise d'un grand Pape. Il ne seroit pas plutôt assis sur la Chaire de S. Pierre, qu'à l'exemple de tant de Pontifes, tirés de son Ordre, il auroit des entrailles de pere pour tous les Fidéles, & qu'il supporteroit les imperfections de ses enfants. Nous ne prétendons donner ni conseils ni avis, mais il nous semble que si l'on entreprend de réduire par la voye de l'autorité les Religieux, & sur-tout les Religieuses à cette vie commune, dont il est ici

question, on risquera de les faire reculer, autant, & plus dans la perfection, par les mécontentements & les murmures, qu'on ne vouloit les y avancer. La voye de la persuasion est la seule dont on puisse espérer beaucoup, encore faudra-t-il que les Monastéres soient assez riches pour fournir aux petits besoins dont il n'est pas aisé à plusieurs de se passer, & que les Supérieurs ayent une très-grande charité. Ce qui ne se doit pas supposer comme des choses très-faciles à rencontrer.

Les Décrets d'Aléxandre VII, d'Innocent X, d'Innocent XI, & les Réglements de la Sacrée Congrégation, n'ont rien d'embarrassant, puisque les Cardinaux consultés sur ce point, ont déclaré que tous ces Décrets n'ajoûtoient rien à ce qui avoit été ordonné par le Concile de Trente, par Clément VII & Urbain VIII. Ainsi tous ces Décrets, qui semblent proscrire les pécules, ne proscrivent que ce qui sont possédés indépendamment des Supérieurs, & qu'on emplo à son gré sans leur permission.

L'Auteur des Dissertations, après avoir cité les Conciles & les Décrets des Souverains Pontifes, produit enfin des Théologiens pour son sentiment. Caramuel, cet Evêque si décrié dans les Provinciales, pour son excessive indulgence, & dont le nom parut si étrange, qu'on y demande s'il est Chrétien. Caramuel marche à la tête, & l'Auteur des Dissertations met adroitement en œuvre la réputation de relâchement, que Pascal lui a procurée. Mon sentiment, dit-il est si certain, que Caramuel même, *qui ne céde à nul autre dans l'art d'adoucir les Commandements de la Loi*, s'est déclaré en sa faveur. Le P. Milante ne permet pas à son ennemi de triompher si vainement. Caramuel dans sa soixante-uniéme dispute, dit nettement, que l'Abbé peut permettre à ses Religieux l'usage de quelques revenus annuels, mais qu'il ne sçauroit leur en permettre la propriété, & que la permission qu'il a donnée est toujours révocable. Ce n'est pas là assûrément la Doctrine du Réformateur du pécule.

Le P. Milante continue d'enlever à son Adversaire les suffrages des autres Théologiens, dont il se prévaloit. Mais nous croyons devoir borner ici notre Extrait. La plûpart de ceux qui lisent les Journaux, n'ont pas un grand commerce avec les Scholastiques, & se mettent assez peu en peine de ce qu'ils disent.

Si nous ne pensons pas comme l'Auteur des Dissertations, nous ne laissons pas de lui rendre justice ; nous sommes très-édifiés de voir un Prédicateur de réputation, travailler à la réforme des pécules. C'est sur-tout dans ce métier qu'on a plus d'occasions de se procurer ces sortes de secours, & on ne soupçonne guéres ceux qui l'exercent de n'en pas profiter. Il ne paroît pas par la réponse du P. Milante, qu'on ait opposé à l'usage du pécule, l'autorité d'aucun Prédicateur de profession.

Quand l'Auteur des Dissertations auroit le chagrin de voir son Ordre & la plûpart des autres, se mettre peu en peine de ses menaces & de ses raisons, il ne lui sera pas moins

libre de pratiquer ce qu'il enſeigne, & la contradiction de tant de Religieux & de Religieuſes, moins parfaits que lui en ce point, augmentera plutôt qu'elle ne diminuera ſon mérite. Qui ſçait même ſi par ſon exemple il ne gagnera pas quelques Théologiens. C'eſt le ſeul moyen par où les Prédicateurs puiſſent eſpérer de les convertir.

ARTICLE II.

THÉORIE DE LA FIGURE de la Terre, tirée des principes de l'Hydroſtatique. Par M. Clairaut, de l'Académie Royale des Sciences, & de la Société Royale de Londres. A Paris, chez David fils, Libraire, Rue S. Jacques à la Plume d'Or 1743. *Pag.* 305, *ſans compter l'Epitre Dédicatoire & l'Introduction.*

IL étoit naturel de faire hommage d'un fruit des opérations employées pour déterminer la figure de la Terre, à celui, ſous les auſpices,

& par la protection duquel ces opérations avoient été entreprises & conduites à leur fin. Au défaut de ce motif, que l'équité seule fournissoit à M. Clairaut pour dédier son Livre à M. le Comte de Maurepas, Ministre & Sécrétaire d'Etat de la Marine ; il en trouvoit d'autres aussi pressans dans la bonté dont ce Ministre l'honore, dans son goût pour les Sciences & les beaux Arts, dans son zéle pour leur progrès, & dans la protection qu'il accorde à ceux qui les cultivent. Exposer ces raisons, c'est rendre presque trait pour trait l'Epitre Dédicatoire de M. Clairaut, qui l'a écrite avec cette simplicité, & cette précision, qui sied si bien jusques dans les préambules mêmes d'un Ouvrage profond & solide.

L'introduction que met M. Clairaut à la tête de son Ouvrage, n'est point, comme chez plus d'un autre Auteur, un Eloge de son travail, & de l'objet de son travail, un ample détail de ses épineuses recherches, & un brillant portrait de

l'importance & de la sublimité du sujet qu'il traite. C'est comme le germe de tout son Ouvrage, dépouillé des développemens qui lui donnent sa consistence & sa perfection, il y abandonne les vains préambules, & vient d'abord à l'établissement de ses principes.

Celui de ces principes, qui est comme la base de tout l'Ouvrage, c'est que la figure de la Terre doit dépendre des loix de l'Hydrostatique. La raison qu'il en apporte, c'est que les côtes ne sont que très-peu élevées au dessus de la Mer, que la hauteur des plus grandes Montagnes est presque nulle en comparaison du diamétre de la Terre.

Ce que M. Clairaut a sans doute voulu établir par cette observation, & qu'il a négligé d'exprimer ici, parce qu'il le dit ailleurs équivallamment, & qu'il parle pour des Philosophes, & non pour le Peuple; c'est que le Globe Terrestre, renfermant dans sa composition une si vaste quantité d'eau,

sa figure ou l'arrangement des parties de sa surface, dépend nécessairement de l'équilibre des parties fluides, comme de l'arrangement des parties solides, & qu'on doit par conséquent partir des principes de l'Hydrostatique, pour se faire une juste idée de la maniére dont la surface de notre Globe est rangée.

Si quelque esprit indocile vouloit contester à M. Clairaut la justesse de cette conséquence, & attaquer par là son principe fondamental, sans recourir à la Géométrie, il seroit aisé de l'y ramener, en lui faisant jetter un coup d'œil sur la composition du Globe Terrestre. Il y verroit la vaste étendue des Mers beaucoup supérieure à celle des Terres; la surface des divers continents parsemée de cette quantité prodigieuse de Fontaines, de Ruisseaux, de Lacs, d'Etangs, de Riviéres; l'intérieur même imbibé par tout de ces sucs qui forment les Terres marécageuses, glaises, bitumineuses, & jusques à la substance des corps les plus solides, pénétrée de

ces eaux que les Analyſes chymiques en tirent. En un mot, le Globe Terreſtre ſe montreroit à lui comme un ſolide, nageant dans un liquide, ſoumis à ſon action, agiſſant réciproquement ſur lui, ne formant avec lui qu'un même tout, dépendant dès-lors des loix de l'Hydroſtatique.

Le ſecond principe de M. Clairaut, c'eſt que la figure de la Terre dépend de la loi, ſelon laquelle la peſanteur agit, par exemple ſi ſa direction eſt partout vers un centre commun, la Terre doit être ronde. C'eſt ce qu'un Phyſicien ne peut lui conteſter, non plus que la conſéquence qu'il en tire, que la queſtion de la figure de la Terre eſt fondée ſur la loi, ſelon laquelle la peſanteur agit; loi dont la connoiſſance doit être le premier objet des recherches, de quiconque traite la queſtion de la figure de la Terre.

Ce n'eſt point à l'œil de diſcerner cette loi; il ne ſçauroit démêler ſi la ligne que décrit le corps grave dans ſa chûte, eſt perpendicu-

laire au centre de la Terre plut
qu'à son axe. Il faut donc recour
à une autre régle, & cette régle 1
peut être que le résultat des exp
riences & des observations.

M. Clairaut trouve par les exp
riences & les observations faites
divers lieux, que la force avec l
quelle les corps tombent sur la su
face de la Terre, diminue en a
lant du Nord au Sud, & la rég
larité avec laquelle la gravité a
sur tous les corps Célestes, ne pe
met point à un Physicien de dout
qu'elle n'agisse avec la même régu
rité dans la chûte des corps q
tombent sur la Terre. La rais
d'Analogie a ici toute sa force, pa
ce qu'aucun Phénoméne ne la com
bat; mais, ni la régularité des in
pulsions dans les corps Célestes,
cette diminution successive de
gravité du Nord au Sud dans l
corps Terrestres, ne donnent poi
encore la direction, ou la ligne
chûte des corps graves sur la surf
ce de la Terre.

Pour la trouver, deux célébr

génies, Descartes & Newton ont inventé chacun un système, & ces systêmes partagent les Philosophes.

Descartes expliquoit les Phénoménes de la gravité, par un Tourbillon de matiére subtile, qui en s'éloignant toujours du centre par des lignes droites ou une tendance continuelle à la ligne droite, repoussoit par la même ligne vers ce centre commun, les corps plus solides, renfermés dans ce même Tourbillon.

Ses Sectateurs modernes en admettant la régle d'impulsion, établie par Newton pour les corps graves, n'ont point changé d'idée sur la ligne de direction, & la regardent toujours comme perpendiculaire au centre de la Terre; en partant de ce principe pour déterminer la figure de la Terre, il leur a été aisé de trouver par le calcul, que la Terre est un Spheroïde applati vers les Pôles, dont l'axe est au diamétre de l'Equateur dans la raison de 576 à 577.

Du systême de Descartes, M.

Clairaut passe à celui de Newton. Il expose avec précision les raisons d'analogie, tirées du cours des Astres, qui déterminérent ce grand homme à admettre une attraction universelle, dont l'action toujours proportionnelle à la masse du corps attirant, croît en raison inverse du quarré de sa distance au corps qu'il attire. Sa direction dans sa chûte doit donc être réglée sur l'impression de la force qui le meut, & comme cette impression tend à le rapprocher des parties qui l'attirent prochainement, sa direction doit être vers ces parties; donc perpendiculaire à ces parties; donc la chûte des graves se fait par une ligne perpendiculaire, non au centre de la Terre, mais à son axe, & au point sur lesquels ils tombent.

Mais dans ce systême, comme dans tous les autres qui ont aujourd'hui le plus de vogue, on suppose toujours le mouvement de la Terre autour du Soleil. Donc on suppose que toutes ses parties tendent à s'éloigner de leur axe, & que leur ef-

fort eſt proportionnel à leur diſtance de cet axe. Donc les Newtoniens, pour déterminer la figure de la Terre, doivent trouver un Spheroïde, tel qu'un corpuſcule placé dans un lieu quelconque de ſa ſurface, & qui eſt ſollicité en même tems par la force centrifuge, & par les attractions de toutes les parties du Spheroïde, prenne une direction perpendiculaire à ſa ſurface.

Or, ce problême reſolu, donne comme dans le ſyſtême des Tourbillons, un Spheroïde applati à ſes pôles. Mais le rapport de ſes axes, au lieu d'être celui de 576 à 577, eſt celui de 230 à 231, en ſuppoſant la matiére de la Terre entiérement homogène. Il eſt cependant poſſible, il eſt même plus que probable que ſa denſité n'eſt pas la même à la ſurface qu'à l'intérieur, & qu'elle augmente à meſure qu'on approche du centre. Le rapport des axes ſera donc différent, ſuivant les divers arrangemens, & les différentes denſités des parties intérieures de la Terre. On ne peut donc

donner de régle fixe & uniforme ſur la maniére dont la loi de gravité agit ſur toutes les parties de la Terre, depuis la ſurface juſques au centre. On ne peut donc par la théorie ſeule, déterminer exactement la figure de la Terre, parce que cette figure dépend également de la diſpoſition des parties extérieures, & de celle des parties intérieures de la Terre, & que cette diſpoſition étant variable, toute meſure, ou toute combinaiſon qui en dépend eſt variable auſſi.

Ce qui réſulte ſûrement de la théorie, c'eſt que la figure de la Terre eſt réguliére, parce que la force réguliére qui agit ſur toutes ſes parties uniformément, doit y produire des arrangements réguliers; dès-lors la théorie aſſûre le réſultat des opérations faites au Nord & au Sud, pour déterminer la figure de la Terre, & la figure de la Terre étant connue par le ſecours des meſures actuelles, la théorie en tire encore de grandes lumiéres pour la connoiſſance du ſyſtême général du monde.

plus vraisemblables , avec
ıe donnent les mesures ac-
Le premier avantage qu'il
ie cette recherche, est l'ex-
de plusieurs hypothèses sur
e gravité, dont sa simplicité
ıu faire illusion au commun
ilosophes, qui transportent
ément à la Physique les idées
plicité Métaphysique dont
: remplis. Parmi ces hypo-
proscrites, sont toutes celles
esquelles les corps gravite-
vers le centre de la Terre.
Clairaut espére que la com-
n de la théorie avec les obser-
; , pourra être d'une utilité
mportante que l'exclusion de

ce que l'attraction supposée. « Je »démontre, dit M. Clairaut, que »dans toutes les hypothèses les plus »vraisemblables sur la densité des »parties intérieures de la Terre, »il y a toujours une telle liaison »entre la fraction qui exprime la »différence des axes, & celle qui »exprime la diminution de la pe- »santeur du Pôle à l'Equateur, que »si l'une de ces deux fractions sur- »passe $\frac{1}{230}$, l'autre doit être moin- »dre, & précisément de la mê- »me quantité. Par les expériences »du Pendule, cette diminution est »plus grande que $\frac{1}{230}$; donc la dif- »férence des axes doit être moin- »dre que $\frac{1}{230}$. Or comme toutes »les expériences qu'on a faites sur »la longueur du Pendule, nous »montrent que la diminution de »la pesanteur du Pôle à l'Equateur, »est plus grande que $\frac{1}{230}$, on en »doit conclurre, que la différence »des axes est moindre que $\frac{1}{230}$. »Il n'est donc plus question que de »sçavoir si cette conclusion s'accor- »de avec les mesures actuelles.

 »C'est

»C'eſt ce que nous ſçaurons après
»le retour des Académiciens qui
»ſont allez au Perou.

L'accord des meſures actuelles avec *la théorie* n'eſt pas la ſeule épreuve qu'un ſyſtême doive ſubir. Il faut encore que les fluides y ſoient en équilibre. M. Bouguer eſt le premier, à ce que croit M. Clairaut, qui ait fait la remarque judicieuſe, qu'il y a des hypothèſes de peſanteur, où les fluides ne ſeroient jamais en équilibre. Or, pour qu'une Planéte ait un état permanent, il faut, & que toutes les colonnes ſoient en équilibre, & que ſa ſurface ſoit dans tous ſes points perpendiculairement coupée par la direction de la péſanteur.

A cette idée de M. Bouguer, M. Clairaut en ajoûte une autre; c'eſt que ces deux conditions ne ſuffiſent pas pour aſſûrer l'équilibre d'une maſſe fluide, parce qu'il a trouvé qu'il y avoit une infinité d'hypothèſes de péſanteur, où ces deux principes donneroient la même courbe, ſans que pour cela les ef-

forts de toutes les parties du fluide se contrebalançassent mutuellement; c'est ce qui l'a engagé à des recherches, qui ont produit deux méthodes générales & sûres pour reconnoître les hypothèses de pesanteur, dans lesquelles les fluides peuvent être en équilibre, & pour déterminer la figure que les Planétes doivent avoir dans ces hypothèses.

Il se présente ici une objection à M. Clairaut, il est facile de concevoir comment toutes les parties d'un corps solide mu autour de son axe, peuvent persévérer dans ce mouvement de rotation. Le lien qui les unit, quel qu'il soit, leur donne un centre de gravité commun, qu'elles suivent toutes dans la place où elles se trouvent. Mais il n'en est pas ainsi du fluide, chaque particule détachée des autres a son centre de gravité propre, & semble tendre à se mouvoir séparément autour du point vers lequel la gravité la pousse. Elles tendent donc toutes à décrire des courbes qui se croisent continuellement, & qui devroient cau-

ser une confusion générale dans la Planéte.

Quelque spacieuse que paroisse d'abord cette objection à un esprit peu philosophe, M. Clairaut y trouve une réponse aisée.

Il faut d'abord observer que ce n'est point la force de gravité, la force centripéte des parties du fluide; force toujours proportionnelle à leur distance de l'axe, & du point de l'axe qui sert de centre au cercle où elles sont censées se mouvoir dans le premier instant, que ce n'est point, dis-je, cette force qui dérangeroit leur situation respective. C'est leur force centrifuge, cette force par laquelle tout corps mû par un mouvement de rotation, tend à s'éloigner du centre, & à s'échapper par les tangentes avec une force proportionnelle à la distance de son axe.

Or, par une Géométrie fort simple, M. Clairaut montre que, ni cette force, ni celle de gravité qui la contrebalance, ni les forces combinées qui en résultent, ne pour-

attention à la force centrifuge, c'est-à-dire, que si la masse fluide peut avoir une forme constante sans tourner, elle pourra aussi en avoir une en tournant.

En partant de ces principes généraux, M. Clairaut pourroit construire une méthode générale de déterminer toutes les hypothèses de pesanteur dans lesquelles un fluide peut être en équilibre. Mais il renonce sans peine à l'avantage que cette maniére de procéder pouvoit lui donner, & les hypothèses qu'on a le plus communément employées, se pouvant aisément traiter sans le secours de la méthode générale, il suit dans leur examen une voye plus propre à faire connoître la fécondité de ses connoissances Géométriques. Il s'attache à éclaircir chaque question par des principes plus particuliers & plus immédiats.

C'est ainsi qu'il traite au Chapitre second de l'équilibre des fluides dans lesquels la gravité est le résultat de plusieurs forces quelconques, qui poussent chacune vers un cen-

tre particulier ; qu'au Chapitre troisiéme il examine une loi de pesanteur, dans laquelle une Planette n'arriveroit jamais à une forme constante, quoique les deux principes ordinairement employés, s'accordassent à donner la même figure au Spheroïde.

M. Clairaut, au quatriéme Chapitre, revient à sa méthode, enseigne la maniére générale de faire usage du principe de l'équilibre des canaux de figure quelconque, & résout par ce principe deux grands problêmes.

Au Chapitre cinquiéme, il établit encore un principe général, dont l'observation est aussi nécessaire dans les fluides, que l'équilibre des canaux quelconques, & il enseigne l'usage de ce nouveau principe pour déterminer les mêmes choses que par le premier. Or voici ce nouveau principe général.

Une masse de fluide E P e p qu'on imagine partagée en une infinité de couches de niveau, sera en équilibre, si en chaque point d'une de ces

couches quelconques , en K pa
exemple, l'épaisseur K V de la cou
che est en raison renversée de la pe
santeur au même point K.

La démonstration qu'en donn
M. Clairaut, est simple & facil
elle est fondée sur l'égalité de pre
sion dans toutes ces couches. Ma
il n'en est pas de même des calcu
où la résolution des problêmes d
ce Chapitre & du précédent eng
gent cet Auteur. Il commence à s
jetter dans ces profondeurs Géo
métriques dont le reste de l'Ouvra
ge est rempli, où le vulgaire le per
de vue, & où les grands Maîtr
peuvent seuls le suivre.

Il finit ce Chapitre en montran
la liaison du principe général qu
y établit avec l'autre principe gé
néral, établi au premier Chapitre
paragraphe huitiéme ; & en fa
sant voir que le résultat en est pa
faitement le même.

Dans le Chapitre sixiéme, il ap
plique la formule trouvée par l
deux principes précédens à plusieu
hypothèses particuliéres. Le Chap

tre ſeptiéme apprend l'uſage du principe de l'équilibre des canaux quelconques dans l'examen des loix de gravité où cette force auroit pour direction, les perpendiculaires à une courbe donnée ; & au huitiéme il apprend à employer le même principe dans la recherche de la figure des Planétes. L'application même qu'il en fait dans ces deux Chapitres a l'avantage d'une plus grande ſimplicité dans l'examen des loix de gravité quelconques que l'uſage qu'il en fait dans les Chapitres cinquieme & ſixiéme ; « parce que, » dit M. Clairaut, il a été bien plus » commode d'employer la gravité » dans ſa direction naturelle, que de » la décompoſer en deux forces per- » pendiculaires au deux axes. Cette ſimplicité de méthode devient encore plus ſenſible par les cas où M. Clairaut en fait uſage dans ce Chapitre huitiéme. On ſent bien que l'expoſition de ces cas nous méneroit trop loin, & que la ſolution des problêmes n'eſt pas ſuſceptible d'un précis.

Juſqu'ici M. Clairaut n'avoit examiné d'autres loix de gravité que celles dans leſquelles cette force eſt toujours la même dans tous les points d'un cercle, dont le centre eſt dans l'axe, parce qu'il n'en faloit pas davantage pour déterminer la figure des Planétes, & parvenir au but qu'il s'étoit propoſé dans ſon Ouvrage. Mais les Géométres & les Philoſophes ont leurs épiſodes comme les Poëtes, avec cette différence, que les uns n'y cherchent qu'à plaire, & les autres à inſtruire. C'eſt dans cet eſprit que M. Clairaut porte ſes vues au de-là de ſon ſujet, & fournit des connoiſſances & des inſtructions à ceux qui auroient beſoin d'une théorie, propre encore des fluides dont les parties ſeroient animées par des forces dont les directions ſeroient variables de la façon la plus générale. Il obſerve, avec cette modeſtie qui fait ſon caractére, & celui des vrais Sçavans, qu'il n'y a que très-peu à ajoûter à ſa théorie précédente pour parvenir à cette généralité, & fournir des

principes pour expliquer, par exemple, la cause qui fait monter l'eau dans les tuyaux capillaires, qui y fait descendre le Mercure. Pourquoi les liqueurs qui sont en très-petite quantité ne se mettent pas de niveau, pourquoi elles s'attachent au bord de certains corps, qu'elles en fuyent d'autres, que leurs surfaces dans tous ces cas affectent des courbes particuliéres au lieu d'être planes, &c.? C'est à jetter les fondemens de ces explications qu'il consacre le neuviéme Chapitre.

Le dixiéme est destiné à expliquer l'élévation, ou l'abaissement de l'eau dans les tuyaux capillaires, comme le principal Phénoméne des fluides renfermez dans ces sortes de tubes, parce que la rondeur des goûtes de fluide, la concavité de la surface de l'eau auprès du verre, la convexité du Mercure sont faciles à expliquer par le moyen de l'attraction & des principes posés par M. Clairaut au Chapitre deuxiéme, qu'il rappelle à la fin du Chapitre neuviéme : ce morceau est plein de

choses également profondes & curieuses. Il renvoye pour le détail des expériences à l'excellente Dissertation qu'en a donnée M. Turin dans les Transactions Philosophiques ; mais il n'a garde d'adopter le systême de M. Turin sur la cause de ces Phénoménes. Ce Philosophe réfute M. Hauksbée, qui rapporte l'élévation de l'eau dans le tuyau capillaire à l'attraction de toute la surface du verre touchée par cette eau, & il établit au contraire que c'est la seule petite partie annulaire du tube, immédiatement au dessus de l'eau qui produit le Phénoméne. M. Clairaut employe à détruire ce sentiment, ce que le calcul peut lui fournir de plus sçavant & de plus précis, & il tire de ses démonstrations un corollaire intéressant par sa singularité, c'est que quand même l'attraction du tuyau capillaire seroit d'une intensité plus petite que celle de l'eau, pourvu que cette intensité ne fût pas deux fois moindre, l'eau monteroit encore.

L'Auteur, après ces sçavantes

digressions revient à son objet principal, c'est-à-dire, aux Planétes, & à ce qui peut conduire plus prochainement à en déterminer la figure. Dans cette vue, il consacre le Chapitre onziéme à traiter de l'équilibre des parties d'une Planéte composée de différens fluides qu'on suppose ne pouvoir pas se mêler.

Le douziéme enseigne la maniére d'employer la mesure actuelle des dégrés du Méridien & des longueurs du Pendule à secondes à la recherche de la loi, suivant laquelle agit la gravité.

Le résultat de la mesure actuelle, prise de deux dégrés, l'un en France entre Paris & Amiens, & l'autre en Laponie, est que le rapport des deux axes de la Terre est celui de 177 à 178.

De ce résultat, qui tient au fait, M. Clairaut tire une conséquence qui conduit à la théorie, c'est que la gravité n'agit pas suivant la ligne tirée au centre de la Terre. En prouvant cette proposition, il établit des principes pour trouver dans

tous les cas si l'hypothèse de direction de gravité qu'on a choisie, convient aux observations & à l'équilibre des liquides, c'est par-là que finit cette premiére partie.

La seconde partie est divisée en cinq Chapitres, le premier est destiné à déterminer la figure de la Terre, & des autres Planétes dans la supposition que toutes les parties s'attirent réciproquement en raison renversée du quarré des distances. Dans un court préambule. M. Clairaut expose la maniére dont il procéde pour parvenir à son but.

M. Newton en déterminant le rapport des axes de la Terre, & le fixant à celui de 229 à 230, étoit parti de deux suppositions; la premiére, que la Terre étoit un Spheroïde elliptique; la seconde, que la substance de la Terre étoit homogène. Il n'avoit démontré aucune de ces suppositions. M. Clairaut a prouvé la vérité de la premiére, par une démonstration insérée dans les Transactions Philosophiques en 1737.

Mais la seconde supposition de l'homogeneité de la Terre ne s'accordant point avec les observations faites en Laponie ; on pourroit ajoûter avec mille autres faits, qui démontrent combien en divers lieux la densité des couches intérieures varient, au moins jusqu'à des distances connues. M. Clairaut abandonne cette supposition, que Newton lui-même n'a sûrement jamais donnée que comme une supposition purement idéale. Ainsi, dans la supposition de la variation de densité de ces couches intérieures, selon une loi quelconque, & que la figure de ces couches seroient des courbes semblables, M. Clairaut a examiné quelle en seroit la nature, & par la solution du problême inséré dans les Transactions Philosophiques en 1738, il a trouvé que ces courbes seroient encore des Ellipses. Mais par un examen plus profond des principes d'hydrostatique, il a dans la suite reconnu que sa solution ne pouvoit être bonne, qu'en supposant que les parties in-

térieures de la Terre euſſent é
originairement ſolides. Il a dor
étendu ſes calculs aux cas où les coi
ches auroient été fluides, & il
trouvé encore qu'elles devoient êti
des éllipſes, mais des éllipſes no
ſemblables, d'autant plus applatie:
qu'elles feroient plus éloignées d
centre, les applatiſſemens faiſai
une loi qui dépend de la dimini
tion de la denſité depuis le centi
juſqu'à la ſurface.

M. Clairaut étend ſa théorie, no
ſeulement au cas où les parties ii
térieures de la Terre auroient é
originairement fluides, & ſe feroier
arrangées ſelon les loix de l'hydro
tatique; mais encore au cas où o
les ſuppoſeroit de tout tems ſolide:
allongées ou applaties à volonté, ı
il détermine la figure des Planéti
pour toutes ces hypothèſes.

Quoique l'objet de cette ſecond
partie ſoit de déterminer la figu
des Planétes dans la ſuppoſition c
leur heterogeneité; le cas de l'ho
mogeneité s'en tire par une ſeu
ſubſtitution. M. Clairaut n'en e

pas même demeuré là, quant à ce dernier article. Il a traité en particulier la figure des Spheroïdes homogènes, & a, quant à cet objet, abandonné sa propre méthode pour suivre celle de M. Maclaurin dans son excellent Traité des Fluxions. Il ne l'a cependant pas entiérement suivie dans les démonstrations de ses propositions, & dans la maniére de s'en servir pour déterminer les axes des Planétes; parce qu'en quelques endroits, la théorie de M. Clairaut sur les fluides, le dispense de quelques Lemmes, dont M. Maclaurin a besoin, & que dans d'autres M. Clairaut a cru que l'analyse paroîtroit plus claire que la synthèse.

Après ce préambule, vient le premier Chapitre de cette seconde partie; il traite de la figure des Planétes, lorsque leurs parties sont supposées homogènes.

Le second sert à déterminer la figure que doit avoir une masse de fluide, qui couvre un Spheroïde solide, composé d'une infinité de couches de différentes densités.

L'Auteur en commençant ce Chapitre, avertit qu'il ne s'y propose point, non plus que dans les Chapitres suivans, de trouver les axes des Sphéroïdes, par une méthode rigoureuse, mais que les erreurs qu'on pourra commettre en la négligeant, seront si petites, qu'il seroit superflu de pousser plus loin l'exactitude. En cherchant par exemple les axes de la Terre dans une hypothèse où leur différence doit être d'environ dix lieues, on pourra se tromper d'une quantité aussi petite par rapport à dix lieues, que dix lieues le sont par rapport à l'axe de la Terre.

Le Chapitre troisiéme explique la maniére de déterminer la variation de la pesanteur depuis l'équateur, jusqu'au Pôle dans un Sphéroïde composé de couches, dont les densités & les ellipticités varient d'une maniére quelconque du centre à la surface. M. Clairaut rappelle un argument qu'il avoit employé dans les Transactions Philosophiques contre le célébre M. Gregory, commen-

tateur de Newton, & dont le contre coup retombe sur Newton lui-même. Ce grand Philosophe pensoit que dans tous les cas, la pesanteur devoit être en raison renversée des rayons, afin que les colonnes de matiére fussent en équilibre à l'Equateur & au Pôle. Ce qu'il annonce moins formellement avoit été explicitement établi par M. Grégory. M. Clairaut compte avoir suffisamment prouvé au paragraphe 18 & 49 de cette seconde partie, que la proposition de M. Gregory n'est démontrée que dans le cas de l'homogeneité des diverses couches de la Terre depuis sa surface jusqu'au centre, & qu'elle n'est pas vraie dans la généralité que ces célébres Géométres lui ont donnée.

Notre Auteur termine ce Chapitre par une Scholie, où des Remarques sur l'opposition appparente d'un théoréme, qu'il y établit avec ce qu'enseigne M. Maclaurin dans les articles 666, & 681 de son traité des Fluxions. Mais une exception que M. Maclaurin ajoûte à ses

Démonstrations, & que notre A
teur rapporte avec une candeur
une fidélité dont on ne se dispen
quelquefois que trop dans les di
cussions Philosophiques & Littéra
res, soustrait M. Maclaurin au d
sagrément de se trouver en contr
diction avec M. Clairaut.

La méthode du Géométre Ecc
sois, consiste à égaler les poids d
deux colonnes de fluide, qui à l'E
quateur & au Pôle mesurent l'épa
seur d'une croûte, dont les deux su
faces sont semblables, & qu'il su
pose formée autour d'un noy
Spherique, qu'il place au cent
de la Terre; « & dans cette hyp
» thèse, au lieu du résultat de M
» Maclaurin, on trouve, dit M
» Clairaut, celui qu'exige le par
» graphe 50e. de cette seconde pa
» tie sur le racourcissement du Pe
» dule, qui ajoûté à l'ellipticité
» Speroïde, doit, selon notre A
» teur égaler $\frac{1}{115}$.

Mais M. Maclaurin dit à l'ar
cle 681, que l'égalité du poids d
deux colonnes qui mesurent l'épa

seur de la croûte au Pôle & à l'Equateur, pourroit bien n'être qu'une supposition arbitraire, & le voilà dès-lors rapproché de M. Clairaut.

Notre Auteur finit ce Chapitre par un corollaire, qu'il tire des principes qu'il y établit contre les partisans de l'allongement du Sphéroïde, formé par la Terre.

Le Chapitre quatriéme est employé à la détermination de la figure de la Terre, en supposant qu'elle n'ait eu au commencement aucune partie solide, mais qu'elle ait été un amas d'une infinité de fluides de différentes densités. Ici, comme par tout ailleurs, où cette question est touchée, le résultat des raisonnemens de l'Auteur, sont pour l'ellipticité de la figure, & l'applatissement du Pôle; mais une Ellipticité & un applatissement variés à proportion des différentes hypothèses d'où l'on peut partir sur le plus ou le moins de densité des couches intérieures, d'homogeneité ou d'heterogeneité, de fluidité ou de solidité des parties qui les composent, la diversité

des directions qu'on donne à la pesanteur, & la nature des observations qui la fixent à être perpendiculaire à l'axe, & non pas au centre de la Terre.

C'est sur-tout dans le cinquiéme & dernier Chapitre que ce dernier article est plus exactement discuté. Il est destiné à la comparaison de la théorie des Chapitres précédens, avec les observations, 1°. Sur la diminution de la pesanteur du Pôle à l'Equateur. 2o. Sur le rapport des axes de la Terre. Quant au premier article, le résultat de la théorie de M. Clairaut donne au Spheroïde non homogène une diminution de pesanteur, ou égale à $\frac{1}{230}$ ou plus grande, & jamais plus petite. D'un autre côté, par les observations faites, soit en mesurant actuellement la longueur du Pendule qui bat les secondes, soit en comparant la marche de la même Horloge sous différentes latitudes; on a toujours trouvé que la diminution de la pesanteur étoit plus grande qu'elle ne seroit si la diminution

totale de la pesanteur depuis le Pôle jusqu'à l'Equateur, étoit de $\frac{1}{230}$. Donc, quant à ce point, la théorie de M. Clairaut est d'accord avec les observations.

Il n'en est pas tout à fait de même pour le rapport des axes de la Terre, car dans toute la généralité possible des diverses hypothèses qu'on peut faire sur la nature Primitive, & la composition actuelle des parties intérieures, répandues depuis la surface jusqu'au centre de la Terre, la théorie donne toujours à ses deux axes un rapport moindre que celui de 230 à 231. Or le dégré mesuré au Nord par Messieurs Clairaut, de Maupertuis, &c. comparé à celui de France, mesuré par M. Picard, donne aux axes le rapport de 177 à 178, plus grand que celui de 230 à 231, au lieu d'être plus petit, comme la théorie l'exigeroit. Donc voilà selon M. Clairaut la théorie en contradiction avec les expériences.

Pour les concilier, il suffiroit à M. Clairaut de supposer dans les

obſervations quelques-unes des erreurs légéres, & preſque inévitables dans des opérations ſi compliquées & ſi difficiles. Telle ſeroit celle de 60 ou 80 toiſes dans la différence aſſignée aux dégrés de Paris & de Tornea. Mais M. Clairaut ſe donne bien de garde d'aſſûrer que ces erreurs ayent été commiſes. Il en remet la vérification aux éclairciſſemens qu'on attend du Perou. La grande différence qui doit ſe trouver entre le dégré de Quito, & celui de Tornea, étant le ſeul principe propre à décider ſi le rapport des axes eſt plus grand ou plus petit que celui de 230 à 231. Si ce rapport ſe trouvoit plus grand, M. Clairaut eſt prêt d'abandonner avec une généroſité & une droiture bien rare chez les Philoſophes, eſt prêt, dis-je, à abandonner la théorie qu'il établit ſur ce point dans cette ſeconde partie.

Quant à l'applatiſſement de la Terre au Pôle, il regarde la meſure des dégrés de Tornea & de Paris, plus que ſuffiſante pour l'établir.

Quelque borné que soit le détail où nous venons d'entrer, il suffit pour faire comprendre combien l'Ouvrage de M. Clairaut mérite l'estime des Connoisseurs, & est propre à répandre un grand jour, non seulement sur la question qui occupe & partage si fort aujourd'hui les Philosophes, appliqués à la recherche de la figure de la Terre; mais encore sur plusieurs autres questions incidentes, dont l'éclaircissement est d'une si grande utilité pour le progrès de la Physique. On y trouvera des méthodes sûres pour les approfondir. Il est vrai que M. Clairaut semble ne les avoir proposées que pour les Maîtres.

ARTICLE III

LES POESIES DU R de Navarre, avec un Gloss François, précédées de l'Hist des Révolutions de la Langue Fr çoise, depuis Charlemagne jus S. Louis; d'un Discours sur l cienneté des Chansons Françoi & de quelques autres Piéces. T premier. A Paris, chez Hyppo Louis Guerin, & Jacques Gue Libraires, Ruë S. Jacques, Thomas d'Aquin. M. D. C XLII. *Avec Approbation & vilége du Roi.*

LE Roi de Navarre, dont nous donne les Poësies, fils de Thibaut III. du nom, C te de Champagne, & de Blanc fille de Sance le Sage, Roi de N varre. Il naquit au commencem de l'année 1201, quelques n après la mort de son pere, qui n rut fort jeune. La Comtesse sa m gouverna ses Etats dans sa min

té, & le Roi Philippe Auguste le prit sous sa protection. La mort de Sance le Fort, son oncle maternel, l'éleva sur le Trône de Navarre, au mois d'Avril de l'année 1234. Peu de tems après, il partit pour la Croisade, revint dans ses Etats, & mourut au mois de Juin de l'année 1253, à Pampelune où il est enterré. Il fut tantôt rébelle au Roi, tantôt fidéle Sujet; on lui donne la gloire d'avoir averti S. Louis que les Seigneurs avoient conspiré de l'enlever à Montlhery.

Ce n'est pas seulement les Chansons du Roi de Navarre, dont on fait ici présent au Public, elles sont précédées de trois piéces, qui renferment une érudition curieuse, & que les Historiens, les Poëtes, & les amateurs de la Langue Françoise liront avec plaisir. La premiere, est l'Apologie de la Reine Blanche, mere de S. Louis, ou *un Examen Critique* des Historiens qui ont prétendu qu'elle fut l'objet des Chansons & des Amours de Thibaut, Roi de Navarre. La deuxié-

me, une Histoire des Révolution de la Langue Françoise, depui Charlemagne jusqu'à S. Louis. L troisiéme, un Discours sur l'ancie neté des Chansons Françoises, d l'on trouve par-tout un goût sain & une Critique judicieuse.

Il est surprenant qu'un Historie Anglois, un Ecrivain de parti, u ennemi juré de la Maison Roya de France, ait été cru si légéreme sur sa parole, & qu'il ait eu ass de crédit pour donner le ton à pre que tous les Auteurs, qui sont v nus après lui, & assez de hardies pour flétrir la mémoire d'une d plus sages & des plus vertueus Reines de notre France. Notre A teur est indigné de cette accusatio odieuse; il prend la défense de vérité, & la défend bien.

Il a trouvé des Adversaires q lui ont répondu, mais il n'a pas tro vé dans leurs Répliques assez force, pour ébranler le moins monde la fermeté, avec laquelle soutient son sentiment. On a be s'écrier, est-ce donc ainsi qu'on tr

te nos vieilles Chroniques, & des Historiens respectables par leur science & leur probité ? Il fait voir que ces Chroniques & ces Historiens sont des monumens très-fautifs, & l'examen qu'il en fait, paroît être selon les régles de la saine Critique.

C'est principalement sur les Chansons de Thibaut, que le Roman de ses amours est appuyé. Elles sont les dépositaires de sa passion, les interprêtes de son cœur, & les véritables piéces qu'il faut consulter, on les fait imprimer, & on soutient qu'on n'y trouvera pas un trait qui désigne la Reine plus particuliérement qu'une autre; Thibaut ne donne à son Heroïne que des titres d'honneur & de politesse, il en parle comme d'une jeune personne, captive, contrainte, gênée sous l'œil d'une mere sévére ; or un pareil portrait ne convient nullement à la Reine.

Notre Critique ne dissimule point une objection assez frappante, l'épithete de *Couronnée*, que lui don-

ne Thibaut, désigne la Reine, & ne convient qu'à elle. La réponse est précise; le mot *Couronnée* ne se trouve que dans un seul des Manuscrits du Roi; ceux de Messieurs de Noailles, de Clairambaut, & de Sardiere, portent tous le mot *coulorée*. Il observe que le Manuscrit du Roi est conforme par-tout ailleurs aux autres Manuscrits, & il en conclut, que c'est absolument un terme déplacé, une faute de Copiste, & qu'il faut lire, *coulorée*.

Non seulement on ne voit rien dans les Poësies de Thibaut qui convienne à la Reine; on voit que ce n'est point elle dont il a voulu parler. Il répéte en plusieurs endroits, que son Amante est jeune & sans expérience; or pareille expression ne peut s'adresser à la Reine, elle étoit plus agée que lui, de près de quinze ans. C'auroit été lui faire mal sa cour, que de rappeller sa jeunesse de si loin, & vanter mal à propos une qualité qui étoit plus à lui qu'à elle.

Il ne faut que lire les Chansons

da Thibaut, & l'on verra qu'il ne s'agissoit pas de la Reine dans l'amour réel, ou imaginaire qu'il chantoit.

L'Auteur, qui paroît avoir accrédité cette fable, est *Mathieu Paris*, Historien Anglois, esprit partial, & animé de haine contre la Maison de Philippe Auguste. Voici comme il s'exprime sur les amours du Comte de Champagne pour la Reine. *Tunc Ludovicus Rex ad quamdam Abbatiam Muntpensier appellatam, se contulit, ubi venit ad eum Henricus Comes Campaniensis .... petens Licentiam ad propria Remeandi, cui cum Licentiam Rex vetuisset .... tunc comes, ut fama refert, procuravit Regi Venenum propinari, ob amorem Reginæ ejus, quam carnaliter, illicitè adamavit.* Il n'y a pas là un mot qui ne soit une bevue, c'est la passion qui parle, la vérité va la démasquer.

Le Roi Louis se retira, dit-il, dans l'Abbaye de Montpensier, *ad Abbatiam Muntpensier appellatam.* Premiere erreur, il n'y eut jamais

d'Abbaye dans Montpensier ; Henry, Comte de Champagne vint l'y trouver, *venit ad eum Henricus Comes Campaniensis* ; seconde erreur, le Comte de Champagne, qui étoit avec Louis, se nommoit Thibaut, & non pas Henry. Le bruit court, *fama refert*, qu'il empoisonna le Roi par amour pour la Reine.... Je supprime le reste, nous rougirions de dire en François, ce que cet Auteur n'a pas rougi de dire en Latin ; eh ! quelles preuves donne-t-il de tous ces attentats ? Un bruit obscur, un bruit populaire, *fama refert*. Notre Auteur fait ici sentir tout le venin de la calomnie, & met l'Historien en contradiction avec lui-même.

Si Thibaut eût été coupable de tous ces crimes, n'auroit-il pas été recherché, seroit-il arrivé tranquillement dans son Comté de Champagne, *in propria venit*, la Reine eût-elle convoqué l'assassin du pere au sacre du fils ? Si Thibaut avoit été si fort dans les bonnes graces de la Reine, eût-il embrassé le parti

de la Ligue, qui vouloit lui enlever la Régence du Royaume ? & l'Historien Anglois faisant tous ces aveux, n'a-t-il pas vû qu'il détruisoit d'une main, ce qu'il établissoit de l'autre ?

Les Historiens contemporains, & les plus anciens ; Joinville, l'Auteur de la Chronique, connue sous le nom du Comte de Montfort ; Alberic ; l'Auteur anonime des Gestes de Louis VIII. Nangis, Guillaume Guiart, ne disent pas un mot de ces amours. La plûpart de nos Auteurs modernes, Fauchet, Pasquier, du Haillan, ont suivi Mathieu Paris, il ne faut pas s'en étonner, ils manquoient de Critique. Varillas & Bayle se sont égayés sur cette Anecdote scandaleuse ; Brantome n'a pas été plus scrupuleux ; Mezeray a copié la Fable dans sa grande Histoire ; le P. Daniel ne s'en est pas assez défié, mais il l'a rend avec tant de précaution, qu'il dissipe les ombres qu'elle pourroit jetter sur la réputation de la Reine ; *le plaisir*, dit-il, *de médire*

des Grands, le désir de trouver d
mystéres où il n'y en a point, &
se faire goûter de certaines gens c
rompus, donnerent vogue à cette F
ble, mais il faudroit, ajoûte-t-i
des preuves plus solides, & des co
jectures moins frivoles pour fletrir
réputation d'une Reine si vertueu

On ne croit pas après ces obse
vations, qu'aucun Auteur reno
velle ce Roman, & rappelle sur
scene une accusation aussi atroc
& aussi mal fondée.

Le Mémoire sur les révolutio
de la Langue Françoise, depu
Charlemagne jusqu'à S. Louis, no
la représente dans des fortunes bi
diverses, tantôt brillante, tant
méprisée, & ensuite élevée jusqu'
point d'être capable de style, & d
passer pour une des langues les pl
parfaites que l'on parlât dans le si
cle de S. Louis.

Elle eut véritablement quelqu
éclat au commencement du Regi
de Charlemagne, c'étoit la Langu
qu'on parloit à la Cour & dans tou
le Royaume, & elle étoit d'un usa

ge presque aussi beau que la Latine. *Eginard* nous apprend, que le Prince voulut la réduire à des principes de Grammaire; *inchoavit & Grammaticam patrii sermonis.* Cette tentative marque l'estime qu'il en faisoit alors, mais elle ne réussit pas, la rudesse d'un langage encore brut le rebuta, & la Langue Latine emporta toutes ses affections. L'ignorance des Peuples, l'amour excessif de Charlemagne pour le Latin, son indifférence pour sa Langue maternelle, furent les causes de l'avilissement & de l'humiliation où elle tomba, on ne l'appella plus que Langue rustique, *rustica*, ou Romance, *romana*, & il n'y eut plus que les rustiques qui la parlerent.

Il est étonnant, que contre l'ordinaire des Conquérans, un si grand Roi qui aimoit sa Langue, n'assujettît pas ses nouveaux Peuples à la parler, & que tout vainqueur qu'il étoit, il apprit la Langue des vaincus.

Il ne s'appliqua qu'à faire fleurir les Langues Grecque & Latine. Cette prédilection rétablit les

Sciences dans ses Etats, mais elle nuisit extrêmement à l'avancement de la Langue Françoise, le Latin usurpa les fonctions qu'elle seule devoit remplir, & la réduisit en maître tyrannique aux seuls droits qu'il ne pût lui enlever. Livrée à l'ignorance du Public, elle fut entiérement négligée, nulle Etude, nulle Régle, nulle Grammaire n'en corrigea les écarts, & elle devint plus rustique que jamais; les Instructions, les Ordonnances, les Monuments publics, les Conseils, les Tribunaux de Judicature, tout fut du ressort du Latin; il présida au Palais, plaida les Causes, dicta les Loix, dressa les Jugemens, & servit aux circonstances les plus honorables de la Société; les conversations, les Lettres même furent en Latin, & il passa jusqu'aux monumens & aux ouvrages de simple curiosité. Enfin tout porta l'empreinte de l'humiliation de la Langue Françoise, & celle du triomphe de la Langue Latine.

Elle respira quelque tems à la fa-

eur d'un nouvel ordre que Charlemagne donna de faire à l'Eglise, les instructions en Langue vulgaire; les noms François qu'il imposa à chaque mois de l'année, les Traductions des Homélies en François, font connoître que le gros de la Nation fut toujours attaché à la Langue de ses peres, & que le Latin ne fut jamais la Langue vulgaire des François, comme quelques Auteurs l'ont pensé ?

On trouve à regret, dit notre Auteur, cette opinion, dans l'Histoire Littéraire de la France; la Langue Latine éclipsa, mais elle n'anéantit pas la Langue Françoise, le nuage ne s'éclaircira qu'à mesure que les causes de son avilissement se dissiperont.

Louis le Debonnaire en montant sur le Trône, fit tout pour la Langue Latine, & rien pour la Françoise. Il ne fut occupé qu'à soûtenir les établissemens que le Roi son pere avoit commencés; les Sciences & les Arts se traiterent toujours en Latin; la Poësie, ou plutôt la

fureur des Vers fut portée loin sous son Régne, ce fut, pour ainsi dire, le siécle de la Metromanie; cependant parmi tant de Poëtes, dont on a les Ouvrages, pas un n'écrivit en François.

L'Assemblée d'Attigny, & celle de Soissons, où le Roi se reconcilia avec ses freres, sont des monumens autentiques du triomphe de la Langue Latine; les Actes de ces deux Assemblées célébres sont en Latin, le langage François demeura sous cet Empereur dans l'état où il l'avoit trouvé à son avénement.

Sous le régne des enfans de ce Prince, ce ne fut encore qu'un misérable jargon, demi Gaulois, demi Latin, & demi Tudesque; témoin le serment de Louis, Roi de Germanie, fait en Langue Romance, & presque aussi mal aisé à entendre que le serment de Charles son frere, Roi de France, fait en Langue Tudesque, On ne se soucioit guéres alors de bien parler. On n'étoit occupé que de Guerres, & l'on pensoit beaucoup plus à faire de

belles actions, que de beaux discours.

Charles le Chauve aima les Lettres ; les Muses trouverent en lui un zélé protecteur, mais la Langue Françoise n'y gagna rien. On trouve quelques termes épars de ce vieux Roman dans quelques Auteurs de son tems, ils prouvent son existence, mais il n'étoit encore qu'une pure barbarie.

Après la mort de Charles, notre Langue n'embellit pas. La révolution qui changea la face du Royaume, lui fut encore plus fatale, la division des Princes, qui parurent sur le Trône, la divisa en autant d'Idiomes différens, qu'il y eut de différentes Provinces, chaque Seigneur ou Duc, ou Comte trancha du Souverain, & se fit dans sa Cour & son Palais une Langue à sa mode.

Le langage ne commença proprement à changer, que vers la fin de la seconde race de nos Rois. Hugues Capet fut le premier qui le vangea des affrons qu'il avoit essuyés,

il le remit en honneur, & le fit paroître en des occasions, où la Langue Latine s'étoit maintenue jusqu'alors avec hauteur.

Aimon, Evêque de Verdun, harangua en François le Concile, qui fut assemblée à Mouzon sur Meuse, en l'année 995. *Aimo Episcopus surrexit & gallicè concionatus est. Ce qu'il y avoit de plus grand dans le Royaume*, dit notre Auteur, *les Evêques, les Princes firent alors usage de notre Langue dans les Ecrits*, & elle revendiqua une partie du patrimoine qu'on lui avoit enlevé.

Ici notre Auteur ne paroît pas trop s'accorder avec lui-même, il prétend ailleurs que notre Langue ne fut un peu usitée dans les Ecrits, que du tems de S. Bernard, ou du moins qu'elle ne passa des Provinces à la Cour, que sous le Régne de Louis VII. Comment donc se peut-il faire que du tems de Hugues Capet, c'est-à-dire, plus de cent ans auparavant, *tout ce qu'il y avoit de grand dans le Royaume, les Evêques, les Princes, eussent alors*

commencé à faire usage de notre Langue dans les Ecrits ?

Robert, fils de Hugues Capet, fut zélé pour le progrès de notre Langue, il la parloit bien, & un Historien contemporain de ce Roi, nous fait entendre, que Thyerry, Duc de Lorraine lui envoya plusieurs fois en Ambassade, Nanterre, Abbé de S. Michel, parce que cet Abbé avoit l'esprit vif, & qu'il étoit très versé dans la connoissance de la Langue Françoise, *quia noverat eum Lingua Gallica peritiâ facundissimum.*

Quelque belle idée que ces expressions nous donnent de notre Langue, elle étoit encore comme un enfant au berceau, qui n'a pas la force de se soûtenir, & qui ne fait que begayer. Elle ne se fortifia pas beaucoup sous le Regne de Henry, & de Philippe I. Elle fut plus cultivée sous celui de Louis VI. surnommé le Gros. On vit dans les Provinces environ ce tems-là, des Ecrivains qui tenterent de faire des Vers en rimes vulgaires : la Ville

de Rouen, observe notre Auteur, plus attachée qu'aucune autre à la Langue Françoise, produisit un *Thibaut de Vernon*, Chanoine de son Eglise, qui traduisit assez bien en Cantiques François, les Vies de quelques Saints. *In communis Linguæ usum satis facundè refudit.*

La Langue Latine triomphoit toujours à la Cour, ce ne fut que sous Louis VII, que la nôtre commença un peu à se polir, ces premiers ornemens furent fort simples; mais tout simples qu'ils étoient, ils ne laissoient pas d'être des ornemens. Les Poëtes qui parurent alors furent les premiers qui ôterent à notre Langue ce qu'elle avoit de plus grossier & de plus barbare.

Notre Auteur fait ici mention de la plûpart de ceux qui rimerent en ce tems-là. On voit à la tête le *Chevalier de Bechada*, Auteur qui n'est guéres plus connu que son Poëme sur la prise de Jerusalem, car si ce Poëme existe, il n'a pas encore été découvert, les plus anciens Ouvrages que nous ayons après celui-

là, sont, *l'Histoire des Rois d'Angleterre*, *le Roman du Chevalier au Lyon*, *& le Rou de Normandie*. Notre Auteur ne veut pas que ces Poëmes soient parvenus jusqu'à la Cour de France, mais les preuves qu'il en donne, ne sont pas tout à fait convaincantes. Les Poëtes n'y firent pas peut-être fortune, non plus que leurs Poësies, mais il est probable qu'on les y lut, & qu'on les critiqua.

Les Rois conquérans ont toujours aimé à faire fleurir leur Langue. Le Régne de Philippe Auguste est l'époque où notre Auteur fixe avec raison, l'aurore des beaux jours de la nôtre. Les Poëtes, les Historiens, les faiseurs même de Romans oserent écrire en François, & il commença à devenir à la mode.

Le Poëme d'Alexandre le Grand, composé par Alexandre, surnommé de Paris, réveilla les esprits, & picqua la curiosité des Courtisans. Cet Ouvrage est un récit allégorique, qui couvre en partie l'Histoire du tems, le sujet étoit heureux, & dut faire fortune à la Cour d'un Roi Guerrier.

Les portraits des Capitaines d'Alexandre, faits d'après ceux qui vivoient en ce tems-là, étoient intéressants, & le Roi représenté sous la figure du Héros de ce Poëme, devoit protéger une Langue, qui sçavoit faire une peinture si flateuse. Ce Poëme est orné de traits assez beaux, on y trouve quelques Vers passablement tournés, les Descriptions en sont animées, & les récits naturels, le Poëme tend quelquefois au sublime, mais il n'y atteint pas. Des fictions Poëtiques, notre Langue passa aux Ecrits purement Historiques. Un Auteur ne craignit pas de manquer de Lecteurs, en traduisant du Latin en François, la Vie de Charlemagne; Geoffroy de Ville-Hardoin, Chevalier Champenois, ne balança pas de se servir de notre Langue pour transmettre à la postérité l'Histoire d'une des plus fameuses conquêtes, que les François ayent faites, depuis la prise de Jerusalem. Le plus ancien de nos Romans en Prose, *Tristan de Leonois*, l'un des plus beaux, & des mieux

faits qui ayent jamais été donnés au Public, parut en ce tems-là, rien n'y est neuf, tout y est vieux, mais tout y est naturel.

Sous Louis VIII. la Langue se soutint, & s'embellit un peu. Les Chansons du Roi de Navarre ne contribuerent pas peu à la rendre célébre. Les Chroniques de S. Denis disent, qu'il fit *les plus belles Chansons, les plus délitaces, & mélodieuses qui furent jamais entendues.* Cet éloge fait celui de notre Langue, & l'on ne prendroit pas un autre ton pour vanter celle que *les Bussis & les Bouhours* ont parlé dans le siécle de Louis le Grand.

Le progrès de notre Langue fut encore plus sensible sous le Regne de S. Louis, elle entra dans la carriere des Sciences que sa rivale lui avoit fermée depuis tant de siécles. Elle pénétra dans les connoissances les plus abstraites, dans l'Astronomie, la Géométrie, la Géographie; on l'employa dans les Actes publics, dans les Ordonnances des Rois, dans les matiéres de Jurisprudence.

& les François de ce tems-là avo
une telle idée de sa perfection,
bien qu'il y ait le tout à dire,
lui trouvoient autant de charn
que nous en trouvons aujourd
dans la nôtre. *Ils déſeſperoient*
soient-ils, *d'atteindre à la beaut*
langage de Chrétien de Troye &
Raoul de Houdance, qui avoient
en François mieux que jamais a
homme n'avoit fait. Ils ajoûtoi
que ces deux Poëtes avoient telle
enrichi la Langue, que ceux qui
noient après eux, ne pouvoient plus
glaner & ramaſſer quelques épis
leurs mains. Il faut que le préj
qu'ils avoient sur le mérite de
siécle fut bien violent, mais il
voir qu'ils sentoient les graces n
relles de leur vieux langage;
nous gâtons peut-être, à force d
rajeunir.

L'Histoire des révolutions d
Langue Françoise est suivie d
discours sur l'ancienneté des Ch
sons Françoises; on examine qu
fut leur premiére forme, & de q
instrumens on accompagnoit la v

en les chantant. Les amateurs de la Musique moderne ne seront pas trop curieux de ce morceau, mais il prouve la variété de notre goût, dans les choses mêmes qui ne sont que de plaisir, comme dans les plus essentielles.

Notre Auteur montre fort bien, contre le sentiment de quelques Auteurs, que les Chansons Françoises ont paru plus tard que le Regne de Philippe I. que les couplets licencieux que l'on fit alors sur un jeune homme, dont la conduite n'étoit pas sage, ne marquent point l'origine de nos Vaudevilles, qu'ils étoient rimés, *metricè compositi*, mais en Latin, & non pas en François. Abelard ne fit point de Chansons Françoises pour Heloïse. Tout ce qu'il a écrit, ses Lettres mêmes sont en Latin. Ce n'est point la Provence, mais la Normandie, qui nous a donné les premiers Poëtes, & les premiéres Chansons Françoises, elles étoient à la vérité d'une forme moins ajustée, & moins réguliére, que celles des Trouba-

dours, mais les Provenceaux n'inventerent point, ils ne firent que perfectionner cet agréable amusement, pourvû que la satire, l'irreligion & l'indécence, n'en fassent pas l'assaisonnement & le mérite.

C'est du Régne de Philippe Auguste, que notre Auteur datte la naissance de nos Chansons Françoises ; on n'avoit encore vû que du Latin rimé, tout au plus des Pelerins rimeurs ; je veux bien croire avec lui que ce n'est pas de cette rime qu'est venu le désordre de la belle Poësie Latine, mais il me permettra de lui dire, qu'il fait de vains efforts pour montrer les graces de la rime dans les Vers Latins, bien loin qu'elle en fasse la beauté, elle en est le plus grand défaut, & je ne comprends pas comment il peut en flatter les oreilles délicates des bons Poëtes de l'ancienne Rome.

Les Vers de Virgile & d'Horace, qu'il cite pour prouver son sentiment, n'en seroient que plus beaux, quand ils ne rimeroient pas ; pour les huits Vers rimés des Métamor-

phoses d'Ovide qu'il rapporte, je lui dirai :

Emendaturus, si licuisset, erat.

La Rime est aussi puerile, & déplaisante dans les Vers Latins, qu'elle est agréable & harmonieuse dans la Poësie Françoise.

Les Poëtes qui réussirent le mieux en Chansons, furent le Roi de Navarre, le Châtelain de Coucy, & Gasse Brulet. Le Roi de Navarre fut sans contredit le plus célébre de tous. L'association Littéraire, que l'on suppose avoir été entre ce Prince, & Gasse, pour la composition de leurs Chansons, paroît chimérique à notre Auteur, aussi bien que l'Académie Champenoise dont on fait Thibaut le fondateur ; ses Poësies sont imprimées dans le second Tome, l'Italie & la France en ont fait une estime singuliére, & je ne sçache, qu'un Auteur qui nous dit fort sérieusement, qu'elles ne méritoient guéres de venir jusqu'à nous. L'Editeur n'en juge pas

ainsi, & il en juge bien, il au
encore mieux fait, s'il eût sup
mé quelques traits de galante
contraires aux bonnes mœurs; o
mis à la tête de chaque Chanson
argument qui en annonce le suj
des Notes, & des Variantes au
des Pages, & à la fin un Gloss
des vieux mots François, les
difficiles à entendre.

Cet Ouvrage est bien écrit, a
goût & avec délicatesse, il mar
dans son Auteur une profonde c
noissance de la Littérature Fr
çoise. Nous nous ferons toujo
honneur de penser comme lui, p
vû qu'il bannisse la rime de la P
sie Latine, & qu'il ne ressemble
à un Critique Anglois, qui tr
ve un agrément infini dans ce V
de Virgile.

I nunc, & verbis virtutem illude super

ARTICLE IV.

RÉPONSE *AUX* ECLAIRCISSEMENS *du R. P. Mathieu Texte, Dominiquain, insérés dans le Mercure d'Oct. 1741. au sujet de la pretendue profession Religieuse de M. Jean Hennuyer, Evêque & Comte de Lisieux.*

EN attendant que nos diligences pour être en état de parler dans nos Mémoires de l'*Histoire des Hommes Illustres de l'Ordre de S. Dominique, par le R. P.* Touron, ayent eu le succès, que nous en attendons, nous allons rendre compte au Public en peu de mots d'une petite Brochure, qui nous est tombée depuis peu entre les mains, & qui n'est pas étrangére au grand Ouvrange, dont nous venons de parler. Car il s'agit de sçavoir si le célébre Evêque de Lisieux, Jean Hennuyer y doit entrer ou non, c'est-à-dire, s'il â été Dominicain, ou s'il n'a jamais été Religieux. L'Auteur Anonyme, qui soûtient

la négative contre le P. Texte, a divisé sa Dissertation en trois articles. Dans le premier, il suit Hennuyer depuis son entrée au Collége de Navarre en qualité de Boursier, jusqu'à son Election au Doyenné de S. Germain l'Auxerrois de Paris. Dans le second, il le met en possession de ce Bénéfice, puis de l'Evêché de Lisieux; & dans le troisiéme, il veut montrer que le P. Antoine Mallet, d'après lequel le P. Texte dit, qu'une nuée de témoins revendique ce Prélat à l'Ordre de S. Dominique, ne l'a point revendiqué lui-même, & qu'on a eu tort d'appuyer sur son témoignage une opinion, qui n'a aucun fondement réel.

Article I. selon le P. Texte, Hennuyer étoit Docteur, lorsqu'il entra en Religion. Il est donc inutile au dessein de son Adversaire de le suivre jusqu'à son Doctorat. Aussi l'Anonyme se contente-t-il de nous apprendre en deux mots, qu'il étoit du Diocèse de Laon, & que Dom Beaunier, Bénédictin, a eu tort de

lire dans son Recueil des Abbayes le France, qu'il étoit Anglois; qu'il it ses Etudes au Collége de Navar-e, à la faveur de la Bourse, qu'il y ıvoit obtenuë; qu'il y prit des dé-grés pour être associé à cette Mai-on, qu'il y fut nommé Sous-Prin-ipal des Artiens en 1530, étant ıgé de 33 ans; * & qu'il occupa ce ıoste pendant sept ans.

M. de Launoy a fort bien prou-'é que Hennuyer entra en licence :n 1538, & il est certain qu'en 1539 il étoit Précepteur du Dau-phin, Fils de François I. Il soûtint ıeu de tems après sa Sorbonique, & fut ensuite reçu Docteur. Du Bou-ay prétend qu'il étoit déja Domi-ıicain, mais il se trompe, selon le P. Texte même, qui assûre qu'Hen-ıuyer entra au Noviciat après avoir ıris le Bonnet. Ce n'est pas assez le le dire, il faut le prouver. « Vous »voulez, dit l'Anonime, qu'un »Docteur de la réputation de Jean »Hennuyer, & Précepteur du

* Il nacquit en 1497, & mourut en 1578.

»Dauphin, ſoit entré chez vous au »Noviciat, & y ait fait des Vœux »ſolemnels, âgé au moins de 42 »ans, ſans qu'aucune de vos Mai- »ſons en ait gardé la date, ou en »ait fait la plus petite mention! Ce- »la tire un peu ſur le paradoxe, ſi »je ne me trompe.

Mais voici quelque choſe de plus fort. A peine Hennuyer avoit reçu le Bonnet, qu'il fut chargé de conduire les Etudes de Charles de Bourbon & de Charles de Lorraine, qu'on deſtinoit à l'Egliſe, & qui furent tous deux Cardinaux; cela eſt bien prouvé par M. de Launoy & par le P. Echard; & vers le même tems, c'eſt-à-dire, en 1540. il fut nommé Profeſſeur de Théologie au Collége de Navarre. Or ſuivant les Statuts & l'uſage, un Régulier ne pouvoit pas occuper cette place; il n'y en a point d'exemple. Il profeſſoit encore en 1556. toujours chargé de la direction des Etudes des deux jeunes Princes, dont l'un, Charles de Lorraine, le mit très-bien auprès de Diane de Poitiers,

qui après la mort de François I. engagea Catherine de Medicis, devenue Reine, à le prendre pour son Confesseur : la preuve de ce fait est une Lettre d'un Gentilhomme, Huguenot, qui s'en plaint à la Reine même, & dont l'Anonyme rapporte les propres termes.

En 1552. la Charge de premier Aumônier du Roi étant devenue vacante, elle fut donnée, dit Guillaume du Peyrat à Messire Jean le Hennuyer, & il l'a exercée sous les trois Régnes suivants. Or du Peyrat ne donne jamais le titre de *Messire* aux Religieux, même en place. Il leur donne toujours celui de *Frere*. D'ailleurs, la Charge de premier Aumônier a toujours été séculiére, & la Chambre des Comptes, en parlant de Hennuyer, l'appelle *Maître*; qualité, qu'elle ne donne jamais aux Réguliers.

En 1553, Jean Guyencourt, Dominicain, Confesseur du Roi, étant mort, Hennuyer, premier Aumônier, lui succéda, cet emploi lui donnoit inspection sur le Collé-

ge de Navarre, & dans un Regiſtre de l'Egliſe de Paris, on lit ces mots : *Communicetur Domino Hennerio, Magno Eleemoſynario* * *Domini noſtri Regis, privilegium Burſâ in Collegio Navarræ pro Pueris chori.* Si Hennuyer avoit été Religieux, on auroit dit *fratri*, & non pas *Domino*, car en 1551, Henry II. ayant ordonné de nouveaux Réglemens pour le Collége de Navarre, chargea Frere Jean Guyencourt, ſon Confeſſeur, d'y tenir la main, & lorſque le même Roi en 1556, voulut réformer certains abus, qui s'étoient gliſſés dans l'Univerſité, il nomma des Préſidens & des Conſeillers pour y travailler & MM. Hennuyer, ſon Confeſſeur ordinaire, Pierre Danès, Confeſſeur du Dauphin, &c. pour être appellés & ouis dans ce travail ; ſi Hennuyer avoit été Religieux, le Roi l'auroit appellé Frere, comme il avoit fait en 1551. Jean Guyencourt, alors ſon Confeſſeur : il n'étoit donc pas

* C'étoit ainſi qu'on appelloit alors en Latin le Confeſſeur du Roi.

encore Dominicain en 1556, & il avoit 59 ans.

Article II. La même année 1556 Hennuyer, à la recommandation du Roi, fut élû Doyen de S. Germain l'Auxerrois, & dans tous les Actes faits au sujet de cette élection, il est appellé *Vénérable & Scientifique personne, Monsieur, Maître Jean Hennuyer, Docteur en Théologie, & Confesseur du Roi.* Il professoit même encore la Théologie à Navarre, puisque dans l'Acte du lendemain, où les Députés du Chapitre allerent lui faire part de son élection, on lit : *Coram venerabili & Scientifico viro, Domino & Magistro Joanne* Hennuyer, *sacra Theologia Professore.* Le P. Texte avoit bien prévû qu'on lui objecteroit cette élection au Décanat d'un Chapitre Séculier, & il a cru s'en tirer, en disant, que Hennuyer, en qualité de premier Aumônier du Roi, devoit être regardé comme aggregé au Clergé Séculier. Mais sa promotion à la Charge de premier Aumônier, demande une pareille solu-

tion, & ce *comme*, réplique l'A
nyme, ne signifie que l'embarra
P. Texte. D'ailleurs, si Henn
avoit été Religieux, il n'auroi
être reçu Doyen de S. Gern
sans une dispense pour sortir c
Religion, comme on l'exigea
Denys Perronet, qui avoit été
me, pour être reçu Théologa
Perigueux, puis Théologal &
nitencier d'Auxerre.

En 1557, Hennuyer fut non
à l'Evêché de Lodeve, dont i
prit pas possession; mais en 15
il fut pourvû de celui de Lisie
or dans ses Bulles, il n'est fait
cune mention qu'il ait été Do
niquain, & l'Anonyme défie le
Texte de citer les Bulles d'au
Religieux de son Ordre, élev
l'Episcopat, où cela ne soit pc
marqué. Il rapporte lui-même l'
pitaphe de Jean Hennuyer, qui
comme un abrégé de sa Vie, o
n'est pas dit un mot de sa Prof
sion Religieuse. Le Catalogue
Evêques de Lisieux, par Anto
de Mouchy, surnommé *Demochar*

lequel vivoit du tems de Hennuyer, & où l'Auteur a eu une attention particuliére à distinguer ceux, qui avoient été tirés du Cloître, garde le même silence sur la Profession Religieuse de Hennuyer, Jean Chenu, & Claude Robert, qui ont travaillé sur le Clergé de France avant MM. de Sainte Marthe, n'en disent rien non plus.

Article III. Le P. Antoine Mallet est la premiére source de l'opinion que le P. Texte a entrepris de défendre à la tête d'une nuée de témoins, qui se sont tous copiés, & dont aucun ne cite que l'autorité du P. Mallet. « Si ce Pere, dit le » P. Texte, est le premier, qui » ait fait Hennuyer Domini» quain, il faut convenir aussi, que » le P. Echard, son Confrere, est » le premier, qui par une idée assez » singuliére, l'a mis avec un grand » Eloge parmi les Ecrivains de no» tre Ordre, pour dire qu'il n'en » est pas, & qu'il n'a rien écrit. » L'Anonyme prétend bien que, s'il y avoit une préférence à faire entre

le P. Mallet & le P. Echard, elle feroit à l'avantage de celui-ci. « Avez-vous bien pu, dit-il au P. » Texte, mettre en paralelle le P. » Echard, cet Homme si respectable, & qui se fait lire avec tant » de plaisir, avec le pitoyable Livre du P. Mallet? Un Livre, qui » par les Fables, dont il est farci, » feroit encore dans la poussiére, » où le Public le laissoit depuis près » d'un siécle, si le fait, dont il s'agit ici, ne l'en avoit tiré?

Mais cette invective contre le P. Mallet n'étoit point nécessaire à l'Anonyme pour soûtenir sa cause. Ce Pere n'avoit point mérité qu'on allât ainsi réveiller ses cendres pour insulter à son Histoire des Hommes Illustres du Couvent de S. Jacques, puisqu'il n'a point dit que Hennuyer avoit été Dominiquain. Hé! comment l'auroit-il dit? Il le connoissoit si peu, qu'il l'appelle *Hennier*; car après avoir parlé de Jean Guyencourt, Dominiquain, qui avoit été Confesseur du Roi Henry II. & qui étoit Picard, il ajoûte:

» Jean Hennier, de la même con-
» trée, aussi Docteur en Théolo-
» gie de la Faculté de Paris, le sui-
» vit en la même dignité, & l'an
» 1559, fut fait Evêque de Lisieux.»
Il ne dit point qu'il fut Religieux de son Ordre, il ne l'honnore point du nom de *Frere*, comme il fait tous les Dominiquains, dont il parle, & la maniére, dont il défigure son nom, montre qu'il ne l'a point trouvé dans les Archives du grand Couvent de S. Jacques. En un mot, ce n'est point sa faute, si MM. de Sainte Marthe, & tous ceux, qui les ont suivis, le voyant dans son Ouvrage entre deux Dominiquains Confesseurs de Roix, ont cru qu'il étoit lui même Dominiquain.

Le P. Echard n'y a point été trompé comme eux : son amour pour la vérité lui a fait chercher des preuves de la Profession Religieuse de Hennuyer, & n'en ayant point trouvé d'autres que ces mots, *ut scribit Mallet*, il a consulté le Livre de ce Religieux, & il a été fort étonné de voir que son Confrere ne l'avoit

point écrit : auſſi-tôt il l'a rat
parmi les Dominiquains apocriph
mais il n'a point ajoûté, ce que
P. Texte lui fait dire, que H
nuyer n'avoit rien écrit. Le ſer
ment du P. Echard, & celui du
Mallet ne ſont donc point deux ſ
timens, & le P. Texte a tort
demander lequel de ces deux Ec
vains, doit être préféré à l'aut
puiſqu'ils ne ſe contrediſent poin

De tous ceux, qui ont ſuivi le t
rent ſur le prétendu témoignage
P. Mallet, celui, qui eſt pe
être plus capable de faire impı
ſion ſur le Public, eſt l'exact &
dicieux Abbé Châtelain, Aut
du Martyrologe univerſel, lequ
placé Hennuyer dans la Claſſe
vénérables * au 12 d'Août. Mai
ne l'a fait Dominiqain, que
l'autorité de M. l'Abbé Prev
Chanoine & Promoteur de Liſie

* Voyez la Table Hagiographiq
page 1198 Hannuyer, [Hannoariu
Ordre de S. Dominique, Evêque de
ſieux, omis au 12 d'Août.

lequel n'avoit envoyé cette Note à M. Chatelain, que sur le témoignage des Peres Dominiquains de Lisieux, aussi mal instruit du nom de Hennuyer, que le P. Mallet. Or l'Anonyme nous assûre, qu'ayant écrit à l'Abbé Prevôt pour le prier d'examiner un peu mieux le fait, qu'il avoit avancé, cet Abbé n'en trouva point d'autre preuve, que l'autorité du P. Mallet, & qu'il étoit sur le point d'écrire au P. Texte pour se rétracter, lorsque la mort l'enleva le 17 d'Avril 1742.

Il est certain que Jean Hennuyer fut un homme célébre, & un Saint Evêque. Dans un Manuscrit de Lisieux, imité en partie, & en partie copié de MM. de Sainte Marthe, on lit ce qui suit. *Lexoviensis Gubernator, accepto mandato Regio*, (il s'agissoit de faire main-basse sur tous les Calvinistes de Lisieux, comme on l'avoit fait à Paris & ailleurs le jour de S. Barthelemy.) *Joanni Episcopo communicavit..... Bonus ille pastor, quem Haretici percusserant Colaphis, vindicta non avi-*

dus, ipsorum necem impedivit; r
pondens, non sum passurus oves m
quanquam evagatas Christi caul
necdum adhuc desperatas, gladio t
cidari. L'Histoire ajoûte, que t
les Calvinistes, charmés de la b
té & de la générosité de leur E
que, rentrerent dans le sein de l
glise. Il est bien étonnant, dit l'
nonyme, « qu'un trait si Episcop
»& si digne des premiers siécles,
»échappé aux Ecrivains du te:
»& aux Modernes de quelque
»putation, qui ont circonstan
»avec tant d'attention ce qui
»passa en 1552 à Paris & dans
»Provinces. Je ne l'ai vû, ni d
»de Thou, ni dans les Mémo
»de l'Etat de la France, sous Ch
»les IX. ni dans le Popelinie
»ni dans Mezeray, ni dans le
»Daniel, ni dans le Gendre,
»dans Varillas même, qui emb
»se tout. Cependant c'est une T
»dition si généralement reçû
»Lisieux, qu'on ne sçauroit tro
»respecter.

On a d'ailleurs une preuve

son zéle, mais qu'il poussa sans doute trop loin. Le 17 Janvier 1561. il parut un Edit, par lequel il étoit défendu d'inquiéter personne pour fait de Religion : l'Evêque de Lisieux s'opposa à la publication de cet Edit, & fit signifier son opposition en ces termes, que l'Anonyme a vûs, copiés sur l'original par l'Abbé Prevôt. « Jean le Hennuyer, Evê-
» que de Lisieux, après avoir vû &
» lû certain Edit touchant la Reli-
» gion, fait à S. Germain en Laye,
» le dixiéme Janvier dernier *, a
» déclaré & déclare, qu'il s'oppose
» à la publication d'icelui, en tant
» qu'il est contrevenant au devoir
» de la Charge, donnée de Dieu
» audit Evêque & Pasteur, pour
» le bien & salut de son Peuple,
» & duquel faut qu'il réponde de-
» vant icelui, voir Ame pour Ame,
» & offre déduire les raisons de son
» opposition devant le Roi, & son
» privé Conseil, toutefois & quan-
» tes, qu'il y sera appellé, & de
» ce demande Lettres, &c. & don-
» ne pouvoir.

Le P. Echard auroit sans doute été aussi ravi qu'aucun autre Religieux de son Ordre, de pouvoir compter parmi ses Confreres un Evêque de ce mérite ; mais il a cru que cet Ordre n'avoit pas besoin d'emprunter aucun lustre étranger, & persuadé que rien ne donne plus de crédit à une Histoire, que l'exactitude & la sincérité, il rejette de la sienne tout ce qu'il n'a pas jugé conforme à la vérité. Il a estimé, avec raison, qu'en retranchant de sa Bibliothéque jusqu'à douze Ecrivains du XVI^e. siécle, qui ne furent jamais Dominiquains, on ne lui contesteroit pas ceux, qu'il y a laissés, ou que s'il s'étoit trompé quelquefois, on lui rendroit la justice de ne point imputer ses erreurs à un zéle mal entendu On n'est en effet véritablement riche, qu'autant qu'on est possesseur légitime ; & l'on n'est excusable de retenir le bien d'autrui, que quand on est dans la bonne foi. D'ailleurs il y a peu d'Ordres Religieux, à qui il convienne moins qu'à celui de S. Dominique

d'adopter de Grands Hommes, qui ne lui appartiennent point, il en a eu dans tous les Ordres de l'Eglise un si grand nombre, qu'il ne doit porter envie au bonheur d'aucun autre.

ARTICLE V.

ELOGE HISTORIQUE du P. Jean-François Baltus, de la Compagnie de Jesus.

LE P. Baltus est depuis long-tems si connu dans la République des Lettres, qu'on auroit lieu d'être surpris, si nous ne rendions pas à sa Mémoire le tribut, que nous nous sommes fait une loi de rendre à tous ceux, qui ont tenu une place distinguée dans la Littérature. Ce Pere naquit à Mets le huitiéme de Juin de l'année 1667, & le second de Novembre 1682, il entra au Noviciat des Jesuites à Nancy. Après les deux années ordinaires d'épreuve, & ses Etudes de Philosophie, il fut envoyé à

Dijon, pour y enseigner la Grammaire & les Humanités, & il termina cette premiére carriere à Pont-à-Mousson, où il professa la Rhétorique. Dès les premiers pas, qu'il y fit, on connut ce qu'il pouvoit être un jour. Personne n'ignore que Dijon est une des Villes de France, où de tout tems on ait vû plus de vrais Sçavans, & où le bon goût régne davantage. Le jeune Professeur y gagna d'abord l'estime de tous les Connoisseurs, ils lui en donnerent des marques, qui dès-lors commencerent cette réputation, qu'on vit toujours croître, & qui l'a suivi par-tout.

Il fit ses Etudes de Théologie à Rheims, & le fond de capacité, qu'il avoit déja acquis, l'ayant fait destiner par ses Supérieurs à écrire sur la Religion, on jugea à propos de l'envoyer à Paris pour se former le style dans cette Capitale, qui est reconnue dans toute l'Europe pour être le centre du bon goût, comme l'étoit autrefois Athènes dans les beaux siécles de la Grece & de Rome.

Une année lui suffit pour acquérir ce qui lui manquoit en cela, parce que de bonne heure il s'étoit nourri de la lecture des Anciens, qu'il étoit né avec un jugement droit & solide, beaucoup d'esprit & de discernement, & une mémoire des plus heureuses. Il retourna donc dans la Province après un an de séjour à Paris, & il y fut bien-tôt regardé comme un Sçavant, & un Ecrivain du premier ordre.

En effet, il sçavoit parfaitement le Grec & l'Hebreu, il avoit étudié à fond les Auteurs Sacrés, les Peres, tous les Monumens de l'Antiquité Ecclésiastique, & on lui donna d'abord la Chaire de l'Ecriture Sainte à Strasbourg. Ce n'étoit pas de quoi occuper un Homme aussi laborieux que lui : mais les vrais Sçavans comptent pour peu de choses tout ce qu'ils sçavent, & les découvertes, qu'ils font dans les Sciences, ne servent qu'à les animer à faire de nouvelles recherches. Cette ardeur, sur-tout quand elle est jointe à une grande facilité, est mal-

heureusement un écueil, contre
quel plusieurs ne sont pas assez
garde ; elle use de bonne heure le
forces, & le P. Baltus en a fait u
triste expérience. Tandis qu'il
livroit sans ménagement à un t
vail, qu'il aimoit, & dont il recue
loit tous les jours de nouveaux frui
il altéra son tempéramment, &
ne s'en apperçut, que quand il n
toit plus tems de remédier au m

Il avoit déja donné plusieurs O
vrages au Public en 1705. Le p
mier est une *Oraison Funébre de M
ssire Pierre Creagh, Archevêque*
*Dublin. A Strasbourg, chez Lou
François Rousselet*, in-4°.

Le second a pour Titre : *Répo
à l'Histoire des Oracles de M.*
Fontenelles, *de l'Académie Franç
se, dans laquelle on réfute le systè
de M.* Vandale, *sur les Aute
des Oracles du Paganisme, sur
cause & le tems de leur silence, & l'
établit le sentiment des PP. de l'
glise sur le même sujet. A Strasbour
chez Jean Renard* Doussecker. in-
1707. M. de Fontenelles n'av

joûté du sien à cet Ouvrage, que beaucoup d'ordre, & l'inimitable agrément de ce style ingénieux, qui le distingue si fort parmi les Ecrivains de son siécle. Mais cela même rendoit le systême de Vandale beaucoup plus dangereux, & ce fut ce qui engagea le P. Baltus à le réfuter. Il le fit avec un succès, auquel M. de Fontenelles applaudit lui-même : on comprit que ce systême ne pouvoit se soûtenir, puisqu'un si bel esprit n'avoit fait pour accréditer que des efforts inutiles, & que lui-même en convenoit.

Les Protestans ne furent pas d'aussi bonne foi : ils essayerent de répondre au P. Baltus, qui en 1708 répliqua, & fit imprimer chez le même Libraire une *suite de la Réponse à l'Histoire des Oracles, dans laquelle on réfute les objections insérées dans le XIII. Tome de la Bibliothéque Choisie, & dans l'Article II. de la République des Lettres du mois de Juin* 1707, *& où l'on établit sur de nouvelles preuves le sentiment des Saints Peres touchant les*

Oracles du Paganisme. Cette Ré
que ne fut pas moins bien reç
que la réfutation du systême,
le champ de bataille demeura au
Baltus.

En 1711, il publia une *Déf*
des Saints Peres, accusés de Pl
nisme. A Paris, chez Montala
in-4°. Il manque à cet Ouvra
quoique rempli d'une très-bo
Erudition, un peu d'ordre, &
s'apperçoit en quelques endro
que l'Auteur n'y a pas mis la
niére main. Il étoit alors vér
blement dans un état d'infirm
qui obligea ses Supérieurs
l'envoyer à Dijon, pour y resp
un meilleur air; mais il ne put
gner sur lui d'interrompre ses E
des, & peut-être que les effo
qu'il auroit faits pour cela, lui
roient été plus nuisibles encore,
la continuation d'un travail,
faisoit l'unique agrément de sa

En 1717, il fut appellé à R
pour y exercer l'Emploi de C
seur des Livres, & de Théolo
de son Général; mais sa santé

lui permit pas d'y reſter plus de deux ans, & il retourna à Dijon en qualité de Recteur du Collége. Les ſoins du Gouvernement ne ſuffiſoient pas à l'activité de ſon eſprit : il compoſa, ou acheva à Dijon pluſieurs Ouvrages. 1°. *Le Jugement des Saints Peres ſur la Morale de la Philoſophie Payenne, à Straſbourg, chez Jean-Renald* Doulſſecker 1719. *in*-4°. 2°. *Réflexions Spirituelles, & Sentimens de Piété du R. P.* Charles de Lorraine, *de la Compagnie de Jeſus, traduits de l'Italien*, avec une très-belle Préface du Traducteur. A Dijon, chez Jean Reſſayre, *in*-12. 1720. 3°. *La Vie de Sainte Fe-bronie, Vierge & Martyre, traduite du Grec. A Dijon*, chez le même, *in*-12. 1721. 4°. *Les Actes de S. Barlaam, Martyr, tirés d'un Manuſcrit Grec, & traduits en François, avec des Remarques & deux Diſcours, l'un de S. Baſyle, & l'autre de S. Jean Chryſoſtôme, auſſi traduits du Grec. A Dijon, chez le même*, in-12. 1720.

Le P. Baltus au ſortir de Dijon,

fut chargé du Gouvernement du Collége & de l'Université de Pont-à-Mousson, & ensuite de celui de quelques autres Colléges. Pendant tout ce tems-là sa plume ne fut point oisive. En 1726, on imprima dans les Mémoires de Littérature : *Sentiment du R. P.* Baltus *sur le Traité de la Foiblesse de l'Esprit Humain.* En 1738, il fit imprimer lui-même à Paris : *La Religion Chrétienne, prouvée par l'accomplissement des Prophéties de l'Ancien & du Nouveau Testament, suivant la méthode des Saints Peres. A Paris, chez* Didot, *in*-4°., & cet Ouvrage avoit été précédé en 1737, d'un autre Ouvrage, imprimé chez le même, sous ce Titre : *Défense des Prophêties de la Religion Chrétienne.* Trois Volumes *in*-12.

Peu de tems après, ayant sçu que des personnes, dont il estimoit l'esprit & le sçavoir, prétendoient qu'encore qu'il eût solidement réfuté dans cet Ouvrage le systême de Grotius sur les Prophêties, il n'avoit pas même effleuré celui des deux sens

Littéraux, qu'eux-mêmes donnoient aux Prophéties; il écrivit une Lettre, qui fut insérée dans nos Mémoires, Mais 1738. Art. XXXVI. dans laquelle il fait voir, qu'en combattant Grotius, il avoit prétendu prouver que le double sens des Prophéties étoit insoûtenable. Cette Lettre est la derniére production de sa plume, dont on ait fait part au Public. Il passa les derniéres années de sa vie au Collége de sa Compagnie à Rheims, sans autre emploi, que celui de Bibliothéquaire. C'étoit aussi tout ce que lui permettoient ses infirmités, qui le conduisirent enfin au tombeau le neuviéme de Mars 1743.

On ne peut disconvenir, quand on a lû les Ouvrages du P. Baltus, que peu de Sçavans ont reçu en naissant & acquis par l'étude plus de talens utiles & propres de son état. Judicieux dans le choix des Sujets, il les traitoit avec beaucoup d'ordre, de solidité & de clarté. Mais on étoit convaincu qu'il n'auroit fait aucun cas de ses talens,

ARTICLE V

MÉMOIRES DE L'ACADÉ Royale de Chirurgie, Tome mier. A Paris, chez Charle mont, Imprimeur de cette A mie. Rue S. Jacques, à l'Oli année 1743. Vol. in-4°. 778. sans compter la Préface Planches gravées.

CEtte Préface, qui est éter paroît d'une bonne main d'un habile Professeur de l'art la dit de M. Quesnay, connu me tel. On trouve divers gr Mémoires de lui dans le con volume. Ce sont autant de Sç tes Dissertations sur divers p de Chirurgie. La Préface est même une belle Dissertation Chirurgie en général, sur ses grès, & sur la meilleure manié la perfectionner, aujourd'hui q passe pour être si parfaite, & q vient de mériter que le Roi, répondre à l'estime & à la con

du Public, l'érigeât en Science & en Académie ſous la protection d'un Mécéne propre & naturel, tel que M. de Lapeyronie, qui a lui-même élevé dans ſa perſonne la ſcience de la Chirurgie juſqu'à celle de la Médecine & de la Phyſique la plus théorique & la plus ſubtile.

Qui doute qu'il n'y ait une ſcience de Chirurgie? Ce ſeroit douter qu'il y en eut un Art. La Chirurgie fut-elle un Métier, tout Métier a ſon Art, qui lui preſcrit des pratiques, & préſide à ſa routine même, comme tout Art a ſa Science ſupérieure, qui lui dicte des préceptes, leſquels découlant d'une théorie immédiate, qui a ſes principes d'idée & de raiſonnement, qu'il n'eſt jamais défendu, qu'il eſt utile aux Artiſtes, aux Ouvriers mêmes les plus méchaniques, de ſaiſir, ſoit par un génie heureux & méditatif, ſoit par l'étude qui ſupplée au propre génie, en nous appropriant le génie d'autrui.

» La Chirurgie, *dit M. Queſnay*, » eſt une des Sciences, qu'on a cul-

» tivées avec le plus de ſoin : la né-
» ceſſité, le ſçavoir, l'induſtrie, les
» travaux réunis de pluſieurs ſiécles,
» y ont porté des lumiéres qui en
» ont hâté les progrès.

Malgré cela, rien n'étant parfait dans ce monde, cet Auteur cherche la maniére dont on doit s'y prendre pour porter plus loin des progrès ſi avancés. L'experience que la ſeule pratique donne, ne lui paroît pas ſuffiſante, & il croit néceſſaire de recourir aux expériences Phyſiques. Ce qui lui fait établir deux moyens de perfection auſquels la Chirurgie doit s'attacher pour aller toujours en avant, *ſçavoir l'obſervation & la Phyſique expérimentale.*

Or ces deux moyens ſont néceſſaires, de maniére qu'il faut que l'un n'aille jamais ſans l'autre. Il faut, dit l'Auteur, que *les obſervations influent ſur les expériences, & les expériences ſur les obſervations. Elles ſe prêtent un appui mutuel.* Les obſervations toutes ſeules ont été, ſelon lui, ſouvent la cauſe de bien des erreurs.

Par obſervations, l'Auteur entend les propres expériences, la propre pratique d'un Artiſte, qui n'obſerve que ce qu'il a devant les yeux, ou ſous la main, ſans combiner les Phénoménes dont il eſt témoin, ou les pratiques de ſa propre induſtrie avec les Phénoménes obſervés par d'autres, avec les pratiques que la même, ou une plus grande induſtrie ſuggére à d'autres mains.

Il eſt tout ſimple de reconnoître, que deux yeux valent mieux qu'un œil, & qu'avec le tems toutes choſes ſe perfectionnent. Le premier coup d'œil de la Nature & de toutes choſes eſt toujours faux, parce qu'il eſt ſuperficiel & imparfait. Pluſieurs yeux voyent la même choſe de divers côtés : & il faut connoître tous ſes côtés pour la connoître bien. Une expérience ne mérite donc guéres d'être citée comme une expérience. Il faut cent expériences pour en conſtater une : & le nom d'obſervation ſur-tout ne s'attache réguliérement qu'à une très-longue ſuite d'obſervations : encore

faut-il peut-être qu'elles soient l'ouvrage d'un nombre d'observateurs differens : le même Observateur voyant tout du même œil, c'est-à-dire avec le même préjugé.

L'essentiel est qu'il faut du tems & une longue suite d'observations & d'expériences qui se confirment, ou se rectifient les unes les autres, pour perfectionner les Sciences, les Arts, & les Métiers. Ainsi l'Auteur fait fort bien voir que les expériences & les observations des siécles passés étant insuffisantes, la Chirurgie, la Médecine, & tous les Arts & Sciences étoient remplies de préjugés & d'erreurs, dont les Sçavans & les Artistes de nos jours sont revenus en quelques points, au profit du Public.

Par exemple, « les Anciens étoient » persuadés que le choix de certai- » nes saignées n'étoit pas indifférent. » Suivant leurs idées, l'ouverture » de quelques veines & de quelques » artéres dans des parties peu éloi- » gnées les unes des autres, &, ce » qui est plus surprenant dans les

» mêmes parties, avoient le privile-
» ge des Remédes ſpécifiques pour
» des Maladies fort différentes. Ce-
» pendant, c'eſt ſur des obſervations
» qu'étoient fondés de tels préjugés.
» Deux mille ans n'avoient pu dé
» ſabuſer de ces dogmes ridicule
» les Obſervateurs les plus exacts s
» les Malades ont donc livré leu,
» ſang & leur vie aux caprices der
» Médecins & des Chirurgiens s
» ſur la foi des obſervations les plu,
» équivoques.

Rien n'annonce mieux la perfection d'un Art intéreſſant comme celui-ci, que l'aveu des préjugés, des erreurs mêmes, dont les Maîtres reconnoiſſent de bonne foi qu'il a été infecté. La Préface dont nous parlons, renferme divers aveux pareils. « Les Livres, dit l'Auteur,
» ſont remplis de ſemblables abſur-
» dités, que l'obſervation avoit con-
» ſacrées comme des vérités avouées
» par la Nature, & par le conſen-
» tement des Praticiens.

Encore a t-on bien de la peine à fixer des régles & des époques

de vérité & de certitude dans des Sciences auſſi conjecturales, dans des Arts auſſi eſſentiellement tâtonniers, que ceux qui concernent les matiéres Phyſiques, & le plus court ſeroit peut-être d'avouer que le tems même n'y ſuffit pas toujours pour arriver à une certitude imperturbable d'opération ou de raiſonnement; une découverte y étant ſouvent l'occaſion de pluſieurs nouveaux préjugés, de pluſieurs nouvelles erreurs. Notre Auteur le prouve lui-même très-bien.

« Lorſque Harvée, dit-il, eut » perſuadé aux Médecins que la cir» culation étoit le principe de la vie, » ils paſſérent de la credulité au mé» pris de toutes les opinions des An» ciens. On ne voulut plus recon» noître de remédes appropriés à » certaines parties. Le courant du » ſang portant ces remédes par tout » le corps, ils agiſſent donc égale» ment, diſoit-on, ſur toutes les » parties. Mais des obſervations » exactes ſoumirent enfin les eſprits » mêmes les plus obſtinés à revenir

» aux anciennes idées ſur les effets
» de ces remédes.

L'Auteur convient que les découvertes les plus lumineuſes en matiére de Phyſique, ſont environées de mille obſcurités, que le tems même a bien de la peine à diſſiper. Qu'y faire ? A cette vue, un eſprit hardi devient Pyrrhonien ; mais un eſprit ſage ne devient que ſtudieux, appliqué, attentif, circonſpect. Il doute, il délibére, mais s'il eſt Praticien il prend enfin ſon parti, & va au fait. S'il réuſſit, c'eſt qu'il eſt habile homme, s'il manque ſon coup, c'eſt qu'il eſt homme auſſi.

Tout conſiſte à ſe mettre en état de prendre ſagement ſon parti dans des tentatives délicates. « Mais ce » n'eſt pas, dit notre Auteur, des » obſervations & des expériences » d'un ſeul homme, qu'on peut at» tendre de telles lumiéres. Il faut » néceſſairement recueillir les ob» ſervations qui ſont diſperſées dans » les Ouvrages de nos prédéceſſeurs » & de nos contemporains. Sans ce » travail, le plus grand génie ne ſe-

»ra qu'un praticien peu éclairé & »présomptueux. Car s'il entre dans »l'exercice de l'Art, sans les con»noissances qui sont renfermées »dans ces Ecrits, l'édifice qui a été »élevé par les travaux de tant de »siécles, sera l'édifice qu'il entre»prendra témérairement d'élever.

Cela est extrêmement bien dit. Un homme ne peut pas tout seul atteindre à une perfection, à laquelle les autres n'atteignent qu'à l'aide de tous ceux qui les ont précédés. Pour le moins ira t il plus loin avec l'aide d'autrui, qu'il n'iroit sans ce secours. Le mépris des Anciens produit ce mauvais effet, de livrer ceux qui en sont prévenus à leur seul génie. C'est comme si quelqu'un vouloit remuer, ou élever de grands fardeaux, sans le secours des Leviers & des Gruës, que les Anciens ont inventées; ou comme s'il ne vouloit user que de machines de sa propre invention. Il faut toujours se souvenir qu'un morceau de fer, ou de cuivre a besoin de trente mains différentes pour devenir

une épingle, & que les Ouvrages de l'esprit demandent peut-être encore plus de façons & de concours de lumiéres, que les Ouvrages purement matériels.

La nature ne met que successivement sous les yeux & sous la main des Artistes, les divers objets d'un même Art. Nul homme n'est en état durant la plus longue vie, d'observer ou d'éprouver les différentes formes que prennent les divers maux dans les sujets divers. Les moindres circonstances altérent les apparences, & déclarent le même mal par des phénoménes souvent contraires. « Or si les hommes les » plus éclairés, dit M. Quesnay, » n'ont pu démêler exactement la » vérité parmi tant de difficultés, » un Praticien pourra-t il espérer » de la saisir par ses seules observa» tions ? .... Les travaux des au» tres sont donc une source de tra» vaux pour lui ; & sans une nou» velle étude, son sçavoir même se» roit flétri par son ignorance.

On compare ici la Chirurgie à

l'Anatomie, qui en eſt, ou d
elle eſt une branche aſſez inti
»Or ſi un Anatomiſte négligeoi
»s'inſtruire des nouvelles décou
»tes, ſon travail ne ſeroit qu'un
»vail ſervile, qu'une imitati
»qu'une répétition des travaux
»ſes premiers Maîtres.... Il y
»a pour qui les travaux de tr
»ans, n'ont été qu'un exercice
»yeux & des mains. Les riche
»de leur Art ſe ſont multipli
»tandis qu'ils ſont reſtés dans
»indigence honteuſe.

L'Auteur ne veut pas qu'on
duiſe la Chirurgie au ſeul art
pérer. Cet Art en eſt l'eſſence
en convient. Mais cet Art ne
pend pas ſeulement de la main;
ſage donne de la dextérité, cela n
pas douteux. Mais il faut toujo
que l'œil conduiſe la main, &
ce ſoit un œil ſçavant & éclairé
l'eſprit. La dextérité, l'induſt
l'adreſſe qui fait l'habile Chi
gien, dépend preſque plus de l'
que de la main. Et l'eſprit ne
pas être ſeulement dans l'œil

doit paſſer juſques dans la main même, & lui donner cette fineſſe de ſentiment, cette ſoupleſſe, cette liberté, qui fait dans tous les genres les grands Artiſtes.

Anciennement, après l'amputation toujours cruelle d'un membre, on ajoûtoit l'opération, encore plus cruelle, d'appliquer aux vaiſſeaux un fer brûlant pour arrêter le ſang. Le célébre *Paré* inventa la maniére d'arrêter ce ſang en liant les vaiſſeaux, ce qui n'a rien de trop douloureux. Il ſe paſſa cent ans avant que les Chirurgiens, livrés à la routine de l'ancienne méthode, vouluſſent ſe rendre à celle de Paré. Ce fut ainſi que les contemporains d'*Harvée* refuſérent opiniâtrément de profiter des vues utiles que donne la connoiſſance de la circulation du ſang.

On nous dit ici que l'opération de la Fiſtule étoit connue dans l'antiquité, & que *Celſe* même l'a décrite avec clarté. Cependant ce n'eſt preſque que de nos jours, & à l'occaſion d'un grand Roi, qui en étoit

atteint, que la pratique ancienne eſt devenue une pratique moderne, qui n'allarme preſque plus, & ſe renouvelle tous les jours avec ſuccès.

La routine eſt bonne pour la main, pour l'œil même, pour le manuel en un mot de l'opération; mais il faut s'en défier dans la partie de l'eſprit qui doit mener la main par le moyen de l'œil, & de ce ſentiment fin & ſimple, qui épargne bien des douleurs au malade, & va au fait, par le chemin & dans le tems les plus courts & les plus abregés.

Sous un même nom la même opération ſe diverſifie à tous momens dans les divers ſujets. Il y a par exemple vingt & trente ſortes de Trépans pour les divers coups à la tête. Il n'y a point de régles preſcrites par les Livres mêmes, & ratifiées par l'expérience, d'où on ne ſoit obligé de s'écarter en toute occaſion. Les régles ne font que diriger, & ne doivent point être priſes pour des préceptes abſolus. Le coup d'œil actuel doit en quelque

façon les diriger elles-mêmes, ou en diriger l'application.

« C'eſt donc, conclut le judi- » cieux & ſçavant Artiſte, dans des » opérations variées que conſiſte le » fonds le plus étendu de l'art d'o- » pérer. Ainſi ces hommes qui ne » peuvent marcher que dans des » chemins frayés par les autres, ſe- » ront des hommes inutiles dans ces » cas ſi difficiles, ſi fréquens, & ſi » dangereux.

Mais cette opération ſi variée, ſi compliquée, ſi délicate, n'eſt elle-même qu'un point dans la curation des maladies ſoumiſes à la Chirurgie. La connoiſſance des cas qui l'exigent, les accidens qui la ſuivent, le traitement qui doit varier ſelon la nature & la différence de ces accidens, tout cela demande bien des vues & des connoiſſances de la part du Chirurgien.

L'Auteur de la Préface en conclut, « que l'exercice de la Chirur- » gie demande une théorie lumineu- » ſe & profonde. » Il tache enſuite à déterminer l'eſpéce de théorie qui

lui convient ; & ſur ce point il n'eſt pas ſi aiſé de définir les bornes de l'eſprit humain, toujours porté à fouiller dans les ſécrets de la nature, & à remonter aux cauſes & aux principes de tous les objets que les ſens préſentent à l'imagination. Ou il faut renoncer à penſer & à méditer, ou il faut ſe livrer un peu à la conjecture & au raiſonnement ſyſtématique, hypothétique même.

L'Auteur en veut un peu à cette théorie conjecturale qu'il traite d'arbitraire, qui a introduit, tantôt l'acide & l'alkali, tantôt la trituration, &c. Que faire à cela ſi la nature eſt cachée, & ſi l'eſprit de l'homme n'eſt pas infaillible ? En Phyſique même on ſe déchaîne volontiers contre les ſyſtêmes. La Phyſique n'eſt pourtant que cela. Mais c'eſt que chacun décrie celui d'autrui pour faire paſſer le ſien. Newton crie contre la matiére ſubtile, & contre les Tourbillons, pour leur ſubſtituer le vuide & l'attraction. Le meilleur ſyſtême eſt celui qui ne s'attachant à aucun ſyſtême, trouve

du bon dans tous, & en écarte sagement l'excès & l'universalité. Il y a de l'acide dans la nature, il y a de l'alkali, il y a de la trituration, de l'oscillation, il y a de la fermentation. Il y a même attraction, sinon dans les premiéres causes, du moins dans les secondes. Il n'y a que le vuide qui paroît ne se prêter à aucun tempéramment, à moins que les vacuistes ne veuillent bien se prêter à celui d'une matiére infiniment molle, fluide & mobile, qui ne résiste à rien dans un espace qu'elle remplit & qu'elle constitue.

Ainsi M. Quesnay nous permettra de ne pas tout à fait souscrire au mépris qu'il croit qu'on doit avoir pour *cette théorie, qui n'est que trop commune, & qui a infecté les Ecoles*, selon lui. Il n'y a que les excès qu'on ait droit d'en mépriser. Ou il ne faut point raisonner, & raisonner Physique en Médecine, en Chirurgie même ; ou il faut s'exposer à passer le but, & à donner de tems en tems, & souvent dans des excès pareils. Non seulement en Mé-

decine & en Physique, mais dans les affaires de la vie les plus sérieuses & les plus intéressantes, le raisonnement humain a toujours essentiellement quelque chose de conjectural, de systématique, d'hipothétique, qu'on ne peut proscrire, sans lui substituer quelque chose d'aussi équivoque, ou sans prétendre avoir seul l'infaillibilité du raisonnement qu'on refuse à tous les autres.

Du reste, tout le monde doit convenir avec M. Quesnay, que *la théorie n'est que la pratique réduite en préceptes*. Et il convient enfin fort bien lui-même, que *dans ces limites où la certitude nous abandonne, il ne nous reste pour nous conduire que la conjecture & l'analogie*, que *ces deux guides sont utiles*, & que *les connoissances qui en doivent être la base, peuvent seules leur donner assez d'autorité pour captiver l'esprit.*

Cette Préface extrêmement bien écrite, soit pour le style, soit pour le goût & la maniére fine, ingénieuse, & nourrie de bons principes de science & d'érudition, est

terminée par une courte exposition, noble & modeste des grands avantages qui doivent résulter pour la perfection de la Chirurgie, de l'établissement de la nouvelle Académie, dont on trouve ensuite ici le tableau, comprenant le nom de tous les plus fameux Chirurgiens de Paris, avec ceux de plusieurs autres Associés Etrangers & Regnicoles.

Nous donnerons de suite l'Extrait des Mémoires qui font le corps de cet utile Volume, qui est extrêmement plein, & mérite toute sorte de bon accueil de la part du Public.

ARTICLE VII.

DISSERTATION sur l'origine des Négres. Brochure in-12. *de* 24 *Pages. Par M. R, Médecin à Lyon.*

L'Auteur consacre ici son admiration à l'infinie fécondité de la Nature, & à la variété prodigieuse des Etres, Plantes & Animaux, dans leurs genres, espéces, sous-espéces

& individus. C'eſt l'admiration d'un homme intelligent, & qui connoît la nature Phyſique des choſes. Cela ne ſuffit pas, & l'Auteur de la Nature veut une admiration religieuſe, & qui s'arrête aux bornes qu'il a données lui même à ſes Ouvrages, bien plus qu'une admiration intelligente, qui ceſſe même de l'être, ſi elle paſſe ces bornes.

La Vigne, le Poirier, le Pommier, par exemple, dit M. R. qui forment trois genres de Plantes, comprennent chacun plus de vingt eſpéces, & chacune de ces eſpéces ne tire point ſon origine l'une de l'autre. Il en eſt de même des Animaux, ajoûte-t-il. Le chien qui forme un genre particulier, ſe diviſe en quantité d'eſpéces.

Après ce préambule, il s'agit uniquement de ſçavoir ſi l'homme qu'on a cru juſqu'ici unique dans ſon eſpéce, & venant généralement du ſeul Adam, en vient, & eſt unique en effet dans ſon eſpéce. L'Auteur met d'abord *la Révélation à part, pour eſſayer ce que peut la raiſon ſeule ſur ce point de Phyſique.* Eh que peut

elle ? Nous égarer, & voilà tout. Quelqu'un qui a deux yeux, & qui en fermeroit un, & le principal pour se mieux conduire, seroit-il raisonnable ?

Nous n'avons que trop peu de matiéres de Physique, où la Révélation daigne nous dire quelque chose, & ce qu'elle nous dit est toujours fort supérieur à la raison. Nous ne sçaurions donc trop en Physique même, nous y rendre attentif. Pour la question présente, l'Ecriture Sainte, & la Foi de l'Eglise est expresse. L'Auteur ingénieux de cette trop sçavante Dissertation, n'a pas assez fait d'attention à cela, & combien la question qu'il manie avec tant de légéreté & de feu d'esprit, tient aux plus grandes questions de la Religion, entr'autres au péché originel, à la Rédemption de J. C. aux pratiques Sacrés de l'Eglise envers les Négres, &c.

L'Auteur, que nous croyons dans le fond très-religieux de cœur, & qui en fait ici même une profession expresse, met quelque sorte de cor-

rectif à sa premiére proposition. Il plaidera d'abod, dit-il, pour la raison qui lui paroît bien fondée à admettre des espéces différentes d'hommes. Il montrera ensuite, ajoûte-t-il, que la Révélation n'en admet, & n'en doit admettre qu'une seule espéce.

La raison a-t-elle aucun intérêt qu'on plaide pour elle contre la Foi? La Foi ne la détruit pas, la perfectionne même, & c'est plaider en faveur de quelqu'un qui n'a l'usage que d'un œil, contre l'Oculiste qui peut lui rendre l'usage de l'autre œil en lui abbatant la cataracte.

M. R. introduit un pur Naturaliste, qui jugeant de tout par les Phénoménes, c'est-à-dire par les seuls yeux, fait ses divisions génériques & spécifques de l'homme, en homme blanc, homme négre d'Afrique, homme sauvage d'Asie, homme sauvage d'Amerique, homme Marin à deux jambes, & homme Marin à queuë de poisson.

L'Auteur, comme on voit, sous le nom de pur Naturaliste, met ici

ſans façon des hommes qu'on eſt bien ſûr qui n'en ont qu'une certaine figure. Cela aide à croire qu'il y a autant de différence entre les unes qu'entre les autres de ces prétendues ſix eſpéces. Il s'attache enſuite à recueillir toutes les différences qu'on connoît entre les Blancs & les Négres.

Il finit ſa Diſſertation par dire un mot en faveur de la Foi contre la raiſon, & paroît convenir de l'unité de l'eſpéce humaine, ſi clairement établíe par l'Ecriture, la Tradition & l'Egliſe. L'Auteur en veut cependant un peu trop à ce qu'il appelle les petits Théologiens, qui ne connoiſſent, ſelon lui, que la ſurface de l'Ecriture & de la Foi, & ſa façon de parler des Miracles eſt un peu légére, cavaliére même. Nous ne diſons rien de ce que le morceau final, le ſeul favorable à la Foi, paroît barré dans tous les Exemplaires que nous vûs, & de quelques Apoſtiles manuſcrites qu'on trouve auſſi dans tous, par leſquelles on infirme beaucoup les Ar-

ticles où l'Auteur reconnoît l'autorité de l'Ecriture pour l'unité de l'espéce humaine.

Ne reviendra-t-on point de ce mauvais goût de Physique raisonneuse, plutôt que raisonnable, introduit par Descartes, ou plutôt par Spinosa ? Ne reconnoîtra-t-on jamais l'abus de mettre ici en contradiction la raison avec la Foi? La Physique avec la Théologie? En fait de Physique sur-tout, la raison est si foïble, si bornée, qu'il est contre la raison même de lui donner tant d'avantage contre la Foi, qui a au moins la certitude & l'infaillibilité en partage, si elle n'a pas l'évidence & la clarté. Car la raison n'a en matiére de Physique, ni la clarté, ni la certitude.

Nous avons entre les mains d'autres Dissertations, mais manuscrites du même Auteur, qui paroît un homme de beaucoup d'esprit, & sur-tout d'un esprit vif, trenchant & décisif. Il en veut fort aux préjugés, pourvu qu'on ne substitue point ses préjugés propres à ceux du

Public, & de nouveaux préjugés aux anciens, comme il arrive presque toujours, ou, ce qui est pis, pourvu que les préjugés qu'on combat soient purement Philosophiques, & ne touchent à la Religion, ni ne près, ni même de loin

Par exemple la Dissertation de l'Auteur contre l'opinion des Philosophes mêmes, & entr'autres du célébre P. Malebranche, qui attribuent avec le Peuple un grand pouvoir à l'imagination des meres sur la conformation de leurs enfans, est hardie, mais sans conséquence. M. R. prétend que l'imagination des meres ne contribue en rien aux signes, taches, défectuosités, déplacement de parties, configurations extraordinaires de leurs enfants, qu'il n'y a pas une communication suffisante entre le cerveau, ni aucune partie essentielle de la mere avec celles de l'enfant, que tout ce qu'on dit à cet égard est sans fondement, que l'exemple même rapporté par le P. Malebranche d'un enfant né avec les membres brisés

aux endroits où l'on brise ceux d'un malheureux qu'on rouë, parce que la mere de cet enfant étant grosse avoit assisté, disoit-on, à une pareille exécution, n'est qu'un conte, & que l'événement de l'enfant peut être fort exagéré, & peut, en tout cas, s'expliquer de vingt autres façons plus naturelles, &c.

Ce pouvoir en effet qu'on attribue à l'imagination des femmes, est si extraordinaire, si peu explicable, paroît si peu prouvé, & est du reste si uniquement fondé sur l'imagination forte, ou plutôt très-foible des femmes, & même de ce qu'on appelle les bonnes femmes, qu'on est obligé à M. R. d'en avoir appellé un peu à la révision des Physiciens, & nommément des Anatomistes & des Médecins.

Il y a une Dissertation Chymique de l'Auteur sur la dissolution, la suspension & la précipitation de l'or dans l'eau régale, & de tous les autres corps, sels, métaux, &c. dans d'autres menstrues. M. R. fonde la dissolution des corps sur la misci-

bilité ou homogénéité des menſtrues, & c'en eſt là en effet une condition, comme on dit, *ſinè quâ non*, c'eſt-à-dire, ſans laquelle un corps ne peut en diſſoudre un autre qu'il ne peut pas pénétrer, s'il lui eſt immiſcible, diſſociable, hétérogène. Il y faut pourtant encore, comme on dit, l'*adjutorium quo*, ou le principe d'action & de diſſolution effective. L'Auteur y appelle l'air extérieur, & peut-être que l'air intérieur n'y eſt pas inutile. Car, par exemple, nous croirions volontiers, que l'eau en pénétrant la chaux, ne fait qu'aider à l'air intérieur à en ſortir avec fracas.

L'Auteur explique fort nettement la légéreté reſpective que les corps acquierent en ſe ſubdiviſant, & acquiérant par-là des ſurfaces grandes de plus en plus. Il explique auſſi fort phyſiquement les divers phénoménes de la précipitation.

Enfin ſa troiſiéme, ou quatriéme Diſſertation Méthaphyſique eſt ſur la poſſibilité de l'infini actuel, ſoit Arithmétique, ſoit Géométrique.

Il dit de fort bonnes choses là-dessus. On sent beaucoup d'esprit Géométrique, & plus d'esprit encore tout court dans cette Dissertation. Mais pour trancher la question, il faut faire parler la Géométrie même, & plutôt la Géométrie que l'Arithmétique. Car s'il y a un infini, c'est dans l'objet de la Géométrie, dans l'étendue, bien plus que dans les nombres essentiellement finis & précis.

Les Géométres Modernes ne doutent guéres de cet infini Géométrique, qui est l'objet unique de toutes leurs spéculations Mais il leur est plus facile de le spéculer, de le calculer même, que de le définir & de le constater. S'ils pouvoient simplement dire ce qu'ils font, l'infini seroit constaté. Mais les Géométres sont de ceux qui sçavent mieux faire qu'ils ne sçavent dire communément.

Tout dépend ici d'un principe qui résulte immédiatement de toutes leurs opérations, & qui en est méme la base, & le formel même

de cette opération. C'eſt que l'infini d'une choſe eſt hétérogène avec cette choſe ; qu'une ligne infinie n'eſt point une ligne ; qu'un nombre infini n'eſt pas un nombre ; qu'une ſurface infinie n'eſt pas une ſurface ; que l'infini en un mot eſt l'être fini, élevé d'un dégré au deſſus de ſa ſubſtance. Car ſi l'infini de la ligne n'eſt que la ſurface finie, qui eſt-ce qui voudra, ou oſera nier la poſſibilité de cet infini. Tout ſe réduit en un mot à ſentir la force de cet enthymene ſimple. La ſurface eſt poſſible, donc la ligne infinie eſt poſſible ; la ſurface exiſte, donc la ligne infinie exiſte. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'en Géométrie il n'y a d'autre infini que celui-là, & que pour élever une ligne à l'infini, nul Géométre infinitaire ne fait autre choſe que l'élever à ſa ſurface,

ARTICLE VIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

H*Istoria Sacra de Baptismo* Constantini Max. Aug. *Colloquiis familiaribus digesta. Pars prima, complectens fictitium magni hujus Imperatoris Baptismum* Nicomediensem. *Autore* Matthia Furhemanno, Austriaco. Romæ *ex Typographiâ* Joannis Zempel. M. DCC. XLIII. *in*-4o.

Le même Zempel a imprimé des *Institutions Arithmétiques de F.* Paulin *de S.* Joseph *de* Luque, *avec une Appendice sur la nature & l'usage des Logarithmes. A* Rome. I. Volume *in*-4o. M. DCC. XLIII. *Institutiones Arithmeticæ*, &c.

DE PADOUE.

Il paroît ici une nouvelle Edition du Traité de *Schelstrate*, Bibliothéquaire du *Vatican*, intitulé : *De Disciplinâ Arcani, contra Disputationem* Ernesti Tentzelii, *Dissertatio Apologetica per* Emmanuelem à Schelstrate, *S. T. D. Bibliothecæ* Vaticanæ *Præfectum*, &c. Patavii, ex Typographiâ Joan. Bapt. Conzatti. M. DCC. XLIII. *in*-4°.

PAYS-BAS.

D'ANVERS.

Le sixieme & dernier Tome des *Actes des Saints* du mois d'Août est imprimé, & on sera bientôt en état d'en fournir les Exemplaires. Il comprend les cinq derniers jours, & un Supplément pour ce mois : A la tête, & hors de rang, on trouve tout ce qu'on peut attendre sur l'Histoire & le culte de l'Eunuque Ethiopien, Intendant de la Reine

Candace, dont il eſt parlé aux Actes des Apôtres, avec les Eloges que les Saints Peres lui ont donnés. Le Saint qui occupe le plus de place dans ce Volume, eſt S. *Auguſtin*, dont les *Actes* ſont éclaircis avec beaucoup de ſoin dans un long *Commentaire*. Sa Vie eſt tirée partie de ſes Confeſſions, partie de celle qui a été écrite par *Poſſidius*, Ami & Diſciple du S. Docteur, avec lequel il avoit vêcu près de quarante ans. Le Catalogue des Ouvrages de S. *Auguſtin* eſt accompagné de beaucoup d'Obſervations. Pour la commodité de ceux qui n'ont pas les *Acta Sanctorum*, on diſtribuera ſéparément ce qui regarde la Vie, & les Ecrits de S. *Auguſtin*.

F R A N C E.

D E T O U L O N.

Obſervation de Mercure, vû dans le Soleil, le 5. Novembre 1743. faite à Toulon par le P. du Chatelard, de la Compagnie de Jeſus, Hydrographe du Roi.

La Pendule avoit été réglée pour l'observation de l'Eclipse de Lune, du 2 du mois, & j'en connoissois l'état pour le cinquiéme que devoit arriver le passage de Mercure sur le Soleil. J'avois préparé une Lunette de 7 piez ½ pour avoir plus exactement l'entrée de Mercure sur le disque du Soleil, & une autre de trois piez ½ avec ses quatre fils au foyer, qui se croisent à angles de 45d. Je m'étois proposé de faire parcourir un de ces fils au bord Méridional du Soleil, & de marquer ensuite le passage des deux bords Oriental & Occidental du Soleil, & de Mercure par le fil perpendiculaire à ce premier, & le tems du passage de Mercure par les deux fils obliques; ou de faire parcourir à Mercure un des fils, & marquer ensuite le passage des bords du Soleil par le fil perpendiculaire au premier, & les obliques, & le passage de Mercure par le même fil perpendiculaire, selon les méthodes de MM. Cassini & Maraldi; ou simplement, si le tems me manquoit,

de prendre comme M. de Lisle le passage de Mercure & des bords du Soleil par les fils horisontal & vertical ; ces trois différentes maniéres donnant ensuite par différens calculs connus, la différence d'ascension droite & de déclinaison du Soleil & de Mercure, aussi bien que la trace de Mercure sur le Soleil, par le moyen de plusieurs de ces Observations réïtérées : mais toutes mes espérances & mes mesures devinrent inutiles.

Dès la veille, & sur-tout le matin du 5, depuis les 7 heures le Ciel avoit été couvert par des vents d'Est, & Est Sud-Est, ce qui me fit désespérer le 5 au matin de faire cette Observation. Les nuages se diviserent vers les 8h. ½ & laisserent par intervales appercevoir le Soleil, qui se recachoit aussi-tôt. Selon le calcul de M. Manfredi, & celui de la Connoissance des Tems, Mercure ne devoit entrer sur le disque du Soleil qu'à 9 heures 7 minutes & quelques secondes. Je saisis donc un des momens où le So-

se laissoit voir avant ce tems-là
ur observer autant qu'il me se-
it possible à la Lunette de trois
ez ½ le tems que mettroit le dis-
ue du Soleil à passer par un fil ver-
ical : il n'étoit que 8h. 56′ 40″,
& j'apperçus déja Mercure sur le Soleil, éloigné du bord & entré sur le Soleil d'environ trois fois son diamêtre. Je le pris d'abord pour une tache, vû le tems qu'il y avoit encore jusqu'à celui qu'indiquoit le calcul, & je courus à la Lunette de 7 piez ½ avec laquelle, malgré les nuages déliés qui passoient sans cesse, je distinguai Mercure, son disque bien rond, fort noir & très-nettement terminé. Un moment après, les nuages me déroberent le Soleil & Mercure Je profitai des intervales, où le Soleil se remontroit pour m'assurer de la figure & de la terminaison de Mercure, car il me fut impossible jusqu'à midi de l'appercevoir assez long-tems pour lui faire parcourir, ou au Soleil un des fils de la Lunette. Voici le peu d'observations que je pû faire, &

fur lefquelles encore je compte p
à caufe du paffage continuel
nuages, & du mouvement qu'im
moit fans ceffe à la Lunette le v
d'Eft, malgré mes précautions;
le mot de vertical, j'entens ici
fil perpendiculaire à celui que p
couroit le bord méridional du Sol

Mercure entre, & avance fu
difque du Soleil d'environ trois
fon diamêtre. . . . . . 8h. 56'. 4

Bord occidental du Soleil au v
tical. . . . . 12h. 0'.
Mercure au vertical. 3
Mercure au fecond fil oblique.
. . . . . . 1'. 2
Second bord du Soleil au vertic
. . . . . . 2'. 2

Premier bord du Soleil au vert
. . . . . . 6'. 4
Mercure au premier oblique. . 5
Mercure au vertical. . . . 7'. 2
Mercure au fecond oblique . . 5
Second bord du Soleil au vertic
. . . . . . 9'.

Premier bord du Soleil au vertical
. . . . . . 26′. 25″.
Mercure au premier oblique. 38″.
Mercure au vertical . . . 27′. 10″.
Mercure au second oblique. . 44″.
Second bord du Soleil au vertical.
. . . . . . 29′. 16″.

Premier bord du Soleil au vertical
. . . . . . 51′. 26″.
Mercure au prem. oblique 52′.
Mercure au vertical . , . . . 25″.
Mercure au second oblique . . 51″.
Second bord du Soleil au vertical . .
. . . . . . 54′. 12″.

Mercure tout dehors de dessus le disque du Soleil. . . 1h. 24′.

J'observai autant que les nuages me le permirent, le tems qui s'écoula depuis que Mercure fut éloigné du bord du Soleil de tout son diamêtre, jusqu'à ce qu'il alla toucher le bord du Soleil, & celui qu'il mit ensuite à quitter entiérement le disque du Soleil, & l'un & l'autre.

me parut chacun de 3'. environ. Peut-être ai-je peu droit de compter d'avoir été exact, vu les nuages qui passoient sans cesse, & la situation peu avantageuse de ma Lunette, qui n'étoit point portée sur une machine parallactique, & que le vent ne me permit guéres de mettre dans la direction que j'aurois souhaité. Si pourtant on veut s'en tenir aux 3'. minutes pour le tems que Mercure mettoit à parcourir sur le Soleil un espace égal à son Diamêtre ; car en effet l'observation en a été trouvée la même à deux fois différentes, on trouvera le tems de l'entrée de Mercure sur le Soleil, en otant de l'heure qu'il étoit quand Mercure a été apperçu, neufs minutes pour les trois intervalles qu'il y avoit alors de lui au limbe du Soleil, & on aura 8h. 47'. 40". pour le tems de l'entrée de Mercure sur le disque du Soleil ; ce qui donne à moins d'une minute près, la durée du passage telle qu'elle a été calculée, de 4h. 35'. 40", mais ce passage devoit commencer par le cal-

cul à $9^h. 7'. 1''$, & finir à $1^h. 42'. 41''$; il a donc anticipé ſur le calcul pour le commencement & pour la fin, de près de 20 minutes.

DE LION.

Eſſais ſur l'Hiſtoire des belles Lettres, des Sciences & des Arts. Par M. *Juvenel de Carlencas.* A Lion, Rue Merciere, chez Duplain, pere & fils. Deux Volumes *in*-8°. Le premier, imprimé en M. DCC. XL, le ſecond en M. DCC. XLIV.

M. *Juvenel* traite les choſes ſommairement, comme l'indique le titre de ſon Livre; donnant néanmoins plus d'étendue à celles qui ſont plus d'uſage. Dans le premier Volume, il parle des Belles Lettres, c'eſt-à-dire, de la Grammaire & des Langues, de la Poëſie, & de la Poëtique, de l'Eloquence & de la Rhétorique, de l'Hiſtoire, & de l'Art Hiſtorique, &c. Les Sciences dont il donne l'Hiſtoire, ſont la Philoſophie, l'Hiſtoire Na-

turelle, la Médecine, les Mathématiques, la Jurisprudence & la Théologie. Il entre dans le détail des diverses parties que comprennent ces Sciences. Pour les Arts, il n'a pas prétendu les embrasser dans toute leur étendue, ni parler de chacun en particulier, mais seulement des principaux. Dans le second Tome, il revient sur quelques matiéres contenues dans le premier, & en ajoûte d'autres qui y ont du rapport, sur-tout des Arts dont il n'avoit point parlé.

DE PARIS.

Giffart, Didot, Rollin, Nyon fils, & la Veuve Ganneau, commencent à distribuer l'*Histoire & Description Générale de la Nouvelle France* du P. de Charlevoix, en troix Volumes *in*-4°. S. Augustin, & en six Volumes *in*-12. petit Romain. Le troisiéme Volume comprend le *Journal Historique du Voyage que l'Auteur a fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionnale.*

Janvier 1744.

Cet Ouvrage eſt enrichi de vingt-huit Cartes Géographiques, & d'un grand nombre de Plantes gravées, avec leur Deſcription.

Voici un *Ouvrage univerſellement eſtimé dans la Langue Originale*, & qui *reçoit un* nouveau mérite des circonſtances dans leſquelles on le préſente. Il *ne peut être que fort utile aux Militaires, & à ceux qui ſont chargés de veiller à leur conſervation*, à laquelle tout le monde doit s'intéreſſer. Tel eſt le jugement qu'en porte M. *Bruhier* qui l'a approuvé. C'eſt *la Médecine Militaire, ou l'Art de conſerver la ſanté des Soldats* dans les Camps. Par L: A. *Portius* M. &c. *Ouvrage traduit par M***. ci-devant Ingénieur des Camps & Armées du Roi d'*Eſpagne. Avec figures. A *Paris*, chez *Briaſſon*, Rue S. *Jacques*, à la Science. Vol. *in*-12. M. DCC. XLIV.

Cet Ouvrage fut imprimé pour la premiére fois à *Vienne* en *Autriche*, l'an 1686, & fut goûté de l'Empereur, qui l'avoit lû en Ma-

nuscrit. Il fut réimprimé à *Naples* en 1701, & en 1728. On en a fait une nouvelle Edition à *la Haye* en 1739. L'Epître Dédicatoire du Traducteur, adressée à M. le Comte d'*Argenson*, Ministre & Sécrétaire d'Etat, ayant le Département de la Guerre, est signée, EIDOUS.

TABLE DES ARTICLES du mois de Janvier 1744.

ART. I. Fr. Pii Thomæ Milante, &c. *Vindiciæ Regularium in causâ Monasticæ Paupertatis.* Neapoli, &c. 5

ART. II. Théorie de la Figure de la Terre, tirée des Principes de l'Hydrostatique. Par M. *Clairaut*, &c. 61

ART. III. Les Poësies du Roi de Navarre, &c. 98

ART. IV. Réponse aux Eclaircissemens du R. P. *Mathieu Texte*, Dominiquain, insérés dans le Mercure d'Octobre 1741, au sujet de *Jean Hennuyer.* 123

ART. V. Eloge Historique du P. *Jean-François Baltus*, de la Compagnie de J. 139
ART. VI. Mémoires de l'Académie Royale de Chirurgie. 150
ART. VII. Dissertation sur l'origine des Négres. 167
ART. VIII. Nouvelles Litéraires. 178

Errata pour le mois de Décembre 1743.

PAge 2907, ligne, 9. Bullos, *lisez*, Bulus.

2911. lig. 23. produites, *lisez*, produits.

2914. lig. pénultiéme, Philosophie, *lisez*, Philosophe.

2920. lig. 24. la menée, *lisez*, le Menée.

2931. lig. 11. L'Abbé Pagi, *lisez*, le P. Pagi.

2934. lig. 20. d'Autolyque, *lisez*, de Théophile.

Ibid. lig. 22. d'un autre Autolyque, *lisez*, d'un autre Théophile.

2017. lig. 11. pour mettre au net, *lisez*, pour perfectionner.

2939 lig. 19. ont écrits, *lisez*, ont écrit.

2956. lig. 9. Ysocrate, *lisez*, Isocrate.
2960. lig. 14. la Statere, *lisez*, Le Statere.
2972. lig. 1. à quels, *lisez*, ausquels.
3045. lig. 17. Divers leçons, *lisez*, Diverses.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de ROBUSTEL, rue de la Calendre, près le Palais.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Février 1744.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trévoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.*

Février 1744.

Imprimé à Paris, & se vend

À LYON,

Chez PLAIGNARD, rue Merciere,

M. DCC. XLIV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9.	vol.	1723.	12.	v.
1702.	12.	v.	1724.	12.	v.
1703.	12.	v.	1725.	12.	v.
1704.	12.	v.	1726.	13.	v.
1705.	12.	v.	1727.	12.	v.
1706.	12.	v.	1728.	12.	v.
1707.	12.	v.	1729.	12.	v.
1708.	12.	v.	1730.	12.	v.
1709.	12.	v.	1731.	12.	v.
1710.	12.	v.	1732.	12.	v.
1711.	12.	v.	1733.	12.	v.
1712.	12.	v.	1734.	12.	v.
1713.	12.	v.	1735.	14.	v.
1714.	12.	v.	1736.	15.	v.
1715.	12.	v.	1737.	13.	v.
1716.	12.	v.	1738.	13.	v.
1717.	12.	v.	1739.	14.	v.
1718.	12.	v.	1740.	13.	v.
1719.	12.	v.	1741.	12.	v.
1720.	5.	v.	1742.	12.	v.
1721.	12.	v.	1743.	12.	v.
1722.	12.	v.	1744.	2.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Février. 1744.

ARTICLE IX.

LETTRE DU R. P. M. TEXTE, *Dominicain, en Réponse à celle d'un Auteur Anonyme, imprimée dans le Mercure d'Octobre* 1742, *au sujet de la Profession Religieuse de Jean* Hennuyer, *Evêque de Lisieux.*

MONSIEUR,

La Dissertation que M. D. L. R. m'a fait l'honneur de m'adresser

dans le Mercure du mois d'Avril dernier, pour prouver la Profession Religieuse de S. *Edmond*, Archevêque de Cantorberi dans l'Ordre des Chartreux, m'a déterminé à défendre celle de notre J. *Hennuyer*, Evêque de Lisieux, que vous combattez par votre Réponse à mes Eclaircissemens. Cette Réponse se réduit à ces deux points principaux.

1°. Hennuyer n'a pas été Dominicain. 2°. Il n'y a pas même eu de tems auquel il ait pû l'être.

Je vais, Monsieur, vous montrer avec le plus d'ordre, & le plus correctement qu'il me sera possible, à la faveur des découvertes, faites depuis mes Eclaircissemens, ici corrigez des fautes qui ont pû s'y glisser, le peu de solidité de vos preuves sur ces deux Articles. Le sujet est d'autant plus intéressant que par tout où l'on parlera de la fatale journée de S. Barthelemi, en publiant la fermeté héroïque de notre Prélat, on voudra en avoir une juste idée, &

connoître un homme d'un si grand mérite.

La plus forte preuve, selon vous, Monsieur, à l'égard du premier point, c'est que dans les Bulles de l'Episcopat d'Hennuyer, il est simplement nommé *Prêtre*, & n'est pas qualifié de *Religieux*. Mais les avez-vous vues, Monsieur, ces Bulles ? Car jusqu'à présent, vous n'en avez produit que des lambeaux, sans signature, sans date de l'année, ni du jour de l'expédition; & ce qui est encore plus surprenant, sous le nom d'un Pape, qui n'étant pas encore élu, ne peut pas les avoir données, ce que je vais démontrer par votre propre exposé.

« *Jean* Hennuyer, selon vous, » page 2149. du Mercure cité, » ayant reçu ses Bulles, passa procuration le 25. Novembre 1559, » pour prendre possession de son » Evêché par Procureur, & dans » l'Acte d'installation du samedi 11. » Janvier 1560. on lit : *se personali-*

„*ter presentavit Philippus de Nocy*,
„*Canonicus Lexoviensis*, *qui quidem*
„*Procurator exhibuit Litteras Apos-*
„*tolicas*, *&c*. Suivent, ajoûtez-
„vous, ses Bulles, ausquelles il
„convient de faire attention, *Pius*
„*Episcopus*; &c.

Vous avez, Monsieur, grande raison; ces Bulles demandent une attention singuliére, quand ce ne seroit que par l'Anachronisme démontré, & par la contradiction manifeste, dont vous allez convenir.

Comment voulez-vous en effet, que le Pape *Pie IV*. duquel il s'agit ici, & qui, au rapport des Auteurs les plus respectables, & unanimes sur ce point, fut élu le 26. Décembre 1559, sur le soir, ait envoyé des Bulles, en vertu desquelles Hennuyer se seroit mis en possession de l'Evêché de Lisieux, par une Procuration du 25 Novembre précédent, (jour qui, style ancien, ou nouveau, est toujours de la même année) & auroit nommé

Philippe de Nocy, pour présenter le 11. Janvier 1660. ces prétendues Bulles antérieures à l'élection de ce Pape, autre faute. Expliquez-nous de grace, si vous le pouvez, ce phénoméne Chronologique.

« Comme je ne marche, dites-»vous, qu'après des autorités in-»contestables; ce que je dis est tiré »des Archives mêmes du Chapitre »de Lisieux. » Je doute fort que Messieurs du Chapitre conviennent d'avoir dans leur Chartrier une piéce d'une telle fabrique, ornée d'un pareil anachronisme, & suivie de plusieurs autres fautes.

Vous me donnés le défi de produire des Bulles d'un seul Dominiquain, dans lesquelles le terme de *Frere* ne se trouve pas: agréés que je vous défie à mon tour, d'en montrer une seule d'un Dominicain, nommé Evêque, étant Confesseur, & premier Aumônier d'un Roi, où ce terme ait été inséré? Distingués la dignité du sujet comme agregé au Clergé Séculier.

Mais, supposons, Monsieur, pour un moment, qu'il y ait dans les Archives du Chapitre de Lisieux, l'Original même en due & bonne forme, des Bulles en question, dans lesquelles il ne soit pas fait mention de la profession Religieuse d'Hennuyer, on ne peut rien conclurre de positif contre nous de leur silence, suppléé par la notoriété d'un fait prouvé par la tradition du lieu de la naissance, & de celui de la mort de notre Prélat, par l'autorité du grand nombre des Ecrivains, la succession des Dominicains Confesseurs de nos Rois, la possession paisible jusqu'en 1721, & par le zéle de Messieurs du Chapitre de Lisieux, qui, persuadés de la vérité du fait, voulurent en perpétuer le souvenir en 1645, que Mallet écrivoit, en l'insérant (selon vous-même, page 2160) dans les Regiftres & les Manuscrits de leurs Archives, &c. Nous allons voir tout ceci dans la suite.

Venons à l'Epitaphe de notre

Prélat, que vous tirez du même lieu, c'est-à-dire, une copie de celle qui ne subsiste plus en original, & dont vous faites la même induction, parce que la qualité de *Religieux* n'y est pas exprimée. Qui peut aujourd'hui juger de cette omission, l'Epitaphe gravée sur le Tombeau, ayant disparu depuis long-tems avec le Tombeau? Mais en supposant même la Copie conforme à l'Original; que peut-on inférer du silence d'un pareil Monument, composé par un Auteur, qui paroît d'ailleurs très-peu instruit du sujet qu'il a voulu traiter. Selon vous, Monsieur, on a dit, jusqu'ici qu'Hennuyer est mort le 12 Août, *pridie idus Augusti*, & selon lui c'est le 12 Mars. En second lieu il commence par donner au Prélat la qualité d'Aumônier du Roi Henry II. charge dont il ne fut revêtu qu'en 1552, âgé de 50 ans, sans marquer qu'il étoit le premier Aumônier, sans avoir dit auparavant quelque chose de son Pays, de ses

différents emplois de Confesseur de la Reine Catherine de Médicis, de Professeur, de sa nomination à l'Evêché de Lodeve, &c.; & ce qui est encore plus étonnant, sans faire la moindre mention de l'action héroïque, & bien digne d'un mot d'éloge, qu'il fit en sauvant la vie à tous les Huguenots de son Diocèse; silence dont vous marquez vous même de l'étonnement, page 2160.

Je n'oublierai pas ici, Monsieur, que Feu M. l'Abbé Prevôt, Chanoine & Promoteur de Lisieux, que vous qualifiez vous-même *d'homme de Lettres*, m'avoit déja communiqué cette Epitaphe, & qu'en me l'envoyant il ajoûta ces mots dans sa Lettre, écrite au P. Prieur de Lisieux : *Notre Vénérable Evêque étoit originairement de votre Ordre*, quoiqu'il n'ignorât pas ce qu'on pouvoit inférer du silence de l'Epitaphe.

Cette Addition de M. l'Abbé Prevôt dans sa Lettre, que je viens

de citer, vous a ſans doute déplu, & vous appellez cette Lettre, ſans l'avoir vûe, *un chiffon* : l'expreſſion, permettez moi de vous le dire, eſt un peu baſſe, & aſſez injurieuſe. C'eſt cependant une Lettre de quatre grandes pages, bien remplies, & proprement écrites, laquelle ne mérite rien moins que cette qualification.

J'ai dit que le continuateur de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de M. Fleury, Tome XXXV. P. 171. a fait notre Prélat Dominicain. Cela eſt tout ſimple ; mais pour tourner contre moi un témoignage qui m'eſt favorable, vous paraphraſez, vous commentez la citation. Voici votre Commentaire. *Ce Continuateur a mieux fait ; il a traduit à ſon tour Meſſieurs de Sainte Marthe, & il les cite : &, pour les réformer ſur ce qu'ils ont fait Hennuyer Dominicain, il renvoye au P. Echard.*

Mais, avouez, Monſieur, que votre citation ainſi habillée, eſt directement oppoſée à l'intention

de l'Historien, lequel en rapportant l'événement de Lisieux au sujet des Religionnaires sauvés par le pieux Evêque, a voulu faire remarquer que le Prélat étoit Dominiquain. « Le Clergé, dit-il, » tout maltraité qu'il avoit été par » les Hérétiques, en sauva autant » qu'il put en différents endroits. » Le Lieutenant de Roi de Lisieux » ayant communiqué ses Ordres à » l'Evêque Hennuyer de l'Ordre » de S. Dominique, il s'opposa à » leur exécution. » L'Auteur cite à la marge Messieurs de Sainte Marthe & le P. Echard, dont il ne donne que les noms, comme étant uniformes au sujet de la fermeté de l'Evêque. *Oves in San-Bartholomeâ cade immunes servavit*, dit le P. Echard. Donc, selon vous, ce dernier est cité pour réformer ce que les Sainte Marthe, qui le font Dominicain, en ont écrit; étrange effet de ce que peut la prévention sur les meilleurs esprits!

Voici un autre exemple de cette

vérité. Vous dites que Messieurs de Sainte Marthe fixent l'état Religieux d'Hennuyer *dans son adolescence*, mais où prenez vous ces paroles, dont il n'y a pas le moindre vestige dans l'Ouvrage de ces illustres Ecrivains? Relisez cet Ouvrage, Monsieur, & vous n'y trouverez certainement pas qu'ils fixent l'âge, ni le tems. Un Texte doit être fidélement rapporté.

Les termes ironiques dont vous vous servez ensuite, & dont il vous plaît de m'apostropher, confirment encore cette vérité, & prouvent en même tems que vous ne vous piquez pas d'une certaine exactitude, en rapportant les faits, non plus que d'une honnête bienséance sur un sujet aussi sérieux que celui que nous traitons. *Vous nous diriez bien, si vous le vouliez*, ce sont vos termes, *qui a fait peindre Hennuyer en Religieux dans votre Convent de S. Jacques à Paris.*

A vous entendre, Monsieur, ce

Portrait est tout récent, & ceux à qui vous pourrez inspirer vos préventions, penseront que c'est moi qui l'ai fait faire. Cependant nos plus anciens Religieux, & une infinité de témoins, non suspects, d'ailleurs fort âgés, vous diront qu'ils l'ont toujours vû, peint tel qu'il est aujourdlhui ; & avec cette Inscription : FRERE JEAN HENNUYER, CONFESSEUR DU ROI HENRY II. ET EVEQUE DE LISIEUX. Et cela parmi plus de cent autres Portraits de nos Docteurs, sur un vieux lambris, qui régne autour de la vaste Classe de S. Thomas d'Aquin. Vous y êtes entré plus d'une fois, & malgré vos propres lumiéres, vous voulez insinuer tout le contraire. Il est fâcheux, Monsieur, que vous ne voyiez pas ce qui est, & existe réélement, & qu'au contraire, vous voyiez dans les Livres ce qui ne s'y trouve pas.

Mais venons au second point de

votre Critique. *Il n'y a pas même un de tems auquel Hennuyer ait pû être Religieux.*

J'ai dit dans mes Eclairciſſemens, (*Mercure d'Octobre* 1741.) qu'il l'a pû être depuis 1539, juſques vers l'an 1547. Vous oppoſez, Monſieur, à cet eſpace de tems une élection faite en 1540. & vous citez pour cela M. de Launoy, *Hiſtoire du Collége de Navarre*, Tome IV. pa. 415. Edit. de 1732. « Nou» blions pas, ce ſont vos termes, » qu'Hennuyer fut fait Profeſſeur » en Théologie au Collége de Na» varre en 1540. » La remarque vous paroît importante, mais permettez moi de remarquer à mon tour, que vous continuez de n'être point exact. Revoyez, je vous prie, cet endroit dans le même Volume, même page, même Edit. & vous trouverez que, ſelon de Launoy, cette élection fut faite en 1538, & non pas en 1540. En 1538, dis je, auquel tems Hennuyer, comme Séculier, étoit Eli-

gible pour le Collége de Navarre. *Anno* M. D. XXXVIII. *Anton. Cognetus*, & *Joan. Hennuyer in Professores Theologiæ eliguntur. Anno* M. D. XXXIX. *Leo Albert. Et Joan. Papillon in Theologiæ Professores assumuntur.* En 1540 il n'y eut point d'Election.

Votre seconde preuve sur cet Article est une autre faute. Vous rapportez d'un Acte de 1556, les termes que voici. *Coram V. & Scientifico Magistro Hennuyer Sacræ Theologiæ Professore.* « Pesez, ajoûtez-» vous, ces derniéres expressions, » qui marquent qu'il professoit ac-» tuellement.

Mais, pouvez-vous ignorer, Monsieur, qu'il suffit d'avoir été Professeur, pour continuer d'en prendre, & d'en conserver la qualité. Si tous ceux en effet à qui on la donne, professoient actuellement, il y auroit autant de Professeurs que d'Ecoliers. Un Confesseur & premier Aumônier du Roi, obligé d'être toujours à la suite de

la Cour, & en même tems d'entrer matin & soir dans les Ecoles pour dicter des Leçons, c'est la chose du monde la plus difficile à concilier.

Une députation de notre Hennuyer est un autre obstacle que vous opposez à l'espace de tems dont j'ai parlé, sçavoir depuis 1539 jusques 1547.

François I. le choisit pour porter ses ordres à la Faculté de Théologie, *has Litteras porrexit Magister Hennuyer*, dit l'Historien de l'Université Du Boulay, Tome V. P. 303. *Il est constant*, dites vous, Monsieur, *qu'il étoit alors Séculier*, Mais voyons un peu, s'il vous plaît, la date de ces ordres du Roi, qui est telle : *Donné à Nogent sur Seine, ce 26 de Mars* 1538. Si vous aviez un peu réfléchi sur cet date, vous n'auriez jamais eu recours à une pareille preuve, puisque l'espace de tems dont il s'agit ici, n'eut son commencement que l'année d'après. En fait de tems,

où d'une Chronologie Hiſtorique, qui doit ſervir de preuve à des faits, & les fixer, il faut être d'une exactitude ſcrupuleuſe & religieuſe, ſelon la maxime de Tertulien, *inſtar relligionis eſt, fidem de temporibus aſſerere. Apolog.*

Inférez donc, Monſieur, de ce que je viens de dire, que quand du Boulay a écrit qu'Hennuyer entra chez les Dominiquains, *ad Dominicanos ſe contulit*, il le ſuppoſe déja Docteur, *porrexit Magiſter*: que s'il parle de ſon Doctorat dans la ſuite, ce n'eſt que pour en conſerver la mémoire; *Doctor Theologiæ factus.*

Vous m'objectez encore, Monſieur, la Lettre d'un Calviniſte, qui dit qu'Hennuyer, Docteur Séculier, étoit Confeſſeur de Catherine de Médicis, Dauphine. Le fait eſt certain, mais il n'eſt pas moins vrai que cette Princeſſe fut Dauphine dès 1536, & qu'elle l'étoit encore en 1539, que j'ai dit que ce Confeſſeur eut le tems d'en-

trer en Religion, & ce fut à peu près vers 1546 que la Dauphine étant devenue Reine, Hennuyer fut appellé à la Cour.

Pour dernier obstacle; voici, dites vous, après de Launoy, ce que devint Hennuyer, *exinde*, après avoir reçu le Bonnet de Docteur en 1538, il fut Précepteur des Princes Charles de Bourbon & Charles de Lorraine.

Je réponds que M. Archon, (Chapelle des Rois, P. 366.) dit que Hennuyer ne fut pas Précepteur de ce dernier Prince, mais François de Beaucaire, lequel déclare lui avoir enseigné les Belles Lettres, la Philosophie, & la Théologie. Voila déja, Monsieur, votre *exinde* reconnu faux pour celui-ci, & bien abregé à l'égard de Charles de Bourbon, puisqu'il étoit Evêque de Nevers en 1540.

Surquoi je crois être en droit de dire que notre Prélat a pu dans cet espace de tems marqué, être Dominicain, comme Messieurs

Pichon & Raulin entrerent vers l'année 1525. dans l'Ordre de S. Benoît à Cluny, & trois autres dans la pieuse & sçavante Compagnie de Jesus, selon le même de Launoy, P. 507. tous Docteurs de la Maison de Navarre : ces Retraites étoient alors plus ordinaires que dans notre siécle.

Votre remarque, Monsieur, que le Roi Henry II. donna le titre de *Messire* en 1556 à Jean Hennuyer, au lieu qu'en 1551. il donna le nom de *Frere* à Guïencourt ; cette remarque, dis-je, ne mene à rien ; la différence vient de ce que ce dernier n'étoit que Confesseur du Roi, & que le premier étoit, & Confesseur & premier Aumônier de ce Prince ; charge qui jointe à la proximité du Louvre, où le Roi en quittant le Palais des Tournelles, devoit venir demeurer, facilita son élection au Doyenné de S. Germain Lauxerrois, cette dignité n'étant pas incompatible avec l'état de Religieux, non plus que la

harge de premier Aumônier, de
uoi j'ai rapporté des exemples au-
entiques dans mes Eclaircissemens.
l est bien plus remarquable de
oir que tous ceux qui disent Hen-
uyer Dominicain, le font en
iême tems premier Aumônier du
Roi; Charge que notre Hyacinte
ierroni a remplie, sans quitter son
abit de Religieux, auprès de la
Reine Anne d'Autriche. Voyez son
Epitaphe dans notre Eglise du No-
iciat de Paris. Remarqués enfin
que les Auteurs des Epitaphes de
Guyencourt, & de son confrere Bi-
ier, Confesseur de la Reine Eleo-
nor d'Autriche, leur donnent le
nom de *Messire*.

Je crois, Monsieur, sur tout ce
qui vient d'être dit pouvoir assûrer,
que non seulement il y a eu un es-
pace de tems auquel Hennuyer a
pu se faire Religieux, mais qu'il
l'a effectivement été. Je fonde mon
assertion, 1°. sur la Tradition,
2°. sur l'Autorité.

A l'égard de la Tradition, je la

trouve, Monſieur, dans votre propre réponſe. « Outre les Auteurs » modernes, dites vous, qui ſe ſont » ſuivis à la file ; vos Peres de Li» ſieux n'ont eu garde de s'oublier. » Il étoit trop glorieux pour eux » d'avoir pour Confrere un Evê» que de la Ville : à force de le » dire, c'étoit le bruit commun, » que ce grand Evêque avoit été » Jacobin. Le feu Abbé Prevôt, » homme de Lettres, le croyoit » bonnement, & il avouoit que » chargé dans ſa jeuneſſe par feu » M. l'Abbé Châtellain, Auteur du » Martyrologe Univerſel, de lui » donner des Saints particuliers du » Diocèſe de Liſieux, il lui fournit » *Hennuyer*, de l'Ordre de S. Domi» nique, Evêque de Liſieux.

Voila donc, Monſieur, ſelon vous-même, une Tradition commune, non ſeulement parmi les Dominiquains, mais encore dans la Ville, & aux environs de Liſieux, parmi le Peuple, & parmi les hommes de Lettres. Je vous demande la

dessus en quel tems nos Peres de Lisieux, fondez en 1243, n'ont eu garde de s'oublier? en avez vous quelque époque pour l'avancer avec tant de sécurité, en laissant la plaisanterie pour ce qu'elle vaut? Ce fut sans doute pour le moins dès qu'ils furent informés de la Profession Religieuse du Prélat; & ils le furent, lorsqu'en 1645. le Pere Mallet, leur Confrere, Docteur de Paris, & Provincial de cette Province, l'écrivit il y a 98 années. Il cite *Hemeré* dans son Livre, & Mallet lui même, né en 1593, pouvoit aisément l'avoir appris des personnes âgées de 35 ans en 1578. que le Prélat mourut, & de 70, lorsque le P. Mallet, Religieux âgé de 20 ans en 1612, étudioit à Paris.

Telle est la Tradition de Lisieux, que nous allons voir remonter à sa source, par le témoignage autentique du même *Hemeré*; après que je vous aurai plus que satisfait sur celui du P. Mallet; Auteur, que je n'ai garde cependant de com-

parer au P. Echard, mais ici plus digne de foi que lui, puisque le P. Echard n'a dit le contraire qu'en 1721, c'est-à dire environ 80 ans après Mallet, qui écrivant en 1645 étoit plus proche, & de la source de la Tradition, & des Autorités.

Pressé par un témoignage si ancien, vous êtes réduit à nier que Mallet ait mis Hennuyer au nombre de nos Religieux, parce qu'il n'a pas mis le titre de *Frere*, ni le Couvent de sa profession. Il paroît bien que vous ignorez le style de l'Auteur, parcourez, s'il vous plaît, la page 206, & vous y trouverez plusieurs de ses Confreres, dont il n'a mis que les noms, au lieu qu'il a affecté de dire le Pays, les Vertus, & les Epoques glorieuses à notre Prélat, & quoiqu'il y ait dans son Livre des Séculiers distingués, cependant les noms dont la Table Alphabétique est composée, sont uniquement des Religieux, parmi lesquels il a mis Jean de

Guiencourt, Jean Hennuyer, Jean Bellay, &c.

Enfin, Monsieur, vous employez deux pages entiéres pour soûtenir *qu'Hennuyer est là comme Prêtre Séculier parmi les Jacobins.* Et moi je dis, & je soutiens, qu'il y est en qualité de Religieux. Prenons des Juges qui décident notre contestation. Pour moi, je vous choisis vous même, mieux informé, pour en être l'arbitre.

Messieurs de Sainte Marthe, dites-vous, *sont les premiers qui ont réalisé cette chimere de votre Mallet.* L'expression est obligeante pour trois Ecrivains à la fois. Les Sainte Marthe ont donc trouvé dans Mallet ce fait chimérique? Vous répondez, ils ont cru l'y trouver; triste & inutile ressource pour se tirer d'embarras, que d'accuser ces deux illustres Freres, d'avoir cru voir ce qui n'est point. Disons mieux, si ces Messieurs ne l'y ont pas trouvé, c'est qu'ils ne l'y ont

pas cherché, ni dû chercher, l'ayant pu apprendre, & l'ayant en effet appris d'ailleurs.

Voyons encore, dites-vous, *ce que le P. Echard a écrit*, & vous en rapportez ce texte, *hunc illustribus etiam San-Jacobæis accensct Malletus noster.* Vous prouvez par ces paroles du P. Echard, que Mallet dit Hennuyer, Religieux, & en même tems vous voulez nier que Mallet l'ait écrit.

Vous m'adressez ces mots, page 2155. *Je puis vous défier de me citer aucun Auteur, qui avant Mallet l'ait glissé dans aucun Catalogue?* Mallet l'a donc glissé dans le sien; accordez vous avec vous-même, s'il est possible. Monsieur *Leclerc*, Auteur de la Bibliothéque de Richelet, dit que le P. Mallet est le premier, qui en 1634, *il faut dire 1645, Tom. 11. page* 247, a mis Hennuyer Jacobin, mais il ajoûte, *que l'on sçache*, & vous me faites un défi absolu de trouver aucun Auteur &c. Hemeré, Chanoine de

Quentin, qui écrivoit en 1643, ependant mis avant Mallet : en a toujours un ; *Ambo*, dit-il, parlant de Guiencourt, & ennuyer, *institutum sectati Sanc-Dominici.*

Mallet cite Hemeré, & vous de-dez si Mallet a mis Hennuyer gieux. Cet Auteur est le pre- cité, & son témoignage pa- avoir été si respecté, que ni '. Echard, ni vous, ni person- usqu'ici ne l'a combattu. Je s cent ans après lui, & à l'e- ple de célébres Ecrivains, nbourg, Alexandre, &c. Je suivi, & en m'appliquant le d'Altamura, vous criez poli- t, larcin, péché mortel, ré- tion ? Où est la modération qui ient à un combat Littéraire ; où est l'équité ? Pourquoi lan- vous sur moi les traits, dont n'avez pas cru devoir seule- : menacer l'Auteur digne de qu'après Mallet, & tant d'E- ains, j'ai copié ?

Mais que dirons nous, Monsieur, de ce qu'on lit dans la suite de votre Réponse, page 2160? »J'écrivis l'hyver dernier à feu M. »l'Abbé Prevôt, & à l'occasion de »vos Eclaircissemens, je le priai »d'enfoncer jusqu'au Tuf pour dé»térrer la profession Religieuse »d'Hennuyer. Il vit les Registres »du Chapitre; il consulta les Ma»nuscrits, il vit qu'ils ne parloient »qu'après Messieurs de Sainte Mar»the, & le P. Mallet: *Ut scribit* »*Mallet*. Avouez donc que les Registres & les Manuscrits, *sondez jusqu'au Tuf* du Chapitre de Lisieux, depuis que Mallet a donné son Ouvrage au Public, il y a 98 ans, font foi que cet Auteur a fait Hennuyer Religieux. Bien plus, ces mêmes Monumens prouvent, non seulement que le sentiment du Chapitre de ce tems-là, à l'égard de la profession Religieuse du Prélat (que quelques-uns de ces Messieurs, âgés de 75 ans en 1646, pouvoient avoir vu) étoit celui

de Messieurs de Sainte Marthe & de Mallet; mais qu'ils en étoient même si persuadés, qu'ils voulurent qu'il en fut fait mention dans leurs Archives, afin d'en perpétuer la mémoire : car s'ils ne l'eussent pas cru, à quoi bon en charger des Registres Publics? Et à cet égard on peut dire que les Chanoines ne se sont pas plus oubliez que les Dominiquains de Lisieux.

Ces Registres du Chapitre de Lisieux me font souvenir de l'ordonnance que rendit Hennuyer dans un Synode, tenu le 26 Mars 1570. pour faire célébrer la Fête de S. Thomas d'Aquin, *double & de précepte*. Si ce n'est pas là une preuve directe que le Prélat étoit Dominiquain, c'est une présomption qui favorise beaucoup mon sentiment. Dom Bessin dans ses Conciles de Normandie, avoit marqué ce Sinode en 1580, c'est une faute, qui a été corrigée dans l'*Errata*.

Ajoûtons à cette Tradition consf-

tante le même témoignage de Messieurs de Sainte Marthe, qui ont écrit dans leur *Gallia Christiana*, que notre Prélat étoit Dominicain, *Joannes Hennuyer Ordinis Dominicanorum.* Ces Messieurs, dit Archon, Page 565. ont eu raison d'avouer qu'Hennuyer étoit Dominiquain; nous ne doutons pas qu'ils ne soient exacts sur ce point. Les Ecrivains les plus intéressés, surtout ceux des Maisons de Sorbonne & de Navarre, comme de Launoy, du Boulay, venus après ces Messieurs, & qui n'ignoroient pas ce qu'ils en ont écrit, & ce qu'en a dit Hemeré, que Messieurs de Sainte Marthe citent, ne les ont pas combattus. Du Boulay même, décédé en 1678, les a suivis, & a suppléé au silence de Launoy: vous sçavez qu'un argument négatif doit céder à un positif. Tous les Sçavans que j'ai nommés dans mes Eclaircissemens, & tant d'autres, dont vous exprimez le grand nombre par le terme de *foule*, leur ren-

dent cette justice, qu'ils n'auroient pas avancé ce fait, s'ils n'avoient pas été bien assûrez de la solidité du témoignage du premier Auteur, par ce qu'ils en avoient pu apprendre eux-mêmes dès leur jeunesse.

Pour être pleinement convaincu de ce que je viens de dire, il ne faut que réfléchir sur le tems auquel ces célébres Ecrivains ont vécu. Scevole & Louis de Sainte Marthe, freres jumeaux, décédés le premier en 1650, le second en 1656, étoient nés à Loudun en Poitou en l'année 1571, sept ans avant le décès d'*Hennuyer*. Ils vinrent de très bonne heure à Paris, & dans le tems de leur éducation, la playe de la journée de S. Barthelemi, 1572. étoit encore récente Il leur fut donc très-aisé, ayant formé le dessein d'écrire l'*Histoire de l'Eglise Gallicane*, comme le choix que l'Assemblée du Clergé de 1646, * fit de ces deux

* Bibliot. Historique du P. le Long.

freres, pour y travailler, le fait assez connoître; il leur fut, dis-je, fort aisé de s'instruire de tout ce qui regardoit les Evêques, & d'être informés en particulier de la fermeté, & de la profession Religieuse de celui de Lisieux. *Le bruit s'en répand t*, selon l'expression du P. Mallet, &c.

Envain voulez vous, Monsieur, insinuer que cet endroit de l'Ouvrage de Messieurs de S. Marthe, est une des fautes dont vouloit parler le R. P. de Sainte Marthe, dans la Dédicace du premier Volume de la nouvelle Edition de son Ouvrage, qu'il présenta en 1715 au Duc d'Orleans Régent, où il ne désavoue pas qu'il y a beaucoup à refaire & à corriger dans l'Ouvrage de ses Parens.

Seroit-il possible, Monsieur, qu'un Auteur aussi religieux, & aussi éclairé que l'étoit le P. de Sainte Marthe, décédé à Paris le 30 Mars 1725. Supérieur Général des Bénédictins de l'illustre & Sça-

vante Congrégation de Saint Maur, & pour ainsi dire la plume à la main, eut eu en vue une faute considérable pendant dix ans entiers, sans pouvoir se résoudre à prendre un moment pour la corriger. Je puis, Monsieur, vous assûrer pour confirmer cette vérité, qu'il ne l'a pas fait, que j'ai eu la curiosité de voir par moi même, & de parcourir les deux ou trois Exemplaires de l'ancien *Gallia Christiana*, les mêmes Exemplaires que le P. de Sainte Marthe avoit sacrifiez pour en remplir de sa main les marges de tout ce qu'il avoit estimé devoir être retranché, rectifié, corrigé. J'ai examiné sur tout ceux qui contiennent l'Histoire de l'Eglise de Lisieux, & j'ai reconnu que parmi quelques Articles corrigés, celui qui concerne Jean Hennuyer, est resté dans toute son intégrité, tant à l'égard de son état de Religieux, exprimé par ces paroles : *Joannes Hennuyer Ordinis*

Dominicanorum, que par rapport à la journée de S. Barthelemi.

Je finis, Monsieur, par le témoignage de *Claude Hemeré*, natif & Chanoine de S. Quentin en Picardie, venu au monde avant le décès de notre Prélat, ainsi qu'on le peut conjecturer solidement, en ce qu'il étoit déja Auteur estimé en 1633. Il donna en 1643 un fort bon Ouvrage, rempli de recherches curieuses, imprimé à Paris, *in*-4°. sous ce titre : *Augusta Viromanduorum Vindicata*, &c. & c'est dans cet Ouvrage destiné à traiter des Antiquités de S. Quentin & des environs, & à faire connoître les personnes illustres qui en sont sortis, que l'Auteur appelle Hennuyer, non pas *San-Quintinus*, mais *San-Quintiniensis*, né dans le Diocèse de Laon, près de S. Quentin, qui est de celui de Noyon ; comme ont dit les Célestins de Mante, Diocèse de Chartres, quoique bâtis dans celui de Rouen, *Diœcesis Ro-*

thomagensis prope Meduntam. L'Auteur ajoûte qu'Hennuyer étoit Dominicain, & il le dit par deux fois avec des expressions, & des circonstances qu'il est bon de rapporter ici. Le rémoignage d'un Docteur de Paris, Chanoine, Prêtre Séculier, à peu près contemporain & compatriote, instruit directement & par lui-même du sentiment commun de son tems, sur ce qu'il a écrit du Prélat dont nous parlons, ne doit pas être suspect; & le paralelle qu'il fait de lui avec le P. Guiencourt, dont ce qu'il en dit est constant, ne peut être que juste : il parle des années 1545 & 1646.

»Per hos annos, *dit-il*, L. II. »P. 347, 348. in Aulâ Claruere »viri pietate Doctrinâque conspi- »cui, Joan. Hennuyerius, & Joan. »Guïencurtius, ambo San-Quinti- »nienses, ambo institutum secta- »ti Sancti Dominici, in Sacra quo- »que Theologiæ Facultate Paris. »ambo Doctores, & Henrico II.

»Regi Gall. à Christianis Confes-
»sionibus; alteri, quod mireris,
»in officio altero succedente; nam
»istam forte vix & voti, Professio-
»nisque parilitatem, & natalis soli
»communionem, in quovis alio ho-
»minum binario reperies.

Tel est le témoignage d'Hemeré: on sera persuadé de sa solidité, si on fait réflexion que cet Auteur, qui a écrit avant le P. Mallet, nous a donné le premier la Relation très-détaillée de ce qui se passa à Lisieux à la Saint Barthelemi; Relation certaine, selon vous-même: or une telle piéce, où se trouvent toutes les circonstances du fait, les Ordres du Roi, les instances du Gouverneur ou du Commandant, qui les avoit reçus, la fermeté de l'Evêque, son heureux succès, les propres termes de leurs Discours, la conversion des Religionnaires, &c. le contenu, dis-je, de cette Relation n'a pu venir que de Lisieux même, & le Prélat y étant mis en même tems au nom-

bre des *Dominicains* par l'Auteur, incapable de l'avoir inventé, on doit conclurre qu'il en avoit été ſolidement informé par le même canal de Liſieux, comme il l'étoit par lui-même à S. Quentin, de tout le reſte qui regardoit notre Hennuyer, ce que confirment encore les paroles par leſquelles il finit. *Eo nomine*, dit-il, *plures San-Quintiniani inter laudatiſſimos cives, pietate & opibus commendati diu exstiterunt.*

Je ſuis, Monſieur, &c.

A Paris, le 15 Juin 1743.

ARTICLE X.

SUITE DE L'ANALYSE du Systême de Nevvton, comparé, &c.

Septiéme Analyse de ce Systême.

D*Iscussion abregée de quelques principes de Physique Générale de Nevvton.* Les sçavantes discussions de l'Ouvrage annoncé, n'ont guéres roulé jusqu'ici que sur le systême Astronomique du célébre Anglois : & l'Auteur s'est attaché sur tout à détruire tous ces principes, tirés d'une Géométrie très-profonde, si l'on veut, mais qui ne servant d'appui qu'à un systême d'*abstractions*, de *qualités*, & de *vertus*, ne peuvent donner du corps à un édifice trop idéal, trop abstrait, trop peu Physique.

Il s'agit donc désormais de la

Philoſophie même de Newton, & de ce petit nombre de principes Phyſiques qui lui ſont propres, & qui réſultent, ou ſemblent réſulter immédiatement de ces principes Mathématiques une fois poſés. Tout ce qu'en dit l'Auteur ſe réduit à une Analyſe abregée du deuxiéme Livre des Principes, dont il a réfuté, comme on a vu, la Section qui attaque directement les *Tourbillons corporels.* En général Newton n'a uniquement en vue, dans le Livre en queſtion, que l'anéantiſſement du plein & la ſubſtitution de ſes vuides céleſtes. C'eſt-là que tend naturellement toute ſa théorie, ſur la *réſiſtance des milieux* dans leſquels les corps exécutent leurs mouvements ; & comme cette théorie renferme à peu près tout ce que le ſyſtême Newtonien a de phyſique, c'eſt à elle auſſi que s'attache le P. Caſtel dans cette partie qu'on doit regarder, comme une défenſe indirecte du plein & des tourbillons attaqués indirecte-

ment, ſinon ouvertement dans tout le cours du deuxiéme Livre des Principes.

Pour en donner une idée plus préciſe : les quatre premiéres Sections de ce Livre ſont toutes Phyſico-Mathématiques, quoique pleine de morceaux de pure Géométrie, & même de la plus élevée. Tel eſt en particulier le principe du calcul directe & réciproque *des fluxions*, plus connu ſous le nom de calculs *differentiel*, & *intégral*. Cette découverte eſt le chef-d'œuvre de la Géométrie moderne. Meſſieurs Leitbnitz & Newton en partagent entr'eux preſque toute la gloire. Dans la deuxiéme Section, ſe trouve la détermination *de la courbe du jet*, qui tiendroit de la parabole, ou plutôt de l'hyperbole, ſi le P. Caſtel ne nous avoit démontré la fauſſeté de cette prétention, à laquelle il faut ſubſtituer déſormais la ſpirale qui dirige mieux la chûte des corps, & les conduit naturellement au centre de la Ter-

re. Les ſuivantes & la cinquiéme entr'autres, traite de la denſité & de la compreſſion des fluides. La ſixiéme traite des Pendules, & c'eſt là qu'on commence proprement à découvrir la vraie Phyſique de Newton. Cet Auteur, ſans avoir égard à la forme & à la texture des corps, laquelle ſûrement doit concourir plus que tout le reſte au jeu Méchanique de l'Univers, y confond abſolument le poids ſenſible avec la quantité de matiére, ſoit ſenſible, ſoit inſenſible renfermée ſous le volume des corps oſcillants; deſorte par ex. qu'un pied cube d'air, ſi tout étoit plein, péſeroit autant qu'un pied cube d'or. Il veut auſſi que la ténacité, ou adhérence des parties puiſſe être négligée, quand il s'agit d'évaluer la réſiſtance & les obſtacles que les corps trouvent à ſe mouvoir dans un fluide. Car voici comment il s'exprime à la ſixiéme Section, intitulée *du mouvement des fluides, & de la reſiſtance des projectiles.* « Quoi-

„que l'air, l'eau, l'argent vif & les „fluides semblables fussent par la „division de leurs parties à l'infini, „rendus subtils & infiniment fluides; malgré cela, ils n'en résisteroient pas moins à des Globes, „qu'on jetteroit au milieu d'eux.„ La raison qu'il en rend est que, «la résistance vient de l'inertie de „la matiére, & que cette inertie „de la matiére est essentielle aux „corps, & toujours proportionnelle à la quantité de matiére.„ Ce sont là quelques-uns des principes de Newton, que notre Auteur regarde comme tout-à-fait défectuex en bonne Physique, & par où il commence à entrer en discussion avec lui, se réservant après ceci à parler de la lumiére & des couleurs.

62e. Probl. *D'où peu venir en général la résistance d'un milieu?* Le P. Castel réduit à quatre opérations les Phénoménes d'un corps qui se meut de quelques façon qu'il le fasse. 1°. A comprimer le fluide, c'est toujours par là que

commence l'action d'un corps en mouvement. Sur quoi il remarque que Newton ne fait pas l'attention qu'il devroit à ce premier effet du corps déplacé. 2°. A séparer, à diviser les parties du milieu; Phénoméne que Newton traite encore de bagatelle, lors même que les parties du fluide déja fort rapprochées les unes des autres, tiennent entres elles par leur viscosité, ou par leur ténacité. Car le fluide le plus rare seroit très difficile à percer, si les parties en étoient bien entrelacées, & en quelque façon accrochées; & au contraire, un fluide, quoique plus dense se laisseroit pénétrer sans doute avec beaucoup plus de facilité, si ses parties étoient plus divisées & moins adhérentes par conséquent. Tout cela est fondé sur ce que le plus ou moins de fluidité consiste en général dans le plus ou moins de division actuelle des Parties. Ce principe particulier à notre Auteur nous paroît, tout simple qu'il est dans

l'énonce, d'une fécondité admirable pour expliquer une infinité de Phénoménes. 3°. Il faut mouvoir & communiquer du mouvement aux parties qui doivent être comprimées & divisées. Car les parties d'un milieu en repos résistent à leur déplacement; leurs résistances sont tout au moins en raison directe du mouvement qu'il faut leur communiquer. 4°. Pour diviser, pour comprimer & mouvoir les parties, il faut les soulever, ce qui fait une nouvelle résistance de la part de leur pésanteur, qui sera d'autant plus grande, qu'il y aura plus de parties. Voila donc quatre opérations qui augmentent la résistance du milieu. Or, Newton ne s'attache qu'à la derniére, qu'il réduit au calcul & aux loix de la Géométrie. Il ne connoît de vraie résistance, que celle qui vient de la densité, ou du poids respectif des milieux & des corps qui y sont mus; eut-il calculé juste, il est toujours vrai de dire, qu'il n'a pas calculé tout

ce qu'il y avoit à calculer pour un Géométre, & sur-tout pour un Physicien qui doit avoir égard à toutes les circonstances du Phénoméne qu'il explique.

63^e^. Probl. *Si la Sphere de Reflux, & la quantité de mouvement influent dans les resistances?* L'Auteur traite cette question d'une maniére tout-à-fait neuve. Il regarde la Sphere de reflux, comme la mesure exacte des résistances d'un fluide. Deux causes, selon lui, doivent produire de la diversité dans la Sphere de reflux. 1°. Le plus ou moins de fluidité. 2°. Le plus ou moins de vîtesse du mobile. La vérité de la premiére assertion est fondée sur ce que plus un milieu est composé de corps solides, ou de corpuscules grossiers & difficilement divisibles, plus il doit réfluer par grandes masses; cela est sensible par l'exemple d'une barque qui fendroit une eau couverte de glaçons. La viscosité des parties doit aussi produire à proportion le même effet. Trop de

molesse & de compressibilité peut aussi occasionner une plus grande Sphére de mouvement & de résistance ; on sent assez la vérité de tout ceci dans les divers cas qu'on peut aisément imaginer. Voici quelque chose de plus singulier en ce genre, dit l'Auteur. Le plus ou moins de force & de vitesse du mobile, occasionne une diversité de Sphéres de reflux autour de lui, & cela dans le même milieu ; en effet, un corps mû avec une extrême vitesse ; ou avec une extrême lenteur, n'a presque point de Sphére de reflux. Le mouvement modéré, le mouvement qui n'est ni trop lent, ni trop rapide est à peu près celui qui ébranle sur sa route un plus grand nombre de parties collatérales. La difficulté seroit de déterminer les dégrés divers, les progrès, les diminutions des différentes Sphéres de reflux, dans les mouvemens accélérés, ou retardés, ou uniformes. Et ce seroit un Problême, dit l'Auteur, digne pour

cette fois de M. Newton, qui, pour le dire en paſſant, étoit bien éloigné d'y penſer; mais problême trop ſupérieur à l'Analyſe phyſique, pour que perſonne oſe en tenter la réſolution. Car il faudroit pour cela pouvoir déterminer le nombre des molécules qui compoſent un fluide, il faudroit pouvoir aſſigner leur figure, leur forme, leur poſition reſpective, &c. Il faudroit pouvoir fixer les bornes ſenſibles & inſenſibles de la Sphére de reflux. Or, qui oſeroit tenter, par ex. d'aſſigner juſqu'à quel point s'étendent les vibrations de l'air agité par un corps ſonore? Revenons: Newton qui n'a calculé que le poids confondu avec la denſité, ſans faire attention. 1°. A la compreſſion. 2°. A la diviſion. 3°. Au mouvement à communiquer. 4°. Enfin à la Sphére de reflux, n'a donc fait qu'effleurer la difficulté dans l'évaluation des réſiſtances des milieux.

65e. Probl. *Si un milieu infini-*

ment fluide est résistant? C'est de la solution de cette question que dépend la vérité ou la fausseté du systême Newtonien. Car il faut recourir à l'attraction nécessairement, s'il y a du vuide; & il faut admettre du vuide, si un milieu quelconque, dès qu'il est plein de matiére, oppose une résistance infinie au mouvement. Or il suffit, selon Newton, d'admettre le plein pour qu'un pied cube d'air résiste autant qu'un pied cube d'or, parce que le pied cube d'air étant plein de matiére, comme ce pied cube d'or, il y auroit autant de pesanteur spécifique & de résistance dans l'un que dans l'autre; la résistance, selon Newton, étant fondée sur le poids, & le poids sur la densité ou quantité de matiére; le plein une fois admis, il y aura autant de poids qu'il peut y en avoir, & la résistance sera parfaite, infinie, absolue. Tout se réduit à sçavoir si un fluide parfait résiste au mouvement. Car s'il n'oppose aucune ré-

ſiſtance à la ſéparation de ſes parties diviſibles & diviſées à l'infini, le mouvement ſera poſſible par tout où ce fluide ſe trouvera mêlée avec les molécules des fluides groſſiers, de l'Air, de l'Eau, du Mercure, &c. Mais par où pourroit-il réſiſter ce fluide parfait, demande l'Auteur? Par la compreſſion? Un fluide parfait ne peut être comprimé, il eſt plein de lui-même, toutes ſes parties ſont contigues dans tous leurs points. Par la diviſion? Elle eſt toutes faite; toutes ſes parties diviſées peuvent gliſſer les unes ſur les autres avec une facilité admirable? Elles n'ont, ni texture, ni forme, ni figure qui puiſſe les arrêter, ou les accrocher, comme les molécules d'Eau, de Mercure, &c. Par le mouvement à communiquer? Un fluide parfait eſt eſſentiellement mobile. Il ne demande qu'à aller, ou plutôt il va ſans qu'on le lui diſe. Déterminez ſa route d'un côté ou d'un autre, peu lui importe, il en fera en-

core plus que vous ne lui direz. Par son inertie ? Mais il n'y a pas ombre d'inertie dans un fluide parfait. Par la Sphére de reflux ? Elle est nulle, par la même raison, qu'elle seroit infinie, si le milieu étoit infiniment peu fluide. Il n'y a donc que la pesanteur qui pourroit le rendre résistant ? Oüi, si les corps étoient pesants par cela seul qu'ils sont matiére ? Comme il plaît à Newton de le supposer. Mais la fausseté est palpable. Tous les corps sont autant matiére les uns que les autres ; pesent-ils tous également ? La pesanteur, en un mot, n'est qu'une impulsion, des corps grossiers par des corps plus subtils, vers le centre. Newton n'a jamais osé dire le contraire. Il faut en passer par là, ou renoncer de bonne grace à la cause de la pesanteur, & à toute la Physique.

Cette Analyse est terminée par un soixante-sixiéme problême, que nous regardons comme une question fondamentale dans ce qu'on

appelle Physique particuliere. C'est de sçavoir, *si le monde est un fluide parfait, ou un mélange égal de fluides & de solides parfaits?* On convient aisément que si toute la matiére étoit solide, il n'y auroit plus de mouvement dans le monde. Mais il semble qu'on doit convenir de même, que si tout étoit fluide, il n'y auroit plus de repos. Malebranche ne demande pourtant que de la matiére & du mouvement pour faire un monde. Comme si avec du mouvement pur il pouvoit produire du repos; car il faut du repos, un repos respectif des parties intérieures d'un corps, pour que ce corps soit solide, pour qu'il ait de la consistance & une figure déterminée. Plus il y a de repos dans un corps, dit l'Auteur, plus il y a de densité, d'union, de solidité, & plus ce corps a de force, soit pour se reposer, soit pour continuer son mouvement. Il faut dans la nature une force d'action & de réaction; celle-là ne peut ré-

ſider que dans le fluide e
ment mobile, puiſque l'
convient pas au repos,
mouvement ſeul eſt actif
ne doit être admiſe que
corpuſcules groſſiers, qu
qu'ils arrêtent ou interc
mouvement, doivent oc
de la réaction, & de la r
tant de leur part, que
du fluide, qu'ils détermin
ment en lui faiſant obſtacl
donc du mouvement &
pour agir & réagir, & p
quent un mélange intim
dité parfaite, & de par
dité dans l'Univers.

Huitiéme Analyſe du de Newton ſur la lu comparé, &c.

La premiére partie de c
lyſe eſt une réfutation d
tions de Newton, contr
me commun d'une lumiér
ſion, ou par impulſion. I
Février 1744.

me eſt une diſcuſſion du propre ſyſtême de Newton ſur la lumiére par des écoulements de la ſubſtance même du corps lumineux, ou par ce qu'on appelle des émiſſions.

67e. Probl. *Diſcuſſion de la quarante-deuxiéme pr. du deuxieme Livre des principes, Section huitiéme, ſur la propagation du mouvement dans les fluides.* Ce qui eſt dans cette Section, ſe rapporte ſur tout à la lumiére & au ſon. Newton y compare ces deux Phénoménes, & n'y trouve que de la diverſité. Rien de plus analogue cependant que la lumiére & le ſon dans la Nature. Selon Newton & tout le monde, le ſon ſe propage par l'action, & la preſſion de l'air agité par le corps ſonore. Il n'en eſt pas de même, ſelon lui de la lumiere; & voici ſon raiſonnement. Le ſon ſe propage en rond & par des cercles qui s'aggrandiſſent de plus en plus, comme ceux qu'on remarque dans une eau, où une pierre eſt tombée. Qu'on vienne à rompre la circon-

férence de ces cercles par l'interposition de quelque obstacle, de quelque corps, ces cercles ne laissent pas de se propager, *à tergo corporis*, comme on dit, par des ondulations semblables à celles qui ont été interceptées. Au lieu que la lumiére, dit Newton, se propage circulairement, si l'on veut, mais par des rayons roides & étendus en ligne droite; de sorte que l'œil placé derriére un corps opaque, ne verroit point du tout *le Lucide*, quoique dans la même position il put entendre un corps sonore. A ce raisonnement, l'Auteur oppose bien des raisons capables d'en faire sentir le foible. 1°. La rapidité de la lumiére, incomparablement plus prompte que le son semble devoir répondre suffisamment à l'objection. Car plus le mouvement est rapide, moins il peut se détourner de sa direction, & moins il produira d'ondulations collatérales; la difficulté se réduiroit donc toute entiére à n'établir que du plus &

du moins dans la propagation de la lumiére & du son; ce qui est confirmé par plusieurs expériences rapportées par notre Auteur. 2°. Est il donc si vrai que la lumiére ne se propage qu'en ligne droite? L'Aurore & le Crépuscule : n'est-ce là qu'une lumiére directe? Une chambre n'est-elle pas éclairée toute entiére par une simple petite ouverture? La lumiére n'a-t elle pas comme le son une *refraction*, une *réflection?* Pourquoi donc ne se répandroit elle pas comme lui à proportion sur les côtés? 3°. Après cela, dit le P. Castel, c'est une distinction fort mal imaginée de dire que le son se répand par cercles concentriques, & la lumiére par rayons seulement; où il y a des cercles, il y a des rayons; & où il y a des rayons, il y a des cercles. Oublie-t-on, continue t-il, que les rayons de la lumiére vont en s'élargissant en cônes, & que les cônes étant exactement contigus sur les côtez, & remplissant toute la

Sphére autour du corps lumineux, ils forment des cercles, ou des surfaces circulaires comme le son ?

68e. Probl. *Discussion de la 41e. pr. du 2e. Liv. sur la propagation de la lumiere par globules.* Le Systême général de Descartes sur la lumiére par l'impression d'une matiére globuleuse, est une des plus belles hypothèses qu'on ait jamais imaginé. Il a des défauts cependant, & des vices de détail qu'on ne peut admettre raisonnablement. Tels sont en particulier, selon l'Auteur, ce *tournoyement de globules*, pour expliquer les couleurs; la propagation instantannée de la lumiére; ce *nisus*, ou *effort pur* au mouvement, qui pousse les globules: n'y ayant point d'effort méchanique, dit le P. Castel, sans mouvement local. De plus, les globules Cartésiens sont trop flottants, trop mal unis, trop capables de se briser, pour que la lumiére dans ce systême, puisse enfanter tous les Phénomenes que nous voyons. En effet,

pour peu que la ligne des globules soit rompue, il y aura de l'interruption dans le rayon qui nous porte l'impression de l'objet éclairé. Si les globules sont flottants, l'objet paroîtra flotter çà & là, il paroîtra multiplié, confus, &c. Si les globules ne sont pas contigus, combien de tems ne faudra-t-il pas à la lumiére pour arriver jusqu'à nous? & si les interruptions sont irrègulières, quelle diversité, quelles différences de tems & de durée dans sa propagation par rapport au même objet vû de la même distance, mais placé, tantôt à l'extrêmité d'un rayon qui aura plus de globules, tantôt à l'extrêmité d'un autre qui en aura moins? Newton a très bien relevé tous les défauts du systême Cartésien. Le P. Castel en convient assez: mais il lui fait un crime d'avoir rejetté indifféremment ce qui s'y trouve de bon & de defectueux, & de n'avoir pas même tenté de le perfectionner en rien; c'est donc pour

ſuppléer au défaut, tant de Deſcartes que de Newton, que l'Auteur remet ici ſous les yeux, ſon ſyſtême des globules perfectionné, dont il a depuis long-tems fait part au Public, ſoit dans le *Trévoux*, ſoit dans ſon *Optique des Couleurs.* Comme ce ſyſtême nous paroît expliquer parfaitement la *réfraction*, & la *réflexion* de la lumiére, & qu'il n'a point les inconvénients de celui de Deſcartes; nous ne pouvons trop inviter les vrais Amateurs de la Phyſique à y faire toute l'attention qu'il nous a paru mériter.

69e. Probl. *Si la lumiere ſe fait par des émiſſions ou écoulements des corps lumineux?* Les anciens, pour expliquer comment le Soleil portoit ſi loin ſa chaleur, le compoſoient d'une matiére groſſiére, d'Or fondu, de Cuivre, de Métaux: parce qu'ils ne connoiſſoient en fait de feu, dit l'Auteur, rien de plus fort qu'un feu métallique. On ſçait que Thales regardoit les Aſtres comme autant de corps qui avoient pris

feu ; que Xénophanes en faiſoit autant de nuées enflammées ; qu'Anaxagore, formoit le corps du Soleil d'une maſſe de Fer ardente, poreuſe, & lançant de toute part autant de flammes ; Démocrite, Métrodore, Diogènes, Apolloniate, Epicure, en faiſoient une eſpéce d'Etna, ou de Véſuve percé d'une infinité de ſoupiraux par où s'exhaloient les flammes renfermées dans ſon corps caverneux. De ſorte que tous s'accordoient aſſez, au moins en ce qu'il donnoient au Soleil une maſſe lourde, épaiſſe, ſolide, & à l'épreuve. Au lieu que Deſcartes en le compoſant d'une matiére ſubtile & impalpable affecte ce ſemble d'en faire un feu volage, ſans ſubſtance, ſans force, ſans vivacité. Notre Auteur regarde cette idée comme tout à fait frivole, & il lui préfére ſans difficulté celle des Anciens. Mais l'idée des émiſſions Solaires admiſe par Newton, lui paroît encore plus inſoûtenable. Il l'attaque & la renverſe abſolument.

par un grand nombre d'objections que nous ne rapporterons pas. La premiére qui se présente est celle-ci : Comment le Soleil n'est-il pas épuisé, n'est il pas même sensiblement diminué depuis six mille ans, par les torrens continuels de particules qui en sortent ? Quelle doit être l'énorme quantité de la matiére qui le compose, pour fournir à de si grands frais ? Et quelle doit être la ténuité, la finesse, la subtilité de toutes ces parties lancées avec tant de promptitude, & si prodigieusement loin ? Mais si ces parties sont si subtiles & si déliées, comment peuvent-elles nous échauffer avec tant de force, dispersées comme elles le sont dans le vuide immense, & l'étonnante étendue de la Sphere des Cieux, comment peuvent-elles fondre & vitrifier presqu'en un instant nos Métaux les plus durs & les plus denses, nos Marbres les plus compactes ? Les Newtoniens cependant ont cru trouver une preuve des

émiſſions Solaires dans la calcination de certains Métaux, qui péſent plus après la calcination qu'auparavant; les émiſſions, diſent-ils, tiennent la place des fumées qu'on en a vues s'exhaler pendant l'opération, & ſont la cauſe de cet excès de peſanteur qu'on y remarque. Mais ſi on calcule l'augmentation du poids de ces Métaux, faite en une minute ou deux, par le petit nombre des rayons qui peuvent les avoir pénétré; on trouvera, dit le P. Caſtel, que toute la Sphere d'émiſſions parreilles, feroit peut être dans ce tems d'une ou deux minutes, un poids égal à celui que Newton lui-même attribue au Soleil. Ce ſyſtême eſt ſujet à un grand nombre d'autres d'ifficultés & de contradictions, que l'on trouvera détaillées & diſcutées dans les trois derniers Articles de l'Analyſe en queſtion.

Neuviéme & derniere Analyse du Systême de N.wton, sur les Couleurs, comparé, &c.

Il y a deux choses ici à discuter, dit l'Auteur, les Expériences & le Systême de M. Newton sur les couleurs. Si les Expériences sont fausses, le systême est sûrement faux; si les Expériences sont vraies, le Systême n'est pas pour cela démontré vrai. Le P. Castel commence par le Systême, & propose cette question générale. Les Expériences de Newton étant supposées, doit-on admettre ses conclusions, & son Systême est-il recevable en saine Physique? Avant tout il prévient une objection, qui n'est, à bien dire, qu'une opinion de secte. Newton n'a point de Systême, disent les Newtoniens : ce n'est point un Philosophe à hypothéses; c'est-à-dire, reprend le P. Castel, que ces Messieurs veulent que nous pre-

nions pour des faits & des expériences, tout ce qu'il a plû à leur Maître de nous dicter sur les couleurs, & sur toute la Physique en général. La vérité est qu'ils prétendent par là déprimer la maniére de Descartes, qui est de proposer simplement une opinion comme *Systême*, ou *Hypothèse*; ce qui n'a rien que *de modeste & de Philosophique*, & relever celle de Newton, qui est de donner tout *pour des faits ou pour des démonstrations*; ce qui a quelque chose *de trop impérieux*, *de trop fier*, & même *de très-dangereux en fait de Sciences.* Car c'est annoncer l'erreur, si elle a lieu, de ce ton d'assûrance, qui ne convient qu'à la vérité. L'Auteur ne fait pas un crime à Newton d'avoir enfanté un systême sur les couleurs: il en parle en général, comme d'une liaison de pensées, de raisonnements, d'expériences, toutes bien liées, bien assorties & bien relatives à un même but; d'ailleurs il y reconnoît des hypothèses

en grand nombre, qui ne sont qu'hypothèses, & rien de plus. Par ex. 1°. Que les sept couleurs du Prisme soient primitives, & ne puissent être décomposées. 2°. Que l'inégale réfrangibilité soit une propriété de tel ou tel rayon, qui souffrent telle ou telle réfraction. 3°. Que le *Blanc* contienne toutes les couleurs, par la raison que toutes les couleurs réunies forment du blanc. 4°. Qu'il y ait dans la lumiére *des accès de facile & de difficile Transmission*. 5°. Que les rayons soient *colorifiques*. 6°. Que la colorabilité des rayons vienne de l'inégale grosseur de leurs parties. 7°. Que le prisme soit l'interprête infaillible de la Nature en fait de couleurs, & une infinité d'autres suppositions pareilles que Newton ne s'est jamais avisé de croire problématiques. L'Auteur ne fait grace à aucune, mais il s'attache sur tout à la derniére; il ne croit pas que le Prisme soit propre à nous donner les vraies couleurs primitives. New-

ton le suppose purement & simplement, sans jamais l'ériger en assertion. Ce que lui oppose l'Auteur nous a paru sans comparaison bien plus conforme à la vérité. En effet, la figure seule du Prisme, bizarre & anguleuse, ne peut guéres le rendre propre qu'à multiplier les couleurs, en modifiant les rayons visuels, de même que la bizarerie du verre à facettes ne sert qu'à multiplier les objets; sa surface anguleuse & inclinée devant nécessairement détacher les rayons, rompre leur direction parallele, & les détourner vers l'œil. Prétendre que celui-là plutôt que celui-ci, puisse nous donner le vrai de la Nature, c'est évidemment vouloir se tromper. La Nature, dira-t-on, se peint dans le Prisme? La Nature se peint par tout. Elle se peint dans le Prisme: elle se peint dans le verre à facette: elle se peint dans les liqueurs & dans leur mélange: elle se peint dans un nuage qui annonce la fin d'une belle Aurore: elle

ſe peint dans une flamme diverſement colorée de bleu, de rouge, de violet : elle ſe peint ſur les ailes du Papillon, ſur les plumes des Oiſeaux, ſur la nacre d'une Perle, ſur le calice des Fleurs, ſur une Roſe, ſur le Tricolor, qui porte à peu près les trois couleurs primitives, bleu, jaune, & rouge. Plus elle eſt libérale & brillante dans les ſept couleurs que le priſme fait éclore, & qu'elle étale même avec magnificence dans l'Arc-en Ciel, plus un eſprit philoſophique, dit le P. Caſtel, doit ſe défier de ce qui impoſe avec tant d'éclat à ſes yeux. Les couleurs du Priſme ne ſont que des couleurs phantaſtiques & ſpéculatives : Comment en ne meſurant que des angles & des lignes, Newton s'eſt-il flatté de parvenir à la connoiſſance intime des couleurs ? Les plus grands Peintres n'ont puiſée la ſcience du coloris, ni dans le Priſme, ni dans l'Iris, ni dans une bulle d'Eau. C'eſt en maniant & remaniant ſans ceſſe

les couleurs grossiéres de la peinture préférables en ce point à toutes les autres, parce qu'elles sont en effet traitables, & qu'on en fait tout ce qu'on veut.

Cependant comme toute la difficulté se réduit à fixer les couleurs primitives. que l'Auteur réduit à trois; bleu, jaune, & rouge, & non à sept, comme le prétend Newton, nous dirons en peu de mots, sur quoi il fonde ce Systême qui lui est propre.

1°. Il est certain, que toutes les couleurs dérivent des trois assignées, par simple voye de mélange.

2°. Il n'est pas moins certain, que ces trois ne dérivent d'aucune autre couleur par la même voye, ou par toute autre. Les preuves en sont tirées immédiatement des Expériences suivantes. 1°. Le mélange du bleu & du jaune donne les trois espéces de verds. Le *verd céladon*, le *ver d'olive*, & le *verd* tout court. 2°. Le mélange du jaune & du rouge, donne *les oran-*

gés, *les aurores*, *les couleurs d'or*. 3°. Le mélange du rouge & du bleu, donne tous les violets : *le violet rouge*, *le violet bleu*, &c. Ce qui fait douze couleurs, après lesquelles il n'est pas possible d'en trouver de nouvelles qui différent de celles ci par un dégré sensible de coloris. D'ailleurs nulle couleur non bleue ne donne du bleu, par son mélange avec une autre ; nulle qui ne soit rouge, ne donne du rouge; nulle qui ne soit jaune, ne donne du jaune. Il n'y a que le vrai bleu, le vrai jaune, le vrai rouge, qui puissent en former de différentes d'elles mêmes. Il est vrai que chaque couleur, altérée par un mélange de noir ou de blanc, donnera quelque chose de différent, mais ce sera toujours la même couleur plus claire ou plus obscure. Car il faut bien distinguer le coloris du clair-obscure. Celui-ci n'est qu'un mélange de noir & de blanc, de ténébres & de lumiére; ce n'est en un mot que *le mode* du coloris,

Toute cette théorie dans laquelle nous n'entrons pas plus avant est des plus curieuses.

Pour revenir aux couleurs prismatiques, il est bon de remarquer, que, puisque le verd & le violet sont des couleurs composées dans la peinture & la teinture, elles le doivent être aussi dans le prisme, à en juger au moins par Analogie. On doit en dire autant des orangés & de toutes les autres qui tiendroient un peu des trois primitives prises deux à deux. Mais l'impossibilité où se trouva Newton de les décomposer en effet, lui fit admettre des rayons primitivement colorés, rayons rubrifiques, rayons jaunifiques, &c. Rayons hétérogènes entr'eux. Ce qui n'explique rien, & ce que l'Auteur a tout-à-fait raison de traiter de jargon philosophique, Newton ne se servant de ces termes que pour tenir lieu de l'expliquation qu'il avoue ne pouvoir donner, & du reste prétendant que personne ne peut la don-

ner, non plus que lui ; car son aveu n'est pas un aveu simplement modeste, dit le P. Castel ; cependant pour éloigner l'idée de qualité occulte que présentent trop naturellement tous ces termes de *Réfrangibilité*, de *Colorabilité*, &c. Newton semble établir l'inégale grosseur ou densité des rayons, comme la cause de l'hétérogénéité qui rend l'un primitivement bleu, l'autre primitivement verd, celui-ci primitivement violet, &c. Selon lui, par ex. les rayons rouges seroient composés de particules plus grossieres & plus massives, ce qui les rendroit plus roides, moins pliants, & moins réfrangibles, & ainsi des autres. Or pour réaliser cette hypothèse, il faudroit :

1°. Que les émissions solaires fussent diversifiées précisément de sept façons différentes, qui répondissent aux sept couleurs prismatiques.

2°. Qu'elles sortissent du Soleil sans être tumultueusement agitées,

ſans être mêlées & confondues enſemble, pour que chaque eſpéce d'une certaine groſſeur formât des rayons hétérogènes à tout autre.

3°. Il faudroit encore que la ſurface du corps ſolaire fut une eſpéce de Crible & de Tamis, dont les différentes iſſues, ne laiſſeroient paſſer les Atomes de lumiére, que ſous une grandeur déterminée.

4°. Cela même ne ſuffiroit pas, & il y auroit encore de la confuſion dans les molécules émiſſaires, parce que celles qui ſeroient plus petites paſſeroient indifféremment, & par les iſſues qui leur ſeroient deſtinées, & par celles qui donnent paſſage aux plus groſſes. A moins d'imaginer pour les plus petites une forme particuliére, allongée d'une certaine façon, ou contournée avec art, ce qui les empêcheroit de s'échapper pêle-mêle avec les molécules rouges & jaunes.

5°. Avec tout cela même, comment ſe peut-il faire que chaque rayon particulier ſoit compoſé d'une

même espéce de molécules? Dira-t-on que les molécules rubrifiques par ex. attirent les rubrifiques? Encore faudroit-il qu'elles les attirassent à leur suite, & non à côté, & qu'elles eussent *un côté de facile & un de difficile attraction*, ou bien un côté pour attirer le rubrifique, & un pour le jaunifique, &c. On peut juger par ce petit échantillon, de combien d'hypothèses est chargé le systême Newtonien, de la multiplicité des contradictions qui en doivent suivre, & de la déférence trop crédule (qu'il nous soit permis de le dire) de tous ceux qui veulent bien s'en contenter, ou s'en forger une idée magnifique.

L'Auteur après avoir détruit l'hypothèse de l'hétérogénéité des rayons, & des sept couleurs prétendues primitives vient à l'examen de la réfrangibilité, qu'il regarde comme le nœud de tout le systême Newtonien. Newton conclut l'inégale réfrangibilité des rayons, de ce que dans le prisme ils se ré-

fractent inégalement. Mais c'est confondre le fait avec le droit, & le Phénoméne avec le Systême, que d'admettre une telle conclusion. Des rayons paralléles qui tombent obliquement & sous une même incidence sur une face du prisme, se rompent aux passage & à la sortie du prisme : les angles d'*émermersion* sont inégaux. Voilà le fait : & Newton conclut que les rayons sont par eux-mêmes inégalement pliables ou réfrangibles. Cela s'explique tout autrement. Un rayon Solaire, quelque petit qu'on le prenne, dit le P. Castel, est *un faisceau de rayons*. Newton convient de ce point : c'est un faisceau de rayons très-serrés les uns à côté des autres, ajoute l'Auteur, rien n'est plus serré ni plus dense que la lumiére : tout en est plein. Qu'on prenne un faisceau de 20 ou 30 petites baguettes pliantes, & qu'on essaye de les plier dans les mains : toutes ces baguettes se plieront inégalement, & à peu près de la fa-

çon dont Newton conçoit la réfraction des rayons à la sortie du prisme : les baguettes seront moins pliées dans la convéxité du pli : celles de la concavité le seront davantage : ne seroit-ce pas là une plaisante raison de conclurre l'inégale pliabilité des baguettes ? Il faut donc en revenir au système de Grimaldi, premier Observateur de la réfraction, & l'expliquer comme lui, par *la diffraction*, c'est-à-dire par la séparation ou *fission* des rayons, qui s'écartent les uns des autres à la sortie du prisme, & à mesure qu'ils sont moins soutenus latéralement ; à peu près comme on voit dans un jet d'eau, les filets du liquide, se diviser, se fendre, & former une gerbe plus serrée à la bouche ou orifice du jet que par tout ailleurs.

Après la réfutation de la réfrangibilité, l'Auteur étabit deux vérités. La premiére, que les couleurs ne sont qu'une modification de la lumiére. La seconde, que le

blanc n'eſt que la lumiére pure, non colorée.

1°. Deſcartes voulut expliquer cette modification par un *tournoyement de globules*; le P. Caſtel ne trouve rien de vraiſemblable dans cette idée qu'il rejette abſolument. Il lui préfére, ſans difficulté, celle de Malebranche, qui d'après Grimaldi, expliquant les couleurs par des vibrations comme les ſons, a fort bien rectifié Deſcartes, que tous ſes Diciples ont abandonné en ce point. De ſoi la lumiére ne ſe propage que par des vibrations vives & promptes, mais uniformes. Les vibrations des couleurs paroiſſent moins vives & moins uniformes. Il paroît qu'il y a quelque choſe de flottant dans les rayons colorés, comme dans une corde qui rend un ton de muſique, & dans l'air qui nous en tranſmet l'impreſſion. Selon l'Auteur, les vibrations du rayon qui porte le bleu juſqu'à l'œil, ſont aux vibrations de celui qui porte le rouge, comme

les vibrations d'une corde qui ſonne *ut*, à celles d'une corde qui donne le *ſol*. En un mot, l'impreſſion de la lumiére & des couleurs, n'eſt qu'une modification de l'œil, occaſionnée par les vibrations toniques & proportionnelles de la matiére globuleuſe véhicule de la lumiére, de même que l'impreſſion des ſons & des tons, n'eſt qu'une modification de l'organe de l'ouïë, occaſionnée auſſi par les trémouſſements toniques & proportionnels de l'air véhicule naturel du ſon.

2°. Le blanc en général n'eſt qu'une lumiére très vive, comme le noir n'eſt qu'une lumiére très-foible, & le gris une lumiére modérée. Les blancs particuliers & artificiels, tels que ceux que nous voyons tous les jours, ne ſont pas de vrais blancs; ils portent tous une petite teinte de couleur qui ſe fait très bien ſentir à un œil coloriſte. Si on y prend garde, les blancs de nos plus fines Porcellaines, portent une teinte de bleu,

ou de jaune, ou de, &c. Le blanc d'argent n'est point le même que le blanc de l'acier poli, & ainsi des autres. Croit-on même que ce cercle de lumiére ramassé sur le papier, à l'aide d'un verre ardent, soit un vrai blanc ? Ce sont des rayons tous colorés, de la couleur même du Soleil d'où ils partent. Parmi les corps lumineux qui nous éclairent, il n'y en a peut-être pas deux dont la blancheur soit la même. Parmi les Planetes, la blancheur de *Jupiter* est tout autre que celle de *Mars*, & parmi les fixes, celle de la *Lyre* toute autre que celle d'*Arcturus*. Mais il n'est pas vrai qu'il faille les sept couleurs de Newton pour former du blanc. Qu'on prenne des louppes de différentes couleurs, & qu'on en ramasse les rayons diversement colorés aux foyers de chacune; il est plus que propable que toutes donneront des blancs plus ou moins vifs, plus ou moins colorés, selon qu'on aura ramassé plus ou moins

de rayons, & que les louppes seront plus ou moins foncées. Chaque couleur prismatique ramassée de même à l'aide de la louppe ordinaire, fera apparemment le même effet.

Nous nous ferions un plaisir d'entrer avec l'Auteur dans la discussion des Expériences de Newton sur la lumiére, si tout ce qui a précédé ne nous avoit conduit un peu plus loin que nous ne voulions. La théorie toute neuve qu'il y donne du Prisme & de ses Phénoménes, est parfaite en ce genre, & répond absolument aux plus beaux morceaux de la sçavante Analyse du Systême de Newton, comparé avec celui de Descartes.

ARTICLE XI.

RECUEIL DE PIECES en Prose & en Vers, prononcées dans l'Assemblée publique, tenue à Montauban, dans le Palais Episcopal, le 25 Août 1743. A Toulouse, chez Jean-François Forest 1743. Avec Approbation & Privilege du Roi.

CE Recueil que l'Académie de Montauban donne au Public, est le fruit de sa renaissance Littéraire; il est de bon goût, & il ne peut manquer d'être bien reçu des Amateurs de la belle Littérature, il contient différentes Piéces sur différens sujets fort bien traités. *Un Panégyrique de S. Louis, un Discours sur l'utilité des Académies;* un autre *sur l'étude de la Langue Françoise; un Essay critique sur l'é*tat présent de la République des Lettres: *quinze Dialogues des Dieux de la Mer, traduits du Grec de Lu-*

cien, avec des Remarques : trois Odes, tirées des Pseaumes, & diverses Poësies, par des Auteurs qui semblent nés pour former une Société Littéraire, également agréable & utile au Public.

Ce Recueil est décoré d'une Epître en Vers François, de la façon de M. de la Mothe, Académicien, & Doyen de la Cour des Aydes de Montauban, elle est adressée à M. le Comte de S. Florentin, on lui dit poliment, qu'un Ministre zélé pour les beaux Arts, ne doit pas souffrir.

. . . .

Que dans un lieu soumis à son autorité
Les doctes filles de mémoire
Languissent dans l'obscurité,
Elevez leur un Temple, & soigneux de leur gloire
Daignez y protéger leur Culte, leurs Autels,
C'est-là qu'en invoquant la Muse de l'Histoire
Nous y célébrerons vos Ayeux immortels
. . . .
Leurs antiques vertus ne sont pas étrangeres.

Février 1744.

Et pour vous, & pour Maurepas,
Vous les joignez à ces graces legeres
Qu'au bon vieux tems, on n avoit
pas.

Le premier Discours est de M. l'Abbé de la Tour, Vicaire Général de l'Evêché de Moutauban, & l'un des Membres de la Société Littéraire; c'est *un Panégyrique de S. Louis*, où les Vertus de ce grand Roi sont noblement développées, Le Texte est tiré de ces paroles du Prophête, *Ego dixi, Dii estis*; *j'ai dit, vous êtes des Dieux* Un Monarque, dit l'Orateur, n'est point une idole élevée sur les Autels pour y recevoir des hommages, encore moins un fleau de Dieu, chargé de frapper des esclaves, ou de punir des criminels; il doit être l'image de Dieu, *Dii estis*. Dieu lui communique son autorité, le Peuple lui confie ses intérêts Il faut qu'il soit l'homme du Peuple, il faut qu'il soit l'homme de Dieu. Tel fut le caractére de S. Louis; voici le plan de son premier point, &

quelques traits de l'Orate
vous le feront connoître.

Il fut comme Dieu, le I
pauvres par la profusion de
ces, le Protecteur des Peu
la justice de ses Loix, l'am
Etats par la sagesse de son
nement, le modéle de tous
jets par la sainteté de ses ex
Un Royaume est-il à pl
quand il est gouverné par ur
Ecoutons, dit M. l'Abbé
Tonr, des Eloges non su
écoutons la voix éloquente
d'Hôpitaux, bâtis de toutes
le nombre infini d'indigens,
puis tant de siécles y trouv
ressources toujours ouvertes; g
magnifique dans les occasions
pour soûtenir toute la dignité
ne, il fut encore plus grand
la charité sembloit l'avoir
& encore plus magnifique, qu
charité présidoit à ses profusi
compare ici le luxe avec la
ils sont également, mais dif
ment prodigues.

Février 1744.

Le luxe ne répand les trésors que pour satisfaire une folle vanité, dont le Public ne tire aucun avantage, la piété les fait multiplier au centuple, en les répandant sur les malheureux.

Autre genre de charité ordinaire au Dieu du Ciel, mais bien rare parmi les Dieux de la Terre. *On conspire contre la vie du Roi, il découvre les assassins, il leur pardonne, & il les comble de présens. . . . . . Les Princes jaloux de sa grandeur & soutenus par les Anglois, lui déclarent la Guerre; trois fois rebelles, trois fois vaincus, trois fois pardonnés.* Cette derniére expression est hardie, mais elle me paroît hazardée.

Il y a quantité de beaux morceaux dans ce Panégyrique, le stile de l'Orateur est véritablement noble & élevé, mais il ne se soutient pas toujours, il est quelquefois trop fastueux, ou trop paré, c'est tantôt un Académicien qui parle, tantôt un Orateur Chrétien.

qui prêche ; l'Académicien par une expreſſion brillante plaît à l'imagination & amuſe l'eſprit ; l'Orateur par des traits bien placés, fait éclater ſa foi, & ſentir ſon zéle d'une maniére bien vive, chez l'un, l'art ſe montre avec trop d'oſtentation ; & chez l'autre, la nature eſt un peu trop fardée.

On trouve enſuite un Diſcours ſur l'*utilité des Académies*, par M. du Brueilh, Tréſorier de France, Membre de la Société. Il montre les avantages de ces établiſſemens Littéraires. 1°. En comparant le ſiécle de Louis le Grand avec celui qui l'a précédé. 2°. En faiſant voir dans le nôtre, les changemens qui ſont arrivés à la Langue Françoiſe, & les progrès qu'on a fait dans les Sciences.

Il y avoit des Sçavans avant qu'il y eut des Académies, mais avant ces Sociétés Littéraires, les Sciences étoient ſauvages, groſſiéres, impolies, orgueilleuſes ; elles deſſéchoient plutôt l'eſprit, qu'el-

les ne le nouriſſoient, on étudioit ſans régle & ſans méthode, & ces études mal digérées étouffoient le génie; un Sçavant étoit un homme miſtérieux, hériſſé de Grec & de Latin, on n'oſoit l'aborder, & il ne ſe communiquoit à perſonne; la Littérature étoit ſans goût & ſans politeſſe, à force de pâlir ſur les Livres, on devenoit farouche; les Ouvrages n'étoient que des compilations énormes, remplies de fades alluſions, de froides, équivoques, de pointes, & de jeux de mots, qui ſembloient dire quelque choſe, & qui ne diſoient rien; ce n'étoit que citations étrangéres; Virgile, Cicéron, Sénéque décidoient dans les Chaires Chrétiennes; & dans le Barreau, Ovide & Catulle régloient les droits de la veuve & de l'orphelin, un homme d'un goût exquis étoit un phénoméne dans la République des Lettres; avant le Régne de Louis XIV. la Science, dit notre Auteur, étoit une Science de mémoire, & non

une Science d'esprit; les Arts étoient encore plus en désordre.

Un comique bas & rampant s'étoit emparé de la scene Françoise; le tragique n'étoit pas moins avili, mœurs, caractéres, situations, dénoüemens, tout étoit confondu; on étoit Poëte par caprice, par hazard, par libertinage, ou par nécessité; l'art des bienséances étoit ignoré, on jouoit les Saints sur le Théâtre, & les Mystéres de la Religion étoient bizarément assortis avec les fables du Paganisme.

L'Histoire n'étoit pas moins négligée, on ne sçavoit ni lier les événemens, ni peindre les hommes, on s'appesantissoit sur les détails; un point de Chronologie excitoit des disputes indécentes; les Académies, il est vrai, n'ont pas encore tout-à-fait banni ces querelles personnelles, la race des Zoiles & des Aristarques modernes, n'est pas éteinte, mais ce n'est pas parmi les Académiciens qu'on les trouve, & l'Académie les réprouve.

Février 1744.

La Philosophie ancienne régnoit dans les Ecoles, le Ciel, la Terre, le Soleil, les Astres, toute la Nature étoit encore plongée dans les ténébres, & tout échappoit à la recherche de la vérité.

La Langue Françoise ne se ressentoit que trop des foiblesses de son enfance; Amiot avoit essayé de lui donner de la douceur, Ronsard avoit voulu l'enrichir, mais il l'avoit appauvrie, Balzac la rendit plus nombreuse, mais trop boursoufflée, Malherbe la rétablit & l'épura, mais elle étoit encore bien éloignée de cette élégance & de cette netteté, où nous la voyons aujourd'hui.

L'Auteur passe à la seconde partie. Il fait d'abord l'éloge dn grand Armand, & celui de l'Académie qu'il fonda; à peine ce célébre Cardinal eut-il formé cette Société Littéraire, qu'un jour lumineux éclaira les Arts & les Sciences; notre Langue s'embellit, on la défit d'une infinité de vieux mots inuti-

les & embarrassans ; on l'enrichit de termes nouveaux, que l'usage consacra ; elle emprunta des Langues étrangéres, ce qu'elles ont de beau, sans en prendre les défauts, les graces de celle des Italiens, sans en prendre la molesse ; l'élévation de celle des Espagnols, sans en prendre l'enflûre, & quoiqu'on dise de la légéreté de nôtre Nation, on fixa tellement l'état de la Langue Françoise, qu'on ne s'apperçoit presque plus de ses changemens. On apprit à bien parler & à bien écrire, on vit paroître ces Ouvrages ingénieux, où la maniére de bien penser est comme réduite en art, ou les défauts des meilleurs Auteurs sont relevés, & les pensées de leur esprit justement appréciées.

Le Philosophe égaya la tristesse de ses leçons par des images riantes, & les vérités abstraites sçurent nous plaire & nous instruire. La Poësie changea de ton, & prit une forme plus réguliére, les Corneilles & les Racines firent revivre ce

bel art, & quels modéles de beautés différentes ne nous ont-ils pas laiſſés à imiter? Melpomene penſa-t-elle jamais avec plus de grandeur & de majeſté; s'exprima t elle jamais avec plus de grace & de nobleſſe?

L'éloquence Françoiſe ne s'eſt pas moins perfectionnée: la Grece & l'Italie, dit notre Auteur, ne rougiroient pas, en voyant nos Orateurs diſputer le prix à ceux qu'elles ont ſi ſouvent couronnés. Heureuſes les Provinces qui ont des établiſſemens Académiques.

Le Diſcours de M. du Brüeilh, fait autant d'honneur à ſon Académie, que les Académies font de bien à la République des Lettres, quoiqu'il ne ſoit pas ami du Néologiſme, *le naturel lui échappe quelquefois*, & ſon ſtyle eſt plus éblouiſſant, qu'il n'eſt éloquent.

Le troiſiéme Diſcours eſt de M. l'Abbé Bellet, *ſur l'étude de la Langue Françoiſe.* Il lance d'abord les

traits de ſon éloquence ſur ceux qui négligent l'étude de leur Langue ; il eſt des Sçavans, dit-il, qui parlent bien Grec & Latin, & qui parlent mal François, ils ſçavent les Langues Etrangéres, & ne ſçavent pas la leur, il vient leur montrer la néceſſité de la bien ſçavoir ; elle mérite, elle exige toute notre étude, il eſt avantageux de la bien ſçavoir. Il établit ſur des titres bien nobles, l'eſtime que nous lui devons, elle eſt digne de notre étude par les caractéres qui la diſtinguent, par les reſſources qu'elle fournit, par la gloire qu'elle s'eſt acquiſe.

La parole nous eſt donnée pour rendre hommage à la vérité, pour ſoûtenir les droits de la raiſon. La Langue Françoiſe eſt l'organe de l'une, & l'interpréte de l'autre, elle en réunit tous les traits, elle en imite tous les caractéres, elle eſt la Langue de la droiture & de la bonne foi ; ſi la raiſon elle-mê-

me vouloit parler aux hommes, elle parleroit François pour rendre dignement ses oracles.

Le portrait qu'il fait ici du génie de la Langue Françoise, est parfaitement beau, il peint sa douceur, sa sagesse, sa modestie, sa noblesse, sa clarté, avec des traits tout-à fait ressemblans. Vous en jugerez par ce caractére : *Elle écarte, elle prévient, elle proscrit tout ce qui peut rendre le sens obscur, elle aime mieux multiplier les articles, ou répéter un terme, que de laisser le moindre nuage dans le discours, la plus légére équivoque est pour elle une faute inexcusable ; aussi est-elle devenue la Langue de la politique parmi les Nations : depuis près d'un siécle, elle préside aux Conférences, & dresse les Traités de Paix dans l'Europe. Cet honneur lui étoit dû, elle est la plus propre à désarmer la duplicité, à se refuser aux interprétations frauduleuses ; source ordinaire des nouvelles prétentions, toujours nuisibles à l'intérêt & au repos des Peuples.*

Février 1744.

Quelles ressources ne fournit-elle pas ? Ressources dans tous les genres, ressources dans toutes les matiéres ; elle parle quand on veut, le langage de l'esprit ou du cœur, elle est propre pour les raisonnemens les plus subtils de la dialectique, pour le commerce le plus délicat du sçavoir & de l'amitié, pour les narrations les plus élégantes de l'Histoire, pour les traits les plus nobles, pour les mouvemens les plus pathétiques de l'Orateur, & du Panégyriste, elle nous offre dans tous ces genres, des modéles & des maîtres ; elle suffit à tout dans la Prose & dans la Poësie, pour les fictions ingénieuses des fables, pour le sel picquant de la Satyre, pour le badinage instructif de la Comédie, pour les douleurs majestueuses du Tragique.

Quelle gloire la Langue Françoise ne s'est-elle pas acquise ? On la parle partout, dans toutes les Cours Etrangéres, elle paroît avec dignité, elle est accueillie avec dif-

tinction, elle trouve des Disciples jusque dans les climats les plus reculés ; quelle honte pour nous ! Si elle devenoit étrangére dans sa Patrie, tous ces traits réunis ne méritent-ils pas bien le tribut d'estime que nous lui devons ?

La Langue Françoise exige notre étude, & il est plus difficile qu'on ne pense de la bien sçavoir. On en trouve la preuve dans *ses régles, dans ses délicatesses, & dans le petit nombre de ceux qui parlent, & qui écrivent bien.* L'usage, dit un de nos plus célébres Ecrivains, est le Maître & le Souverain des Langues vivantes, mais il n'est pas aisé de distinguer le bon usage d'avec le mauvais, c'est un capricieux qui ne se prescrit point de marche uniforme, il renverse souvent ses propres loix, il se donne aujourd'hui des bornes, & demain il les franchit. Il faut des régles pour démêler une conduite si capricieuse, & ces régles assujettissent à l'examen & à la discussion, sans elles on ne

réunira jamais le mérite de l'Ecrivain & de l'homme du Monde, ſans la converſation qui polit, il eſt difficile qu'on ſoit naturel, ſans l'étude des régles, il eſt impoſſible qu'on ſoit exact. Et quelle foule de régles notre Langue n'a-t-elle pas? Elle a ſes noms avec ſes genres, ſes verbes avec leurs inflexions & leurs régimes, ſes nombres, ſes prépoſitions, ſes articles, ſes adverbes, ſa quantité, ſa proſodie. Comment ſans étude deviner toutes ces régles; & ne pas commettre une infinité de fautes dans le ſtile & dans la prononciation?

Les délicateſſes de la Langue ſont encore plus difficiles à attraper. Elles ſont la ſource de la nobleſſe & de la beauté du langage. Un Ecrivain peut être correct, qui n'en ſera ni moins ſec, ni moins ennuyeux. Monſieur l'Abbé Bellet fait conſiſter les délicateſſes de la Langue dans le choix des mots, dans l'arrangement des mots, & dans l'agrément des expreſſions figurées;

 chaque

chaque objet a ſon expreſſion particuliére, il n'eſt point de Sinonyme parfait, manqués ce terme unique, vous n'atteignez pas le but, ou vous le paſſez. Or ces notions préciſes, ces propriétés exactes, ces différences preſque imperceptibles, ne ſont-ils pas les fruits du travail & de l'application ?

L'arrangement des mots n'eſt pas moins difficile; placés, aſſortis avec goût, ils prennent dans des mains habiles, une force, un éclat qui frappe; ils forment les images les plus vives; déplacez-les, vous effacez l'impreſſion, vous rompez l'harmonie, c'eſt un faux ton qui n'échappe pas aux Connoiſſeurs, vous révoltez leur eſprit, vous choquez leurs oreilles; ces tours fins & délicats ne ſe ſaiſiſſent pas ſans une étude ſérieuſe ?

Autre ſource d'élégance & de politeſſe dans le ſtile; les expreſſions figurées. C'eſt l'Ouvrage de l'imagination, mais c'eſt un Ouvrage qui doit être revû par le ju-

gement ; *la Métaphore*, dit M. l'Abbé d'Olivet, qui parle aussi bien notre Langue, qu'il l'a profondément étudiée, *est une riche source que l'imagination doit ouvrir, mais le jugement seul a droit d'y puiser*. Assujettir ainsi les hommes au jugement & à la réfléxion, n'est-ce pas les condamner à l'étude & au travail ? Pour le prouver, M. l'Abbé Bellet adopte encore la pensée d'un illustre Académicien. * *Ce qui ne doit être embelli que jusqu'à une certaine mesure précise, est ce qui coûte le plus à embellir.*

Ceux qui parle le mieux & qui connoissent à fonds les régles & les délicatesses de la Langue Françoise, ne sont pas des Ecrivains irréprochables en tout, il leur est échappé des fautes, tantôt contre la pureté, tantôt contre la netteté du Langage ; *les Vaugelas & les Bouhours* n'en ont pas été exempts, ils vieillirent sur leurs remarques, ils retoucherent plus d'une fois

* M. de Fontenelle.

leurs Traductions, ils refondirent leurs Ouvrages, & malgré leurs travaux ils ont des tâches; que doit-on attendre de ceux qui n'ont, ni étudié les régles, ni appris les délicatesses de la Langue.

M. l'Abbé Bellet est à l'abri de ce reproche, il sçait notre Langue, & la parle bien, elle le paye de l'étude qu'il lui a donnée, & le dédommage pleinement de ce qui lui en a coûté pour la cultiver.

M. l'Abbé le Franc de Pompignan, aujourd'hui Evêque du Puy, & l'un des associés, nous donne *un essay critique sur l'état présent de la République des Lettres.* Ce titre ne doit point allarmer nos Auteurs modernes; ce n'est point un Critique ennemi de la Société & des beaux Arts, qui vient avec malignité attaquer les personnes, décrier leurs Ouvrages, dire du mal de tout le monde, & ne dire du bien que de lui, il est admirateur des Anciens, mais il ne les éleve point, pour abaisser ses Compa-

triotes, il respecte les jugemens du Public, il épargne les Ouvrages, il ménage les Auteurs ; ce n'est ni chagrin, ni mauvaise humeur, qui lui fait déplorer la décadence du goût, la politesse ne le quitte pas un moment dans ce discours, & il ne pese le mérite des vivans & des morts, que pour exciter une louable émulation.

Est-il donc vrai, dit l'Orateur, *que le sort des Lettres parmi nous est le même qu'il a été chez les Romains, qu'élevées au comble de leur gloire dans la France, sous le Régne de Louis le Grand, comme elles le furent dans Rome sous l'Empire d'Auguste ; elles sont menacées aujourd'hui de la même décadence, qu'elles éprouverent autrefois? Que nos Auteurs qui ont succédé aux grands Hommes du siécle dernier, prennent les mêmes routes, que ceux qui suivirent les Cicérons, les Virgiles & les Horaces? Qu'ils dégénerent comme eux des graces naturelles & de la noble simplicité de leurs*

Prédécesseurs? & qu'on a tout lieu de craindre, que les François imitant les Latins, ne fassent la même chûte pour retomber dans la barbarie.

Notre Auteur n'adopte pas dans toute son étendue le sentiment de ces Censeurs, il convient qu'il est encore des Ouvrages de plus d'une espéce, marquez au coin du bon goût, qu'il s'en faut bien que la bonne Poësie soit éteinte parmi nous, & que nous avons encore des Historiens, des Orateurs, des Poëtes qui font honneur à la France, & au siécle qui les ont produits.

Mais peut-on dire que les Lettres conservent le même dégré de gloire qu'elles avoient acquis dans le siécle précédent? Avons nous des Ecrivains de la même force? Peut-on le dire, peut-on le penser? Et si l'amour de la Patrie nous faisoit tenir un pareil langage, l'Europe entiére ne reclameroit-elle pas? les Corneilles, les Racines, les Molieres, sont morts, les Auteurs mo-

dernes qui ont pris leur place les ont-ils ressuscités ?

M. l'Abbé le Franc, sans dégrader les Auteurs dont il estime les talens, *reconnoît la disproportion visible qui est entr'eux, & ceux qui les ont précedés : il avoue que le Régne des Lettres n'est plus si florissant de nos jours, qu'il l'étoit il y a cinquante ans ; que le nombre des bons Ouvrages diminue, & que celui des mauvais s'augmente & se multiplie.*

Quel service l'Auteur ne rendroit-il pas à la République des Lettres, s'il pouvoit réformer ces abus ? Il remonte à la source, & il examine sans aigreur & sans partialité les causes de ce faux goût, & de cette révolution dans le monde Littéraire.

Il en trouve quatre principales, un goût Philosophique mal entendu, un mépris des Anciens qu'on ne lit plus, une estime excessive des Modernes qu'on lit trop, une fureur d'écrire, & d'écrire surtout. Nous abregeons, nos Lec-

teurs en feront fachés, mais cet Extrait eſt déja trop long.

On s'éleve ici contre ces Philoſophes modernes, contre ces inventeurs de ſyſtêmes bâtis en l'air, & fondés ſur des chimeres, qui prétendent que la verſification Françoiſe peut ſe paſſer de la rime, & qui détruiſent l'harmonie par des rafinemens de Méthaphiſique, contre ces Ecrivains ſiſtématiques, qui voudroient que l'on procédât toujours par axiomes, par theorêmes, & par démonſtrations.

Amoureux du bizare, avides du nouveau,
Et pour comble d'erreur, ennemis du vrai beau.

Ces Philoſophes n'ont pas ſeulement gâté la Littérature, ils affoibliſſent encore tous les jours la Religion, ils enſeignent qu'on peut ſecouer le joug de l'autorité dans les choſes qui ſont du reſſort de la raiſon. A quels excès ne méne pas un principe ſi dangereux?

Une autre cauſe de la décaden-

ce du goût, c'est, le mépris des Anciens, leur étude & leur imitation négligée; on ne les lit presque plus, on les renvoye dans les Colléges & les Universités; on veut des Auteurs d'une datte plus récente, ce qu'on admiroit il y a deux mille ans ne paroît plus beau, on fronde le goût de tous les siécles, on n'admire que le sien; éblouis des éclairs des Sénéques modernes, on bâille en lisant Cicéron; Homére & Virgile sont traduits, on lit Madame Dacier, on lit le P. Catrou, & l'on ne veut ni Grec ni Latin; un Faiseur de Romans, un Fabricateur de Contes frivoles, un fade & maigre rimeur, un jeune apprentif de Marot, voilà nos Oraclès, nos Auteurs favoris, c'est *ce qui s'appelle le bon ton de la Littérature moderne*. M. l'Abbé le Franc devroit bien les détromper, il n'écrit & ne pense si bien, que parce qu'il a lû les Anciens, qu'il s'est formé à l'Ecole de ces grands modéles, & qu'il sçait les imiter, il n'est pas

rat, il leur cherche des Disci-
s, & il leur voudroit des Rivaux.
Autre ſource du mauvais goût
notre ſiécle, la fureur d'écrire,
d'écrire ſur-tout; on veut être
teur à quelque prix que ce ſoit,
embraſſe tous les genres de Lit-
ature, on ſe croit capable de
it, on ſe flatte de réuſſir en tout,
ce qu'on a fait une Ode où il y
lu feu, une piéce où il y a du
e, une Tragédie où il y a de
inds traits, on croit voler au
ainet du Parnaſſe, & s'aſſeoir
maître au Trône d'Euripide. On
d ſouvent le talent que l'on a
ir en acquérir un que l'on n'a
. On peut être bon Poëte, &
tre pas bon Orateur; tel brille
is les aſtres, qui ſe dégrade ſur
Parnaſſe. Un mérite naiſſant n'eſt
tout d'un coup un mérite uni-
ſel; il faut étudier ſon génie,
iſulter ſes forces, ſe hâter len-
ient, retoucher ſouvent ſes écrits,
laiſſer repoſer quelque tems,
nt que de les publier, & ſur-

tout se bien persuader qu'on ne sera jamais qu'un Auteur médiocre, si l'on ne veut être redevable qu'à soi de son mérite & de sa réputation.

C'est chez les Anciens qu'il faut puiser cette variété d'images & d'expressions qui donnent la vie à nos Ouvrages. Si l'on se renferme dans son propre fonds, on ne sera jamais qu'un mauvais copiste de soi-même. Ce discours mérite d'être lû, il est bien écrit, & il apprend à bien penser & à bien écrire.

M. le Franc, Avocat Général de la Cour des Aydes de Montauban, nous donne ici quinze Dialogues des Dieux de la Mer, traduits du Grec de Lucien, avec des Remarques.

Cet Ouvrage, comme il nous l'apprend lui-même, est le fruit d'un exercice Littéraire, dont il s'est amusé pour remplir les vues d'une Société naissante, qui fait profession d'admirer les Anciens, & qui s'occupe à faire l'Analyse de

plusieurs morceaux de l'Antiquité, cette Traduction est élégante, fidéle, & digne de la réputation de l'Auteur.

Les Remarques sur la Fable & sur la Géographie, ne sont point de trop, elles éclairent & instruisent sçavamment le Lecteur.

Les trois Odes tirées des Pseaumes, avoient déja paru, on les retrouve avec plaisir, & plus correctement dans ce Recueil; les Vers en sont nobles & harmonieux, la derniére Epître est encore de M. le Franc, il dit élégamment en Vers ce que M. l'Evêque Dupuy nous a dit poliment en Prose; j'en vais citer quelques endroits qui méritent d'être rapportés.

. . . .

. . . .

Tout se croit bel esprit, & la Prose & les Vers
Dans ce siécle fertile inondent l'Univers,
Le rapide Lecteur ne sçauroit plus suffire
Aux Livres enfantés par la fureur d'écrire.
Un seul mois fait éclore une foule d'Auteurs;

Un beau jour de printems étale moins de fleurs.

. . . .

. . . .

L'incursion menace, & le trouble commence,
Les Oracles du goût sont forcés au silence.
Oui, nous verrons bientôt de petits Conquerans
Du Parnasse François audacieux tyrans,
De leurs Maîtres fameux proscrire les merveilles,
Et leur orgueil briser le sceptre des Corneilles.
Tels on vit les Romains dans des jours ténébreux
Du second des Césars dégrader l'âge heureux,
Ensevelir Horace, & déterrer Lucile :
Préférer la Pharsale, aux beaux Vers de Virgile,
Vanter l'esprit guindé du maître de Neron,
Et bâiller sans pudeur en lisant Ciceron.

. . . .

. . . .

Lis, admire tout haut, Virgile, Homere, Horace,
Et ceux qui parmi nous ont marché sur leur trace,
Qui se forme sur eux, peut seul les égaler,

Eux ſeuls t'enſeigneront l'art de leur
reſſembler.

. . . .

. . . . . .

On trouve encore dans ce Recueil une *Cantate* de M. de Bernoy, & une Epître de M. Maſſip, leur politeſſe les fera lire, mais elle ne paſſera pas à l'Auteur de l'Epître ces deux Vers.

O vous Auteurs nouveaux à qui la renommée,
D'un encens impoſteur *fait humer la fumée.*

C'eſt un Poëte qui dit adieu, à ſa Muſe, elle eſt fâchée de le quitter, & elle ne lui inſpire que des chants un peu négligez.

ARTICLE XII.

RERUM ITALICARUM scriptores. Tomus V.

CE Volume comprend neuf Ouvrages, qui tous paroissent ici au jour pour la premiére fois, & dont la plûpart n'étoient point faits pour le voir : mais il semble que les moindres choses acquérent du prix à proportion, qu'elles avancent dans l'antiquité, & d'ailleurs la perte des bons Mémoires oblige de recourir à ceux, qui y suppléent en quelque maniére, encore que bien imparfaitement. C'est sans doute sur ce pied là, qu'il faut prendre les Eloges, que M. Muratori donne aux Choniques les plus informes, que son zéle pour la perfection de l'Histoire d'Italie lui fait rechercher avec tant de soin, & qui pour l'ordinaire ne seroient pas intelligibles sans les Commentaires, qu'il y ajoûte.

I. *Chronica Sanese* &c. Chronique de Sienne, par André de Deo, continuée par Agnolo di Tura. Cette Chronique de Sienne, qui commence à l'année 1186, & finit en 1352, est tirée d'un Manuscrit, que M. Hubert Benvoglienti a fourni aux Editeurs de ce grand Recueil, enrichi de Remarques, qui venant d'un des plus grands Littérateurs de l'Italie, ne peuvent manquer de rendre cet Ouvrage infiniment précieux.

Peu de Villes ont fait une plus grande figure dans l'Histoire d'Italie, & ont produit plus d'Hommes célébres en tout genre, que Sienne. Ainsi il ne seroit pas étonnant que ses propres Citoyens lui eussent consacré leurs veilles: mais il l'est beaucoup, qu'un très-grand nombre de leurs Ouvrages n'ayent pas vû le jour. Voici en effet le premier, que M. Muratori ait réussi à tirer de l'obscurité. Il observe au sujet de l'Auteur & du Continuateur, qu'autrefois à Sien-

ne, & dans plusieurs autres Villes d'Italie, on n'avoit point d'autre surnom, que le nom de son Pere, dont, pour abreger, on ne prenoit souvent que la derniére syllabe. Ainsi André, Fils de Thedée, s'appelloit *Andrea di Thadeo*, & par abréviation, *Andrea de Deo*. *Agnolo di Tura* étoit par la même raison *Agnolo di Bonaventura*. Au reste ce n'est que sur des conjectures, mais des conjectures bien fondées, que M. Muratori & M. Benvoglienti assignent à André de Deo la premiére partie de cette Chronique, & la seconde à Agnolo de Tura, surnommé *le Gros*. On n'a même rien de certain pour fixer la fin de l'une & le commencement de l'autre; mais il ne paroît pas vraisemblable qu'André ait poussé son Ouvrage jusqu'à l'an 1398, ni qu'Agnolo ait continué le sien jusqu'à 1384, comme quelqu'un l'a avancé. Ce qui est vrai, c'est que tous deux ont écrit dans un tems, où la Langue Toscane étoit dans sa plus

grande pureté; mais il falloit quelque chose de plus pour mettre l'un & l'autre en état d'être entendu, & c'est ce que nous devons à M. Benvoglienti, lequel dans un Avertissement Préliminaire nous donne une Notice bien circonstanciée de toutes les Chroniques de Sienne, qui sont venues à sa connoissance. C'est tout ce que nous pouvons dire au sujet de celle-ci, qui ne contient aucun détail Historique, fort intéressant, & qui regarde autant les Affaires générales de l'Italie, que l'Histoire particuliere de Sienne.

II. *Chronache di Neri di Donato da Siena*. M. Muratori nous donne cette seconde Chronique sous le nom *Annales de Sienne par Neri Fils de Donat*. L'Auteur s'y nomme lui-même, *Neri di Donato di Neri*, c'est-à-dire, Neri, Fils de Donat, & petit-Fils de Neri. Il ajoûte, qu'il étoit Frippier de profession; surquoi il est bon d'observer, que dans ce siécle, où le Peu-

ple avoit à Sienne toute l'autorité, on n'y pouvoit parvenir à aucune Magistrature, sans être incorporé dans un Corps de Métier. Il se pouvoit donc bien faire que Neri eût embrassé, pour avoir part au Gouvernement, une Profession, pour laquelle il n'étoit pas né.

Au reste, quoique cette premiére partie de la Chronique, ne porte que le nom de Neri; le Sçavant Editeur n'est pas éloigné de croire qu'elle a été commencée par Donat, Pere de Neri, & il se fonde sur ces mots, qu'on lit à l'année 1370, au sujet d'une taxe, qui fut alors levée à Sienne; l'Auteur dit, *& io Donato pagaï fiorini cento d'Oro.* Dans la suite, c'est toujours Neri, Fils de Donat, qui parle, comme à l'année 1372, où il dit, *& io Neri di Donato di Neri Ligrittiere* (Frippier) *fui condennato in Fiorini cento, & pagaî.* Ce passage, & quelques autres semblables, où Neri nous apprend qu'il fut condamné à l'Amende, sont un

assez fort préjugé de sa sincérité.

M. Muratori croit qu'il n'a écrit que jusqu'à l'année 1381. Ainsi, selon sa conjecture, Donat a commencé cette Chronique à l'année 1352, où finissoit celle d'Agnolo de Tura, & l'a continuée au moins jusqu'en 1370, & Neri, son Fils, l'a poussée jusqu'en 1381; il est même persuadé que ce fut la mort, qui l'empêcha d'aller plus loin, & il est évident par le Texte, qu'il parle toujours comme témoin oculaire. On pourroit objecter ce qu'il dit, ou son Pere, sous l'année 1361. qu'il nacquit alors à l'Empereur Charles IV. un Fils, nommé Venceslas, le même, qui en 1409 assiégea la Ville de Sienne, d'où il seroit naturel de conclurre, qu'il vivoit encore en 1409. C'est tout le contraire, reprend M. Muratori, il en faut nécessairement conclurre qu'il étoit mort : il n'auroit pas fait une bévue aussi grossiere; car Venceslas n'a jamais porté ses Armes en Italie, & il faut que ce qui est

dit ici, ait été ajoûté par un Copiste ignorant, lequel aura confondu Vinceslas, Roi de Bohëme, avec Ladislas, Roi de Naples, dont le Pere se nommoit Charles, que le Vulgaire appelloit Lancislas, & qui en effet ravagea en 1409 le Territoire de Sienne, & réduisit la Ville à de grandes extrêmités.

Le stile de cette Chronique se sent beaucoup de la profession, que l'Auteur avoit embrassée : il est presque toujours bas & trivial ; M. Muratori en a même retranché quantité de minucies, qui ne devoient point avoir place dans un Ouvrage consacré à la postérité, & il craint bien moins qu'on lui reproche d'avoir fait ces retranchemens, que de ne les avoir pas poussés plus loin.

III. Chronicon Estense, &c. c'est-à-dire, *Chronique de la Maison d'Est, où sont rapportées les Actions mémorables des Marquis d'Est depuis l'an* 1101. *jusqu'à l'an* 1354, *par plusieurs Auteurs Anonymes &*

Contemporains, & continuée par d'autres Auteurs jusqu'à l'année 1393. *Imprimée pour la premiére fois sur un Manuscrit de la Bibliothéque du Duc de Modene.* Le zéle de M. Muratori pour la gloire de la Maison d'Est, dont il est né sujet, & à laquelle il est encore plus particuliérement attaché par sa qualité de Bibliothéquaire du Duc de Modene, lui a fait chercher avec beaucoup d'empressement cette Chronique, dont il sçavoit qu'il y avoit eu autrefois un Exemplaire dans la Bibliothéque des Ducs de Ferrare, & il a été assez heureux pour retrouver, non seulement cet Exemplaire, mais l'autographe même, qui est écrit sur Parchemin.

La premiére partie est tirée de la Chronique d'un Moine de Padouë, fort estimée de son tems, & qui est imprimée toute entiére dans le VIII. Volume de ce Recueil. Elle va un peu au de-là de l'année 1240. avec une Addition, que M. Muratori croit être d'une

autre main. La seconde renferme tout ce qui s'est passé depuis 1240, jusqu'en 1317. Il est certain que l'Auteur vivoit en 1305, puisqu'il parle comme témoin d'une Sédition, qui s'éleva cette année là à Modene. La troisiéme, depuis 1317. jusqu'en 1354, est aussi d'un Auteur, qui écrivoit ce qui se passoit sous ses yeux. La quatriéme, depuis 1354, jusqu'en 1393, paroît au Docte Bibliothéquaire l'Ouvrage d'un, ou de plusieurs Ecrivains différents des trois Premiers.

Le commencement de cette Chronique est fort imparfait jusqu'à l'année 1208. si on en excepte ce qui est rapporté sous l'année 1101, & qui regarde l'origine de la Maison d'Est. « L'année 1095. dit » l'Auteur, le Marquis Albert Azon, » Seigneur d'Est, eut de la Comtes» se de Saxe, son Epouse, deux » Fils, Fulcon, ou Foulque, & Hu» gues. Quelques tems après la Me» re, devenue héritiére du Duché » de Saxe, s'y transporta avec son

„Fils aîné, & prit possession de ce „bel Héritage. C'est de cet Aîné, „que descendent les *Comtes* de Saxe. Hugues, le cadet, a continué „la postérité des Marquis d'Est, & „son Frere lui a fait une cession „en bonne forme de tous les Domaines, qu'il avoit, & qu'il pouvoit avoir en Italie.

M. Muratori observe sur ce passage. 1°. Que dans le Latin il y a *Sansogna* pour *Saxonia*. Ce qui vient, dit-il, de la mauvaise prononciation de ce tems-là. 2°. Que l'Auteur n'est point exact, & qu'il n'y a de vrai dans ce qu'il dit, que l'origine de la Maison de Saxe, qui vient de la Maison d'Est. Le fait est qu'Azon d'Est, surnommé le Grand Marquis, eut de sa premiére Femme, Cunegonde Guelphe, héritiére de sa Maison, un Fils, qui porta le nom de Guelphe, de qui sont descendus les Ducs de Brunswic & de Saxe : qu'Azon épousa en secondes Nôces Ermengarde, Fille du Comte du Maine, & qu'il en eut

deux Fils, Hugues, Comte du Maine, mort sans postérité, & Foulques, qui succéda à tous les Etats de son Pere en Italie, & fut la Tige des Ducs de Ferrare & de Modene.

Nous avons souvent observé que la plûpart des Anciens Chroniqueurs Italiens ne sont pas des guides toujours sûrs pour tout ce qui ne s'est point passé sous leurs yeux. Combien avons-nous relevé de faits hazardés par Jean Villani, un des plus estimés de tous ? En voici un de cette Chronique d'Est, qui prouvera bien ce que nous disons. « Au mois de Février 1342, „dit-il, Robert, Roi de la Pouille, „mourut à Naples, après avoir „nommé pour son héritier, André „(*Andreaxium*) son Neveu, à qui „il avoit fait épouser Jeanne, sa „petite-Fille, & il avoit marié la „Sœur de cette Princesse au Prin„ce de Tarente.„ Il est vrai que Marie, Sœur cadette de Jeanne, épousa Philippes de Tarente, Em-

 pereur

pereur de Constantinople, mais ce ne fut qu'en troisiémes nôces; elle ne fut point mariée du vivant de son Pere, & ce ne futqu'après sa mort, qu'elle épousa Charles de Duras, son premier Mari. Quant au stile de cette Chronique, il est par-tout digne du siécle, où elle fut écrite.

IV. Chronicon Mutinense; c'est-à-dire, *Chronique de Modene, par Jean de* Bazano, *Modenois & contemporain, depuis l'an* 1002, *jusqu'à l'an* 1363, *imprimée pour la premiére fois sur un Manuscrit de la Bibliothéque du Duc de Modene.* M. Muratori n'a rien pu découvrir, qui lui fît connoître la personne de l'Auteur de cette Chronique, sinon qu'il étoit de Bazano; Château, qui, après avoir long-tems appartenu aux Modenois, a passé sous la domination des Bolonois; que sa Famille subsiste encore en plusieurs endroits des Etats du Duc de Modene, & qu'apparemment il ne vêcut pas long-tems au de-là

de l'année 1363, où finit sa Chronique : il le croit exact & fidéle, & il nous a paru en effet avoir puisé dans de bonnes sources pour les tems, qui l'ont précédé. On trouve dans son Ouvrage une suite des Podestats de Modene, & M. Muratori y a ajoûté celle des Consuls, dont il a pu trouver les noms dans les anciens Règîstres.

V. Discorso Istorico, &c. c'est-à-dire, *récit Historique de plusieurs Evénemens arrivés à Orviete & ailleurs, depuis l'an* 1342. *jusqu'à la fin de l'année* 1368, *par un Anonyme contemporain*; *imprimé pour la première fois sur un Manuscrit de la Bibliothéque Vaticane*. M. Muratori donne à ce morceau d'Histoire le Titre d'*Ephemerides Urbevetanæ.* Au premier avis, qu'il eut que ce Manuscrit se gardoit dans la Bibliothéque du Vatican, il crut que ce pourroit bien être la suite de la Chronique de Louis Boncontè Monaldesco, dont il a enrichi le XII. Volume de son grand Recueil, &

dont nous avons fait mention dans nos Mémoires, d'autant plus que celle-ci finit à l'année 1340, & que celle-là commence à l'année 1392. Mais la confrontation de ces deux Ouvrages l'a d'abord détrompé; il n'y a trouvé aucune ressemblance, ni dans le dessein, ni dans le stile.

Monaldesco donne beaucoup plus d'étenduë à son sujet, & a écrit dans la dialecte Romaine, qui avoit cours de son tems: L'Anonyme s'écarte beaucoup moins, & entre dans un plus grand détail, quoique son stile soit plus simple & plus familier, il écrit plus purement, il s'éleve néanmoins de tems en tems, lorsque le sujet le demande, comme lorsqu'il parle du Cardinal Albornoz, Archevêque de Tolede, si célèbre dans le XIV^e^. siécle, & de l'arrivée du Pape Urbain V. à Orviete. Le reste sera peu lu de ceux, que rien n'intéresse à connoître les discordes intestines, qui agiterent alors cette Ville.

VI. Cronaca della Guerra di

Chioza, &c. c'est-à-dire, *Histoire de la Guerre de Chioza, par Daniel Chinazzo. Imprimée pour la premiére fois sur un Manuscrit de la Bibliothéque du Duc de Modene.* Voici sans comparaison ce que ce Recueil contient de plus intéressant, & de mieux suivi : mais la Guerre de Chioza, dont cette Chronique porte le Titre, n'a commencé proprement qu'en 1378, & a fini en 1381, & la Chronique commence en 1337; aussi comprend-elle plusieurs autres Guerres, qui se sont suivies d'assez près, où les Venitiens ont toujours été Acteurs, & qui ont occasionné cette fameuse Ligue entre François Carrara, Prince & Seigneur de Padoüe, le Roi de Hongrie, le Patriarche d'Aquilée, & les Genois, contre la République de Venise, & qui produisit la Guerre de Chioza.

Gerard Jean Vossius a cru que Chinazzo avoit écrit en Latin; mais il s'est appparemment trompé : du moins André Gatari, qui a inséré

toute la ſubſtance de cette Hiſtoire dans ſa Chronique de Padouë, ne l'a vûë qu'en Italien. Il eſt vrai que le Manuſcrit, ſur lequel il a travaillé, avoit été fort altéré par les Copiſtes, car Barnabos, Seigneur de Milan, & Amedée, Comte de Savoye, y ſont traités de Ducs, & Chinazzo, qui demeuroit à Veniſe pendant la Guerre, qu'il a décrite, n'a pu donner à ces Princes des Titres, qu'ils ne prenoient point de ſon tems.

Il y a au reſte une grande différence entre cette Chronique, & toutes celles, dont nous venons de parler, non ſeulement parce que le ſujet en eſt beaucoup plus intéreſſant, mais parce qu'il y eſt traité d'une toute autre maniére. A la vérité, l'Auteur y ſuit l'ordre Chronologique, & y marque exactement les dates à la maniére des Annales, mais tout y eſt bien lié, les événemens y ont toute l'étenduë, qu'ils demandent, & le récit n'en eſt point interrompu ſans d'autres rai-

ſons, que de ſuivre ſcrupuleuſement l'ordre des tems. D'ailleurs l'Auteur parle toujours en Hiſtorien, qui penſe, & on ne lui a reproché que quelques détails un peu trop minces, ſur-tout dans une Hiſtoire, dont le ſujet étoit grand, & qui, à cela près, eſt écrite avec beaucoup de préciſion. On eſt ſurpris de voir tant d'intérêts divers ſi bien démêlés, tant de Guerres, dont les cauſes ſont ſi bien développées, & tant de combats ſi bien circonſtanciés dans un Ouvrage fort court, & qui contient encore un grand nombre de traités de Paix, & de Confédération rapportés dans leur entier : mais cela même ne nous permet pas d'en entreprendre l'Extrait, il faudroit preſque le copier d'un bout à l'autre pour nous faire entendre.

VII. Cronaca di Ser Gorello in terza rima, &c. c'eſt-à-dire, *Poëme en Vers Italiens par* Gorello, *Notaire d'Arezzo*, *ſur ce qui eſt arrivé dans cette Ville depuis l'an* 1310.

jusqu'à l'an 1384. *Imprimé pour la première fois sur un Manuscrit de Sienne.* Le nom de *Gorello*, dit M. Muratori, vient de *Gregorio*, que les Toscans avoient changé, il y a quatre ou cinq cent ans, en celui de *Ghirigoro.* Par abreviation ils disoient *Goro*, d'où s'est formé le diminutif *Gorello.* Cet Auteur faisoit dans sa Patrie l'Office de Notaire, & c'est ce que signifie le terme *Sere* ou *Ser*; il étoit néanmoins de l'illustre Famille des *Sinigardis*, & on le trouve nommé *ser Gorello di Ranieri di Jacobi Sinigardi*, c'est-à-dire, Fils de Ranieri, & petit-Fils de Jacques Sinigardi. Au reste, c'est le seul désespoir de pouvoir trouver d'autres Monumens pour l'Histoire d'une Ville si féconde en beaux Esprits, qui a déterminé l'illustre Editeur à donner place dans son Recueil à ce Poëme Historique. D'ailleurs Gorello est un témoin occulaire de la plûpart des choses, qu'il raconte, & on en pourra tirer quelques lumiéres pour

la connoiſſance de ces tems-là. Voici le plan de ſon Ouvrage.

Il y introduit un Vieillard, qui repréſente Arezzo, & qui après avoir raconté ſuccinctement ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable dans cette Ville depuis ſa fondation, s'étend beaucoup ſur ce qu'elle a eſſuyé de diſgraces depuis l'an 1310, juſqu'à l'an 1384, & dont ſes diſcordes domeſtiques ont été la cauſe principale. Il paroît avoir pris le Dante pour ſon modéle; mais quelle différence, s'écrie M. Muratori, & que la Copie eſt au deſſous de l'Original! Il régne en effet dans tout ce Poëme une obſcurité, qui oblige ſouvent à lire pluſieurs fois les mêmes Vers, pour en deviner le ſens, & ſi cela eſt vrai pour les Italiens, que ſera-ce pour ceux, à qui cette Langue n'eſt pas familiére? Nulle exactitude dans la verſification, preſque rien, qui ſente la Poëſie: le ſtile même manque preſque toujours d'élégance & de pureté, ſoit que l'Auteur ait affecté

le jargon de ſon Pays, ſoit qu'il ait été gêné par la meſure des Vers. Mais enfin c'eſt le ſeul Ouvrage, où l'on apprenne comment les Factions populaires ont réduit Arezzo ſous le joug des Florentins. L'Ouvrage eſt diviſé en Chapitres, dont les Titres Sommaires ſont en Latin, & peuvent aider ceux, que le ſtile obſcur du Poëte pourroit embarraſſer.

VIII. Cronaca Riminefe, &c. c'eſt-à-dire, *Chronique de Rimini depuis environ l'an* 1188, *juſqu'à l'année* 1385, *compoſée par un Auteur Anonyme, & continuée par un autre Anonime, juſqu'en* 1452. *Imprimée pour la premiére fois ſur un Manuſcrit de Rimini.* Cette Chronique eſt proprement l'Hiſtoire de l'illuſtre Maiſon Maleſta, qui a long-tems été en poſſeſſion du pouvoir ſouverain dans Rimini, & dans pluſieurs autres Villes de la Romagne. Ce qui a fait juger à M. Muratori qu'elle eſt l'ouvrage de deux Ecrivains, c'eſt que tous les

deux paroissent avoir été témoins de ce qu'ils ont dit dans des tems fort éloignés les uns des autres. Leur stile se sent beaucoup du jargon usité alors à Rimini, & le Docte Editeur a été obligé d'y corriger quantité de fautes d'orthographe & de langage. L'origine & l'Histoire d'une Maison, qui a commencé à faire une grande figure dès le XII^e. siécle, & qui n'a point cessé depuis ce tems-là de jouer un grand rôle, ne sçauroit être que fort intéressante, & d'une grande utilité pour écrire l'Histoire de ces tems-là : mais pour en profiter, il faut bien sçavoir la Langue, dans laquelle cette Chronique est écrite.

IX. *Cronica di Pisa*, &c. Nous avons déja dans le VI. Volume de cette Collection une Chronique de Pise, laquelle finit à l'année 1269, mais elle est peu exacte, & M. Muratori a long-tems cherché des Mémoires plus sûrs, par le moyen desquels on pût mieux débrouiller les commencemens de cette Répu-

blique. Voici à quoi ont abouti jusqu'à présent toutes ses recherches. C'est une seconde Chronique, laquelle commence à l'année 1089, & finit en 1389; il l'a trouvée dans un Manuscrit de la Bibliothéque du grand Duc de Toscane, qui n'avoit point encore vû le jour; on n'en connoît point l'Auteur, & rien ne prouve qu'il soit contemporain. Le Manuscrit étant de 1551. on n'a pu sçavoir s'il est original. Il paroît même que ce n'est qu'une compilation de plusieurs Chroniques, faites par des Auteurs, qui parlent comme témoins de ce qu'ils rapportent, & elle pourroit bien avoir été colligée vers le milieu du XVI^e^. siécle

Il n'est pas aisé non plus de sçavoir si l'Auteur des Annales de Pise, imprimées à Livourne en 1682, a eu connoissance de ce Manuscrit. Ce qui est certain, c'est que par rapport à la Chronologie, les Historiens Pisans ne s'accordent pas trop bien entr'eux, & sont encore

moins d'accord avec les autres Nations; mais qu'il n'eſt pas toujours facile de décider de quel côté eſt le tort, quand il y en a. La République de Piſe a ſa Chronologie particuliére, qui précéde l'Ere commune de neuf mois & huit jours. Car ils comptent depuis l'Incarnation du Verbe, & le 25 de Mars, eſt le premier jour de leur année, au lieu que dans tout le reſte de la Chrétienté, c'eſt le premier de Janvier, qui eſt la Fête de la Circonciſion.

Le ſtile de cette Chronique nous a paru plus intelligible, que celui de la plûpart des autres de ce Volume; mais les noms propres Etrangers y ſont défigurés à n'être pas reconnoiſſables. Qui pourroit par exemple reconnoître Guy de Bourgogne, Pere du Pape Callixte II. dans *Teſtardito*, & ne faut-il pas un peu deviner, pour dire que, *Re di Ragona*, ſignifie le Roi d'Arragon? & *Breſuichi*, Othon de Brunſwic?

Février 1744.

ARTICLE XIII.

HISTOIRE GENERALE des Auteurs Sacrés & Ecclésiastiques, par le R. P. Dom Remi Ceillier, Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hidulphe, Prieur Titulaire de Flavigni. A Paris, au Palais, chez Paulus-du-Mesnil, au Lion d'Or. in-4°. P. 824. An. 1741.

LE R. P. Dom Ceillier avance constamment dans la vaste carriére qu'il s'est ouverte. Nous l'estimons heureux de s'être mis par son projet dans la nécessité de lire en entier les Peres & les Conciles, ce que peu de gens ont le courage de faire. On se contente de lire par-ci par-là quelques morceaux de ces Saints Docteurs, & avec une étude si superficielle dont on est tout fier, on se donne pour un homme qui a lû exactement les Peres. N'y a-t-il pas là une véritable

impudence ? La nature de l'Ouvrage entrepris par Dom Ceillier, ne lui permet pas d'en uſer ainſi. Il s'eſt chargé de rendre compte au Public de tout ce qu'on trouve dans ces monuments reſpectables de la Religion ; & il ne faut pas que rien lui échappe. Du reſte, quelque fatigue qu'il ait eſſuyée juſqu'ici, nous le tenons bien dédommagé de toutes ſes peines, par le plaiſir qu'il a goûté à lire S. Juſtin, S. Baſile, S. Gregoire de Nazianze, S. Gregoire de Niſſe, S. Cyprien, &c. J'aurois ajoûté Tertulien, s'il ne vendoit pas quelque fois trop cherement le plaiſir de l'entendre. En liſant tous ces Auteurs, auſſi célébres par leur éloquence & leur eſprit, que par leur éminente vertu, on ſe paye pour ainſi dire par ſes propres mains, de ſon aſſiduité & de ſon application. Outre la ſatisfaction & le goût, on acquiert encore des connoiſſances qui ſont au deſſus de tout prix.

Février 1744.

Le neuviéme Tome que nous annonçons, commence par S. Jean Chryſoſtôme. Ce n'eſt pas un des Peres que Dom Ceillier aura lû moins volontiers. Ce Saint naquit à Antioche vers l'an 347, de parens Chrétiens & nobles. Son pere, qui ſe nommoit *Second*, mourut après avoir ſervi avec diſtinction dans les Armées de Syrie. Sa mere, dont le nom étoit Anthule, demeura veuve à l'âge de vingt ans, & paſſa le reſte de ſes jours dans la viduité. Il étudia la Rhétorique ſous Libanius, & la Philoſophie ſous Andragatthius. Il ſuivit pendant quelque tems le Barreau & s'y fit eſtimer. Le diſcours qu'il fit en l'honneur des Empereurs, fut ſur-tout admiré ; il l'envoya à Libanius, qui le trouva ſi beau, qu'il déclara en mourant, que Jean eut été ſon ſucceſſeur, ſi les Chretiens ne le lui avoient enlevé. S. Chryſoſtôme, à qui le Ciel deſtinoit des emplois bien ſupérieurs, renonça au Barreau & à l'étude de

l'éloquence pour s'appliquer entiérement à la lecture des Livres Saints. S. Melece, alors Evêque d'Antioche, lui donna un libre accès dans sa Maison. Il l'instruisit pendant trois ans, après quoi il le baptisa & le fit Lecteur. Chrysostôme délibéra souvent avec Basile, son compagnon d'étude & son intime ami, sur le genre de vie qu'ils embrasseroient, & ils se déterminerent enfin pour la vie solitaire. Sa mere, qui toute vertueuse qu'elle étoit, ne pouvoit se résoudre à perdre un fils si digne de toute sa tendresse, obtint de lui qu'il se contenteroit d'une retraite dans la Maison maternelle. Ce fut là qu'il commença de pratiquer toutes les austérités qui étoient en usage dans les Solitudes.

Le bruit s'étant répandu que les Evêques assemblés à Antioche, & qui avoient fait Basile Evêque de Raphanée en Syrie, pensoient aussi à mettre son ami Chrysostôme sur le Siége de quelque Eglise, il se

cacha dans les Montagnes qui sont près de la Ville, & il y passa quatre années sous la conduite d'un Syrien, fort avancé en âge, & d'une grande austérité. Ensuite il s'enferma dans une caverne afreuse, qu'il fut obligé de quitter au bout de deux ans, tout épuisé par les jeûnes & les mortifications. Contraint de revenir à Antioche pour se rétablir, il fut ordonné Diacre par S. Melece à l'âge de 33 ou 34 ans, & cinq ans après il fût ordonné Prêtre par S. Flavien, successeur de S. Melece, & on le chargea en même tems du ministére de la prédication, qu'il soûtint pendant douze années avec une grande dignité, édifiant également par sa vertu & par ses discours.

Nectaire étant mort en 397, Eutrope, premier Ministre d'Arcade, proposa Chrysostôme pour le Siége de C. P. & il fut élû du consentement unanime du Clergé & du Peuple. Théophile d'Alexandrie, que l'Empereur avoit fait venir pour

rendre l'Ordination plus ſolemnelle, s'oppoſa ſous divers prétextes à cette Ordination : mais il fut enfin obligé de céder. S. Chryſoſtôme ne ſe vit pas plutôt ſur le Siége de la Capitale de l'Empire, qu'il travailla ſérieuſement à la réforme du Clergé. Il mangeoit toujours ſeul, & il ne buvoit point de vin, ſi ce n'étoit dans les grandes chaleurs : il prêchoit pluſieurs fois la ſemaine, & quand il pouvoit, ſept jours de ſuite : on accouroit en foule pour l'entendre, & il fut obligé de quitter la place ordinaire pour monter ſur la Tribune des Lecteurs. Il ſe fit un changement prodigieux dans les mœurs : le Théatre & le Cirque furent abandonnés, & les Egliſes ne déſempliſſoient pas.

Euſebe, Evêque de Valentinople, préſenta l'an 4?0 une Requête à S. Chryſoſtôme contre Antonin, Evêque d'Epheſe, qu'on y accuſoit entre autres choſes de vendre habituellement l'Ordination des Evêques à proportion du revenu

des Evêchés. Eusebe se laissa gagner à force d'argent par Antonin, qui mourut avant la décision du Procès : mais les six Evêques qui avoient été ordonnés simoniaquement, furent jugés dans un Concile de 70 Evêques, que S. Chrysostôme assembla à Ephèse, & où il présida. Ces Prélats simoniaques furent déposés : mais on leur permit de communier de la main du Prêtre dans l'enceinte de l'Autel.

Sur la fin de 401, ou au commencement de 402, les Solitaires nommés les grands Freres, chassés de l'Egypte par Theophile d'Alexandrie, sous prétexte d'Origenisme, arriverent à C. P. & prierent S. Chrysostôme de leur obtenir la permission de retourner à leur solitude. Le Saint touché de voir à ses pieds cinquante Vieillards vénérables par leurs cheveux blancs & leur extérieur mortifié, prit soin de leur logement & de leur subsistance : mais il ne les admit point à sa Communion. Il écrivit à Théo-

phile une Lettre très-polie, qui en fut fort mal reçuë : les Solitaires ennuyés de la triste situation où ils étoient, accuserent par écrit Théophile, & offrirent d'anathématiser toute mauvaise Doctrine. S. Chrysostôme écrivit une seconde fois à Théophile pour lui en donner avis, & sçavoir de lui ce qu'il seroit à propos de faire en cette occasion. Theophile répondit avec beaucoup de hauteur & de fierté ; & S. Chrysostôme cessa de se mêler de cette affaire.

Les grands Freres abandonnés de S. Chrysostôme, ne perdirent pas courage : ils présenterent un Mémoire contre Theophile à l'Empereur, qui ordonna à cet Evêque de comparoître devant S. Chysostôme. Theophile après plusieurs délais, arriva enfin à C. P. accompagné d'un grand nombre d'Evêques, tous de sa faction. Il refusa le logement que S. Chrysostôme lui avoit préparé & à ceux de sa suite. & il aima mieux loger dans une

aiſon de l'Empereur hors de la
lle. Pendant les trois ſemaines
'il paſſa dans cette Maiſon, il mit
ıt en œuvre pour chaſſer S. Chry-
ſtôme de C. P. & même pour lui
re perdre la vie. Appuyé des
êques que le Saint avoit dépoſé
ns l'Aſie, d'autres Evêques mé-
ntents, comme Acace de Berée,
verien de Gabales, Antiochus de
olemaïde, ſur tout de trois veu-
s qu'il avoit repriſes de leur luxe,
ce qui étoit encore plus redou-
ble de l'Impératrice Eudoxie., vi-
ment choquée d'un Diſcours pro-
ncé contre les femmes, Theo-
ile obtint de l'Empereur qu'on
embleroit un Concile contre S.
ıryſoſtôme. De tous les chefs
ıccuſation, il n'y en avoit qu'un
i fut vrai. Il avoit conſeillé à
ıt le monde de prendre un peu
au, ou quelques paſtilles après
Communion, pour ne pas re-
ter quelque particule des eſpéces
ec la ſalive : le Saint en uſoit
i-même ainſi.

Février 1744.

Le Concile se tint au Bourg-du-Chêne, près de Calcédoine. Il s'y trouva 36 Evêques, tous de la Province de Theophile. S. Chrysoftôme, cité par ordre de l'Empereur, offrit de comparoître, pourvû qu'on fit sortir du Concile ses ennemis déclarés, ou du moins qu'ils n'y demeurassent que comme accusateurs. Sur cette réponse, il fut cité de nouveau, & n'ayant pas comparu, il fut condamné par contumace. Les Evêques presserent l'Empereur de le punir comme criminel de leze-Majesté, pour avoir comparé dans un Discours Public l'Impératrice à Jesabel, mais ce Prince se contenta de l'exiler. Un Comte accompagné de Soldats, chassa le Saint Evêque de son Eglise, & un autre Officier le fit embarquer & passer en Asie pendant la nuit.

Cet exil ne dura qu'un jour. Le Peuple se souleva dans toute la Ville, toutes les Eglises & les Places Publiques retentirent de cris & de gémissemens. Un tremblement de

:e qui survint la nuit suivante, aya tellement l'Impératrice, qu'- : sollicita elle-même le retour du nt, & l'obtint : elle lui écrivit en termes. *Que votre Sainteté ne ie pas que j'aye sçû ce qui s'est passé, suis innocente de votre sang : des mes méchants & corrompus ont mé ce complot. Dieu est témoin larmes que je lui offre en sacri-. Je me souviens que mes enfants été baptisés par vos mains.* Dès 'on sçût à C. P. qu'il revenoit, ite la Ville s'embarqua, hommes femmes, pour aller au devant lui, la plûpart un cierge allumé a main, & tous chantant des ymnes composées à cette occa-n. Peu de jours après, il obtint l'Empereur qu'on assemblât un ncile ; Theophile intimidé, nta la nuit sur une Barque, & retira avec tous ses Evêques en ypte. L'Empereur lui ordonna de venir à C. P. pour y rendre comp-de sa conduite : mais il s'en ex-sa. Le Concile ne fut point célé-

bré : seulement tous les Evêques qui se trouverent alors en grand nombre dans la Ville, reconnurent par un écrit Public, & signé de leur main, que nonobstant tout ce qui s'étoit fait irréguliérement dans le Conciliabule du Chêne, Chrysostôme étoit le septiéme Evêque de C. P. Le calme ne dura que deux mois. Il se forma contre le Saint un nouvel orage, qui lui causa l'exil & la mort. On avoit élevé une Statue à l'Impératrice, assez près de la grande Eglise. A cette Dédicace il y eut selon la coutume, de grandes réjouissances, mêlées de danses & de spectacles. S. Chrysostôme ne put souffrir si près de la Maison du Seigneur, des jeux si indécents. Il s'en plaignit dans un Discours où il se permit quelques plaisanteries contre ces assemblées profanes, & aussi contre ceux qui les ordonnoient. L'Impératrice en fureur résolut d'assembler un Concile contre son Evêque, qui prévoyoit bien à quoi il s'exposoit, mais qui n'en fut pas
 intimidé.

intimidé. Il parle avec encore plus de liberté dans un autre Discours qui commençe par ces paroles. *Herodiade est en furie, elle danse encore, elle veut encore avoir la tête de Jean.* Ce n'est point à nous de prononcer si ce grand Evêque fit bien ou mal en cette occasion. Ce n'est pas que nous ne sçachions que les plus grands Saints ne sont, ni inpeccables, ni infaillibles : mais convient-il à des particuliers de blamer un Evêque de tant de vertu & de tant d'esprit, qui connoissoit mieux que nous les circonstances où il se trouvoit. Il nous semble qu'il faudroit assembler un Concile pour décider juridiquement s'il eut tort ou raison. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne paroît pas que ce grand Saint ait jamais témoigné aucun regret de ce qu'il avoit dit, ce qu'il n'eut pas manqué de faire, si sa conscience lui eut fait quelque reproche.

Les ennemis de S. Chrysostôme connoissant les dispositions de l'Im-

peratrice, écrivirent à Theophile pour l'engager à venir se mettre à leur tête : mais il le refusa, se contentant de leur envoyer trois Evêques avec les Canons dressés contre S. Athanase par les Ariens dans le Concile tenu à Antioche en 341, à l'occasion de la Dédicace de l'Eglise. Il étoit ordonné par ces Canons, que si un Evêque déposé par un Concile, se rétablissoit de lui-même, ou par l'autorité Impériale; il seroit déposé de nouveau, sans espérance d'être jamais admis à se justifier. Ces Canons avoient été rejettés par le Concile de Sardique en 347. Les Députés de Theophile étant arrivés à C. P. convoquerent tous les Métropolitains & tous les Evêques des Provinces voisines. Tous ces Evêques communiquerent d'abord avec S. Chrysostôme, pour ne lui pas donner, comme avoit fait Theophile, un prétexte de les récuser : mais cette conduite ne fut pas approuvée de la Cour, entiérement soulevée contre son Prélat,

par les soins d'Eudoxie. La fête de Noël étant venue, Arcade fit dire à S. Chrysostôme qu'il ne communiqueroit pas avec lui jusqu'à ce qu'il se fût justifié. On renouvella d'abord dans le Concile les accusations dont on l'avoit chargé devant Theophile : mais sur l'offre qu'il fit de se justifier, on laissa toutes ces accusations, & on lui répondit, que selon le quatriéme & douziéme Canons d'Antioche, il n'étoit plus recevable à se justifier, parce qu'il s'étoit rétabli sur son Siége sans l'autorité d'aucun Concile.

Elpide, Evêque de Laodicée en Syrie, également respectable par son âge & par sa vertu, convainquit l'Empereur que Jean Chrysostôme n'avoit pas été déposé canoniquement dans le premier Concile assemblé contre lui, & que les Canons qu'on produisoit avoient été dressés par des Hérétiques : cependant les Evêques ennemis du Saint prévalurent sur l'esprit du Roi-

ble Arcade, qui lui ordonna peu avant la Fête de Pâques, de quitter son Eglise, puisqu'il avoit été condamné par deux Conciles. *J'ai reçu de Dieu cette Eglise*, répondit S. Chrysostôme, *pour procurer le salut du Peuple ; & je ne puis l'abandonner : mais comme la Ville est à vous, chassez moi de force, afin que j'aie une excuse légitime.* On lui envoya la veille de Pâques un nouvel ordre, & il y répondit comme au premier. Les 42 Evêques qui demeuroient attachés à S. Chrysostôme, firent un dernier effort : ils allerent ensemble trouver l'Empereur & l'Impératrice dans l'Eglise des Martyrs, & les priérent avec larmes de rendre à l'Eglise de C. P. son Pasteur, du moins en considération de la Fête de Pâques, & de ceux qui devoient être baptisés ce jour-là. Ils ne furent point écoutés.

Paul de Carteïa s'abandonnant à son zéle, menaça de la colere de Dieu l'Impératrice : Eudoxie, lui dit-il, craignez Dieu, ayez pi-

tié de vos enfans, & ne profanez pas la Fête de J. C. par l'effusion du sang humain; tout fut inutile. Les Soldats conduits par les ennemis du Saint Evêque, entrerent à la seconde veille de la nuit, c'est-à-dire, après neuf heures dans l'Eglise, comme dans une Ville forcée & prise d'assaut, & ils y exercerent toute sorte de violences, le Batistaire fut teint de sang, & trois mille Cathécumenes qui s'étoient préparés pour recevoir le Baptême en furent privés. Quelques Soldats même, car la plûpart n'étoient pas baptisés, entrerent dans le lieu où reposoient les Saints Mystéres; ils les profanerent en y touchant de leurs mains, & le sang de J. C. fut répandu sur leurs habits.

Pendant tout ce tumulte & les mauvais traitements qu'on continua de faire les jours suivants à tous ceux qui s'étoient déclarés pour S. Chrysostôme, il resta toujours à C. P. Ce fut de là qu'il écrivit *une Lettre* à Innocent I. pour

le prier de faire cesser cette injuste persécution, en lui continuant sa Communion.. Les 42 Evêques qui lui étoient attachés écrivirent aussi de leur côté, aussi bien que le Clergé de C. P. & ces trois Lettres furent portées à Rome par quatre Evêques, accompagnés de deux Diacres. Comme on attenta plusieurs fois à la vie du S. Evêque, le Peuple se partagea en plusieurs troupes, qui se succédoient les unes aux autres jour & nuit pour le mettre en sûreté. Quatre Evêques de ceux qui lui étoient opposés représenterent à l'Empereur, que le Peuple ne seroit jamais tranquille tant que Chrysostôme resteroit dans la Ville, qu'ainsi il falloit l'obliger d'en sortir. Arcade envoya donc lui commander de sortir de son Eglise. Il prit le parti d'obéir, & un Seigneur lui ayant conseillé de se retirer sécretement pour empêcher que le Peuple n'en vint aux mains avec les Soldats, le Saint suivit ce conseil, & s'étant embar-

qué ſans être apperçu, il paſſa le détroit, après quoi on le conduiſit à Nicée en Bithynie, où il ſéjourna quelque tems.

Le trouble duroit encore à C. P. après la fuite de S. Chryſoſtôme, & il y eut même du ſang répandu dans l'Egliſe. Le feu prit un jour tout à coup au Trône Epiſcopal, gagna le lambris & toute la couverture, de ſorte que toute l'Egliſe fut réduite en cendre avec tous les Bâtiments dont elle étoit environnée, à la réſerve d'une petite Sacriſtie où l'on gardoit les Vaſes ſacrés. La flamme pouſſée par un grand vent, paſſa par deſſus la place, ſans endommager aucun édifice, & alla s'attacher au Palais où s'aſſembloit le Sénat, du côté où il joignoit le Palais Impérial. L'embraſement fut ſi terrible, que ce Palais fut conſumé en trois heures. La Cour ſoupçonna les Amis de S. Chryſoſtôme d'être les auteurs de cet incendie : mais on ne découvrit rien par les plus affreuſes

tortures où l'on mit les Prêtres & les Clercs. S. Chrysostôme, qu'on accusoit aussi d'avoir eu part au complot, demanda d'être oüi dans ses défenses : mais on ne voulut pas l'entendre, & il fut envoyé sous bonne garde à Cucuse en Armenie. Il y arriva après une marche de 70 jours, pendant laquelle il eut à souffrir en toute maniére. Sabinienne, Diaconesse de l'Eglise de C. P. y arriva le même jour, résolue de le suivre par tout. C'étoit une misérable Ville où l'on manquoit de tout. Il y séjourna pendant un an. Il y reçût de ses amis, & sur tout d'Olympiade, Diaconesse, des secours abondants, dont il se servit pour rachcter plusieurs Captifs, & pour soulager les pauvres dans une famine dont on fut alors affligé. Ce fut en ce même endroit qu'il reçut une Lettre consolante d'Innocent I. en réponse de celle que le Pape avoit reçue quelques mois auparavant. S. Chysostôme pour se mettre à couvert des Isaures qui

désoloient l'Arménie, se retira dans la Forteresse d'Arabisse, où il fut en sûreté, & ces Peuples barbares s'étant retirés, il revint à Cucuse.

Le Pape Innocent, l'Empereur Honorius, & les Evêques d'Italie députerent quatre Evêques, un Diacre, & deux Prêtres avec des Lettres pour engager Arcade à assembler un Concile des Evêques d'Orient à Thessalonique pour donner la paix à l'Eglise. Ils demandoient aussi que Théophile fut forcé d'y comparoître, & que S. Chrysostôme fut rétabli, avant même qu'il comparut, dans la possession de son Eglise, & dans la Communion de l'Orient, afin qu'il n'eut aucun prétexte pour ne pas venir au Concile. Arcade refusa de voir & d'entendre les Députés : on les fit sortir de C. P., & on les enferma dans le Château d'Athyra en Thrace, où ils furent fort maltraités. On leur demanda avant de les embarquer, les Lettres qu'ils avoient *ordre de présenter.* Mais ils s'ex-

cuſérent de les donner, ſur ce qu'ils avoient ordre de les remettre entre les mains de l'Empereur : Un Tribun, nomme Valerien les arracha de force à l'Evêque Marien qui les tenoit, & lui rompit le pouce.

Les ennemis du Saint, inſtruits de ſes ſuccès dans la converſion des Infidéles qui demeuroient aux environs de Cucuſe, & qu'on venoit d'Antioche même, pour avoir la conſolation de jouir de ſa préſence, obtinrent un ordre pour le transférer inceſſamment à Pityonté, à l'extrêmité de l'Empire ſur la côte Orientale du Pont-Euxin. On n'eut aucun égard pour S. Chryſoſtôme pendant le voyage. Il étoit déja parvenu à une petite Ville où étoit inhumé le corps de S. Baſiliſque, qui en avoit été Evêque, & qui avoit été martyriſé en 312, ſous Maximin, avec S. Lucien d'Antioche.

La nuit même S. Baſiliſque apparut à S. Chryſoſtôme, & lui dit, *prenez courage mon frere Jean, nous*

ferons demain ensemble. Le lendemain le Saint Evêque, bien assûré sur cette révélation, qu'il n'avoit plus que peu d'heures à vivre, demanda qu'on ne partit que vers les onze heures du matin : mais on n'eut pas pour lui cette complaisance. On se mit donc en marche, & après avoir fait plus d'une lieuë, on fut obligé de revenir au même lieu d'où l'on étoit parti, parce que le S. se trouvoit très-mal. Dès qu'il fut revenu, il quitta ses habits pour se vêtir de blanc, & les distribua à ceux qui étoient présents. Comme il étoit encore à jeun, il reçut les Saints Mystéres, & il prononça ces paroles, qu'il avoit souvent dans la bouche : *Gloire à Dieu en toutes choses.* Peu après il expira doucement. On demandera si S. Chrysostôme n'eût pas reçu les Saints Mystéres au cas qu'il n'eût pas encore été à jeun, & si la révélation qu'il avoit eu ne l'autorisoit pas suffisamment à le faire ; quand même il n'auroit eu aucune

maladie, pourvu que d'ailleurs il n'eut pas été en état de célébrer à cause de quelque incommodité : ce n'est point à nous d'entrer dans cette discussion.

S. Chrysostôme mourut le 14 Septembre 407. Il étoit alors âgé de 60 ans, dont il en avoit passé 9, & près de sept mois dans l'Episcopat. Son exil dura trois ans, & environ trois mois. Il fut inhumé auprès de S. Basilisque. Ses Funerailles se firent avec beaucoup de solemnité. Les Solitaires, les Vierges, & les personnes de piété y accoururent en foule de toutes les Provinces voisines.

Le Pape Innocent, & les Evêques de l'Europe indignés de la conduite qu'on avoit tenue envers ce grand Saint, se séparerent de Communion de tous ceux qui avoient été les auteurs de ses disgraces : mais tous se réunirent lorsque Procle, qui avoit été son Disciple fut mis sur le Siége de C. P. en 434. Procle demanda à Théodose, & en

obtint, la permission de faire transférer de Comane dans la Capitale, les Reliques du Saint. Il rentra comme en triomphe dans cette grande Ville, & on mit ce précieux dépôt dans l'Eglise des Apôtres; lieu ordinaire de la sépulture des Evêques & des Empereurs. Théodose & Pulquerie, sa sœur, assisterent à cette cérémonie, & on assûre que Théodose prosterné sur la Chasse du Saint, lui demanda pardon pour son pere & sa mere.

On ne sçauroit guéres lire la vie de S. Chrysostôme, sans qu'il prenne envie de lire ses Ouvrages; & d'un autre côté on ne sçauroit lire ses Ouvrages sans désirer d'être instruit de tout ce qui le regarde. Suidas assûre que les Ouvrages de ce grand Evêque étoient innombrables. On en recueillit après sa mort jusqu'à 4800, & George d'Alexandrie soutient qu'il y en avoit davantage.

Dom Ceillier suit la derniére Edition de S. Chrysostôme. Il par-

le d'abord des deux Exhortations à Théodore. C'étoit un jeune homme, distingué par la naissance, les richesses, l'esprit & les talens, & qui ayant eu le courage de quitter le monde, y rentra peu après dans le dessein de se marier. S. Chrysostôme le presse de se réunir aux Freres, c'est-à-dire à S. Chrysostôme, à Maxime, & à plusieurs autres qui menoient dans Antioche même une vie très-retirée. Théodore suivit un conseil si salutaire. Comme on lit dans Sozomene, que Théodore revint à la Ville quand il renonça à la vie Ascetique; plusieurs ont cru que S. Chrysostôme avoit écrit ces Exhortations pendant qu'il vivoit sur les Montagnes, situées aux environs d'Antioche, mais il déclare assez qu'il les a écrites à Antioche même, où Théodore étoit venu, puisqu'il lui dit, que toutes les fois qu'il le rencontrera, il lui répétera sans cesse : *Ne vous abandonnez pas à votre désespoir*. C'est dans la premiere de ces deux Exhortations se-

lon l'ordre de la nouvelle Edition, que nous lisons ces paroles, si capables d'inspirer de la confiance aux pécheurs. *Ne me dites pas que Dieu ne pardonne qu'à ceux qui ont fait des fautes légéres ; donnez-moi le plus grand pécheur du monde, pourvu qu'il ne renonce pas a la Foi, je soutiens que son salut n'est point désespéré. Si Dieu se gouvernoit par passion, il y auroit lieu de craindre de ne pouvoir appaiser une colere allumée par tant de crimes.... Il ne faut perdre l'espérance que lorsqu'on se voit dans l'Enfer..... Bannissez toutes les mauvaises pensées que le malin esprit vous suggere : ce fut lui qui empêcha Judas de faire pénitence : son crime, tout énorme qu'il étoit, n'étoit point au dessus de l'efficacité de cette vertu.*

Nous ne voudrions pas assûrer que cette morale fut du goût de tout le monde. On prétend aujourd'hui penser beaucoup mieux sur cette matiére : mais nous n'avons pas voulu avoir moins de courage

que Dom Ceillier : ce sera à lui, plutôt qu'à nous que s'en prendra S. Chrysostôme, si l'on crie au relâchement.

Les deux Exhortations sont suivies d'une Apologie de la vie Monastique. Cette Apologie est distribuée en trois Livres. Le stile en est si fleuri, & les Auteurs profanes y sont cités si fréquemment, qu'on ne sçauroit guéres douter que S. Chrysostôme ne l'ait écrite dans sa jeunesse, probablement pendant qu'il s'étoit retiré sur les Montagnes d'Antioche pour y vivre dans la solitude & dans l'austérité. Ce fut là qu'il apprit les excès & les emportements de plusieurs Citoiens de cette Ville contre les Solitaires. Il en fut vivement affligé, & il entreprit de détruire les préjugés qu'on a ordinairement dans le monde contre la vie Monastique. Nous ne sçavons pas si ce grand Saint, avec toute son éloquence & sa vertu put venir à bout de les détruire, mais s'il les détruisit, ce ne fut pas

pour toujours : ils sont bien revenus, & quand S. Chrysostôme reviendroit aussi, il ne nous paroît pas évident qu'il les fit cesser entiérement.

Ce n'étoit pas seulement les Payens, dont il y avoit un très-grand nombre dans Antioche, qui méprisoient & qui haïssoient les Moines : les Chrétiens ne pensoient pas différemment sur cela. Il y en eut un qui s'emporta jusqu'à dire, qu'il ne pouvoit voir des hommes d'une condition libre, d'une naissance distinguée, & à qui rien ne manquoit d'ailleurs pour vivre dans les délices, choisir une profession si austére, sans être fortement tenté de renoncer à la Foi, & de sacrifier aux faux Dieux. Ce fut donc pour réprimer ces fureurs que S. Chrysostôme écrivit l'Apologie dont nous parlons Il déclare que s'il n'avoit eu en vuë que les Moines qu'on persécute, il seroit demeuré tranquille, sçachant bien que la persécution, loin de leur

naire, leur est avantageuse par l'occasion qu'elle leur donne de mériter. Ce qui l'a déterminé à écrire, c'est qu'il a considéré les malheurs où s'exposoient ceux qui persécutent Dieu dans ses Elus. Il répond à ceux qui disoient qu'il n'est nullement nécessaire de se faire Moine pour éviter l'Enfer ; *plût à Dieu que les gens du monde vécussent de manière à rendre les Monastéres inutiles : mais puisque le désordre est si grand dans les Villes, & que la vertu se trouve dans la solitude, doit-on blamer ceux qui s'y retirent pour se mettre à couvert de l'orage? Que deviendra donc, direz-vous, cette multitude d'hommes renfermés dans les Villes ? Dieu permettra-t-il que le genre humain périsse ? Ecoutez*, répond S. Chrysostôme, *ces paroles de la Vérité même, la porte de la vie est étroite, il y en a peu qui la trouvent : il y en a beaucoup d'appellés & peu d'Elus.*

Dans le second Livre, S. Chrysostôme fait voir combien les Pe-

ſont déraiſonnables, quand ils
échent autant qu'ils peuvent,
leurs enfants n'embraſſent la
Monaſtique. Il peint avec les
belles couleurs les avantages
cet état. *Non ſeulement on ne*
nuire à un Solitaire, mais per-
e n'en a la volonté ; & quelle rai-
uroit-on de lui vouloir du mal,
qu'il n'a rien à démêler avec le
des hommes ? Il ne fait avec eux
n contrat. Il ne poſſede, ni Mai-
ni Champ, ni argent ; ſources
naires des quereles, de la jalouſie
le l'envie : mais ſuppoſons qu'on
nvie de lui nuire ; par où y réuſſi-
on ? Le volera-t-on ? Il ne poſ-
rien. L'exilera-t on ? Il n'a point
atrie. Le déshonorera-t on ? Il
point paſſionné pour la gloire, &
craint pas l'ignominie. Lui ote-
-on la vie ? Il regarde la mort
ne la fin de ſon travail, & le
nencement de ſon bonheur. Les
, les chaînes, les mauvais trai-
nts peuvent lui déchirer le corps,
ils ne peuvent troubler la tran-

quillité de son esprit. Il chérit même ceux qui l'outragent. Un pere procureroit-il à son fils un état aussi heureux, quand il lui donneroit l'Empire du monde avec vingt siécles de vie?

Dans le troisiéme Livre, S. Chrysostôme entreprend de prouver aux Peres Chrétiens, qu'ils ont tort de s'opposer à ceux qui exhortent leurs enfants à suivre les volontés du Seigneur. Il y avoit des peres qui disoient que s'ils empêchoient leurs enfants d'entrer dans les Monastéres, c'étoit afin qu'ils fissent leurs études, après quoi ils leur permettroient d'exécuter leur dessein. Le Saint leur répond, qu'il est fort incertain si ces enfants vivront assez pour achever le cours ordinaire des études, & n'y eut-il rien à craindre de ce côté-là, qu'il y auroit toujours bien à craindre qu'ils ne se pervertissent dans leur jeunesse. Qui ne sçait, ajoute-t-il, que les enfans dans les Ecoles deviennent vicieux avant de devenir habiles, & qu'ils perdent la vertu &

la probité pour de petits avantages ? Il ne prétend point néanmoins qu'on abolisse les Ecoles Publiques, mais seulement qu'on y empêche la perte des ames, & que si l'on y travaille pour y acquérir la science, on y travaille aussi à acquérir la vertu.

ARTICLE XIV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE.

De Leipsick.

CHristiani Schoettgenii *Horæ Hebraïcæ & Talmudicæ, in Theologiam Judæorum Dogmaticam antiquam & Orthodoxam de* Messiâ *impensæ. Accedunt Rabbinicarum Lectionum Libri duo, & Indices necessarii.* Lipsiæ, *apud* Frideric. Hekel. *Février* 1744.

in-4°. Pag. 996. M.DCC.XLII.

C'eſt le ſecond Tome d'un Ouvrage, dont le premier avoit paru en 1733 ſous ce Titre. *Christiani Schoettgenii Horæ Hebraïcæ & Talmudicæ in universum Novum Testamentum, quibus* Horæ *Joannis Ligfoot in Libris Historicis supplentur; Epistolæ & Apocalypsis eodem modo illustrantur. Accedunt Dissertationes quædam Philologico-Sacræ, indicesque locorum Scripturæ, rerum ac verborum necessarii.*

SUISSE.

DE BASLE.

Les Dictionnaires, même ceux des Langues mortes, & à plus forte raiſon, ceux des Langues vivantes, ſujettes aux changemens, ſont des Ouvrages où il y aura toujours, ou du moins long-tems à ajoûter, & à corriger. La belle Edition de *Londres* du grand Dictionnaire Latin de *Robert Etienne*, n'a pas em-

pêché qu'on n'en entreprit une nouvelle à *Basle*, dont voici le Titre, qui fera connoître ce qu'elle contient de nouveau & de particulier.

Roberti Stephani Lexicographorum Principis Thesaurus Linguæ Latinæ, in IV. Tomos divisus; cui post novissimam Londinensem *Editionem, complurium eruditorum virorum curis insigniter auctam, accesserunt nunc primùm* Henrici Stephani, Rob. *Fil. Annotationes autographæ ex codice Bibliothecæ Pub. Civitatis* Genevensis. *Novâ curâ recensuit, digessit, ab Auctorum citationibus supervacuis, mendisque quam plurimis repurgavit, suasque passim animadversiones adjecit* Antonius Birrius Philiater Basil. *Cum Sacra Cæsarea ac Cathol. Majestatis privilegio, Typis & impensis* E. & J. Thurnisiorum *Fratrum.* M.DCC.XL.

FRANCE.

DE PARIS.

M. *Girardeau*, Docteur en Theologie de la Faculté de *Paris*, Chanoine, Official, & Vicaire Général d'*Evreux*, a fait imprimer chez la Veuve *Mazieres*, & *Jean-Baptiste Garnier*, deux Volumes *in*-8°. des *Prolégomenes*, ou questions préliminaires de la Théologie, c'est-à-dire, des Traités de la Religion, de la Parole de Dieu écrite, & non écrite, ou de la Tradition, de l'Eglise, des Conciles, &c. Avec une *Appendix* sur le Droit Ecclésiastique. Sur chacune de ces matiéres on trouve dans l'un & l'autre Volume, tout ce qui y a rapport exposé avec netteté & précision. L'Approbateur témoigne que parmi le grand nombre d'Auteurs qui ont écrit sur les mêmes sujets, personne n'a suivi une méthode plus exacte, & n'a écrit d'un meilleur stile. *Prolegome-*

nx, seu Prælectiones Theologicæ de Religione, de Verbo Dei, seu scripto, seu tradito; de Ecclesiâ & Conciliis: cum Appendice de Jure Ecclesiastico. Auctore M. Nicolao Girardeau, &c. Parisiis, *apud viduam* Raymundi Mazieres, & J. B. Garnier. M. DCC. XLIII.

Ces questions sont le fondement de toute la Théologie, & contiennent les principes propres à terminer les disputes qui s'élevent dans l'Eglise.

Projet de la Table générale du Journal des Sçavans, depuis son commencement, jusqu'en 1740, *inclusivement. Par le R. P.* Fabre, *Prêtre de l'Oratoire. Plusieurs Volumes* in-4°. *A Paris, chez* Briasson, *rue S. Jacques, à la Science & à l'Ange Gardien, & chez* Chaubert, *Quai des Augustins, à la Renommée & à la Prudence.*

Si l'empressement des Gens de Lettres, pour la collection du Journal des Sçavans depuis son origine

jusqu'à présent, est un témoignage sûr de l'estime du Public pour cet Ouvrage ; il est aussi pour les Libraires qui en ont rassemblé les Volumes, un motif pressant de ne rien négliger de ce qui peut contribuer à la perfection & à l'embellissement de ce vaste & utile Recueil, comme aussi à l'avantage de ceux qui en sont pourvus, ou qui s'en pourvoiront à l'avenir.

L'utilité d'une Table est connue de tout le monde ; mais de tout les Ouvrages, celui dont l'étenduë & la variété des matiéres en rendent la nécessité plus sensible, est sans contredit le Journal des Sçavans. Quatre-vingt ans d'Histoire Littéraire produisent des Ecrits sans nombre, souvent répétés, éclaircis, variés, augmentés, & quelquefois reproduits sous de nouvelles formes : c'est une abondance si difficile à débrouiller, qu'il est comme impossible d'en suivre la trace. Ces raisons ont fait souvent désirer que quelque Sçavant travaillât à des

Tables exactes de ce Recueil, & que l'ordre en fût simple & facile, ensorte qu'en rapprochant sous un même point de vûë les matiéres qui y sont répanduës, le Lecteur puisse aisément trouver ce qu'il y cherchera. C'est cette Table, à laquelle le R. P. *Fabre* de l'Oratoire travaille sans relâche depuis deux ans, que nous annonçons au Public. Le Sçavant, l'Homme de Lettres, l'Historien, enfin tous les genres de Lecteurs y trouveront un secours d'autant plus nécessaire, qu'il leur abrégera de grandes recherches, souvent importunes, fatiguantes & quelquefois inutiles. Cette Table aura d'ailleurs un avantage presque unique : elle présentera, avec une juste & exacte précision, l'Histoire de la Littérature pendant près d'un siécle.

Quant à la méthode de l'Auteur, voici comment il l'a conçue.

Il y a trois objets à distinguer dans l'Histoire Littéraire ; les Auteurs, les *Ouvrages* & les Matiéres. Le

R. P. *Fabre* a donné à chacun de ces articles toute l'étendue dont ils sont susceptibles. Sous les noms des Auteurs, il a marqué les Ouvrages qui sont sortis de leurs plumes; il a indiqué, en parlant des Livres, toutes les éditions qu'on en a faites, conformément à ce qui en est rapporté dans le Journal, en remarquant les additions ou changemens qui ont suivi la première édition; & à l'article de chaque matiére, il a rapproché, dans le plus grand détail qu'il a été possible, tout ce qui peut la concerner, en observant ponctuellement l'analogie que les matiéres ont entr'elles, les embellissemens & la perfection qu'elles ont reçues par les Ecrits postérieurs; & comme il s'est cru obligé de rendre les Tables utiles à tout le monde, lorsqu'il a travaillé sur des Volumes dont il y a eu deux éditions qui ne se rencontrent pas page pour page, il a marqué ces différences par ces mots, *anc. Edit.* ou *nouv.* Edit.

Enfin pour donner à cet Ouvrage tous les ornemens dont il est susceptible, la Table sera précédée d'une Histoire Littéraire du Journal des Sçavans, dans laquelle on instruira le Lecteur de tout ce qui concerne ce travail, des variations qu'il a souffertes, & de quantité de faits, d'ailleurs aussi utiles à la Littérature, que propres à exciter la curiosité des Gens de Lettres.

Mais pour qu'on ne taxe pas de prévention ce que nous disons des Tables qui font l'objet de cet Avis, nous communiquerons ici au Public un essai de cet Ouvrage, afin qu'il juge par lui-même de son importance.

Extrait de la Table.

Entre les différents Articles qui la composent, nous avons choisi le mot *Juif*, pour donner un essai au Public.

Juif. *On trouvera sous ce mot tous les Articles ci-après détaillés.*

Leur *Histoire* ancienne & moderne.

Leur *Religion*, & les *Livres* qui la concernent.

Leurs *Prophètes*, *Prêtres*, *Lévites*.

Leurs *Fêtes* & leur *Temple*.

Leurs *Sacrifices* & *Cérémonies*.

Leurs différentes *Traditions*.

Leurs *Mœurs* & *Coutumes*.

Leur *Gouvernement* & leurs *Loix*.

Leur *Langue*.

Leur *Poësie*.

Leur *Calendrier*.

Leurs *Monnoyes*.

De tous ces Articles, qu'il seroit trop long d'insérer dans ce Projet, nous ne donnons le détail que de celui des Traditions.

Traditions différentes des Juifs. Auteurs Juifs qui ont écrit des Traditions des Rabbins, 1695. *a. éd.* 270, *n. éd.* 225. Fausseté des Traditions Judaïques démontrée par Dom Paul Pezron, 1692. *a. éd.* 22, *n. éd.* 18. Traditions des Juifs sur l'Enfer, & sur l'état des Âmes

après la mort, *a. éd.* 314, *n. éd.* 235. Ce qu'ils entendoient par le mot de gêne ou *gehenna*, *la-même.* Leurs erreurs au sujet du feu de l'Enfer, *a. éd.* 315. *n. éd.* 236. S'ils ont jamais reconnu un Purgatoire, *la-même.* Sentiment des Juifs sur les peines des méchans en l'autre monde, 1695. *a. éd.* 397, *n. éd.* 329. Qu'ils distinguoient deux lieux pour la demeure des Ames après la mort, dont l'un s'appelloit le Paradis, & l'autre la gehenne, *a. éd.* 399, *n. éd.* 330. Que Philon, Juif n'a point connu d'autre Enfer que le crime, *la-même.* Description imaginaire que les Juifs faisoient de la Vallée d'Hennon, 1692. *a. éd.* 314, *n. éd.* 336. Ils y distinguoient sept Chapelles; qui étoient ceux qui devoient y entrer, *la-même.* Qu'on y immoloit à Molock des enfans, *la-même.* Noms différens qu'ils ont donnés à ces sept Chapelles, *a. éd.* 315, *n. éd.* 236. Traditions des Juifs sur l'ancienneté du monde, & sa durée, *a. éd.*

22, *n. éd.* 18. Sur la nature des Anges & celle des Démons, *a. éd.* 309, *n. éd.* 231. Ce que les Rabbins ont inventé de ridicule touchant le fleuve Sabbathion, *a. éd.* 307, *n. éd.* 230. Rêveries des Rabbins sur la formation du premier homme & de la premiere femme, 1689. *a. éd.* 106, *n. éd.* 90; & 1692. *a. éd.* 305, *n. éd.* 229; & 1697. *a. éd.* 376, *n. éd.* 330. Corps prodigieux que Dieu forma à Adam, suivant les Rabbins, 1692. *a. éd.* 306, *n. éd.* 229. Que ce corps fut ensuite réduit à la taille de mille coudées, *la-même*. Autres vaines imaginations au sujet d'Eve, *la-même*. Ce qu'ils disent sur la tentation d'Eve, & quel en fut l'Auteur, selon eux, 1697. *a. éd.* 376, *n. éd.* 330. Fables qu'ils ont racontées sur le sacrifice d'Isaac, 1689. *a. éd.* 110, *n. éd.* 93. Ce qu'ils ont dit de Melchisedech, *a. éd.* 112, *n. éd.* 95. Extravagance que les Rabbins ont débitées sur Moyse, 1695 *a. éd.* 273, *n. éd.* 227. Ce qu'ils ont

inventé sur la Verge dont il se servoit pour faire des miracles, *la-même.* Sentimens particuliers d'un Auteur Juif sur les cornes de Moyse, 1681. *a. éd.* 329, *n. éd.* 156. Traditions des Juifs sur l'eau dont il est parlé au IV^e^. Chapitre de l'Exode, 1695. *a. éd.* 273. *n. éd.* 227. Sur le Veau d'or fondu dans le Désert. Si Moyse le brûla, ou le fit fondre par le moyen de la Chymie, *a. éd.* 274, *n. éd.* 228; & 1678. *a. éd.* 158. *n. éd.* 85. Sur le saint Prophéte Roi, 1692. *a. éd.* 313, *n. éd.* 235. Combien ses Pseaumes ont fourni de matiére aux Traditions des Juifs, *là-même.* Les Traditions des Juifs, attaquées par Brenzius, & défendues par Salmon Zebi Juif, 1683. *a. éd.* 68, *n. ed.* 44. L'Ouvrage de Salmon Zebi Juif, intitulé *Thériaque Judaïque*, *la-même.* Les deux Ouvrages donnés ensemble par Valfer, *la-même.* Jugement qu'on porte de ces deux Ouvrages. *a. éd.* 69, *n. éd.* 44. Idée des Juifs sur l'avénement du

Messie, 1696. *a. éd.* 271, *n. éd.* 226. Tour de David, Livre du Juif Merdochai ; ce qu'il y dit de l'avénement du Messie, *la-même.* Par son calcul le Messie devoit naître en 1686. *la-même.* Histoire du Juif Sciabathaï, qui se donna pour le Messie, 1695. *a. éd.* 271, *n. éd.* 226. Il prêcha dans la Palestine la délivrance prochaine de sa Nation. Sa fin, *la-même.* Fables que les Juifs racontoient à son sujet, *la-même.* Tristes avantures d'un fameux Juif de Boheme, nommé Ingelbersger, 1695. *a. éd.* 271, *n. éd.* 226. * *Voyez* Traditions, Rabbins, Gehenne, Hennon, Adam & Eve, Moyse, Melchisedech, Isaac, David, Brenzius, Salmon Zebi, Merdochai, Sciabathaï.

CONDITIONS.

Il n'est pas possible aux Libraires qui ont entrepris l'impression de

* Pour donner cet Essai, on n'a fait le dépouillement que jusqu'en 1702 : la suite sera donnée lors de l'impression.

Février. 1744.

cette Table, de fixer à présent le nombre de Volumes qu'elle composera ; mais ils croyent pouvoir assûrer qu'elle ne contiendra pas au-delà de six Volumes *in*-4°. de 720 à 750 pages, sur du papier conforme à celui de ce modéle, & imprimée sur un caractére neuf, vulgairement appellé *Cicero*.

Le prix de chaque Volume, en faveur de ceux qui les arrêteront par avance dans le courant de cette année 1744. sera de dix livres, en feuilles, qui seront payées, sçavoir dix livres en arrêtant le premier Volume, sur une quittance signée des deux Libraires ci-dessus nommés ; pareille somme en recevant le premier Volume en 1745. & ainsi jusqu'au dernier Volume, qui sera fourni sans payer. Ce tems passé, le prix des Volumes de la Table sera, comme les années courantes du Journal des Sçavans, de quinze livres le Volume en blanc.

Les Libraires croyent devoir avertir formellement qu'une année

après la publication du dernier Volume de la Table, les Exemplaires retenus & les avances faites seront perdus pour ceux qui ne les auront pas retirés jusqu'alors. C'est une condition expresse, sans laquelle ils ne se seroient pas déterminés à faire un avantage si considérable, sur une avance si médiocre.

En faveur de ceux qui, en retenant par avance la Table, seront aussi bien-aises d'avoir la collection entiére du Journal, les Libraires renouvelleront pour le même tems, les conditions avantageuses portées dans le projet de la collection totale publié il y a deux ans.

Avis au sujet d'un Recueil d'Estampes qui se debite actuellement chez Pierre-Jean Mariette, *Libraire à Paris.*

Lon attendoit depuis long-tems avec une juste impatience le Recueil des Estampes gravées d'après les Tableaux du Cabinet de M. *Boyer d'Aguilles*, Conseiller au Par-

lement de Provence. Quoique ce Recueil n'ait pas encore été rendu public, il n'en est pas moins connu; l'éloge qu'en a fait M. Tournefort dans les premiéres pages de la Relation de son Voyage du Levant, un très-petit nombre d'Exemplaires qui se sont échappés, & que M. d'Aguilles avoit fait imprimer pour quelques amis, ont déja annoncé cet Ouvrage, & ont prévenu favorablement les esprits en sa faveur. Il a même tellement gagné auprès des Connoisseurs, que toutes les fois qu'il en a été exposé en vente, le prix en a été porté très-haut.

Ce Recueil qui est en deux grands Volumes *in folio*, composés de *cent dix-huit planches*, dont plusieurs occupent la feuille entiére, présente en effet un objet aussi utile qu'agréable. C'est une suite de Tableaux de presque tous les plus fameux Peintres : c'est un assemblage de sujets extrêmement variés : ce sont des Gravures exécutées au Burin

avec beaucoup de ſoin, & qui rendent la maniére de chaque Maître avec fidélité. Le premier Volume contient les Ecoles Italienne & Flamande, en cinquante-huit Planches, & le ſecond, l'Ecole de France en ſoixante Planches; le tout précédé d'une Deſcription imprimée de chaque Tableau, & de quelques réfléxions, dans leſquelles on a tâché de tracer en peu de mots le caractére de ceux qui les ont peint.

Ces Gravures ſont preſque toutes l'ouvrage d'un Graveur d'Anvers nommé Jacques Coelemans, Diſciple de Corneille Vermeulen, auſſi d'Anvers, & Graveur de réputation. M. d'Aguilles l'avoit fait venir à Aix pour être plus à portée de diriger ſon travail, & de l'aider de ſes conſeils. Et qui pouvoit lui en donner de plus utiles? Quel eſt, je ne dis pas le Curieux, mais le véritable Connoiſſeur, qui joignant la pratique à la théorie, pouvoit, comme M. d'Aguilles, non ſeule-

ment conduire le Graveur, mais mettre lui-même la main à l'œuvre; & le Burin à la main retoucher les Planches, pour leur donner l'entiere perfection, & en graver même quelques-unes entierement?

Voilà ce qu'il ſera aiſé d'appercevoir dans le Recueil d'Eſtampes qui reparoît, ou qui, pour parler avec plus de vérité, eſt préſenté au Public pour la premiere fois, puiſque le peu d'Exemplaires qui s'en étoient répandus ne peuvent être regardés que comme des eſſais, & qu'ils ſont même preſque tous imparfaits. Ceux que l'on propoſe aujourd'hui ſont imprimés avec beaucoup plus de ſoin que les premiers, & par de meilleurs Ouvriers; le papier en eſt plus grand & plus beau. L'on s'eſt déterminé pour l'eſpéce de papier qui a été employée au Recueil d'Eſtampes publié par M. Crozat, parce que le Recueil de M. d'Aguilles en eſt naturellement la ſuite, & que ces deux Ouvrages étant de même genre, il eſt

à préſumer que ceux qui ont pris le premier, voudront y joindre le ſecond. On en trouvera donc d'imprimés ſur le papier de Colombier, ou ſur le papier de grand Aigle, au choix des acheteurs. Le prix du premier ſera modéré à *ſoixante-douze livres*, & celui du ſecond à *quatre-vingt livres*. Ceux qui voudront en acquérir dès-à-préſent. peuvent s'adreſſer à *Pierre-Jean Mariette*, Libraire, rue S. Jacques à Paris; ils en trouveront chez lui des Exemplaires tout prêts. Et pour en faciliter l'acquiſition aux autres qui voudroient en retenir un ou pluſieurs Exemplaires, le même Libraire conſent de partager le payement en deux termes, ſçavoir *trente livres*, qui lui ſeront payées d'avance, pour les Exemplaires imprimés ſur le papier du grand Aigle, ou *vingt-quatre livres* pour ceux imprimés ſur le papier de Colombier, dont il donnera ſa Reconnoiſſance, & les *cinquante livres* reſtantes pour le papier de grand Aigle, ou les

nte-huit livres pour le papier olombier, l'orsqu'on retirera nplaire.

on ne recevra de ces *Assuran-* ie jusqu'au dernier Août 1744 lequel tems les Exemplaires .més sur le papier de Colom- eront vendus sans remise *qua- ingt-seize livres*, & ceux sur le l'Aigle, *cent dix livres.*

ux qui auront *assûré* des Exem- :s, seront tenus de les faire 'r dans trois mois, à compter ur de la date de la Reconnois- dont ils seront porteurs; fau- quoi leurs avances seront per- pour eux, & ils ne seront plus s à répéter leurs Exemplaires.

i trouvera des Exemplaires du Recueil, & l'on pourra aussi re des Assurances, *à Paris*, Pierre-Jean Mariette, Impri- -Libraire, ruë S. Jacques, aux nnes d'Hercules.

Lond es, chez Paul Vaillant.

la Haye, chez Neaulme.

Amsterdam, chez Changuion.

vrier 1744.

A *Leyde*, *chez* les Freres Verbeck.
A *Bruxelles*, chez *Georges* Fricxi.
A *Cologne*, *chez* Lochner.
A *Lisle*, *chez* Henry.
A *Lyon*, *chez* les Freres Duplain.
A *Toulouse*, chez *Gaspard* Henaud.
A *Bourdeaux*, *chez* Raimond la Bottiere.
A *Aix* en *Provence*, chez David.

Osmont, *Clousier*, *Ganneau*, Libraires, rue S. *Jacques*, viennent de mettre en vente les Tomes III. & IV. de l'Histoire Générale d'*Espagne*, traduite de l'Espagnol de Dom *Jean de Ferreras*, par M. d'*Hermilly*. Nous rendrons compte de ces deux Volumes, comme nous avons fait des précédens. Voici l'avis que ces Libraires viennent de donner en même tems au Public. Les Libraires qui ont entrepris de publier par Souscription la Traduction de l'Histoire Générale d'*Espagne* de Dom *Jean de Ferreras*, avoient averti qu'ils ne recevroient des Souscriptions que jusqu'au 1 *Février* 1744.

Octobre 1743, mais comme un Ouvrage si considérable & si intéressant, non seulement pour l'*Espagne*, mais aussi pour les Royaumes voisins, & sur-tout pour la *France*, demandoit un plus long intervalle, & qu'une partie de ceux qui sont le plus intéressés à s'assurer des Exemplaires, ont été obligés de s'éloigner de *Paris*, par les divers événemens qui se sont passés en *Europe* depuis plusieurs années; les mêmes Libraires pour témoigner au Public le désir qu'ils ont de le satisfaire, se sont déterminés à prolonger le tems de la Souscription jusqu'au mois d'Août 1744. Au reste les conditions en sont les mêmes que dans la première Souscription.

Le prix de l'Ouvrage entier, est de 76 liv. 10 f. En recevant les quatre premiers Volumes, on payera 42 liv. 10 f. En recevant les Tomes V. VI. 17 liv.; pareille somme pour les Tomes VII. &

VIII. Desorte que le Tome IX. sera fourni *gratis*.

A l'égard du grand papier, dont on n'a tiré que 80 Exemplaires, on payera 15 liv. pour chaque Volume, en faisant les mêmes arrangemens que pour le petit papier.

On donnera incessamment les V. & VI. Volumes qui sont actuellement sous presse, & peut-être même l'Auteur y joindra-t-il le VII. pour dédommager les Souscripteurs du tems qu'ils ont attendu les III. & IV. la maladie du Traducteur l'ayant empêché de les donner au tems marqué.

En ce cas, on payeroit en retirant les trois Volumes 25 liv. 10 s. pour le petit papier, & 45 livres pour le grand.

Il paroît une Edition Nouvelle & magnifique de Lucrece, elle se vend chez Coutelier.

David le jeune mettra incessamment en vente une Edition de Sal-

, petit *in-12.* avec des Estam-

ici le Titre d'un Livre nouveau.
de la Vénerable Servante de
, Marie Lumague, Veuve de
Polallion, Gentilhomme ordi-
du Roi, Institutrice des Fil-
le la Providence, sous la con-
de S. Vincent de Paul, avec
iéces justificatives. Par M. Col-
, *Vicaire perpétuel de S.* Mar-
des Champs *dans l'Eglise de*
s. *A* Paris, *chez* Claude-Jean-
:iste Herissant, *fils, Libraire*,
neuve Notre-Dame, à la Croix
r, & aux trois Vertus.
;e Livre est dédié à Monseigneur
)uc d'*Orleans*, premier Prince
;ang.

l vient de paroître chez M. *le*
ge, Ingénieur, Géographe du
à *Paris*, rue des Augustins,
nouvelle Carte de *Lorraine*,
autre de l'*Italie*, suivant les nou-
.es Observations. * Une autre
Le cours du Rhin en deux feuilles.

Février 1744.

du *Piémont* & de la *Savoye*, en deux grandes feuilles ; plus une nouvelle Mappe-Monde, contenant les découvertes faites en *Amérique*, & dans la *Tartarie*, où l'on trouve 600 lieuës de Pays inconnu.

M. *de Prémontval*, qui depuis près de sept ans donne chez lui sur toutes les parties des Mathématiques des Leçons gratuites, où l'on a compté quelquesfois plus de 400 personnes, ayant été obligé de les interrompre l'Eté dernier, à cause de ses indispositions, & d'une réparation considérable qu'il a fallu faire durant ce tems-là à la Salle où il faisoit ses Conférences ; cette interruption a donné lieu à des bruits désavantageux à sa réputation. Une semblable réparation l'ayant encore forcé cette année de suspendre les Leçons d'Arithmétique & d'Algébre, qu'il avoit commencées au mois de Janvier ; il avertit le Public qu'il ne se croit point libre par-là des engagemens qu'il a contractés

avec lui, & qu'il reprendra ses Leçons, & les continuera dans un autre appartement; il en donnera avis aussitôt qu'il sera en état de les recommencer.

TABLE DES ARTICLES du mois de Février 1744.

ART. IX. Lettre du R. P. *Texte*, Dominiquain, en réponse à celle d'un Auteur Anonyme, au sujet de Jean *Hennuyer*, Evêque de *Lisieux*. 197

ART. X. Suite de l'Analyse du Systême de *Newton*, comparé, &c. 232

ART. XI. Recueil de Piéces en Prose & en Vers, prononcés dans l'Assemblée Publique de *Montauban*, &c. 273

ART. XII. Rerum Italicarum Scriptores. 302

ART. XIII. Histoire Générale des Auteurs Sacrés & Ecclésiastiques. Par Dom *Ceillier*. 325

ART. XIV. Nouvelles Littéraires. 359

Errata pour le mois de Janvier 1744.

PAge 28, ligne, 9. de S. Augustin & de S. Benoît, *lisez*, de S. Augustin, ou de celle de S. Benoît.
29. lig. 12. ces, *lisez*, ses.
32. lig. 5. Ennemi, *lisez*, adversaire; & pag. 33. lig. 8. &c.
33. lig. 5. le garder, *lisez*, la garder.
Ibid. lig. 16. *cum admonas*, lisez, *cum ad Monast.*
46. lig. 2. d'Ostre, *lisez*, d'Ostie.
51. lig. 14. & suiv. *effacez*, ne.
75. lig. 3. spacieuse, *lisez*, spécieuse.
81. lig. 20. au deux, *lisez*, aux deux.
112. lig. 7. assemblée, *lisez*, assemblé.
128. lig. 5. Bursâ, *lisez*, bursæ.
135. lig. 4. instruit, *lisez*, instruits.
169. lig. 12. attentif, *lisez*, attentifs.
191. lig. 11. Bulus, *lisez*, Bullus.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de ROBUSTEL, rue de la Calendre, près le Palais.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mars 1744.

[illegible]

[illegible]

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trévoux, & dédiés a Son Altesse Sérenissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.*

Mars 1744.

Imprimé à Paris, & se vend
A LYON,
Chez PLAIGNARD, rue Merciere

M. DCC. XLIV.
Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9.	vol.	1723.	12.	v.
1702.	12.	v.	1724.	12.	v.
1703.	12.	v.	1725.	12.	v.
1704.	12.	v.	1726.	13.	v.
1705.	12.	v.	1727.	12.	v.
1706.	12.	v.	1728.	12.	v.
1707.	12.	v.	1729.	12.	v.
1708.	12.	v.	1730.	12.	v.
1709.	12.	v.	1731.	12.	v.
1710.	12.	v.	1732.	12.	v.
1711.	12.	v.	1733.	12.	v.
1712.	12.	v.	1734.	12.	v.
1713.	12.	v.	1735.	14.	v.
1714.	12.	v.	1736.	15.	v.
1715.	12.	v.	1737.	13.	v.
1716.	12.	v.	1738.	13.	v.
1717.	12.	v.	1739.	14.	v.
1718.	12.	v.	1740.	13.	v.
1719.	12.	v.	1741.	12.	v.
1720.	5.	v.	1742.	12.	v.
1721.	12.	v.	1743.	12.	v.
1722.	12.	v.	1744.	3.	v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1744.

ARTICLE XV.

HISTOIRE GENERALE des Auteurs Sacrés & Ecclésiastiques, par le R. P. Dom Remi Ceillier, *Bénédictin de la Congrégation de S.* Vanne *& de S.* Hidulphe, *Prieur Titulaire de* Flavigni, *&c.*

Suite de l'Article XIII. Au mois de Février.

NOus ne prétendons pas dans cet Extrait, parler de tous les Ouvrages de S. Chrysostôme. Ce n'est pas que nous ne le fissions

volontiers, si le goût de la plûpart de ceux qui lisent les Journaux nous le permettoit. Mais ils s'ennuyent quand on les entretient long-tems du même Auteur. L'avanture de Stagire engagea S. Chrysostôme, qui n'étoit encore que Diacre, à écrire les trois Livres de la Providence; c'étoit un jeune homme de qualité & très-riche, à qui son pere avoit fait étudier dès l'enfance les Saintes Ecritures. Cette étude lui inspira le désir de se retirer dans la Solitude. Son pere s'y opposa de tout son pouvoir : mais Stagire ne se rebuta point, il abandonna sa Patrie, ses parents, & ses biens pour suivre l'attrait de la Grace. Sa ferveur fut grande d'abord : mais elle dura peu, il n'aimoit pas qu'on le reprit de ses fautes : au lieu de s'appliquer à des lectures édifiantes, il s'amusoit à cultiver les arbres du jardin : on crut même s'appercevoir que sa naissance lui enfloit le cœur. Un jour, comme

il assistoit à la priére commune, le Démon s'empara de lui & le terrassa. La nuit suivante, un Sanglier tout couvert de boue se jetta sur lui plusieurs fois : le Démon continuoit de l'agiter par intervalles. Stagire, quand il avoit quelque relâche jeûnoit, prioit, veilloit, visitoit les tombeaux des Saints Martyrs, où les possédés étoient souvent délivrés. Tout fut inutile. S. Chrysostôme instruit de cet événement, écrivit à Stagire pour le consoler, les Livres de la Providence, qui ne furent pas publiés d'abord, dans la crainte que le pere de Stagire n'en prit occasion de maltraiter tous les Moines. Le Saint lui dit dans le troisiéme Livre, que ce n'est que du mal que nous faisons, non de celui qu'on nous fait, qu'il faut nous chagriner : que la tristesse ne peut être utile qu'à ceux qui ont commis beaucoup de péchés : encore ne doivent-ils pas s'y livrer *sans mesure*, comme nous l'appre-

nons de la conduite de S. Paul à l'égard de l'inceſtueux de Corinthe. Parmi les divers abus qui s'étoient introduits dans l'Egliſe, il n'y en a peut-être aucun que le S. Docteur ſupportât plus impatiemment, que la liberté que prenoient les Clercs de demeurer avec des perſonnes de l'autre ſexe dans la même Maiſon. C'étoit des Vierges ou des Diaconeſſes : ce fut pour réprimer une licence ſi ſcandaleuſe, que le Saint écrivit deux Livres, que Socrate rapporte au tems de ſon Diaconat, & Pallade, plus vraiſemblablement au commencement de ſon Epiſcopat, car ils ſont écrits avec une vigueur Epiſcopale. Il prévit bien qu'il s'expoſoit à la haine d'un grand nombre de perſonnes, en combattant cet abus : mais le devoir prévalut ſur les conſidérations humaines. *On voit des Clercs qui gardent de jeunes filles dans leur Maiſon, non pour en avoir des enfants, puiſqu'ils aſſurent n'avoir au-*

tum commerce avec elles ; ni pour être complices de leur débauche, puisqu'ils se disent les gardiens de leur pudeur. Il soupçonne *que la véritable cause est le plaisir qu'ils goûtent à vivre & à converser avec elles : plaisir en un sens plus piquant que n'est celui d'un mariage légitime, dont les suites ralentissent l'ardeur des passions.* Il fait voir, *que ces sortes de Sociétés sont très-pernicieuses, & que quand même elles seroient aussi innocentes qu'on veut le persuader, le scandale qu'elles causent, devroit déterminer à les rompre.... Qui est l'homme sensé qui voulut de gayeté de cœur supporter les foiblesses, les caprices & les autres imperfections d'une femme, s'il n'avoit de l'amour pour elle?* Ces Clers disoient qu'ils retiroient ces filles, parce qu'elles étoient pauvres, & qu'elles avoient besoin de secours. Le Saint répond, *que les Clercs pouvoient rendre de pareilles services à des hommes ;*

du moins, *que pour contenter leur charité à l'égard du sexe, ils ne devoient retirer que des femmes usées de vieillesse, & accablées d'infirmités.* Le premier Livre finit par la chûte de Salomon. Il y avoit aussi des Vierges qui logeoient des hommes chez elles sous les mêmes prétextes que les Clercs logeoient des Vierges. *Je ne sçais,* dit ce Pere, *quel nom donner à cette Société qui s'est formée d'hommes & de Vierges, leur état est pire que celui des fornicateurs. On ne peut les regarder comme des Vierges, puisqu'elles ne s'occupent pas des choses de Dieu, & qu'elles sont l'occasion de plusieurs adulteres, ni comme des femmes mariées, puisqu'une femme mariée ne cherche à plaire qu'à son mari, au lieu que ces Vierges tâchent de plaire à plusieurs qui ne sont pas leurs époux. Si l'on ne peut les mettre au rang des Vierges ni des femmes mariées: on les mettra donc dans celui des*

femmes perdues : & c'eſt en effet le nom qu'on leur donne lorſqu'on parle d'elles.

Il s'éléve avec force contre celles qui prétendoient qu'il falloit mépriſer le ſcandale, cauſé par leur cohabitation avec les hommes, & il leur prouve par l'autorité de l'Apôtre, que bleſſant la conſcience des foibles, elles péchoient contre J. C. *Le Public regardoit cette Société comme une occaſion de débauche* : mais le Saint Docteur la croit moins l'*effet du libertinage de ces Vierges, que l'effet de leur vanité ; elles ſe font honneur de commander à des hommes, & d'en être adorées.* En quoi *elles s'abuſent, puiſque ce commerce, au lieu de contribuer à leur gloire, les rend plus mépriſables.*

L'Ouvrage dont nous venons de donner l'Extrait, eſt ſuivi d'un Traité de la Virginité, plein d'éloquence & d'onction, & où les Vierges trouvent des Régles ſûres de conduite. Viennent enſuite

deux Livres pour consoler une jeune Veuve de la mort de son époux. Après quoi on rencontre les six Livres du Sacerdoce, qui ont toujours été regardés comme le chef-d'œuvre du S. Docteur. Suidas y trouve plus d'élévation & d'élégance que dans tous ses autres Ecrits. Ces Livres sont en formes de Dialogue. Ce ne sera pas en les lisant qu'il prendra envie à qui que ce soit d'être promu ni au Sacerdoce, ni à l'Episcopat; on fuira plutôt, à l'exemple de l'Auteur, dans les Montagnes & les Déserts. Il nous seroit aisé de choisir plusieurs passages qui amuseroient les Lecteurs, & qui leur donneroient occasion de faire des réfléxions pleines de malignité, & souvent d'injustice : nous nous garderons bien de leur procurer cette satisfaction : nous aimons mieux que le Journal en paroisse moins amusant : nous nous contenterons de dire que S. Chrysostôme ne veut pas que les Evêques qui ont

le talent de la parole, négligent l'éloquence. Si l'éloquence est nécessaire à un Evêque, objecte Basile; pourquoi S. Paul s'est il mis si peu en peine de l'acquérir? Pourquoi se glorifie-t-il de son ignorance? Le S. Docteur avoue que cette considération avoit séduit plusieurs personnes, & les avoit empêché de devenir habiles, que ces paroles ne signifient autre choses, sinon qu'il ne connoissoit pas toutes les délicatesses de la Langue, qu'il ne se piquoit pas de la politesse d'Isocrate, de la force de Démosthène, de la majesté de Thucidide, de la sublimité de Platon: mais laissant aux profanes cette éloquence vaine & pompeuse, il a excellé dans un autre genre d'éloquence & d'érudition, avec quoi il a confondu les Juifs, & converti à la foi une multitude innombrable de Gentils. On lit dans le sixiéme Livre, que quelques grands que soient les travaux des Moines, & que quelques ru-

des que ſoient leurs combats, il y a moins de peine dans leur état que dans le Miniſtere Epiſcopal. Ce ſentiment paroît aujourd'hui d'une étrange ſingularité. Il eſt contredit généralement par tous les Séculiers : il ne nous appartient pas de dire, ni de deviner ce que les Evêques en penſent : mais nous croyons pouvoir aſſûrer que tous les Moines, quelque obligation qu'ils ayent à S. Chryſoſtôme pour les éloges dont il a honoré leur profeſſion, ne ſe rendront point ici à ſon autorité. Il y a encore dans le premier Tome plusieurs Diſcours contre les Anoméens & les Juifs, & ſur le Lazare, &c. dont nous ne parlerons pas, parce que cela nous meneroit trop loin.

Le ſecond Tome commence par les Homélies, prononcées à l'occaſion de la Sédition d'Antioche.

Les impoſitions faites ſur les Peuples, par l'Empereur Théodoſe en 387, occaſionnérent en

cette grande Ville une Sédition si furieuse, que le Peuple en vint jusqu'à déchirer à coups de pierres les images peintes de l'Empereur, & à renverser ses Statues d'Airain avec celles de son Pere, de ses enfants, & de l'Impératrice. Flavien, Evêque d'Antioche, se mit aussi tôt en chemin pour aller à C. P., malgré son grand âge & la rigueur de la saison. Ce voyage ne fut pas inutile. S. Chrysostôme, qui n'étoit encore que Prêtre, jugea ce tems très-favorable pour annoncer la parole de Dieu avec plus de succès. Il fit un grand nombre de Discours, où l'on voit briller mille traits d'une éloquence vraiement persuasive. Dans la dix-septiéme des Homélies prononcées à cette occasion, Mebichius, Général de la Cavalerie, & Cesarius, qui fut ensuite Préfet d'Orient, & Consul, étant arrivés à Antioche, se mirent en devoir d'exécuter leur Commission : *mais* avec un appareil si terrible,

que la conſternation fut générale. Dans cette extrêmité, les Prêtres n'oublierent rien pour fléchir les Juges : les Moines quittant leur Solitude, accoururent au ſecours des affligés, & parlant aux Commiſſaires avec une liberté que la vertu éminente peut ſeule autoriſer, ils obtinrent par leurs ſollicitations, que l'affaire ſeroit renvoyée à l'Empereur. Les Philoſophes Payens demeurerent fort tranquilles, & ne parurent pas s'intéreſſer aucunement au ſalut de la Patrie. C'eſt ce qui donne lieu au Saint de s'écrier ; la lâcheté des Philoſophes d'aujourd'hui prouve que la vertu de ces prétendus Sages, autrefois ſi renommée, n'eſt qu'une fable ; & la fermeté de nos Solitaires rend croyable tout ce qu'on nous dit de la conſtance de S. Jean, de S. Paul, de S. Pierre & des autres ; ils ont ſuccédé au courage de ces grands Saints, auſſi bien qu'à leur piété, ils ſont héritiers de leur Vertu & de leur

octrine. On connoît par la pre-
iére des deux Homélies sur la
'ativité & le Baptême de J. C.,
: qui fut prononcée le jour de
'oël 386, qu'il n'y avoit pas en-
ɔre dix ans qu'on avoit séparé à
ntioche la Fête de la Nativité
e celle de l'Epiphanie, & qu'on
élébroit la premiére le 25 Dé-
embre. Quelques Matelots, &
'autres gens peu considérables,
ui venoient de l'Occident, ayant
ait connoître qu'on y célébroit la
lativité le 25 Décembre, on ré-
olut de les imiter : il se rencon-
ra d'abord des oppositions, mais
nfin la résolution qu'on avoit
rise prévalut. Ce fut pour aug-
nenter la Solemnité de cette Fê-
e, que S. Chrysostôme composa
ette Homélie. Cinq jours aupara-
ant, jour de la Fête de S. Philo-
one, il invita le Peuple à se trou-
er à l'Eglise le jour de Noël, &
n y accourut en foule. Les Pré-
icateurs pourront s'autoriser de
et exemple, contre ceux qui

désaprouvent l'usage où ils sont d'inviter à venir entendre le Sermon qu'ils diront le lendemain, ou tel autre jour. Quand on leur dira malignement, qu'ils ont pris cela des Comédiens, qui annoncent à la fin du Spectacle la Piéce qu'on représentera le lendemain, ils répondront, que c'est une vraye calomnie : ce n'est pas des Comédiens, c'est de S. Chrysostôme qu'ils tiennent cette pratique. Ce que nous venons de rapporter en est une preuve évidente : c'est aussi dans la vue de rendre un petit service aux Prédicateurs, que nous avons eu soin de mettre ici l'imitation du Saint. Il prouva à ses Auditeurs, que c'étoit véritablement le 25 Décembre que J. C. étoit né, puisque c'étoit en ce jour, depuis un tems immémorial, que la Fête s'en célébroit dans tout l'Occident, & sur-tout à Rome, où l'on conservoit les Regîstres du dénombrement, fait sous Quirinus par l'or-

'Auguſte. Enſuite, ſuppoſant
Zacarie, Pere de Jean-Baptiſ-
toit grand Prêtre, il dit, le
dans lequel J. C. fut conçu,
le ſixiéme de la groſſeſſe
zabeth. Or ce mois étoit ce-
e Mars, puiſque ce fut dans
inctuaire que l'Ange annonça
charie, que ſa femme conce-
, & que le Pontife n'entroit
le Sanctuaire en cette qua-
qu'une fois l'an pendant la
des Tabernacles, qui ſe cé-
oit ſur la fin de Septembre;
J. C. ayant été conçu dans
ois de Mars, il eſt né incon-
blement dans le mois de Dé-
re. S. Chryſoſtôme répond
ite aux objections des Payens,
eprochoient aux Chrétiens de
e que le Fils de Dieu eſt né
e femme, ſelon la chair, pen-
qu'eux mêmes n'ont pas hon-
e croire que leurs Divinités
renfermées dans des ſtatues
ierre & de bois. Nous obſer-
is en paſſant, que S. Chry-

ſoſtôme, qui connoiſſoit bien ſans doute la Doctrine des Payens, étoit perſuadé qu'ils croyoient leurs Divinités réellement préſentes dans les Statues qui leur étoient érigées.

S. Chryſoſtôme le jour de l'Epiphanie 387, ayant trouvé une grande foule dans l'Egliſe, ſe plaint dans l'Homélie ſur le Baptême de J. C., que l'Egliſe ne poſſedoit ſes enfans qu'aux jours Solemnels. Il y avoit même des Chrétiens qui n'y venoient qu'une ou deux fois l'année : la plûpart, ſous prétexte qu'ils avoient beſoin de leur tems pour gagner leur vie. Le Saint traite cette excuſe de frivole, *puiſque des ſept jours de la ſemaine, Dieu ne s'en réſervoit qu'un, leur laiſſant les ſix autres. Il les exhorte donc de donner à Dieu ce jour, ou du moins de lui en accorder deux autres*. Laiſſoit-on alors aux Fidéles le choix de l'alternative ? N'eſt-ce pas plutôt un de ces tours ingénieux, par où l'on ſemble accorder aux gens ce qu'ils

dent, mais à des conditions
n'accepteront pas. S. Chry-
e sçavoit bien qu'on aime-
eux donner un jour au Sei-
, que de lui en donner
selon l'alternative qu'il pro-
C'est ainsi que S. François
es permettoit d'assister aux
cles, pourvû qu'on ne s'y
ıt que de la Passion de J. C.
le reste du second Tome
nt les Panégyriques de S.
& de plusieurs autres Saints.
troisiéme Tome commence
ux Homélies sur divers en-
du Nouveau Testament.
une des Homélies qui nous
t sur les Actes, S. Chrysostô-
plique ce que signifie le nom
ıtre, & il dit, qu'il signifie
nce & autorité; mais auto-
ırement céleste & spirituel-
ue S. Paul met les Apôtres
e premier rang des Minis-
e l'Eglise, regardant l'Apos-
comme la base de toutes les
s dignités. Le Prophête n'est

point Apôtre, mais l'Apôtre est Prophête. Il a le pouvoir de faire des Miracles, de guérir les Malades, & de parler diverses Langues ; l'Apostolat est comme le Consulat entre les Dignités profanes. Comme il est au pouvoir des Magistrats d'emprisonner ou d'élargir les Criminels ; les Apôtres ont le pouvoir de lier, ou de délier les Ames, & la vertu de leur Sentence s'étend jusque dans le Ciel.

Dans l'Analyse des Homélies sur le changement du nom de Saul en celui de Paul, le Saint Evêque parlant de la conversion de l'Apôtre, dit que *ce miracle est beaucoup au dessus de celui, par lequel l'ombre de S. Pierre résuscitoit les morts, & qu'étant au pouvoir de son libre arbitre, d'être convaincu, ou non de la vérité, sa conversion étoit une preuve de la grande vertu de celui qui lui avoit fait changer de volonté..... Quelque volonté que Dieu ait de nous sauver, si nous ne*

ons pas, les remedes qu'il em-
our notre salut, ne servent de
von qu· sa volonté soit foible,
parce qu'il ne veut contrain-
rsonne. Il souhaite que tous les
es soient sauvés, mais il ne
iolence à aucun, & leur volon-
s'accordant pas toujours avec
le Dieu, voilà pourquoi tous
convertissent point.

aura beau imaginer une nou-
espéce de liberté, qui ne fut
s connue du genre humain,
i subsiste avec la nécessité,
conciliera jamais le dernier
ge que nous venons de citer
la Doctrine des cinq Propo-
s.

ns la premiére des deux Ho-
s, sur ces paroles de S. Paul,
de ma part Priscille & Aqui-
. Chrysostôme examine d'a-
qui étoient Priscille & Aqui-
pour qui S. Paul s'intéressoit
t. *Etoit-ce des Consuls, des*
istrats, de grands Capitaines?
loient-ils les premiéres Charges?

Avoient-ils d'immenses richesses ! Non, ils étoient pauvres, & ne vivoyent que du travail de leurs mains. Toutefois S. Paul, dont le nom effaçoit la gloire des Rois, & qui avoit plus l'air d'un Ange descendu du Ciel que d'un homme, n'eut point de honte de les reconnoître pour ses amis, & d'ordonner à une grande Ville de les saluer de sa part. Dans la seconde Homélie, le Saint propose deux questions au sujet de l'habillement des Apôtres ; la premiére pourquoi J. C. leur avoit défendu de porter de l'or, de l'argent, des bâtons, des souliers ; la seconde, pourquoi malgré cette défense, S. Pierre avoit des souliers, & S. Paul un manteau ? Il répond à la premiére, que cette défense n'étoit que pour un tems . . . . . J. C. révoqua cette défense un peu avant sa Passion, comme on le voit dans S. Luc, où nous lisons qu'ayant demandé, s'ils avoyent manqué de quelque chose, lorsqu'il les avoit envoyés sans bourse

ſans argent, & que les Diſci-
's ayant répondu que non, le
gneur répliqua, *que celui qui a
ſac ou une bourſe les prenne.*
Suivent trois Homélies, compo-
s ſur le mariage. Le Saint y re-
rque, que les Loix étrangéres,
ſt-à-dire, les Loix Romaines,
condamnoient l'adultere que
ıs les femmes, ſouffrant tout
ıs les hommes, pourvu qu'ils
s'adreſſaſſent pas aux femmes
riées. Mais il ſoutient que la
de Dieu eſt également ſévére
égard des hommes & des fem-
;, & que tout homme marié
s'abandonne à quelque per-
ne que ce puiſſe être, femme
ille, commet un véritable adul-
:. En matiére de pudeur & de
ſteté, l'homme n'a point de
rilége. S. Chryſoſtôme déclare
:ement, qu'une femme qui ſe
ıarie pendant que ſon mari vit
ore, eſt adultere, quand mê-
elle auroit été chaſſée & ré-
:iée par des Lettres autenti-

ques : il s'objecte les Loix Romaines, qui décident autrement, & autorisent une coutume opposée : il répond que ce n'est point sur ces Loix que Dieu nous jugera, mais sur celles qu'il est venu établir lui-même.

Dans l'Homélie sur ces paroles de S. Paul, *il faut qu'il y ait des Hérésies*. Le S. Evêque montre que ce terme, *il faut*, dont se sert l'Apôtre, ne marque de sa part, ni un précepte, ni un conseil : mais une prédiction de ce qui doit arriver. Il fait voir aussi que les Hérésies dont l'Apôtre parle en cet endroit, ne regardoient pas la Foi : qu'il n'est question que de quelques divisions qu'on avoit remarquées parmi les Fidéles, dans l'Eglise de Corinthe. Alors les riches, après avoir entendu l'explication de l'Ecriture, & avoir participé aux Saints Mystéres, assembloient les pauvres, leur donnoient à manger, & mangeoient avec eux : cette espéce de festins se

faiſoit dans l'Egliſe même : les Corinthiens abuſerent de cette Sainte coutume. Les riches voulurent manger enſemble, & n'attendirent plus les pauvres, qu'ils mépriſoient, & qui venoient plus tard à cauſe de leurs occupations. Ces pauvres en arrivant, trouvoient que les tables étoient déja levées, & ils étoient couverts de confuſion. C'eſt ce déſordre que S. Paul appelle héréſie, parce que c'étoit une occaſion de bruit & de diſcuſſion.

On a douté ſi les trois Homélies ſur ces paroles de S. Paul aux Corinthiens, *parce que nous avons un même eſprit de Foi*, ſont du S. Docteur. Dans la premiére, il s'exprime ſur le commencement de la Foi, d'une maniére qui favoriſe le Semi-Pélagianiſme : ni Dieu, dit-il, ni la grace du S. Eſprit, ne préviennent pas notre deſſein, & quoique Dieu nous ait appellé, il attend néanmoins que nous approchions librement, & de notre *propre volonté* ; & lorſque nous

nous ſommes approchés, il nous donne tout ſon ſecours : mais eſt-il ſurprenant que ce Pere ayant vécu avant les controverſes de la Grace, ait parlé avec moins de précaution, que s'il avoit vécu depuis. D'ailleurs, on trouve dans pluſieurs de ſes Ouvrages, Ouvrages qui ſont certainement de lui, & même dans la premiére des trois Homélies dont il s'agit ici, pluſieurs endroits où il déclare que la Grace eſt néceſſaire pour le commencement de la Foi. Une ſeconde raiſon de ſoupçonner ces Homélies de ſuppoſition, c'eſt qu'au commencement de la troiſiéme Homélie, on compte cinq cens ans depuis S. Paul : ce qui marque un Auteur plus récent que S. Chryſoſtôme. Il ſeroit facile de rejetter cet anachroniſme ſur les Copiſtes : mais il faut convenir de bonne foi, que ce grand Saint n'étoit pas d'une grande exactitude en matiére de Chronologie. On doit paſſer aux Prédicateurs ces

es de fautes, pourvu que ce
ſoit pas des Anachroniſmes
i étranges que celui de ce Pré-
lteur, qu'on accuſe d'avoir dit,
r prouver l'autorité des meres
leurs enfans, que la mere de
iolan obtint de ſon fils ce que,
e Pape, ni les Cardinaux n'en
ent pu obtenir. Tout l'Audi-
e fut fort édifié de cet exem-
, à quelques rieurs près, qu'on
à rire. Peut-être même y eut-
ombre de gens qui réforme-
: leur conduite ſur un trait
ſtoire ſi touchant.. Dans l'Ho-
ie ſur ces paroles de S. Paul,
ui réſiſtai en face, (à Pierre.)
Chryſoſtôme remarque, qu'il
oit deux ſentimens ſur cet en-
it de l'Epître aux Galates,
les uns ſoutenoient qu'il n'é-
point parlé là de Pierre le
ice des Apôtres, mais d'un
e Pierre, & que les autres pré-
loient que S. Pierre avoit été
tablement repris de S. Paul.
che de réfuter ces deux ſen-

timens, pour s'attacher à un troisiéme, qu'on dit avoir été celui d'Origène ; sçavoir, que ce qui se fit & se dit alors, étoit une collusion des deux Apôtres, pour abolir les Cérémonies Légales. Cette opinion fut adoptée pendant quelque tems par S. Jerôme : mais ce grand Docteur ayant lû ce que Saint Augustin écrivit pour la réfuter, il crut devoir changer de sentiment, & il avoua que S. Pierre avoit été véritablement répréhensible. Si l'on admettoit une fois ces collusions, même parmi les Apôtres, il seroit à craindre qu'on n'en abusât.

L'Eunuque Eutrope avoit beaucoup contribué par son crédit à mettre S. Chrysostôme sur le Siége de C. P. mais le Saint ne s'en croyoit pas plus obligé de flater par reconnoissance les vices de cet ambitieux Ministre, qui ayant brigué, & obtenu de l'Empereur Arcade le titre de Patrice, & le Consulat pour l'année 339, s'arri-

envie & la haine de tout le
de. Il fut obligé de recourir
aint, qui lui ouvrit les por-
le l'Eglise, contre laquelle il
t publié tant de Loix. Le len-
ain le Peuple accourut en
e, pour voir avec joye dans la
grande humiliation, un hom-
, dont la fortune éclatante
it irrité. Le S. Evêque parla
ce sujet avec tant de feu, &
e maniére si touchante, qu'il
gea tous les cœurs, & fit
dre en larmes tous ses Audi-
s. Son Discours commence
i. *Où est maintenant la gloire*
a pompe du Consulat? Où sont
Faisceaux? Qu'est devenu cet
reil des Festins & des jours de
issance? Ces Fêtes, ces Con-
es, ce bruit & ce mouvement
oute la Ville, ces acclamations
uses des Spectateurs des Jeux
Cirque? Tout cela a disparu:
ent impétueux a arraché toutes
euilles, & dépouillé l'arbre qui
mençoit déja à branler dans la

racine, & qui menaçoit de tomber. Où sont ces faux amis, ces soupers magnifiques, cette foule de Parasites, tous ces Flateurs, si empressés à faire leur cour, & à témoigner par leurs actions & par leurs paroles un servile dévouement ? Cette fortune s'est évanouie comme un songe, comme une fleur, comme un ombre.

Le Saint s'adressant ensuite à Eutrope, le fait ressouvenir des remontrances qu'il lui avoit faites sur l'inconstance & la fragilité des choses humaines : & après l'avoir assûré qu'il n'oubliera rien pour l'assister dans sa disgrace, il lui dit : l'Eglise, à qui vous avez fait la guerre, ouvre son sein pour vous recevoir ; tandis que les Théatres, qui nous ont si souvent attiré votre indignation, vous ont abandonné & trahi.

Quelques jours après ce Discours, Eutrope étant sorti de son asyle, pour se dérober aux poursuites de ses ennemis, fut pris, banni, & quelque tems après dé-

capité en Calcedoine. On accuſa l'Egliſe de l'avoir livré, mais S. Chryſoſtôme réfuta cette calomnie dans une ſeconde Homélie, où il déclare, que le malheureux Eutrope s'étoit livré lui-même en quittant l'Egliſe, qui ne l'eût jamais abandonné.

On a placé à la fin du troiſiéme Tome les Lettres du Saint. Pendant ſon exil il en écrivit dix-ſept à Sainte Olympiade. Photius dit, qu'elles ſont les plus utiles de toutes, mais les moins ſimples : cet éloquent Orateur n'ayant pu accomoder au ſtile Epiſtolaire la matiére qu'il traitoit. Il n'eſt pas aiſé aux Prédicateurs d'exceller, ni dans le ſtile Epiſtolaire, ni dans le ſtile Hiſtorique. Il faut qu'ils s'obſervent de près, s'ils ne veulent pas qu'on reconnoiſſe dans l'Ouvrage la profeſſion de l'Auteur.

Il nous ſemble qu'on ſera bien aiſe de connoître Sainte Olympiade, ſi célébre par ſon zéle pour les

intérêts de son Evêque, & par l'estime que son Saint Evêque eut pour sa vertu. Olympiade étoit d'une très-grande naissance, & possedoit de grands biens. Elle perdit de bonne heure ses parens, & après leur mort elle fut mariée dans une grande jeunesse avec Nebridius, qui avoit été Préfet de C. P. Après vingt mois de mariage elle demeura veuve. Elle étoit d'une rare beauté, & son esprit étoit orné des plus belles connoissances. L'Empereur Theodose entreprit de la faire épouser par Elpide : mais elle n'y consentit pas, disant que si Dieu avoit voulut qu'elle vécût avec un mari, il ne lui auroit pas ôté celui qu'elle avoit. Le Prince indigné de son refus, ordonna au Préfet de C. P. de garder ses biens jusqu'à ce qu'elle eut trente ans. Elle ne fut point affligée de cette injustice. *Elle remercia même Théodose de l'avoir déchargée d'un pesant fardeau. Vous ferez encore mieux, Sei-*

gneur, ajoûta-t-elle, *si vous ordonnez qu'on les distribue aux pauvres & aux Eglises; car il y a long-tems que je crains de tirer vanité de cette distribution & de m'attacher aux biens matériels, au préjudice des véritables richesses.* Cette réponse toucha l'Empereur, qui étant d'ailleurs informé de sa maniére de vivre, lui fit rendre la disposition libre de ses biens. Son austérité fut extrême, elle ne mangeoit rien qui eût eu vie; elle n'usoit des bains que quand sa santé l'y obligeoit, & c'étoit toujours avec des précautions infinies pour la pudeur. Ses veilles étoient fréquentes, ses habits pauvres, son humilité profonde, ses larmes continuelles, sa charité sans bornes: les Eglises, les Monastéres, les Hôpitaux, les Prisons se ressentirent de ses libéralités. Elle soulagea les exilés: elle afranchit un grand nombre d'esclaves. Son occupation ordinaire étoit d'instruire les femmes payennes, de vi-

siter les malades, d'assister les personnes âgées, les veuves, les orphelins, les vierges. Son attachement à S. Chrysostôme la rendit odieuse aux ennemis de ce grand Saint: elle fut accusée comme plusieurs autres d'avoir mis le feu à l'Eglise, & le Préfet la condamna à payer une grande somme. Elle quitta C. P., & se retira à Cyzique. On doit bien se garder de reprocher aux dévotes de ces derniers tems, qu'elles ne sont pas des Olympiades. Tant dévotes qu'elles soient, elles ne s'en prendront pas à elles-mêmes : mais elles répondront qu'elles seroient des Olympiades, si leurs Directeurs étoient des Saints Chrysostômes.

Nous ne parlerons que de la fameuse Lettre au Moine Césaire. Il est peu d'écrits dans l'Antiquité qui ait plus exercé les Critiques. Pierre Martyr, en trouva une Traduction Latine dans un Manuscrit de Florence, & il la

porta en Angleterre, où il la mit dans la Bibliothéque de Cranmer, Archevêque de Cantorberi. Les Sacramentaires l'objectérent aux Catholiques, qui n'en ayant aucune connoiſſance, niérent qu'elle eût jamais exiſté. On fut détrompé par l'Edition qu'en donna en 1680 M. Bigot, ſur un Manuſcrit de S. Marc de Florence : mais cette Lettre, quoiqu'imprimée, n'eut point de cours, parce qu'elle fut ſupprimée par le Cenſeur. En 1685 Etienne le Moine, l'inſéra dans ſon Recueil des Mêlanges Sacrés ; Baſnage la fit imprimer à Roterdam en 1687, & le P. Hardouin à Paris en 1689. Toutes ces Editions ſont défectueuſes en pluſieurs endroits que l'on a corrigés dans celle de Paris de 1721.

Ceux qui attribuent cette Lettre à S. Chryſoſtôme, ſe fondent ſur l'inſcription & ſur la fin, où il eſt dit en termes exprès, que ce Saint pendant ſon exil, l'écrivit au Moine Ceſaire. Ils ſe ſont

encore fondés sur l'autorité de S. Jean Damascène, du Prêtre Anastase, de Nicephore, & de plusieurs autres qui l'ont citée sous le nom de ce Pere : mais ne peut-on pas dire que l'inscription & la fin de cette Lettre prouvent tout le contraire de ce qu'ils veulent prouver. De plus de deux cent cinquante Lettres que S. Chrysostôme a écrites pendant son second exil, il n'y en a aucune qui commence par la même inscription, ni qui finisse de même que la Lettre au Moine Cesaire : ce n'est pas que S. Chrysostôme ne fasse aussi mention de son exil dans ses autres Lettres, mais c'est toujours dans le corps de la Lettre, non à la fin. On ne reconnoît dans cette Lettre, ni le stile, ni le goût, ni le gênie du Saint : le stile en est dur & plat, & on y trouve des termes impropres, qu'on chercheroit en vain dans les écrits du S. Docteur : cette différence de stile est beaucoup plus sensible aujour-

d'hui, qu'elle ne l'étoit quand on n'avoit encore que quelques fragmens de la piéce. Il faut ajoûter que l'Auteur de cette Lettre s'exprime sur l'Eucharistie avec moins de netteté que S. Chrysostôme ne fait, & qu'il est besoin d'application pour donner à ces expressions un sens Orthodoxe. Enfin cette Lettre n'a été connue, ni des Ecrivains du siécle de S. Chrysostôme, ni citée dans les Conciles de Calcédoine, de C. P., de Latran, ni alleguée par aucun de ceux qui ont écrit contre Eutyches & les Monothelites, quoiqu'on ait recueilli avec soin dans ces Ouvrages les passages où le Saint établit deux natures & deux volontés en J. C. & que l'Auteur de la Lettre se déclare clairement pour ces deux Dogmes.

Cesaire ayant lû l'Ouvrage d'Apollinaire sur l'Incarnation, se livra aux erreurs dont il est rempli. Il fit part de sa joye & de ses sentimens à l'Auteur de la Lettre qui

étoit son ami, & qui pensant tout autrement, lui répondit par la Lettre dont il s'agit, où il l'avertit que les erreurs où il étoit tombé n'étoient pas différentes de celles d'Apollinaire, d'Arius, de Sabellius & de Manés, sur l'Incarnation de J. C. Il lui fait remarquer qu'il y a deux Natures en J. C. sans mélange & sans confusion, quoíqu'unies ensemble dans une même personne. Il explique cette vérité par l'exemple de l'Eucharistie. Le Pain avant d'être cosacré, se nomme pain, mais il perd ce nom, & devient digne d'être appellé le Corps du Seigneur, quand la Grace Divine l'a sanctifié par le ministére du Prêtre, encore que la nature du pain demeure en lui, & qu'on ne dise pas qu'il y ait deux corps, mais un seul corps du Fils de Dieu; de même la Nature Divine étant jointe au Corps, toutes deux ne sont qu'un seul Fils & une seule Personne. Néanmoins il faut recon-

ioître que chacune de ces deux Natures demeure parfaite & entiere, sans mélange & sans confusion; car s'il ne restoit qu'une Nature, comment pourroit-on dire qu'il y a une union? On voit parlà, que l'Auteur de cette Lettre étoit bien convaincu de la présence réelle, puisqu'il assûre que le Corps de J. C. est aussi véritablement dans l'Eucharistie, que la Nature Divine est en la personne de J. C. Il est vrai qu'il y a quelque embarras dans la maniére dont s'exprime, puisqu'il dit, que même après la Consécration, la Nature du Pain subsiste : *mais on peut entendre par le mot de nature, les propriétés*, c'est-à-dire, *les propriétés du pain, qui demeurent dans l'Eucharistie, quoique la substance & le sujet de ces propriétés soit changé. Ce sont en effet les propriétés d'une chose, qui font qu'on la connoît, & qu'on lui donne dans l'usage ordinaire tel nom, en faisant abstraction du sujet qui soûtient* ces pro-

priétés, que l'on appelle la matière & la substance. On a imprimé à Anvers en Grec, en Latin, & en Italien, un fragment d'une autre Lettre à Césaire, parmi les anciennes Leçons de Canisius. Il n'en est rien dit dans la nouvelle édition de S. Chrysostôme.

Les grands Orateurs, comme les grands Poëtes, perdent toujours infiniment à être traduits. Dom Ceillier n'a point aussi entrepris de représenter toute la beauté de l'éloquence de S. Chrysostôme. Il se propose dans son Ouvrage de faire une analyse exacte de tous les écrits des Saints Docteurs. C'est rendre un grand service, non seulement à ceux qui n'ont ni le loisir, ni la capacité, ni le courage nécessaire pour entrer dans cette vaste carriere, mais aussi à ceux qui ont vieilli dans la lecture des Peres, & qui sont bien aises de se rappeller en peu de tems tout ce qu'ils y ont lû.

Nous finirons cet Extrait par

un Eloge de la maniére dont Saint Chryſoſtôme prêchoit la parole de Dieu. Il inſtruiſoit ſes Auditeurs, & il ne dédaignoit pas d'entrer dans des détails, où il nous ſemble qu'il y a quelque choſe de bas. : mais les charmes du ſtile de l'Orateur donnoit du prix & de la dignité à toutes les choſes dont il parloit. Ce ſtile, pour être ſi admirable, n'en étoit pas moins intelligible à tout le monde. Ce n'étoit pas ſeulement le Peuple qui courroit en foule pour entendre ſon Evêque. Tout ce qu'il y avoit de plus ſçavant, de plus poli, de plus grand par la naiſſance ou les emplois dans C. P. n'y accouroit pas avec moins d'empreſſement, pour profiter de l'inſtruction dont on a tant de beſoin dans toutes les conditions, & ils admiroient encore plus que le Peuple ne pouvoit faire, parce qu'ils en étoient plus capables, les merveilleux talents du Prédicateur. Ce

grand art, & si utile à l'Eglise, est-il perdu pour toujours?

ARTICLE XVI.

CONJECTURES PHYSIQUES, sur la cause, la nature, & les propriétés du Sel Marin, d'après quelques Observations sur un Marais salant.

LETTRE AU R. P. CASTEL.

MON RÉVÉREND PERE,

Ceux qui travaillent dans les Provinces, s'avouent tributaires de ceux qui excellent dans la Capitale. Les derniers à leur tour sont redevables aux premiers, ils leur doivent le secours de leurs lumiéres. Flaté de l'espérance que vous voudrez bien remplir cette espéce d'engagement, je satisfais, mon Révérend Pere, à une par-

de mes obligations : je vous

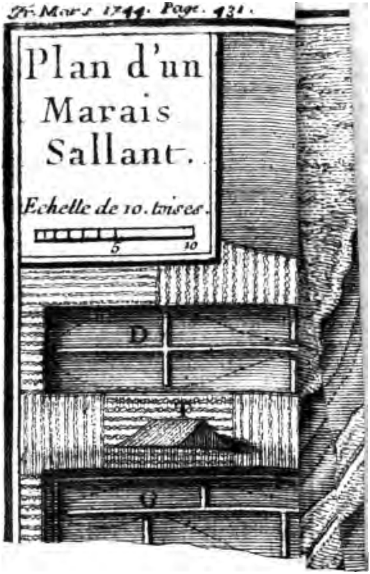
Fév. Mars 1744. Page. 431.
Plan d'un Marais Sallant.
Echelle de 10. toises.
5
10
D
T
G

obligations ; je vous
Mémoire ſur nos Ma-
En vous offrant mon
:tens de vous des le-
mbien d'autres ne les
ous pas dans toute l'é-
Royaume, ſans tenir à
liens qui nous atta-
ſans pouvoir compter
ıdre ſentiment de re-
e, &c. J. V.

'es & les Sciences ont
efois auſſi aſſervies au
mode, que les Meu-
Edifices, les Tables ou

& le cœur s'emparerent
d'années de toute l'œ-
s Diſcours de Morale,
nes généraux furent à
; de la plume de quel-
ırs, que la troupe ſer-
ıitateurs, toujours ac-
à s'en repoſer ſur ceux
t avant elle, & penſent
força l'eſprit & le cœur

à remplir le vuide de son éloquence.

Dans la Physique, qu'auroit fait autrefois le Copiste indigent, sans le secours des expressions consacrées ; tantôt de qualités primitives, mais inconnues ; tantôt de troisiéme élément, de parties striées & branchues ; tantôt de sec ou d'humide, de froid ou de chaud ?

On a vu un tems que toute la structure intérieure de l'animal se réduisoit à l'assortiment & à l'action de deux espéces de Sel. L'un se chargeoit officieusement de toutes les divisions ; l'autre de toutes les coagulations : mêlés ensemble, ils faisoient toutes les effervescenses ; & pour être Philosophe, Médecin, Chymiste, il ne falloit que faire gravement un jeu mystérieux de l'*Acide & de l'Alkali.*

Aujourd'hui, la bonne maniére de philosopher a prévalu, les Découvertes ont succédé aux mots, & les Observations aux systêmes. L'œil, l'oreille, la main du Phy-

n utile, s'applique ſans relâ-
à développer avec ſoin le gé-
de la Nature; diſons mieux,
nerveilles de ſon Auteur. L'eſ-
n'entre plus dans ſes fonctions
lorſque les ſens ont fait les
s. On ſuit pas à pas la Mécha-
ɪe des corps, & l'on ſe plaît à
dier la Nature dans la Nature
ne, au lieu de la chercher dans
ſuppoſitions abſtraites & arbi-
res.
'our eſſayer ſur ce modéle de
former une idée juſte & pré-
, ſoit de l'eſſence, ſoit des
priétés du Sel Marin; je me
; tranſporté à différentes repri-
ſur nos Marais ſalans, je n'y ai
:ſque rien trouvé de ſemblable
e que nous ont laiſſé les Anciens,
en particulier le Docteur Unt-
:us, qui pour nous apprendre
1634 comment ſe faiſoit le
l ſur les Côtes de Saintonge,
qu'on conduiſoit de l'eau ſa-
dans des creux quarrés de trois
ds de haut, & qu'en ſix ou ſept

jours elle étoit convertie en ſel, par les ardeurs du Soleil. J'y ai ſuivi dans ſes tours & détours un liquide qui fournit aux hommes un ſolide, dont ils ne ſe paſſeroient que bien difficilement, & j'ai tiré un plan détaillé de tous les compartimens qui compoſent ce qu'on appelle un Champ. Je vais l'expoſer fidélement, & enſuite je rechercherai la nature & les qualités du Sel.

Ce qui ſe préſente d'abord aux yeux, c'eſt un Réſervoir appellé Jas. A, commun à pluſieurs Marais, creûſé au deſſus de la baſſe Mer, & ſéparé de ce côté-là par une digue de terre, revêtue de pierres ſeches.

L'eau ſalée qu'on y introduit aux grandes Marées de Mars par une Varaigne B ou Ecluſe, ne ſort pas immédiatement de ces immenſes Magaſins, mais d'un Chenal voiſin où la Mer eſt en dépôt.

On en lâche une certaine quantité dans tout le Marais avant même

me le mois de Juin, tems où se peut faire le Sel jusqu'en Septembre. Pourquoi cette précaution ? C'est de peur que les premiéres chaleurs ne desséchent les Réservoirs, & que la Terre ne crevasse en s'entrouvrant, ce qui débaucheroit un Marais, peut-être pour toujours.

Du Jas, on fait passer l'eau par le Gros Mat C, ou tuyau de bois, ou corps de Pompe dans les couches DD, autres Réservoirs. On ne l'y laisse couler qu'avec œconomie, & son mouvement y est sans cesse retardé par des Vettes, ou petites levées, qui la forcent à parcourir quatre fois la longueur de la couche.

De-là elle passe par l'ame d'eau E, ou conduit de bois, dans le Mort FFF; Canal, qui prenant toute la quadrature du Marais, présente à la vue quatre allées étroites de parterre. Le mouvement de l'eau y est si lent, qu'elle paroît comme morte.

Du Mort elle s'introduit dans deux Réservoirs à qui on a donné le nom de Tables G G, où après avoir croupi & s'être échauffée davantage durant quatre ou cinq jours, elle s'insinue avec mesure par des pertuis H, ou plancheres enfoncées dans la terre, & criblées de plusieurs trous, bouchés par autant de chevilles qu'on tire successivement, en commençant par les plus hautes, & elle coule par un mouvement circulaire dans le Muan I I, cinquiéme & dernier Réservoir, large de vingt-deux piez, & séparé d'espace en espace par des croisées, ou petites chaussées de terre. C'est-là que l'eau salée devient de couleur roussâtre, & continue à s'échauffer jusqu'au tems propre à faire du Sel.

Alors on la conduit par des Brassaux L, ou bouches d'Aires, qu'avec une palete, on coupe obliquement sur la croix qui sépare deux Aires, & qui se referme par une truelle de bois, dès que l'eau

s'eſt diſtribuée dans les Aires.

Ces Aires M. ſont des foyers, quarrés de quinze ou dix-huit piez, dont le nombre eſt proportionné à l'étendue du Marais. C'eſt-là proprement que ſe forme le Sel. On n'y introduit que quatre pouces d'eau que le Soleil condenſe en quatre ou cinq jours.

Ce plan donne quarante Aires, ou deux livres de Marais. Le Muan ſépare une livre N N de l'autre.

On y voit d'autres parties moins conſidérables, mais qui cependant ont leur utilité. Par exemple, on appelle Vie, ou Vée O O, le chemin qui diviſant les deux rangs d'Aires, ſuit toute la longueur du Marais; Vettes P P, ceux qui bordent les Tables du côté des Aires, & ſe trouvent dans tout l'intérieur & l'extérieur du Marais, excepté dans le Jas. Lanterneau Q, celui qui borde la quatriéme partie de chaque Aire du côté de la ſeconde Table du Muan & du Mort.

La Bosse R, ou Bossis ; c'est une terre de quatre ou cinq piez de haut entre les Morts des deux Marais. On y met le Sel par gros tas, qui se nomment Pilots S, lorsqu'ils se terminent en cône sur une base circulaire, & Vaches T s'ils ont la base rectangulaire, d'où ils s'élevent en faîte de Maison.

Venons à l'observation. A peine le fond des Aires rougit, qu'il s'éléve une écume peu différente de cette fleur de Sel, qui, au rapport de Dioscoride, nageoit sur certains Lacs & sur le Nil, & répandoit une odeur fâcheuse. Sous cette écume, qui se dissipe bientôt, il se forme un voile assez semblable à cette croute de Nître, qui durant la canicule couvre la surface d'un Lac de Macedoine.

Ce voile est composé de petits quarrés, qui sont autant de grains de Sel naissans qui surnagent. On les léve, si l'on veut, comme la créme du lait, & l'on a un Sel blanc, qui tire sur l'albâtre, &

qui durant un tems conſerve une odeur de violette. Mais pour l'ordinaire on rompt ce voile de Sel, & les grains braſſés ſe joignent & ſe groſſiſſent.

De peur cependant qu'ils ne viennent bien tôt à noircir & à s'amolir, on prend ici les précautions qui ſont en uſage chez les plus habiles Sauniers, ceux d'Oleron. On prend garde que toute l'eau des Aires ne ſe convertiſſe pas en Sel ; le fond ne ſeroit, ni aſſez net, ni aſſez blanc, & d'ailleurs il doit ſervir de ferment à la premiére eau qui s'y introduit enſuite. On ſe défie auſſi du Sud-Oueſt, vent de Mer, & par conſéquent pluvieux ; le Nord donne un Sel âcre, & le Nord-Eſt du Sel excellent. On choiſit le terrein le plus dur, le plus noir, & l'on incruſte les Réſervoirs d'une terre glaiſe & argilleuſe qui arrête l'eau ; des couches de ſables, ou d'une autre terre la boiroient.

A la vue de ces petits quarrés,

qui paroissent d'abord comme les premiers fruits sensibles de l'évaporation faite par le Soleil ; qui ne seroit tenté de croire avec Descartes, que tout le Sel est de figure cubique ? On ne différera pas à se confirmer dans cette conjecture, si à l'aide d'un Microscope, on veut voir de près ces grains grands & petits. Alors on y découvrira des surfaces, qui formant des lames étendues les unes sur les autres, représentent des cubes transparans, qui se cassent avec bruit comme le verre, des cubes égaux qui se tiennent unis par leurs plans.

Que si, non content des grandes & faciles observations de l'œil & du microscope, on veut passer aux petites & difficiles expériences du Fourneau & de l'Alembic, en évitant cependant l'abus d'une espece de Chymie métaphysique, qui bien loin de connoître la Nature par ses pénibles & couteuses opérations, semble vouloir l'aprê-

ter, la quinteſſencier, la faire diſparoître; on appercevra bien-tôt la ſtructure intérieure du Sel.

Car après l'exaltation des Atomes Mercuriels, après les éclats des parties volatiles, ſéches, âcres, pénétrantes, qui portent au cerveau, après la ſéparation d'un eſpéce de Souffre combuſtible, il reſte une ſubſtance fine, amere, terreuſe, qui réſiſte au feu après la calcination.

Qu'eſt-il donc néceſſaire, pour expliquer la cauſe & l'eſſence du Sel, de dire avec d'anciens Philoſophes, cités par Gomeſe de Miede, ou que la Terre le produit & en eſt la mere, comme la Mer ſa nourrice, ou qu'il vient des rayons du Soleil, aſſez efficaces pour changer en Sel toute la ſurface de la Mer, ou qu'il n'eſt autre choſe qu'une concrétion fortuite de feu, d'eau, & de terre?

Pourquoi ne pas dire que c'eſt une ſubſtance particuliére, qui *comme les* autres Etres inanimés.

non végétaux, prit place sur
Terre & au fond des Mers, lo
de la création universelle ; u
substance, qui jamais ne dépen
des autres, composées pour sa pr
duction ; une substance, qui se
lement peut se décomposer &
recomposer, comme l'eau cha
gée en glace, en vapeurs, ma
toujours prête à redevenir eau ; u
substance savoureuse, qui consi
dans des parties minces, cubique
à angles tranchans, capables
dissolution dans l'eau & de fusi
dans le feu ; une substance as
roide pour dissoudre les Minéra
compactes, pour coaguler l'eau
le sang, pour avancer la liqu
tion des Métaux, & pour four
des parties qui se métamorphose
en eaux fortes ; une substance as
solide pour ne se corrompre
mais d'elle-même, pour ne p
voir être détruite par aucun au
Sel, & pour se remettre en
après sa dissolution ou son alté
tion dans l'eau, si quelque lique

forte, comme l'esprit de vin, s'oppose à l'action de l'eau sur elle? Telle est la substance saline, dont la formation ne sçauroit être attribuée ni à l'Air, ni à l'Eau, ni à la Terre, ni au Soleil.

L'Air ne fait qu'en recevoir & en étendre les parties les plus subtiles, les volatiles, comme il se charge de celles du nître. L'Eau ne peut qu'en r'amasser, qu'en r'aprocher les grains, les défendre, les conserver, les multiplier, pour ainsi dire, en les faisant circuler, les altérer par le mêlange, & les mettre en réserve, lorsque de leur propre poids ils se sont précipités au fond de ses cavernes.

Quoique la Terre soit entrée dans sa composition, la Terre que nous habitons ne peut que lui donner un passage libre, lorsque des Mines, du suc des Plantes, du corps des Animaux, elle court se précipiter dans le sein des Mers avec d'autres matiéres, par des canaux soûterrains, ou avec les Fleu-

ves & les Riviéres, pour contribuer au moins à la salure de l'Océan & de la Méditerranée.

Le Soleil ne fait que séparer du Sel les parties aqueuses qui l'imbiboient, pour les convertir après la séparation, en rosée, en pluye, en neige. Aussi ne l'expose-t-on dans les différens Réservoirs d'un Marais, que comme par couches, par surfaces mobiles & courantes, parce qu'une eau superficielle & mouvante s'évapore en moins de tems, & avec plus d'abondance qu'une eau tranquille & profonde.

Pourquoi cette préparation? Ici rien de nouveau sous le Soleil. C'est afin qu'il déprenne plus facilement deux substances mêlées, & non pas afin qu'il produise. Or qui ne voit après la séparation, que ce qu'il y a de fixe & de terrestre dans le Sel, n'a pu être formé, ni par l'Air, ni par l'Eau, ni par le Soleil, & que ce qu'il renferme de spiritueux, ne doit pas sa naissance à la Terre? Preuve assez

nsible que la composition s'en fit au commencement des tems, & que tout au plus elle peut aujourd'hui reparoître ou se reprendre, lorsqu'elle vient à être déguisée ou à se détruire.

En effet, pour dépurer une certaine quantité de Sel, vous avez beau réitérer les cristalisations, les évaporations, les philtrations, tout ce que feront les forces étrangéres que vous employerez, se réduira à froisser, à briser, à émousser les pointes ou les angles du Sel, & à en extraire l'esprit, que vous appellerez Acide ou Alkali à votre gré, mais qui sera toujours ou un liquide subtil & inflammable, ou une poussiere fine & terreuse, plus propre au mouvement par sa ténuité. L'analyse vous donnera encore un Souffre qui vous fera juger que le Sel a ses parties entrelacées de rameaux d'un bitume qui augmente sa consistence, & qui peut-être est le grand *obstacle* au dessallement des eaux

de la Mer. Mais après toutes vos opérations, il vous restera un Sel décrépite, une base inutile, dépouillée de ce qu'elle avoit de spiritueux, une terre fixe & grossiére qui ne retiendra que l'âcreté du Sel Marin.

Ce Sel peut donc se dénaturer par la séparation violente de ses parties terreuses, de son fluide, de son esprit; il peut aussi reprendre ensuite son ancienne forme par la réunion. Cela est vrai, mais il ne s'ensuit pas que ce ne soit un corps très distinct, qui comme bien d'autres, peut se décomposer par la désunion, & se révivifier par une nouvelle action d'agens extérieurs qui lui rendent, pour ainsi dire, sa premiére ame, en l'associant de nouveau à ses esprits volatils, sans cependant contribuer jamais à sa formation ou à son entiére destruction.

Ce que pense là-dessus M. le Comte de Marsilli, ne souffre-t-il aucune difficulté? Qu'il dise aprés

e P. Kirker, que la Terre eſt, ſi
non animée, comme l'aſſuroient
es Pithagoriciens, du moins un
orps organiſé où ſe fait une cir-
ulation réguliére des Sels, & de
plusieurs autres de ſes parties dé-
achées, qui gardent entr'elles un
rapport parfait & conſtant, on
adoptera ſans peine une opi-
nion qui a d'illuſtres défenſeurs.
Mais ſur quoi fondé, aſſûre-t-il,
que la Terre n'a qu'un Sel qui
change de nature par la diverſité
de ſes ſituations, étant nitreux dans
l'Air, vitriolique dans la Terre,
ſalin dans la Mer? Trouvant ce
dernier par tout le même, quant
à l'eſſentiel, ſoit avant qu'il ſe
rende au Réſervoir commun, ſoit
après que le Soleil ou le feu l'ont
démêlé ou rafiné; n'eſt-on pas ten-
té de croire, que ſi dans l'Océan
il ne fait qu'acquérir le nom de
Sel Marin, il a hors de l'Océan
une nature invariable?

Qui n'admirera ici des Phyſi-
ciens à Syſtêmes, qui pour prou-

ver sérieusement, que sans cesse il se forme de nouveaux Sels dans la Terre & dans la Mer, par l'agitation constante des particules de la matiére, combinent si ingénieusement les Atomes d'Eau, d'Air, & de feu, que chaque partie se compose naturellement de deux piramides collées l'une à l'autre par la base? Car, disent-ils, comment expliquer sans cela pourquoi le Sel pique la langue, pénétre & dissout les corps solides, s'il n'est pointu par deux bouts, & très-dur au milieu? Comme si les parties cubiques, que découvre le Microscope, ne pouvoient pas piquer, pénétrer, diviser, dissoudre, dès qu'elles sont en mouvement, soit par les loix générales, soit par des causes particuliéres.

Je n'examine point ici si le Sel a des organes, comme le prétend M. Bourguet. Peut-être est-il organisé en petit, comme la Terre l'est en grand, & que dans ses différens cylindres, les particules

dont il eſt compoſé, y ont un mouvement intérieur & perpétuel, qui lui conſerve ſa conſtitution. Mais ce qui eſt indubitable par l'expérience, c'eſt que ſes angles ſont ſuſceptibles d'un mouvement qui ſe communique aux corps environnans; par exemple aux particules inſenſibles de la langue & du palais.

C'eſt par le ſecours de ſes angles agités que le Sel empêche la Mer, ici de ſe corrompre, là de ſe geler. N'eſt-il pas aſſez probable qu'entre les Tropiques, & ſurtout ſous la Ligne Equinoxiale, l'action de l'Air & du Soleil auroit depuis tant de ſiécles altéré l'Océan, ſi ſes eaux euſſent été douces, & que paſſant de ſa vaſte étendue dans toute la maſſe de l'air, l'infection n'auroit pas été moins préjudiciable aux hommes que pernicieuſe aux poiſſons?

Eſt-il hors de vraiſemblance, que quelquefois dans la Zône tempérée, & le plus ſouvent vers les

Pôles, les glaces auroient été assez subites & assez immenses pour rendre immobile un grand nombre de Vaisseaux, avec danger de faire périr de faim une infinité de Navigateurs?

Le Sel prévient ces deux malheurs de la corruption & de la congélation des eaux de la Mer, tantôt par l'espéce de mouvement qu'il leur communique, tantôt par la coagulation où il les tient.

Est-il de Chymiste qui ne sçache par expérience, que mêlé avec d'autres Sels l'esprit de Sel Marin excite l'agitation, le bouillonnement, la chaleur, l'effervescence, l'inflammation, jusques là que par la vivacité de son action, de nouveaux Sels mixtes s'enchassent si fortement l'un dans l'autre, qu'il est presque impossible de les séparer, même au grand feu, & avec beaucoup de travail? Pourquoi n'agiroit-il pas à proportion sans mêlange sur les parties d'une eau qu'il imbibe?

D'un autre côté, plus l'eau est
lée, plus elle pése, & pour en-
ver toute l'eau douce qui lui
rnage dans un bassin, on n'a qu'à
jetter un œuf, & puiser ensuite
squ'à l'extrêmité de la colomne
ui le soutient. Or la plus gran-
e pesanteur de l'eau salée ne
rouve-t-elle pas que les Sels y
mplissent les interstices d'une
atiére plus solide qu'elle ? Ses
ores ainsi remplis, doivent donc
refuser aux parties nîtreuses qui
iendroient subitement y empri-
nner l'air, & y causer par-là,
abord une fausse raréfaction par
développement du ressort de
ir intérieur, & ensuite une
aye condensation, une entiére
agulation, une congélation uni-
erselle par le resserrement des
rties en repos. Au lieu que les
olécules de Sel, en défendant la
asse de l'eau contre les incursions
es parties nîtreuses, y entretien-
ent un mouvement qui l'empê-
e de se geler.

Mars 1744.

Ces deux effets qu'a le Sel sur les eaux de la Mer, nous voyons sensiblement qu'il les produit sur d'autres liqueurs, & sur les viandes qu'on veut conserver. C'est par le nître que les Egyptiens préservoient les corps morts de toute corruption; mais l'effet n'en étoit pas si durable que celui de notre Sel. On peut même ajoûter, que celui qui se fait dans nos Marais, est bien plus propre à saler que celui des Fontaines salées, de Salins par exemple dans la Franche-Comté, & de Saillies en Bearn. Ce qui paroît évident à ceux qui sçavent de quelle maniére il s'y prépare.

A Salins toutes les eaux des différentes sources sont déposées dans un puis d'une énorme grandeur, d'où par le moyen d'un Rouage, que des chevaux font tourner, on les éléve par des cordages garnis de puisoirs de sapin, pour être conduites dans d'immenses Chaudiéres de fer battu.

à elles cuiſent à grand feu, juſqu'à ce que le Sel criſtaliſe ou crême. Alors on diminue le feu, on remue le Sel avec des Rables de bois, & dès qu'il eſt preſque deſſéché, la ſuperficie s'enleve & ſe dépoſe dans des Eſtuailles; c'eſt celui qu'on appelle Sel trié, qui ſe vend aux Suiſſes par un Traité. De celui qui reſte, on fait des pains ronds, qui ſe condenſent & cuiſent ſur des charbons de petit bois.

A Saillies, on met ſur le feu une grande poële de plomb, & l'on y verſe de l'eau ſalée d'une Fontaine aſſez abondante pour entretenir de Sel avec le Bearn toute la Bigore, qui même en fourniroit à d'autres Provinces, s'il étoit permis de l'y tranſporter. D'abord l'eau ſe charge comme dans nos Aires, d'une eſpéce d'écume qui ſe précipite bientôt. C'eſt là le Sel qu'on tire du fond, & qu'on fait égouter ſur des ais en pente. Il donne un goût ex quis aux vian-

des, & il ſert à préparer dans le Bearn ces fameux Jambons, connus ſous le nom de Jambons de Bayonne.

Ces deux opérations, qui ſont à peu près les mêmes, ne font-elles pas aſſez comprendre, indépendamment de tant d'autres raiſons, pourquoi les Sels de ces différentes Fontaines ſont plus doux, & pourquoi leur ſalaiſon eſt de moins de durée que celle des nôtres ? Celui de nos Côtes ſe ſépare de l'eau, non par une évaporation forcée & violente, comme celle que cauſe un feu capable d'émouſſer les angles les plus ſolides, mais par une ſécrétion douce, facile, imperceptible, comme celle qui detache les autres vapeurs de la Terre & des Riviéres, pour les aſſocier aux Nuées. Il n'eſt donc pas étonnant que dans une opération qui ſemble le reſpecter, il perde moins de ce qui fait ſa force & ſon âcreté. La Nature ſeule peut donner du

r; l'Art, son émule, n'aura
s la main aussi habile ou aussi
ate.
mbien d'autres qualités dont
l Marin est redevable à ses
s? Il contribue à la fertilité
Terres, il donne du goût aux
ns, il aide à la digestion.
mme le Salpêtre, il peut
er pour la fécondité d'un
p ou d'un Jardin, ce que la
, la neige, & les arrosemens
commencé. Il peut servir à
her les sucs nourriciers qui
nt s'introduire dans les se-
es, en brisant, en rappetis-
ou subtilisant les molécules
arties grossiéres & compactes
Terre.
imément unies à l'eau, les
s les plus fines & les plus
s de cette terre atténuée,
ouflées par une fermentation
rée dans les pores les plus
rceptibles, dans les vaisseaux
lus déliés de la plante, dans
ge, dans les branches, dans

les feuilles, & même par la réaction dans la racine. Mais le Sel les a préparées à leur derniére dissolution dans le liquide, afin que devenues plus légéres par leur ténuité, plus susceptibles de raréfaction, & plus propre à circuler, à s'élever, la chaleur du Soleil rompe plus aisément leur équilibre, & trouve moins d'obstacles à les faire monter.

Aussi vient-il de bons Grains & d'excellens Légumes sur la bosse d'un Marais, à l'aide du fumier & des bouës que le Saunier y jette, lorsqu'avant & après la saison du Sel il nettoye les Couches, les Planches, le Mort, & les Aires. Le Sel que des Princes ont quelquefois fait semer sur des terres, dans l'espérance de les rendre stériles, étoit donc plus propre à témoigner leur indignation, qu'à la seconder.

Personne n'ignore, qu'outre sa salure, la Mer a une viscosité qui lui vient de son bitume, & qui

bsistant dans ses eaux, lors même qu'on est venu à bout de les dessécher, les rend dégoutantes & mal saines. Le Bossis doit sans doute à cette viscosité une partie de sa fécondité, mais n'est-il pas à présumer que le Sel y met aussi du sien ?

Quels bons offices ne rend-il pas aux alimens que nous prenons ? Pour être goûtés, leurs sucs & leurs atômes doivent être sensiblement touchés par les papilles de la bouche, ou par ces mamelons, qui sont les premiers juges de ce qui peut servir ou nuire à la conservation de l'animal. Il n'est donc pas inutile, du moins pour l'agrément, que le Sel nous prête ses pointes.

Les parties de l'eau & de plusieurs sucs de la terre ne sont pas aigues, & souvent elles ont trop de finesse pour secouer les toupes nerveuses de la langue. Elles ne font que glisser sur ces extrêmités de fibres, tandis que les souffres qui y seroient renfermés ne peu-

vent que les chatouiller. Le Sel les ébranle, & par-là il affecte assez pour servir d'introducteur aux mêts qu'il assaisonne.

On se donne de garde cependant d'excéder dans la quantité. Car à l'occasion du picotement qui se feroit dans le gosier, dont les nerfs seroient trop agités, il s'exciteroit dans l'ame un sentiment fâcheux, appellé soif, qui ne cesseroit que lorsque des liqueurs douces viendroient à humecter le gosier en délayant les Sels, à moins que l'âcreté de ces Sels ne fut tempérée par les acides du Nître, comme il arrive quelquefois.

Pris avec modération, & rendu à l'estomach ou aux intestins, il n'en offense pas les fibres, puisqu'hérissées perpendiculairement sur les parois, elles sont comme défendues par une espéce de limon gras & ténace; mais sensibles & faciles à s'émouvoir, elles sont averties avec tant de retenue, qu'au lieu de mouvemens irrégu-

liers, il s'y excite une agitation douce, qui n'eſt autre choſe qu'un appétit ſalutaire.

Je laiſſe à la Médecine à examiner ſi nous devons la digeſtion à la trituration particuliére des membranes intérieures de l'eſtomach, qui en atténuant les alimens par leurs rugoſités, y commencent une coction qui ſe perfectionne dans les inteſtins ; ſi elle doit être attribuée à la trituration générale des parties ſolides, qui par le mouvement de compreſſion & de dilatation, ou par leur reſſort alternatif, entretiennent dans les fluides de chaque vaiſſeau une liquidité propre à faire les froiſſemens, les broyemens ; & par eux les ſécrétions & la diſtribution des alimens dans tout l'animal ; ou bien ſi elle ſe fait par voye de fermentation, les alimens préparés par les parties hétérogènes de la ſalive s'irritant, ſe combattant, s'échauffant dans l'eſtomach & dans les inteſtins, ſoit avec un

reste de nourriture, soit avec les sucs bilieux & pancréatiques. Mais je pense qu'un Sel qui dispose à la coction, ou qui l'accélére par les divisions que ses angles font dans les alimens, ne peut que tourner à l'avantage de ces trois opinions.

De peur cependant qu'il s'introduise avec lui les parties crasses dont il s'est chargé sur la route, en se rendant à la Mer, ou qui se sont attachées à lui dans la Mer même; voici comment on le raffine en Flandre, en Artois, en Hollande, & ailleurs.

Une grande Cuve quarrée de huit à dix pieds de profondeur, est traversée de poutres à dix ou douze pouces du fond. Sur ces poutres est un grillage d'osier, qui soutient une couche de paille, sur laquelle on jette le Sel, & vingt ou trente bariques d'eau. Le Sel s'y fond & s'y philtre par le grillage à plusieurs reprises, jusqu'à ce que l'eau soit assez Saumatre.

Alors elle passe par un robinet

dans une dale de plomb, & se rend dans une grande Chaudiére quarrée, d'un pied de haut, sous laquelle est un fourneau ardent de trois ou quatre pieds en quarré. Le liquide qui y est d'environ quatre doigts, y bout vingt-quatre heures, & lorsque par la diminution du feu il s'est attiédi, on a un Sel qui produit un quart ou un tiers de plus à la mesure.

Celui par exemple qui est jaunâtre, rougeâtre, & bien agrainé, en donne plus de rafiné que le blanc ou le verdâtre. Mais toujours il est moins âcre, moins fort, & plus sain que le Sel brut.

ARTICLE XVII.

LETTRE DE L'AUTEUR de la double Traduction Littérale & Poëtique des Pseaumes de David, *suivant la* Vulgate, *à un Ami, qui lui a fait quelques Observations sur l'Essai de cet Ouvrage imprimé à* Paris, *chez* Thibouſt, *Place de* Cambray. Brochure *in-octavo.* Pages 16. M. DCC. XLIV.

LEs difficultés propoſées à l'Auteur de cette double Traduction par ſon Ami, ſe réduiſent à celles-ci. I°. Les deux Traductions ſont ſouvent entiérement ſemblables, & quelquesfois ſi peu différentes, qu'on ne voit pas quelles raiſons il a eues de groſſir ſon Ouvrage de ces répétitions. II°. La maniére dont il explique certains Pſeaumes, & les Interlocuteurs qu'il y introduit, ne ſont pas du goût de tout le monde.

III°. Enfin le peu d'égard qu'il a eu à la ponctuation de la *Vulgate*, malgré la fidélité inviolable qu'il a vouée à cette Version autentique, paroît contredire le dessein qu'il a eu de la suivre avec la plus scrupuleuse exactitude.

Pour satisfaire à ces difficultés, l'Auteur répond sur le premier Article ; que la *Vulgate* étant un Latin Poëtique, dont le sens en bien des endroits se présente de lui-même, la Traduction Poëtique n'a point dû être différente de la Littérale, dès-là qu'on s'est fait une loi de s'attacher uniquement à la Lettre. *J'ai donc mieux aimé*, continue-t-il, *rendre uniformes les deux Traductions, que de hazarder le moindre changement, qui n'eut pû qu'affoiblir le Texte Latin, d'autant plus riche, qu'il est plus concis. Vouloir jetter de l'élévation dans tous les endroits des Pseaumes, où l'on voit régner une belle simplicité ; c'est vouloir détruire dans ces Poësies l'économie* qui les

rend parfaites. Voilà pour les endroits qui n'ont besoin que d'une Traduction la plus simple, & qui s'entendent aisément.

»Quant à ceux où la Vulgate est »difficile à lier, & à expliquer; »si j'ai ajoûté, *dit notre Auteur*, »quelque chose à la Traduction »Poëtique, pour la rendre plus »coulante; j'ai dû dans la Littérale tout négliger, pour la ren»dre visiblement conforme à la »Vulgate, & prouver ainsi l'exac»titude du tour François, un peu »plus libre dans la Poëtique.»

On pourroit conclure de là, qu'il falloit donc s'en tenir à la seule version Poëtique, qui a le double avantage d'être exactement conforme au Texte, & de le rendre assez intelligible. Le Traducteur a senti cette objection, & il a même essayé de la prévenir. Mais en prenant ce parti, il auroit fallu *faire passer dans les Notes les explications nécessaires pour expliquer la Lettre*. Ennui pour

Mars 1744.

ennui, ou celui que causent deux Traductions assez semblables, ou celui qui naîtroit de la longueur & de la multitude des Notes destinées à faire sentir la liaison des versets entre eux, il a cru que le premier seroit plus supportable. On pourroit répondre qu'une Traduction bien faite rendroit cette liaison sensible, autant qu'il est, ou nécessaire, ou possible. Mais une telle Version seroit-elle aussi Littérale, que l'Auteur s'est proposé de la faire?

Pour montrer que c'est sans nécessité & sans raison que l'on s'est écarté de la Vulgate dans plusieurs Traductions des Pseaumes, notre Auteur propose de comparer les siennes seulement sur le XV^e. Pseaume, avec les deux derniéres qui ont paru, l'une & l'autre faite sur l'Hébreu. La premiére, imprimée chez *Osmont* en 1740, *avec des Notes qui présentent un nouveau Texte Latin pour les passages obscurs.* La seconde, en 1742, chez

Lamesle, pere, dans laquelle on prétend désigner l'occasion précise, où chaque Pseaume a été composé ; & où suivant ce plan, les Pseaumes se trouvent dans un ordre tout différent de celui de la *Vulgate*. Cette comparaison ne peut se faire qu'en lisant la Lettre même qu'il nous faudroit copier, pour rendre sensible la différence des Versions, & juger laquelle mérite la préférence.

L'Auteur fait remarquer que sa Traduction est plus simple & plus juste que les deux qu'il met en paralelle avec la sienne, & que la découverte qu'il a faite des Interlocuteurs qu'il y introduit, donne au Pseaume un sens plus beau, plus instructif, plus parfait ; ce qu'il prouve par un exemple. *Les Traductions suivant l'Hébreu*, dit-il, *confondent le Fidéle qui prie, & le Maître qui instruit. Cependant il faut bien distinguer celui qui au* ℣. *1. parle en son nom, & celui qui parle au* ℣. 2. *&* 3. Ce dernier *dit*,

mirificavit, *& cite une tierce personne, qui ne peut être que celui qui vient de parler*. D'autres réfléxions qu'il ajoûte, serviront encore à déterminer le jugement qu'on doit porter de ces Versions. Par exemple il n'approuve pas dans la premiére Traduction faite sur l'Hébreu, le ℣. 2. ainsi rendu: « Mes » biens, mes graces sont nécessai» res aux Saints, *aux Elus, qui » sont l'objet de toute ma bienveil» lance.* » Ni dans la seconde, même verset: « *Je n'ai d'affection que » pour le Sanctuaire que vous avez » sur la terre*, c'est-à-dire, pour » les Elus dans lesquels vous habi» tés. » Effectivement ces propositions présentent un sens condamné, qu'on affecte trop de répandre dans une infinité de Livres.

Cependant il y a des Lecteurs qui n'ont pas goûté ces Interlocuteurs qu'on introduit sur la Scene. Pour répondre à cette objection, l'Auteur dit qu'il les a trouvés ces interlocuteurs, dans la *Vulgate* mê-

me, qui sans leur secours ne peut être bien rendue, & qu'il n'est pas le premier qui en fait usage.

Enfin, pour défendre sa ponctuation, il répond qu'il n'y en a point de tellement fixée, qu'elle puisse servir de régle sûre & invariable; qu'elle varie en effet dans les Editions; que les Traducteurs, les Paraphrastes n'ont point d'uniformité entr'eux sur cet Article; qu'ils ont suivi la ponctuation la plus propre à exprimer leurs pensées, la plus conforme à leur dessein, que leur exemple l'a enhardi, & lui *a inspiré du courage*; qu'au reste il soumet sa Traduction au jugement des Sçavans; qu'il souhaite qu'on y fasse les changemens nécessaires; que ces changemens fixeront la vraye ponctuation.

ARTICLE XVIII.

HISTOIRE DE LA VIE de Ciceron.

Suite de l'Article XCIV. au mois de Décembre 1743.

IL est si important à l'honneur des Lettres, que celui, à qui on n'en peut légitimement disputer l'empire, ait d'ailleurs de quoi en relever l'éclat par ses Vertus & par ses grandes Qualités, que nous avons cru qu'on trouveroit bon que nous nous étendissions un peu sur un Ouvrage, qui ne laisse aucun lieu de douter qu'il ne fût véritablement tel, & qui doit convaincre quiconque est capable de juger sans prévention, que certains préjugés, qui semblent avoir prévalu contre lui, ne sont rien moins que fondés. Ainsi après avoir donné une idée générale de cette Histoire; nous avons cru qu'il étoit de notre devoir de descendre un peu dans le

particulier, sans sortir néanmoins des bornes d'un Extrait, tel qu'on l'attend de nous.

Livre I. M. Middleton, qui ne veut rien avancer que de vrai à la louange de son Héros, commence par rejetter comme frivoles les prodiges, dont Plutarque prétend que fut accompagnée la naissance de Cicéron. « Puisqu'il ne s'en trouve, dit-il, aucune trace dans » les Ouvrages de Cicéron même, » ni dans aucun Historien de son » siécle, nous pouvons les attri» buer à la crédulité, ou même » à l'invention d'un Ecrivain, qui » se plaît souvent à relever sa nar» ration par des circonstances mer» veilleuses. » Quant à la famille de Cicéron, il est certain qu'elle étoit Noble & Antienne dans le Territoire d'*Arpinum*, Silius Italicus, quoique plus Historien que Poëte, la fait, poëtiquement peut-être, descendre de Tullus Hostilius, troisiéme Roi de Rome; mais Cicéron ne s'est jamais vanté d'une

extraction si noble. Le nom de sa Famille étoit *Tullia*, & il y a eu une Famlle Patricienne de ce nom, mais rien ne prouve que Cicéron en fût sorti. Tout ce qu'on sçait de certain de la sienne, c'est qu'elle étoit de rang Equestre, lorsqu'elle acquit le droit de Citoyen Romain. Le surnom de Cicéron est plus ancien que lui; il venoit d'un de ses Ancêtres, qui avoit sur le nez une excrescence de chair de la forme d'un pois, que les Romains nommoient *Cicer*.

Ce nom étoit déja connu à Rome par le mérite du Pere & de l'Ayeul de Cicéron, & il n'est pas étonnant qu'il ait eu une si belle Education par les soins d'un Pere, qui s'étoit fait estimer lui-même par ses Vertus & ses Talents & qui avoit bientôt compris tout ce que pouvoit valoir son Fils. Notre Auteur, en parlant des grandes espérances, que donnoit ce jeune Homme, ne craint point de mettre au nombre des Talents, qui

éclatérent de bonne heure en lui, le génie poëtique, & d'assûrer qu'il auroit été aussi loin dans la Poësie, que dans l'Eloquence, s'il eût donné autant d'application à l'une, qu'il en a donnée à l'autre. Il soûtient que cela paroît dans les fragmens de ses Poësies, dont il raporte quelques-uns. Il cite Pline, & Quintilien, dont le premier aspiroit à la gloire de faire aussi bien des Vers, que Cicéron, & le second n'attribue le peu d'estime, qu'on avoit fait à Rome sous Auguste de ses Poëmes, qu'à ce qu'on croyoit faire sa cour à l'Empereur, en tournant ce Grand Homme en ridicule. Il ajoûte que les Vers de Cicéron étoient dans le meilleur goût de son tems, & dans le stile de Lucrece, dont on prétend qu'il revit & corrigea le Poëme avant sa publication. Il conclut du grand nombre d'Ouvrages en Vers, qu'il a composés, que sa Poësie devoit être estimée à Rome, sans quoi il se seroit donné un grand ridicule,

ce qu'un Homme d'un goût si sûr n'étoit pas capable de faire.

Il est vrai que notre Auteur combat ici un préjugé bien ancien & bien général ; mais on ne sçauroit du moins se dispenser de convenir avec lui, « que la perfec-»tion, ou la Poësie fut portée »après la mort de Cicéron, ayant »exclu absolument la médiocrité, »il n'est pas surprenant qu'il ait »conservé peu de réputation dans »ce genre, qu'il avoit trouvé si »inculte & si barbare. » Ajoûtons qu'il ne suffit pas d'être né Poëte pour exceller dans la Poësie, qu'il n'est point de genre de Littérature, où il soit plus nécessaire de se donner tout entier pour en atteindre la perfection, & que si la Nature doit avoir plus fait pour former un Poëte, que pour un Orateur, ou un Historien, il doit aussi plus faire pour la seconder. Au reste nous croyons que Cicéron avoit fort bien pris le goût de la meilleure versification Grecque &

Latine de ſon tems : qu'il paroît que ſes Vers Grecs étoient meilleurs que ſes Vers Latins, parce qu'il y avoit ſuivi de meilleurs modéles; mais que les ſujets, qu'il a traités en Vers, ne prouvent point qu'il eût été aſſez Poëte pour aller auſſi loin ; qu'ont été Virgile & Horace. Quant à ce qu'on a cru qu'il avoit revû & corrigé le Poëme de Lucrece, il faudroit ce ſemble, avoir de bonnes preuves pour l'aſſûrer. Il a trop bien penſé de la Divinité, & ſa Philoſophie étoit trop éloignée de celle d'Epicure, pour avoir approuvé un Ouvrage, qui a fait tant de Déïſtes.

On ne ſçauroit lire l'Article, où il eſt parlé de la maniére, dont l'enfance de Cicéron fut cultivée, & ce qu'il fit enſuite lui-même pour perfectionner ſes talents, ſans en conclurre, qu'il n'eſt point étonnant ſi le nombre des vrais Sçavans, & des grands Orateurs eſt ſi borné. Tout Romain, qui

aspiroit aux Charges, devoit aussi étudier sérieusement la Guerre, & Cicéron ne négligea point cette étude. Il fit ses premiéres Armes dans la Guerre *Italique* sous le Pere du grand Pompée, lequel avoit pour Lieutenants Généraux Sylla & Marius, & il y porta cet esprit d'application, qui l'accompagnoit dans tout ce qu'il faisoit pour s'instruire. Cette Campagne finie, la premiére Guerre Civile, qu'ait essuyé la République Romaine, ne tarda pas à éclater; elle fut causée par la jalousie, que se portoient Sylla & Marius, & comme ces tems de troubles étoient peu propres aux exercices du Bareau, Cicéron, obligé de différer à y faire l'essai de son Eloquence, prit le parti de l'employer à acquérir ce qu'il croyoit lui manquer encore pour la perfection de cet art. Notre Auteur de son côté a cru pouvoir remplir ce vuide en s'étendant un peu plus, que ne le demandoit peut-être son sujet, sur

un des endroits de l'Histoire Romaine, qui intéresse le plus par lui-même. Il a cru sans doute pouvoir excuser cet écart sur ce que les suites de cette Guerre furent les grandes Affaires, où Cicéron a eu tant de part.

Enfin le nouvel Orateur se voyant à l'âge de 26 ans en état d'entreprendre toutes les causes, qui pouvoient se présenter, en plaida quelques-unes avec tout le succès, qu'il avoit espéré; mais après qu'il eût défendu Roscius d'Ameria avec un applaudissement, dont on n'avoit point encore d'exemple, il prit occasion de quelque incommodité pour voyager en Grece & en Asie. Il se fit initier à Athènes aux Mistéres d'Eleusine, & le respect, avec lequel il s'expliqua toujours sur ce sujet, joint à ce qu'il a laissé entrevoir de la fin & de l'usage de ces Mystéres, a fait juger à un Sçavant & Ingénieux Anglois qu'ils avoient été inventés pour conserver la Doc-

trine de l'Unité d'un Dieu, & de l'immortalité de l'Ame. Cicéron a en effet avoué « que ſon initiation »avoit été pour lui.... le com»mencement d'une Vie nouvelle, »en lui apprenant le moyen, non »ſeulement de vivre avec plus de »plaiſir, mais de mourir auſſi avec de meilleures eſpérances. » De retour à Rome, il demanda la Queſture, & il l'obtint ſans peine.

Livre II. Cicéron entra en Sicile en qualité de Queſteur, « ré»ſolu, non ſeulement de tenir ſes »paſſions en bride, mais de ſe re»fuſer les plaiſirs les plus ſimples »& les plus néceſſaires. » Il ſe tint parole à lui-même, & le tems de ſa Queſture expiré, il retourna à Rome, emportant avec lui l'eſtime & la confiance des Siciliens. C'eſt dans ce Voyage, qu'il découvrit à Syracuſe le Tombeau d'Archimède, dont les Syracuſains mêmes avoient perdu juſqu'au ſouvenir. Une petite Avanture, qu'il eut à Pouzzol, lui ayant fait con-

noître que les Romains av
l'oreille dure & l'œil per
c'eſt-à-dire, que rien ne leur
poit de ce qu'ils avoient d
les yeux, mais qu'ils perdoie
ſément de vûe ceux, qui de
roient dans les Provinces,
conclut, que pour s'avancer,
voit » tenir ferme au *Forum*,
» perpétuellement à la vûë
» Concitoyens, & ne jamais
» frir que, ni ſon Portier,
» ſommeil leur fermaſſent l'e
» de ſa Maiſon.

Six ans après avoir obte
Queſture, il ſe mit ſur les
pour l'Edilité; il avoit emplo
intervalle, depuis ſon re
Rome, à plaider; mais nou
vons aucun des Playdoyers
fit alors. Quelques-uns aſſ
qu'il avoit auſſi perfectionn
action par le ſecours de R
& d'Eſope, les deux plus cé
Acteurs de leur tems; mais
Auteur n'eſt pas de ce ſentir
quoiqu'il honorât, dit-il

deux Hommes de son amitié, « il » auroit dédaigné de les prendre » pour Maîtres; il s'étoit formé sur » un plan plus noble; les régles de » son action avoient leur source » dans la Nature & la Philosophie, » & sa pratique, dans l'imitation » des Orateurs les plus parfaits. Son » sentiment étoit que l'Ecole du » Théatre ne convenoit point à un » Orateur, parce que les gestes » sont trop détaillés, trop efféminés, & plus proportionnés à l'expression des mots, qu'à la nature » des choses. » Il croit néanmoins assez vraisemblable ce que Macrobe rapporte, que Cicéron prenoit plaisir à s'exercer avec Roscius, & qu'ils essayoient ensemble, qui étoit le plus capable de mieux exprimer les variétés d'une passion, l'un par le Discours, & l'autre par des Gestes.

Mais sa grande attention étoit à gagner l'estime & l'affection du Peuple, & il y réussit. Dès qu'il eut atteint sa trente-septiéme an-

née, qui étoit l'âge fixé pour l'emploi d'Edile, il fut préféré à tous ses Concurrents, comme il l'avoit été pour la Questure, par l'unanimité des suffrages. Ce fut immédiatement après son élection, & avant que d'avoir pris possession de la Charge, qu'il entreprit la fameuse cause de Verres; événement célébre, & sur lequel notre Auteur a cru devoir s'étendre jusqu'à ne nous laisser rien ignorer des crimes de cet indigne Préteur de Sicile. A cela près, le morceau nous a paru fort intéressant, bien manié, & fort propre à répandre un grand jour sur tous les Plaidoyers de Cicéron contre Verrès.

Les Fêtes, les Jeux & les Spectacles étoient du ressort des Ediles, & les fonds Publics, qui y avoient été destinés, étoient modiques, vû le pied, où l'émulation & l'envie de gagner le Peuple les avoient mis, d'où il arrivoit que peu d'Ediles sortoient de Charge sans être ruinés. Cicéron

avoit moins de besoin que personne d'acheter à ce prix les suffrages du Peuple ; il crut néanmoins devoir se conformer à l'usage & au goût du Public. Ses Spectacles plurent beaucoup, & la dépense, qu'il y fit, lui parut légére à lui-même, en la comparant à l'honneur, qu'il en recueillit, c'est qu'il avoit pris ce sage tempéramment, qui est toujours approuvé, entre l'avarice & la profusion. « Il observa les » régles, qu'il prescrivit ensuite à » son Fils, de faire la dépense, qui » convenoit à sa situation, en évi- » tant également de nuire à son ca- » ractére par une épargne sordide, » où à sa fortune par une frivole os- » tentation de magnificence. L'un, » disoit-il, ôte le pouvoir de faire » le bien, en rendant un homme » odieux ; l'autre, en le réduisant à » la pauvreté, l'expose à la tenta- » tion de se livrer au mal.

Deux ans après son Edilité, il se rangea parmi les prétendans à la Preture, & dans trois assemblées

consécutives il fut déclaré premier Préteur. Sa réputation d'intégrité reçut un nouveau lustre dans l'exercice de cette Charge par la condamnation de Licinius Macer, laquelle fut universellement applaudie. La belle Harangue, qu'il prononça peu de tems après en faveur de la Loi *Manilia*, que les plus honnêtes gens n'approuvoient point, le fit un peu soupçonner d'avoir voulu par-là se frayer un chemin au Consulat, en s'assûrant l'amitié de Pompée; il s'en justifie lui-même dans sa Peroraison, & notre Auteur nous paroît prouver assez bien, qu'en élevant Pompée au plus haut dégré de puissance, où aucun Citoyen Romain soit jamais parvenu, il pouvoit n'avoir réellement en vûë que le bien de la République.

Quoique la récompense ordinaire de la Préture fut un gouvernement de Province, Cicéron n'en voulut point accepter en sortant de Charge. « N'ayant point de

»passion pour les Richesses, ni de
»goût pour les Armes : la seule
»gloire, qui picquoit son ambi-
»tion, étoit de s'attirer de la con-
»sidération dans la Ville, comme
»le protecteur des Loix, & d'ins-
»pirer aux Magistrats autant de
»zéle pour les faire observer, que
»d'obéissance aux Citoyens pour
»s'y soumettre. » Il se fit néan-
moins le Lieutenant de Pison dans
la Gaule Cisalpine, mais ce ne fut
que pour visiter les Villes & les
Colonies de cette Province, dont
les suffrages étoient considérables
par le nombre, & de se les assû-
rer pour obtenir le Consulat. Ce
fut aussi dans cet intervalle, qu'il
défendit C. Cornelius, accusé d'a-
voir attenté au repos de la Répu-
blique pendant son Tribunat ; il
fit pour ce sujet deux Discours,
qui lui attirerent les acclamations
du Peuple, & qu'il regardoit lui-
même comme ses deux Chefs-
d'œuvres. « Les Anciens Critiques
»en ont cité plusieurs traits com-

» ne des modéles de cette verita-
»ble Eloquence, qui arrache les
»applaudissemens, & qui excitent
»l'admiration. » Il eut même quelque envie de prendre la défense de Catilina, cité au Tribunal de la Justice pour répondre de ses oppressions dans le gouvernement d'Afrique : il se flattoit de le gagner par-là pour la République, mais il comprit bientôt qu'il n'avoit pas assez connu tout le mauvais caractére de ce Patricien.

Dès qu'il eut atteint l'âge de quarante-trois ans, fixé par les Loix pour pouvoir briguer le Consulat, il se mit parmi les Candidats. Il avoit cinq Compétiteurs plus nobles, ou mieux alliés que lui, cependant ils le regarderent d'abord comme le plus redoutable de leurs Rivaux ; Catilina, & Antoine surtout se réunirent contre lui ; mais ils se nuisirent plus à eux-mêmes, qu'à lui. Ils poussérent les choses à un tel excès, qu'il se vit obligé de faire contr'eux un Discours,

qu'on a intitulé *in Togâ Candidâ*, parce qu'il étoit revêtu de la Robe blanche, que portoient les Prétendants au Consulat. Enfin le jour de l'Election arrivé, avant qu'on en fût venu au scrutin, il fut proclamé d'une voix unanime premier Consul, & Salluste remarque que cette unanimité de suffrages des Nobles & du Peuple en faveur d'un Homme, que les premiers avoient intérêt d'abaisser, n'eut d'autre motif, que le danger pressant, où se trouvoit la Ville, & dont on le jugeoit seul capable de la délivrer. Catilina & Antoine eurent la plus grande part aux suffrages, & on prétend que Cicéron fit pancher la balance en faveur de ce dernier, parce qu'il le croyoit plus traitable, & moins dangereux.

Livre III. « Ce n'est plus, dit » notre Auteur, comme un ambi» tieux Courtisan, qu'il faut con» sidérer Cicéron, pour se former » une juste idée de son caractére,

„mais comme un Homme d'Etat, „qui entreprend l'Administration „d'un grand Empire.„ M. Middleton nous a cependant représenté jusqu'ici son Héros comme un Citoyen vertueux, qui par un mérite supérieur s'est frayé le chemin aux Magistratures, & qui n'a fait pour y parvenir, que les démarches autorisées par les Loix ; peut-on traiter de Courtisan ambitieux un Républiquain, qui ne s'est concilié l'affection du Peuple, que par son zéle pour le bien Public, & n'a forcé la Noblesse même de le préférer aux Premiers de son Corps, qu'en se faisant connoître comme le seul, qui pût soûtenir l'Etat sur le penchant de sa ruine?

Il justifia bientôt l'opinion, que l'on avoit conçue de la vivacité & du désintéressement de son zéle. Son premier soin fut de gagner son Collégue, qu'il sçavoit être dans les mêmes principes, que les Ennemis de l'Etat. Pour cela il commença par lui offrir de l'ar-

gent, dont il étoit instruit qu'il avoit besoin. Il lui céda ensuite le gouvernement de la Macédoine qui lui étoit échu, & qui étoit un des plus considérables de l'Empire. Il prit en échange celui de la Gaule Cisalpine, qu'il résigna aussi bientôt en faveur de Metellus par le même motif, & une conduite si noble & si désintéressée eut enfin une partie du succès, qu'il en avoit attendu.

Il s'étoit expliqué sur ses intentions dès qu'il avoit été nommé Consul; il avoit déclaré publiquement qu'il étoit résolu d'administrer la République avec tant d'honneur & d'intégrité, qu'il ne fût au pouvoir de personne de le détourner de son devoir par des offres, ou des menaces, parce qu'il ne désiroit rien, qui ne pût s'accorder avec cet objet invariable de tous ses travaux, & il tint parole. L'Histoire Romaine ne nous présente point de Consulat, qui soit comparable à celui de Cicéron;

aussi Rome, tant qu'elle a conservé sa liberté, n'a-t-elle honoré que lui du glorieux nom de Pere de la Patrie.

On n'attend point de nous que nous nous arrêtions sur un sujet, dont toutes les circonstances sont connues de quiconque a quelque teinture de l'Histoire Romaine. Saluste, quoiqu'Ennemi personnel de Cicéron, n'a pu se dispenser de lui rendre justice sur bien des choses; mais deux raisons surtout, selon notre Auteur, l'ont engagé à supprimer plusieurs particularités favorables à ce grand Consul. L'une est celle, que nous venons de dire, l'inimitié, qui subsista toujours entr'eux : l'autre, que son Histoire fut publiée sous le régne d'Auguste, c'est-à-dire, dans un tems, où l'on n'étoit pas bien venu à louer Cicéron, où il semble même qu'on croyoit faire sa cour au Prince en le dépri-mant. Témoin Virgile, Ovide & Horace, qui n'ont jamais dit un

mot à sa louange. Virgile a même eu la foiblesse d'avancer que les Grecs avoient surpassé les Romains en éloquence. *Orabunt causas melius*, &c. quoique les Grecs eux-mêmes eussent dès-lors avoué que Cicéron avoit pour le moins égalé Démosthènes.

La Loi *Manilia* avoit fait tort à Lucullus, que Pompée avoit relevé en Asie en vertu de cette Loi. Depuis son retour à Rome il avoit inutilement demandé le triomphe, que personne n'avoit jamais mieux mérité que lui : les Tribuns s'y étoient toujours opposés. Mais Cicéron ne fut pas plutôt entré dans l'exercice du Consulat, qu'il agit efficacement pour faire lever toutes les oppositions, & il eut bien raison de dire qu'il avoit presque servi lui-même à introduire dans Rome le Char triomphal de Lucullus. D'ailleurs dans tout ce qu'il avoit dit en faveur de Pompée, il ne lui étoit pas échappé un mot, qui tendît à diminuer la gloire, que

ce Grand Homme s'étoit si justement acquise en Asie.

Livre IV. La qualité de Consulaire étoit le terme de l'ambition des Romains ; Cicéron n'y envisagea que le pouvoir, qu'elle lui donnoit, de servir plus utilement sa Patrie. Il n'aspiroit, ni aux gouvernemens des Provinces, ni au commandement des Armées ; « le » centre de toutes ses vûes étoit le » Sénat & le *Forum*, pour y veil» ler comme aux parties vitales de » la République, & pour diriger » toutes les opérations à leur juste » fin. Il se considéroit dans ces deux » lieux comme la Sentinelle de » l'Empire, les yeux toujours ou» verts pour observer les nuages & » les tempêtes, la voix prête à don» ner l'allarme, & à examiner par » quelle voye les moindres maux » pouvoient être prévenus.

Il avoit composé, ou il composa bientôt après dans le style, & suivant la méthode d'Isocrate les Mémoires de son Consulat : il

les communiqua à Possidonius de Rhodes, & l'invita à traiter plus élégamment le même sujet : mais Possidonius lui répondit, que loin d'être encouragé à cette entreprise par la lecture de sa Piéce, il y trouvoit une perfection, à laquelle il ne pouvoit pas espérer d'atteindre ; surquoi Cicéron disoit agréablement, « qu'il avoit déconcerté toute la Nation Grecque, » & qu'il s'étoit délivré de la persécution d'une infinité de petits » esprits, qui le pressoient depuis » long-tems de la charger de son » Histoire.

Telle étoit alors, & fut même encore assez long-tems depuis, le préjugé des Romains ; ils n'osoient encore mettre en paralelle leurs Orateurs, leurs Poëtes, leurs Historiens, leurs Philosophes avec ceux de la Grece ; & ne faisons nous pas la même injustice à notre siécle ? Est-ce même toujours par modestie, qu'on juge de la sorte ? La jalousie, ou des préven-

tions personnelles n'y ont-elles point de part? Ou bien en est-il des Ouvrages d'esprit, comme de ces Ouvrages de l'art, qui reçoivent du tems une partie de leur valeur? & faut-il, pour les marquer au coin de l'immortalité, pour les regarder comme les vrais modéles, qu'on doit suivre, qu'ils ayent les suffrages désintéressés de plusieurs siécles? Quoiqu'il en soit, on ne sçauroit trop regretter la perte des Mémoires de Cicéron, qui lui firent beaucoup d'honneur dans le tems. Il les continua dans la suite en Vers Latins jusqu'à son exil, & nous n'avons de ce Poëme, qui étoit en trois Livres, que quelques fragmens répandus dans ses autres Ecrits.

Ce fut dans cet intervalle, que le premier Triumvirat s'étant formé entre Pompée, César & Crassus, tous trois n'obmirent rien pour y engager Cicéron; César sur-tout lui fit pour cela les offres les plus avantageuses, & la tenta-

ion étoit d'autant plus délicate ; qu'il n'avoit gueres que ce moyen de détourner l'orage, qui se formoit contre lui. Mais il crut qu'il lui suffisoit de se tenir toujours attaché à Pompée, celui des Triumvirs, qui lui paroissoit le meilleur Citoyen. Il ne laissoit pas d'être embarrassé, car comment espérer de bien vivre avec Pompée, en s'opposant au Triumvirat ? D'ailleurs, s'il entreprenoit de servir tout à la fois le Sénat & les Triumvirs, c'étoit s'exposer à ne contenter ni les uns, ni les autres, d'où s'ensuivroit, non seulement la perte de son crédit, mais encore sa propre ruine. « Entre deux extrêmités si dangereuses il prit enfin, dit notre Auteur, le seul parti, qui convient au Sage, de garder un tel tempéramment, que sans manquer à la République, il fit encore plus d'attention à ses intérêts particuliers, & cela, dis-je, parce qu'il connoissoit la foiblesse des bons ;

»l'injuſtice de ceux, qui lui por»toient envie; & la haine, qu'a»voient pour lui les méchants.

Pompée de ſon côté s'apperçut trop tard, qu'en s'uniſſant avec Céſar, il le rendoit trop puiſſant, & M. Middleton obſerve très-bien, que s'il s'étoit étroitement lié avec Cicéron, la différence de leurs talents ne pouvant faire naître entr'eux aucune jalouſie de puiſſance & de gloire, non ſeulement il auroit concilié ſes intérêts avec ceux de la Patrie, mais il auroit conſervé juſqu'à la mort ce que ſon ambition s'étoit toujours propoſé, c'eſt-à-dire, le caractére du premier & du meilleur Citoyen de Rome. Dès que Céſar s'apperçut qu'il commençoit à ouvrir les yeux, il l'empêcha de revenir ſur ſes pas, & Pompée porta la complaiſance pour Céſar juſqu'à abandonner lâchement à la fureur de Clodius l'Homme du monde, qui lui importoit plus qu'à perſonne de ſoûtenir de

tout son crédit. L'Histoire de l'exil de Cicéron est écrite ici dans un détail nécessaire pour bien connoître la maniére, dont il s'y comporta, & les Causes publiques & cachées, qui produisirent ce grand événement. On y remarquera surtout par quels dégrés la République Romaine tendoit visiblement à sa ruine, comme par une suite de la disgrace du seul Hom me, qui pût mettre un Digue à l'inondation des maux, dont on étoit menacé.

Livre V. M. Middleton prétend avec assez de vraisemblance, que les Triumvirs en laissant faire à Clodius tout ce qu'il voulut contre Cicéron, n'avoient nullement dessein de perdre ce Grand Homme, mais que n'ayant pu faire servir son autorité à l'exécution de leur projet, ils avoient été bien aises de le voir humilié, & par-là hors d'état de les contrecarrer. Il avoue ensuite que Cicéron se laissa un peu trop abbatre au cha-

grin; mais pour pouvoir juger sainement s'il fut en cela aussi répréhensible, que ses Amis & sa Femme le crurent, il faudroit l'entendre s'exprimer lui-même, & c'est ici sur-tout, que la lecture de ses Lettres devient plus nécessaire pour décider sur les sentimens & sur la situation de son cœur. Peut-être conclueroit-on de cette lecture avec notre Auteur, que pour un Homme, qui n'étoit pas soûtenu par les vrais principes de la Religion, « il y auroit eu trop de » grandeur d'ame dans son caractére, s'il s'étoit soûtenu dans l'af» fliction tel, qu'il avoit été dans » les plus heureux jours de sa Vie, » & *que* cette perfection surpasse » la condition d'un homme mor» tel, » qui n'est pas aidé par la Grace. D'ailleurs, les petites foiblesses mêmes, qu'il fit paroître en cette occasion, venoient d'une source, qui ne le rendoit que plus aimable, c'est-à-dire, de la bonté de son cœur, de son attache-

nent à ses Amis & à sa Famille, & de son zéle pour sa Patrie.

Clodius étant venu à bout de aire exiler Cicéron, ne garda plus le mesures avec personne, & ne nit plus de bornes à son ambition, ni à ses violences. Il osa même s'attaquer à Pompée, qui comprit enfin le tort, qu'il avoit eu de lui ivrer un Homme, dont il reconnoissoit que l'apui lui étoit nécessaire. Il entreprit donc de le faire appeller, & on ne le vit pas pluôt dans cette disposition, que oute la République, le Sénat à a tête, se remua pour le seconder. l paroissoit que du succès de cette ffaire dépendoient le bonheur & a sûreté de l'Empire. C'est donc ci l'endroit brillant de la Vie de Cicéron; & il est touché de maniére à rendre sensible que jamais Citoyen Romain n'a reçu des marues plus éclatantes & moins équioques de l'estime & de l'affection e toute la République : d'autant lus qu'elle étoit libre, quand

elles les lui donna, & qu'elle n'a encensé les Césars, que quand elle fut tombée dans le plus honteux esclavage.

Livre VI. Cicéron rappellé de son exil, & reçu à Rome avec plus d'applaudissemens, qu'on n'en avoit jamais donnés à aucun Triomphateur, ne pouvoit pas manquer de devenir bientôt l'ame de toutes les Délibérations du Sénat, l'Oracle du Peuple, & le plus puissant Consulaire, si on en excepte le seul Pompée. C'est sur ce pied-là, qu'il est représenté dans ce sixiéme Livre, où son Histoire est tellement liée avec toute celle de Rome, qu'on peut dire, que sans y rien mêler d'étranger, elle renferme tout ce qui se passa dans cette Ville, alors la Maitresse du Monde, de plus grand & de plus intéressant. Notre Auteur, à son ordinaire, n'a pas négligé de nous instruire des Harangues, qu'il prononça, & des autres Ouvrages, qu'il composa pendant les

trois années, qui s'écoulerent jusqu'à son départ pour l'Asie. Il n'y a rien dans tout ce qu'il en dit, ni dans tout ce qu'il cite des Lettres, que Cicéron écrivit dans le même tems, qui ne serve à bien faire connoître son Héros, & qui ne contribue beaucoup à éclaircir bien des endroits de l'Histoire Générale.

Nous rendrons compte le mois prochain des deux derniers Volumes de cet Ouvrage.

ARTICLE XIX.

SERMONS DU PERE Bretonneau, de la Compagnie de Jesus. A Paris, chez Jean Guignard, Libraire-Imprimeur, rue S. Jacques, à la Bible d'Or; & Louis-Hippolite Guerin, rue S. Jacques. M. DCC. XLIII. *Avec Approbation & Privilége du Roi.*

IL est peu d'Ecrivains qui ayent été plus modestes & plus laborieux que le P. Bretonneau, il parut ne s'intéresser que pour la réputation des autres, & très-peu s'embarrasser de la sienne, c'est à lui que nous sommes redevables de la publication des Sermons de *Giroust*, de *Chemindais*, & de *Bourdaloue*, c'est lui qui nous a procuré l'Edition *des pensées du P. Bourdaloue sur divers sujets de Religion & de Morale* : c'est encore lui qui a fait imprimer ce qui restoit de meilleur du P. de la Rue,

il étoit juſte qu'un Auteur célébre fit revivre un Prédicateur qui en avoit reſſuſcité tant d'autres ; il ne pouvoit tomber en de meilleures mains, le P. Berruyer rend au P. Bretonneau le tribut de reconnoiſſance qui lui étoit dû, & le ranime à ſon tour, en donnant au Public des Sermons qu'il attendoit avec empreſſement, & aux Prédicateurs, un des plus excellens modéles de l'Eloquence Chrétienne que l'on pût leur préſenter ; il nous trace dans une Préface auſſi poliment, que modeſtement écrite, le caractére du P. Bretonneau, il ne prend point le ton de Panégyriſte, il lui rend juſtice, il ne le flatte point, l'éloge qu'il en fait eſt court, mais il eſt naturel, & les couleurs dont il le peint, le raniment ſi bien, qu'on croiroit le revoir, en voyant ſon portrait. Il joignoit à la qualité d'excellent Prédicateur, les vertus d'un parfaitement honnête homme, & d'un parfait Religieux, tout retiré qu'il

étoit, il n'avoit rien de ſombre & de farouche, ſociable, poli, complaiſant, officieux, il étoit d'un commerce ſi agréable, qu'on reſpiroit auprès de lui, dit l'ingénieux Editeur, toute la douceur du beau climat de la Tourraine, qui lui avoit donné la naiſſance; jamais homme ne travailla plus pour les autres, & n'étudia plus pour lui: l'étude dès ſa jeuneſſe fut ſon occupation favorite, il apprenoit à compoſer, & c'étoit ſon talent; il avoit orné ſon eſprit des connoiſſances les plus propres à former un Orateur, il perfectionna ce fond excellent, par une lecture réfléchie de l'Ecriture & des Saints Peres; Théologien habile, Directeur éclairé, ce n'eſt point trop en dire du P. Bretonneau, que d'avancer, qu'il ſçavoit les Régles de la Diſcipline & de la Morale, le langage de la Tradition, & les Dogmes de la Foi; auſſi quand il en parle, il en parle en Maître, en Chrétien, & en Ca-

tholique, le zéle & l'érudition marchent toujours chez lui d'un pas égal; il instruit les Fidéles, il ne les amuse point par des Descriptions fleuries, il ne révolte point le Novateur par des invectives déplacées, il réfute l'erreur par des raisons solides & convaincantes; sa parole hésitante, & sa déclamation forcée défiguroient son action, il ne gagnoit pas à être entendu, il gagnera beaucoup plus à être lû, les Connoisseurs, les hommes d'un goût sûr, avoient reconnu ce qu'il valoit. Ceux qui ne jugent que par les yeux, & par les oreilles, ne sentirent pas toujours ce qu'il y avoit de beau dans ses discours, parce qu'ils ne voyoient & ne sentoient rien de beau dans sa voix & dans son action, on le verra réunir ici tous les suffrages, ceux qui ne l'aimoient pas en Chaire, se réconcilieront avec lui sur le papier; on l'a mis en état d'être lû, avec fruit & avec plaisir : on ne peut gué-

tes voir d'Edition plus magnifique, ni de caractéres plus beaux; tout ce qui est du ressort de la Librairie est parfait, & l'on n'a rien épargné pour plaire aux yeux les plus délicats & les plus difficiles à contenter.

On nous donne sept Volumes de Sermons; un pour l'Avent, trois pour le Carême, & trois autres pour les Mystéres & pour les Fêtes.

Ils traitent d'une quantité de matiéres importantes, où les Régles de la Vertu & de la vraie Religion sont nettement & solidement expliquées.

On trouvera dans tous, un dessein bien pris, & toujours bien exêcuté; de l'ordre, de la justesse, & de la précision, des passages de l'Ecriture heureusement appliqués, des caractéres de Morale bien approfondis; des traits d'éloquence bien ménagés; un stile plein de feu, toujours noble, & toujours soutenu, des tours de langage qui

ui sont particuliers, qu'on peut imiter quelquefois, mais qui reviennent trop souvent ; l'impression que fait l'Orateur en est moins vive, & le sentiment de l'Auditeur plus foible & plus languissant. Le P. Bretonneau sçait animer & passionner sa narration, mais il ne travaille pas assez à remuer les cœurs, *exprimit, tangit affectum*, il effleure les passions, mais il ne les remplit pas. *Affectus delibat, sed quodam modo non implet*, il a toute la cadence du tour Périodique, sans enflûre, sans gêne, point d'affectation, point d'enthithèses, point de jeux de mots, point d'ornements superflus. Ce sont des Sermons faits pour tout le monde, & bien loin de leur en faire un défaut, je leur en fais un mérite.

L'Auteur, tout homme d'esprit qu'il est, n'abuse point de la facilité qu'il auroit, d'en chercher, & d'en mettre par-tout, il prêche solidement, noblement, chrétien-

nement ; il compte un peu trop les argumens, & les propositions qu'il doit expliquer à son Auditoire, mais il ne lui manque pas de parole, il prouve toujours parfaitement bien ce qu'il avance, & chez lui l'éloquence Chrétienne ne s'exprime pas autrement que la vérité.

On n'attend pas de nous une analyse suivie de sept Volumes de Sermons, ce que nous venons de dire suffit pour exciter la curiosité des Lecteurs. Nous allons rapporter quelques morceaux, qui serviront à juger de l'esprit & du stile de l'Auteur.

Je m'arrête au Sermon qui se présente d'abord à mes yeux, c'est celui du second Dimanche de l'Avent, il roule sur l'incrédulité ; l'Orateur attaque l'incrédule dans son fort, & fait retomber sur lui les accusations qu'il forme contre la Religion, il se pique d'une prétendue supériorité de raison, dont il dégrade le simple Fidéle ; l'O-

rateur lui fait voir que dans ſon incrédulité, il ne ſuit rien moins que la raiſon ; ce n'eſt là qu'un morceau du Sermon, on jugera de ſa beauté par trois caractéres d'Incrédules, dont il fait le portrait.

L'Incrédule croit l'être par raiſon, & il ne l'eſt, *que par imagination, par préſomption*, *ou par paſſion* ; trois caractéres également oppoſés à la ſaine & à la droite raiſon.

Voici comme il peint l'Incrédule *par imagination.* Qu'il m'écoute, dit le P. Bretonneau, & il verra qu'il n'a rien moins que l'eſprit fort, & une raiſon ſupérieure.

C'eſt un homme qui ne veut croire que ce qui lui frappe la vuë, & que ce qu'il comprend par la lumiére naturelle, tout ce qui paſſe ſon intelligence, tout ce qui eſt au deſſus de ſa raiſon, il le blaſphême ; quæcumque ignorant, blaſphemant. *On lui propoſe les Miſtéres de la Religion, un Dieu homme*, telle-

les mains des hommes ;
on lui parle d'un autr
celui-ci, d'une autre
cette autre vie, d'une
supplices, ou d'une Ete
heur, tout cela, &
points de notre Foi, c
nébres qu'il ne peut pe
des abîmes, où son i
perd, & plus elle s'y
s'éfarouche & se révo

Or de là que s'en
que cette imaginatio
génieuse à se figurer
tés, & de prétendue
tions, & que ne pou
cilier, elle se rebut

de s'engager dans un labyrinthe, il tombe dans un autre, d'où il est plus difficile de sortir. Tous les motifs de crédibilité sont exposés avec force, & combien y en a-t-il? Mais le Libertin dit, que ces motifs ne le convainquent pas; ce n'est plus *imagination*, c'est *présomption*; *il s'agit, dit l'Orateur, d'examiner les fondemens de notre Créance, les caractéres de la Révélation, la supériorité de la Foi, au dessus de toutes les autres Religions, la sainteté de ses Dogmes, la pureté de sa Morale, le miracle de son établissement, toutes les preuves qui en demontrent la vérité; pour bien assûrer son jugement en pareille matiére, deux choses sont nécessaires. Une étude convenable, & de bonnes preuves. Or, quels sont ordinairement les Libertins du siécle, qui s'érigent en Docteurs de l'impiété? En deux mots, gens sans étude, gens sans preuves.*

Notre Auteur leur demande, à quelle Ecole ils ont puisé leurs

lumiéres ? Cet endroit est très beau, il seroit ici trop long, il faut le lire dans le Sermon même, il finit leur portrait par ces deux mots, *superbi*, & *Garruli*; gens sans preuves, comme gens sans étude; le Prédicateur leur produit le témoignage de toute la Nature, leur propre cœur, leur propre conscience, les Prophêtes, des miliers d'hommes désintéressés, consommés en vertu & en science, il produit des Miracles, des Martyrs, des Autorités, il leur fait interroger les Nations, les Royaumes, le Monde entier, il n'omet rien pour les réduire. A tout cela qu'opposent-ils ? Un mot, qu'ils assaisonnent d'un certain sel, une fade plaisanterie, un conte plaisamment inventé; disputés avec ces sortes de libertins, jamais vous ne terminerez rien; vous avez beau vous appuyer des raisonnemens les plus solides, un vain arrangement qu'ils imaginent, & selon lequel, ils supposent que le monde subsiste

& se gouverne; une foible objection qu'ils forment, fait tomber tout ce que vous leur opposez, & parce qu'ils sçavent éluder le combat, ils se croyent victorieux, & triomphent avec audace.

Est-ce là ce que la raison leur enseigne? S'ils réfléchissoient, s'ils vouloient ouvrir les yeux, dit le P. Bretonneau, avec le moindre rayon ils conviendroient qu'il leur sied mal de s'établir juges de leur foi, ils rougiroient de se préférer aux gênies du premier ordre, ils demanderoient conseil, ils péseroient les avis, & ils avoueroient qu'ils ne sont incrédules, que parce qu'ils sont présomptueux, & qu'ils ont pris sans raison, le parti de ne rien croire.

L'incrédule *par passion*, n'est pas moins bien dépeint, qu'il est réfuté; c'est un homme dont l'esprit est prévenu par le cœur, dont le cœur voit tout au travers de la passion, & dont la passion est la régle de Foi. Guerissez le cœur

fidéle. *Q'elle ne lui révé*
vérités ſans conſéquence ,
dire , des vérités qui ne le
point , qui ne le gênent p
flattent ſes deſirs , & qu
modent à ſes paſſions ; c
qu'il eſt , il deviendra bien
plus zélés partiſans de la
parce que cette Foi ne v
qu'elle ne ſçait point plier
dérer la ſévérité de ſes
ce qu'elle condamne cet am
ces entrevues , ces familia
vie voluptueuſe , &c. C
tre ſouverain contre elle ,
touffer , il faut la perdre

re à quelque prix que ce ſoit, il faut ſecouer un fardeau ſi peſant, *Tolle*, *Tolle*, ſi ce n'eſt pas d'un premier coup qu'on ſappe l'édifice, c'eſt par dégrés. On écoute les doutes qui naiſſent, on les entretient, on les autoriſe; liberté de paroles, curioſité de lectures, licence de ſentimens; la paſſion canoniſe tout, & la Foi eſt bientôt un fantôme, dont on s'embarraſſe peu.

La preuve que c'eſt la paſſion qui attaque la Religion, c'eſt qu'avant la naiſſance de la paſſion, on ne doutoit pas, & qu'à la chûte de la paſſion, la raiſon prend le deſſus, & rend hommage à la Religion : *Eſt-ce à dire, que la Religion eſt fondée ſur la raiſon? Non, mais qu'il eſt de la raiſon, que nous nous ſoumettions à la Religion.* Que l'Incrédule ceſſe donc de s'attribuer l'avantage d'une raiſon ſupérieure, il n'eſt incrédule, que parce qu'il ceſſe d'être raiſonnable.

On trouve à la fin de chaque

Tome une Table des Sermons, & une Analyſe de chaque Sermon, prfaitement bien faite.

Le P. Berruyer a cru qu'il devoit avertir le Public d'une reſtitution qu'il a faite au P. Bretonneau. On lui avoit emprunté trois Sermons, pour les inſérer parmi ceux d'un fameux Prédicateur, ils ne pouvoient être en meilleure compagnie, mais l'Auteur les a toujours revendiqués de ſon vivant, & il s'en eſt ſervi comme de ſon propre bien; on ſe flatte, dit l'Editeur, que pour avoir changé de maître, ils n'auront rien perdu de leur valeur, & qu'après avoir été admirés ſous un nom étranger, ils ne ſeront pas moins approuvés ſous celui du légitime Poſſeſſeur.

ARTICLE XX.

ESSAI DE GEOGRAPHIE pour les Commençans, divisé en trois parties. A Paris, chez Tibouſt, Imprimeur du Roi, Place de Cambray. M. DCC. XLIV. Avec Approbation & Privilége de ſa Majeſté.

IL faut que la Géographie ſoit bien à la mode, on ne voit depuis quelques années que des plans, des abregés, des eſſais, des méthodes de Géographie ; chaque Géographe a ſes Panégiriſtes, & ſes Cenſeurs, on a vanté les uns, on a mépriſé les autres; on en a parlé, tantôt avec aigreur, tantôt avec partialité ; nous rendrons juſtice à l'Auteur de cet eſſai, on ne peut en dire que du bien, & il ne ſeroit pas aiſé d'en dire du mal, c'eſt un des meilleurs & des plus méthodiques que l'on ait vû paroître depuis long-tems, on n'y

critique aucun Géographe, pas même Monsieur L. qui en a critiqué tant d'autres, & que tant d'autres ont critiqué; l'Auteur n'a pas cru que cet air doctrinal dût donner le moindre relief à son Ouvrage; quand on le parcourt, on est étonné de la grosseur des Volumes énormes qui traitent cette matiére, & de la petitesse de cet abregé, qui sans être trop long, l'est cependant assez pour instruire les jeunes gens à qui l'on fait souvent acheter bien cher, un amas de redites & de contradictions.

L'Auteur a mis à la tête un Discours préliminaire, où il rend compte du dessein de son Ouvrage, & de la méthode qu'il y a observée. Il n'a pas oublié de faire l'éloge de la Science dont il donne les principes, il en vante la facilité, l'agrément & l'utilité. Rien n'est plus aisé que de lire des Cartes, il ne faut que des yeux pour les parcourir, & un peu de mé-

moire pour retenir ce qu'on y a lû. Quel plaisir pour un homme qui sçait faire usage de son esprit, de pouvoir, sans sortir de son Cabinet, sans risque, sans dépense, traverser des Pays immenses; des Mers orageuses, des Régions inaccessibles, & percer d'un coup d'œil jusqu'aux extrêmités du monde les plus reculées? La Géographie n'est pas moins utile qu'elle est agréable; on ne peut sans son secours bien entendre les Orateurs, les Poëtes, les Historiens. On parle tous les jours de Guerre, tantôt en Italie, tantôt en Allemagne, de Campemens, de Siéges, de Batailles; quel personnage fera-t-on, si l'on n'est pas au fait des lieux où les scenes se sont passées? Les Voyageurs, les Pilotes, les Commerçans, les Ministres d'Etat, ceux mêmes qui commandent les Armées, ne doivent point ignorer cette partie de la Littérature; mieux un Général sçait la Carte du Pays, mieux il concerte

ſes entrepriſes, il prend ſûreme
ſon parti, & n'eſt point la dup
de l'ignorance d'un Officier ſub
terne; ceux qui ſe mêlent d'éc
re, ſont expoſés à des bevues gr
ſiéres, s'ils parlent d'un Pays,
d'un Royaume ſans le connoî
De fameux Ecrivains ont fait
cela des fautes conſidérables,
on ne les a pas épargnés.

Notre Auteur fait ici en peu
mots le caractére des anciens G
graphes; comme Meſſieurs de l
le ſe ſont particuliérement ap
qués à fixer la véritable poſit
des lieux, ſur les Mathématici
de nos jours, & ſur les Mémoi
les plus récens, c'eſt d'après
deux excellens Géographes qu'
travaillé, & il marque ſon b
goût en ſuivant des guides
éclairés.

Il expoſe enſuite le plan de ſ
Ouvrage, & la méthode qu'il
a tenue; la maniére dont il
eſt pris pour arranger les mat
res n'eſt pas ordinaire, & il f

voir en quoi, & pourquoi il s'eſt écarté des autres.

Il explique d'abord les principes de la Géographie indépendamment de la Sphere, il a craint que cette connoiſſance n'embarraſsât, & ne rebutât les Commençans, il n'en emprunte que ce qu'il a cru néceſſaire pour faciliter l'intelligence des Cartes.

On ne peut être plus net & plus méthodique qu'il eſt, dans les diviſions qu'il ſuit, il employe par tout la même maniére de diviſer, autant que le permet la ſituation du Pays. Nos traités de Géographie n'ont pas toujours ſuivi cette régle, & ils ont plus embarraſſé cette Science, dit notre Auteur, qu'ils ne l'ont facilitée.

Il ne prend point la diviſion d'un Pays par le Domaine & la Souveraineté, il n'a égard qu'à la ſituation & à la diſpoſition naturelle du Territoire, la fortune des Armes diſpoſe ſouverainement de la puiſſance des Souverains mêmes,

& leur enléve tous les jours des Provinces, pour les tranſporter à d'autres; quel déſordre & qu'elle confuſion les Conquêtes de Louis le Grand n'euſſent-elles pas cauſé dans nos Cartes Géographiques? Je veux bien, dit notre Auteur, que les Hiſtoriens, en marquant ſes Victoires, diſent, telle année il réunit la Franche Comté à ſa Couronne; telle autre, il ſe rendit maître de la Flandre, tous ces événemens ſont du reſſort de l'Hiſtoire, mais un Roi tout Conquérent qu'il eſt, ne doit pas aſſujettir la Géographie, elle eſt indépendante de ces révolutions, que la Guerre & la Politique peuvent cauſer dans le monde, un Géographe doit donner à chaque Pays les diviſions qui lui ſont propres, & les bornes que la nature lui a preſcrites. Cette méthode eſt plus invariable, & c'eſt celle que ſuit notre Auteur.

Les diviſions Civiles & Politiques ne ſont pas non plus de ſon

t ; il parcourt les Provinces,
s le ſens qu'on lit les Legen-
ſur les Médailles, il fait ſon
le du Nord à l'Eſt, de l'Eſt au
, du Sud à l'Oueſt, & de l'Oueſt
Nord, il les préſente toujours
; le même point de vue, & il
narque exactement les Longi-
es & les Latitudes. Il rejette la
ſion de haute & baſſe Norman-
, de haute & baſſe Bretagne;
termes n'apprennent rien, &
: donnés à pluſieurs Pays ſans
ıne raiſon Géographique. La
ſion de la Normandie en deux
ies, dont l'une eſt Occidenta-
& l'autre Orientale, eſt plus
ırelle & plus conforme aux
ıcipes de la Géographie.
On ſera ſurpris, dit notre Au-
, de ne pas trouver la *Mosko-*
dans les trois grandes parties
'Europe Septentrionale. Il en
orte une raiſon qui doit con-
er, le Czar qui vint en France
1718, trouva fort étrange qu'-
ıppellât ſon Empire *la Mosko-*
Mars 1744.

vie, & ses Sujets les *Moskovites*, on a réformé cet usage sur celui des Peuples dont on doit le recevoir. On a changé par la même raison, le nom de Riviere des Amazones, en celui de Maragnon, qu'il porte parmi les Americains qui habitent le long des Rives de ce Fleuve.

Notre Auteur est Géographe en tout ; pour dédommager les Lecteurs de ce qu'il a retranché de l'Histoire Civile, il a mis à la fin de chaque Pays, les principales curiosités qui s'y trouvent, soit dans la Terre, soit dans l'Eau ; ce sont autant de traits de l'Histoire Naturelle, & ils sont du ressort de la Géographie. Il ne garantit pas tout ce qu'il rapporte, il n'est ni trop crédule, ni trop défiant, il paroît par tout judicieux, il a fait choix de ses Auteurs, & il laisse aux Lecteurs à en faire une juste apprétiation.

Cet essai est partagé en trois parties. La premiére contient trois

Livres ; dans le premier ſe trouve la Deſcription des Terres Orientales, c'eſt-à-dire, de l'Europe, de l'Aſie & de l'Afrique. Le ſecond, renferme les Terres Occidentales ; & le troiſiéme, les Terres Polaires.

L'Europe eſt diviſée en dix parties, ſçavoir, la Norvège, la Suéde, la grande Ruſſie, la France, l'Allemagne, la Pologne, l'Eſpagne, l'Italie, & la Turquie Europèane ; la dixiéme partie, comprend les principales Iſles qui ſe trouvent autour de l'Europe.

L'Aſie eſt partagée en ſix parties ; la grande Tartarie, la Turquie Aſiatique, la Perſe, les Indes, & la Chine ; la ſixiéme partie conſiſte dans les Iſles qui environnent l'Aſie.

L'Afrique eſt diviſée en trois grandes parties, dont la premiére eſt au Nord, la ſeconde au Sud, & la troiſiéme eſt formée par les Iſles qui environnent le continent. L'Afrique Septentrionale comprend la

Barbarie, l'Egypte, la Nigritie, la Nubie, & l'Abissinie. L'Afrique Méridionale comprend la Guinée, le Monoëmugy, le Zanguebar, la Cafrerie, & le Monomotapa.

Les principales Isles de l'Afrique sont, les Canaries, les Isles du Cap Vert, & celle de Madagascar. On explique quelles sont les bornes de ces vastes Pays, leurs Villes, leurs Montagnes, leurs Riviéres principales, les Isles, les Golfes, les Détroits, & les Archipels les plus considérables.

Le second Livre traite des Terres Occidentales, c'est-à-dire, de l'Amérique; ce grand continent se divise en deux parties, dont l'une est au Nord, & l'autre au Sud. L'Amérique Septentrionale est partagée en cinq parties; sçavoir le Canada, la Californie, le Mexique, la Louisiane, & la Floride.

L'Amérique Méridionale est composée de sept grandes parties; le Pays des Amazones, le Bresil, le Paraguay, la Terre Magellani-

que, le Chili, le Perou, & la Terre Ferme.

Le troiſiéme Livre fait la Deſcription des Terres Polaires, on les diviſe en Septentrionales & en Méridionales: parmi les Septentrionales, on en compte ſept. La Terre d'Eſo, ou d'Ieco, l'Iſle des Etats, la Terre de la Compagnie, le Spiſberg, ou le Nieuland, le Groënland, & les Iſles de Cumberland, ou de Jacques.

Il y a ſix Terres Méridionales, la nouvelle Guinée, le Carpenterland, la nouvelle Hollande, la Terre de Diemen, la Terre de Vüe & la nouvelle Zelande, grands & vaſtes Pays, dont on ne ſçait guére que le nom, & la ſituation, à cauſe de la difficulté d'y pénétrer.

On trouve à la fin de cette premiére partie, un traité particulier de la Sphere; l'Auteur ne comptoit pas le donner au Public, il y a été déterminé par des perſonnes éclairées, & il a cru devoir ſe prê-

ter à leurs remontrances. Les jeunes gens y gagneront une instruction courte & méthodique.

La seconde & la troisiéme partie ne contiennent que deux Tables Géographiques réduites par alphabet ; ce sont deux Dictionnaires, qui tout petits qu'ils sont, renferment beaucoup d'érudition Littéraire ; l'un est François - Latin, & l'autre Latin - François ; le premier peut être d'une grande utilité pour latiniser les noms modernes ; & le second, d'un grand secours, pour l'intelligence des Auteurs anciens.

L'Auteur de cet Essai ne se nomme point, il se trahit lui-même par sa capacité & par ses connoissances Géographiques ; on y reconnoît un éléve du fameux Moulard Samson, c'est M. Philippe le fils, déja connu par d'autres Ouvrages il a sçu donner un air nouveau une matiére cent fois rebatue, la rajeunir en quelque façon po

faire goûter à la jeunesse, dans ʌe' instruction également utile & ıgréable.

ARTICLE XXI.

DE AMORE PATRIÆ Oratio habita in Regio Ludovici Magni *Collegio Societatis Jesû*, *à* Joanne-Baptista Geoffroy, *ejusdem Societatis Sacerdote. Tertio idus Februarii* 1744. Parisiis, *apud* Thibouſt, *Regis Typographum*, *in plateâ* Cameracensi. M. DCC. XLIV. *in* 4°.

Discours Latin sur l'Amour de la Patrie, prononcé au College de Louis le Grand, le 11 de Février. M. DCC. XLIV.

LE sujet est intéressant pour tous les hommes. Eh! Qui voudroit être accusé, qui voudroit même être soupçonné d'être mauvais Citoyen; ou, ce qui est la même chose, de n'être pas Citoyen? En pareille matiere, l'écueil n'est

donc pas de trouver l'Auditeur, ou les Lecteurs indisposés : c'est au contraire, de les trouver en quelque sorte trop disposés, & persuadés qu'on ne leur dira rien qu'ils n'ayent dit, ou pensé toute leur vie. Cette réfléxion n'a point arrêté l'Orateur : c'est même ce qui l'a déterminé à traiter ce sujet par préférence. La maniére modeste dont il s'exprime sur cela ne change rien à l'idée que donne la lecture de la Piéce. La division en est simple, naturelle, & remplit le dessein général : *Qualis amor ille sit, (Patriæ) & quàm dignus cive*; c'est ce qu'il examine dans la premiére partie : *Qualem reposcat, & quàm dignum Patriâ civem*; il le fait voir dans la seconde.

Après quelques réflexions sur l'amour de la Société, & l'amour de la Patrie comparés entr'eux, l'Orateur se propose de montrer dans la premiére partie : *Amorem Patriæ quàm imperiosa sollicitet affec-*

*ı potentia, quàm animosa pro-
veat officiorum alacritas, suavitas
atura quàm ineluctabilis foveat.*

De tous les mouvemens, de tous es sentimens de l'ame, celui qui nous inspire l'amour de la Patrie, est le plus constant, le plus universel. Il naît avec l'homme, & il ne finit qu'avec son dernier soupir. Voulez-vous sçavoir, dit le P. G. jusqu'où cet amour étend son empire? Parcourez toutes les Nations, comptez tous les Peuples de la Terre : ce sont ses sujets. Voyez cette abondance de biens arriver de toutes parts dans un Pays, au travers des plus grands dangers ; ce sont ses revenus : voyez ces mêmes richesses prodiguées sans regret pour l'utilité publique ; ce sont ses tributs. Ecoutez le bruit des Armes qui fait verser tant de pleurs aux Meres ; c'est sa force & son appui. Regardez ces Guerriers qui s'arrachent des bras de leurs enfans & de leurs épouses, pour courir où l'amour

de la Patrie les appelle, à la mort ou au triomphe; ce sont ses défenseurs, &, s'il le faut, ses victimes. Pénétrez dans tous les cœurs, vous y verrez cet amour dominer, & donner la Loi en Souverain. Par tout il est le même, quoiqu'i se produise sous des formes diffé rentes. C'est ce que le P. G. fa voir par le caractére des diver Nations de l'*Europe*, ingénieu ment tracé.

Ici se présente la grande q tion, quelle espéce de Gouve ment, le Monarchique, c Républiquain est le plus pro inspirer, & à faire agir l'a de la Patrie. Il faut entend cela l'Orateur lui-même; droit sans doute à être trad

Patriæ studium quid aliud publicâ, quid in Regno esse d nisi amorem libertatis in al altero amorem Principis? blicâ, quoniam singula æqualitate omnium, ibi Pa tantò plus habere intelligat

Mars 1744.

cebra, quantò minùs exhibet leni imperii; in Regno, quoniam arbitrio unius stant omnia, ibi Patriæ amor tanto majore imperio dicatur expugnare animos, quanto minore invitat illecebrâ. In illa civis totus enititur ne quis sibi imperet, nec obsequii nexus aliquando recipit, nisi ut servitutis jugum effugiat: in illo civis se totum imperantis profitetur, nec libertatis usum habet prius quàm obsequio illam constringi permittat. Hinc alter se magis amat quàm Rempublicam, qui & Rempublicam amat sibi; alter Principem diligit se ipso magis, qui & se ipsum diligit Principi. Plus forte ad Rempublicam constituendam amor ille illecebrosus valeat, quoniam omnes dum sui juris esse permittit, singulorum ambitioni blanditur; in Regno constituto plus possit amor hic subditus, quoniam singulos æquali jure dum coërcet, omnium ambitionem comprimit, &c.

Dans la République, l'amour de la Patrie a plus de douceur; il

plus de force dans la Monar-
chie. Le Républiquain s'aime plus
qu'il n'aime sa Patrie, parce qu'i
aime sa Patrie pour lui-même
dans un Royaume, le Citoyen
me plus son Prince qu'il ne s'
me lui-même, parce qu'il s'ai
pour son Prince. Pour l'établ
ment d'une République, l'ar
de la Patrie fournit des m
plus intéressans, parce qu'il
& qu'il pique l'ambition de
que Particulier : dans un R
me déja établi, cet amour s
égalant les Sujets dans une
dépendance, & réprima
ambition, y maintient le
qui en fait la force. Ce
que le fond des pensées
qui pousse plus loin cet
raison.

Cependant des exem
bres, semblent déroge
qu'il vient d'exposer.
bliques si souvent ing
vent coupables enve
illustres Citoyens, 1

ais, par les plus mauvais traitemens, éteindre dans leurs cœurs l'amour de la Patrie.

Les Victoires d'*Annibal* avoient répandu la terreur dans toute l'*Itlie*; *Rome* sembloit ne pouvoir échapper au vainqueur; c'est au *Capitole* qu'elle attend le fier Afriquain : là, dans l'amour de ses Citoyens elle trouve son salut, & triomphe à son tour de son redoutable ennemi.

Un dernier trait prouve encore sensiblement combien l'amour de la Patrie l'emporte sur tous les autres amours : c'est la prise de *Sagunte* par *Annibal* qui le fournit. Nous le rapporterons en entier, afin qu'on juge par ce morceau, de la maniére de penser, du tour, du feu, du stile de l'Orateur.

In Italiam properanti occurrit Saguntus, urbs quantula, sed quanta civitas! Cedit hæc victori Alpium; Arcem ingredere quæ jam tua est. . . . Illam requiris in illâ medius? Ro-

gum hunc aspice congestis ædibus ardentem; hîc omnis agnatus est. Gentem petis? Hæc vide hominum simulacra fervente busto pro mortis jure decertantia; in his stat tota gens. Opes reposcis victori promissas Militi? Hunc cinerem occupa, nisi hunc etiam defendant funere in ipso vivaces animæ, & inter incendia pugnaces umbræ tueantur. Quæris hos ignes quis injecerit? Civilis amor illis ardentior, odio tuo atrocior, qui fortunam tuam, nec potens vincere, nec ferre docilis, terret cadendo; & ita hæret Patriæ, ut neque illam civibus stare superstitem, neque superstites illi Cives vivere patiatur.

La seconde proposition de cette premiére partie est pleine de traits vifs & brillans, que nous ne pouvons qu'annoncer. On y voit dans des exemples fameux, l'amour de la Patrie supérieure à tous les dangers, ou qui n'en connoît aucun; domptant les plus fortes passions;

it les plus tendres senti-
e la nature, quand il s'est
bien publique.

fut un trop beau modéle
our de la Patrie, pour ne
roître ici. L'Orateur s'é-
que cette Ville qui avoit
s Temples à tous les Dieux,
point consacré à l'Amour
trie : mais c'est que *Rome*
tiére étoit le Temple de
ivinité. Heureuse, si tou-
léle aux devoirs qu'impose
our, elle n'eut jamais rom-
ien qui unit tous les Ci-
pour l'intérêt commun !

mparaison d'*Alexandre* &
ry IV. est un des plus
ndroits de cette premiére
mais sa longueur nous em-
le le représenter. L'un am-
Conquérant des Royaumes
rs, laisse en mourant le
oibli & épuisé à force de
es ; l'autre par les combats
t à livrer pour se mettre en
on de son héritage, ramene

dans le sein de sa Patrie la paix & l'abondance que l'avidité des Etrangers, & les fureurs de ses Citoyens en avoient bannies. C'est que le premier livré à un amour aveugle de la gloire, oublie ce qu'il doit à ses Sujets ; & que tous les pas de *Henry* furent guidés par l'amour de ses Peuples.

L'amour de la Patrie est rempli de je ne sçai quelle douceur, qui nous rappelle toujours dans cette Terre chérie, & qui fait que hors d'elle, rien ne satisfait nos désirs. C'est par où finit ce premier point. *Ulysse* éloigné d'*Ithaque* tourne sans cesse les yeux vers ce Rocher affreux & stérile : c'est sa Patrie. Elle a pour lui plus de charmes qu'on ne lui fait goûter de plaisirs, qu'on ne lui promet d'honneurs dans l'Isle de *Calypso*.

Ovide banni de *Rome*, soupire le reste de ses tristes jours après une Ville dont il a tant de sujets de se plaindre. *Sed patria tellus est* :

, ibi cineri tuo locum petis (*Ovidi*,) *saltem post fata civis, ubi civis ante fata esse desiisti.* Il n'y a pas jusqu'aux Barbares Habitans des plus sombres forêts, des antres les plus sauvages, qui ne regrettent au milieu des Villes les plus magnifiques & les plus opulentes, la Terre presque inhabitable qui leur donna le jour.

La seconde partie peint le véritable Citoyen, ses qualités & ses devoirs.

Tout Etat, toute République est un Corps, dont chaque membre a ses fonctions à remplir, plus ou moins nobles, plus ou moins importantes, mais toutes nécessaires, selon le rang qu'il y occupe. S'il manque à s'en acquitter, s'il romp, s'il dérange l'économie qui doit y régner, il devient un membre inutile, incommode, ou pernicieux. C'est sous cette idée que le P. G. trace les devoirs du Citoyen envers sa Patrie.

Quel est, demande t-il, le vé-

ritable Citoyen, seul digne de ce nom? *Quem enim appellabo civem? Illum præ cæteris, atque in cæteris unum, qui Patriæ amore ductus, neque laudem nisi ex ejus splendore, neque salutem nisi ex ejus incolumitate, neque fatum nisi ex ejus sorte sibi quæsierit. Cui, ubi de Reipublicæ commodis agitur, nihil arduum sit, aut leve, nihil pretiosum nimis, aut minus nobile: nihil alienum à se, aut suum; qui totum se tradat Patriæ; Patriam, vel si deficiant ab illa cæteri, totam in se uno colligat; multa cum possit, plura suscipiat, exoptet plurima, timeat esse inutilis, prodesse laboret, necessarius haberi non velit.* Ce portrait est suivi de deux Eloges qui présentent des exemples du Citoyen qu'il vient de décrire.

Il introduit un Censeur qui parcourant les diverses conditions, & examinant la conduite qu'on y tient, nous fait distinguer le bon Citoyen de l'homme inutile, ou nuisible à sa Patrie. Dans l'Epée

juel est celui qui la sert avec hon-
ieur ? Celui, dit notre Orateur, *qui gladium ex Patria manu promp-us arripere, gestare ad tutelam ido-ieus docilis ad nutum ponere, mori iro illâ non timeat, sciat in illà vi-rere, anima neque parcus, neque rodigus, sed illius dator sapiens, ervator audax, Heros utrinque.*

Mais quel nom donner à ces *Ferrailleurs*, & quel emploi exer-cent dans l'Etat *praefervidi Pugi-les animi, quos vel probrosa laudis emulos, vel theatricae cujus piam Helenae victimas stimulante ad vin-dictam invidià, ducente in arenam furore, rabie agente in vulnera, praecipitante in furorem desperatio-ne, neque rationis aut amicitiae au-thoritas, neque Legum aut Religio-nis Sanctitas, neque Patria ipsa in-ter illorum gladios media, alterius manu configenda, sternenda vulnere alterius, utrinsque cruentanda furo-ribus deterrere possunt, aut fran-gere?* Ce sont des assassins, des

gladiateurs. *Age, Censor; dic Sic-*
rios; & scribe gladiatores.

Après avoir fait l'Eloge de c
Sçavans, de ces génies heure
qui, par les fruits de leurs do
veilles, font honneur à leur
trie, & enrichissent le Public d
vrages utiles, l'Orateur tomb
cette espéce de Littérateur
famæ nullius compotes, alien
sores; . . . . . vestigia sua b
gunt venenis quæ floribus eti
labor eximius protulerit, liv
ducant; adeòque non pros
triæ, ut illi quoque prodess
bus noceant, & sur ces p
Ecrivains *Patriâ nullos*
ne, & idcircò utrique met
xime, qui peregrinis m
ac flagitiorum in officin
ad impietatem & inver
linc emittant opera,
paveat Fides, delibar
Pudor, tractando Innoc
Voici leur qualificat
nificos, dic corrupt

Discours est dans le goût des morceaux. que nous avons rapportés, & qui suffisent pour mettre les Lecteurs en état de juger de la Piéce.

ARTICLE XXII.

DISSERTATION sur la Félicité, ou la Philosophie des Honnêtes Gens. Etrennes Littéraires. M. DCC. XLIV. *in*-8°. Pages 28.

L'Auteur de ce Livre est M^r R. D. R. dont nous avons déja donné dans ces Mémoires, ou en entier, ou par Extrait, divers Ouvrages de recherches Historiques, & de Littérature, qui préviennent en sa faveur. Celui-ci fait voir qu'il sçait allier la vraie Philosophie, la Philosophie du cœur, avec des connoissances agréables, & même utiles; mais dont l'utilité ne s'étend pas également à toutes les conditions, & qui n'intéressent pas tous

les hommes, comme le ſujet qu'il traite aujourd'hui. Dans un Avertiſſement, il déclare que *la Felicité qui fait l'objet de cette Diſſertation, eſt celle que l'homme peut poſſéder dans l'état de la Nature, & de la Société Civile, par le bon uſage qu'il fait de ſa raiſon.* Mais il ne prétend pas qu'il y borne ſes vues & ſes ſoins: il veut par la recherche de ce bonheur, l'élever à celle d'un bonheur plus ſolide & plus durable. *Cette conſidération*, dit-il, *eſt très propre à le conduire à une Félicité plus excellente, que nous ne pouvons acquérir qu'en rendant nos actions relatives à Dieu, par le bon uſage de notre liberté*, animée *par la Foi, & ſoutenue par la Grace Divine*. Langage bien différent de celui de ces prétendus Philoſophes, qui n'attendent rien que d'eux-mêmes, & qui ne ſe propoſent d'autre fin que les biens préſens.

M. D. R. entreprend dans cette Diſſertation de fixer l'idée du vrai bonheur, & d'établir les moyens

de l'acquérir. D'abord il examine divers sentimens sur la nature du bonheur. *Aristote* le faisoit consister dans la possession de tous les biens de l'esprit, du corps & de la fortune; la vertu, la science, la force, la santé, la beauté, la noblesse, l'opulence, les amis, la postérité, & par dessus tout, le contentement. Ce dernier seul auroit suffi; & la question néanmoins ne seroit pas décidée, puisqu'il resteroit à sçavoir quels sont les biens qui peuvent sûrement le procurer. Mais où le trouver cet assemblage de tous les biens? Et puis, est-il bien vrai que leur concours soit nécessaire pour rendre l'homme heureux? « La Science est » un bien, mais faut-il absolument » être Sçavant, pour être heureux? » Faut-il encore joindre la force à » la science, & les talens d'un Gla» diateur à ceux d'un homme de » Lettres? Enfin est-on exclus du » bonheur, parce qu'on l'est de la » beauté ou de la noblesse? » L'est-

n même, parce qu'on n'est p
tche ? *Solon* disoit, qu'on ne p
rien décider sur le bonheur
l'homme avant sa mort. *Ovi*
pensé comme *Solon* :

Scilicet ultima se

dit ce Poëte,

Expectanda dies homini est, beatus
Ante obitum nemo, supremaq ra debet.

Cela est vrai du bonheu
tre vie : c'est la mort qui
sure, & qui y met le sc
en quoi consiste la félic
le-ci ? Cette Sentence r
instruit pas. D'ailleurs
avoir dans la vie de
heureux mêlés de disgr
versités : il y a des j
& des tems orageux :
me heureux à la m
pas joui pour cela
constant. *La continu*
bien ne serviroit de r

Mars 1744.

homme heureux, à moins que ce ne fût tel, qu'il pût faire son heur. Mais qui peut se promet- sur la Terre un bien de cette èce ? Ceux qui nous renvoient autre monde, & qui se con- ent de nous exhorter en at- dant, à souffrir notre sort avec ence, nous donnent un fort conseil. Cependant, s'ils pré- dent exclure de celui-ci toute èce de félicité, même impar- e & passagere, leur morale est peu consolante. Pour en- ucir l'amertume, *la Poësie*, dit e Auteur, *n'a pas manqué ibellir des plus brillantes images e des biens* qu'elle nous pro- , & *dont nous n'avons ici que int-goût*; encore n'est-ce qu'en iture. Il rapporte une descrip- charmante que *Claudien* fait Champs Elysées, & il ajoûte ment : *Mais cette béatitude Cé- que la Foi constate, n'est point effort de la simple Philosophie.* Où trouver donc celle que nous

cherchons ici bas, & quel état, ou quel âge pourra nous la procurer, ou nous permettre d'en jouir? « Les enfans ne sont pas »propres à connoître la Félicité. »Ils obéissent à tous les objets qui »frappent les sens; ils passent dans »un moment de l'espérance à la »crainte, de la tristesse à la joye, »de l'amusement à l'ennui...... »Il semble que la jeunesse soit le »tems le plus délicieux de la vie. »Les ressorts sont neufs, les sen»timens sont vifs. Mais la cupi»dité est trop forte, & le juge»ment trop foible........ L'âge »mûr est un guide plus sûr: il met »un frein à nos désirs; l'expérien»ce l'éclaire, la réflexion l'accom»pagne. » Ces dispositions son plus favorables à la recherche & la possession du bonheur: ma elles ne le produisent pas par elle mêmes.

«Le sentiment qui fait consis »le bonheur dans la volupté, c »tinue M. de R. seroit assez gé

[redacted]

: goûté, Démocrite di-
u'une vie sans plaisirs,
e longue route sans Hô-
. » Mais ces plaisirs qui
:s sens, ne peuvent con-
:œur, & ils sont sujets
.eux retours.: *Nocet emp-*
voluptas.

:rtu Stoïque foule fière-
x pieds la volupté Epicu-
mais elle me rebute par
érité, & me révolte par
ıdoxes. » A qui ces rigi-
›sophes persuaderont-ils
ıntè & la maladie sont
ıdifférentes; que la dou-
pas un mal? *Locke* trou-
.les les disputes des Phi-
, qui *cherchoient si la féli-*
le dans les richesses, dans
:, dans la vertu, dans la
tion, &c. C'est, selon lui
des goûts. Or on sçait que
exquis pour les uns, sont
utans pour d'autres. Ainsi
t le plaisir de quelqu'un,
être le supplice d'un au-

tre. « De-là, cette variété d'incli-
» nations & de caractéres qu'Ho-
» race a si bien décrits dans sa
» premiére Ode à Mécéne, » dont M. R. D. R. donne ici la Traduction.

Il accorde au Philosophe Anglois que cette variété de goûts & de caractéres; *prouvent que les hommes peuvent trouver leur félicité dans différentes choses.*

Mais, pour ce qu'il ajoûte, « que
» s'il n'y a rien à espérer au de-là
» du tombeau, la conclusion se-
» roit fort juste, *mangeons & bu-*
» *vons .... car demain nous mour-*
» *rons*; » M. de R. combat ce raisonnement des libertins, bien facil à détruire, même dans la supposition de M. *Locke*. En effet, ce n'est pas précisément la jouissance d'un bien présent qui rend l'homme heureux : il faut encore qu'il puisse en jouir sans trouble & sans inquiétude. Car, s'il prévoit qu'il lui attirera des peines & des chagrins, qu'il lui en coû-

ra des regrets ; peut-on dire
u'il soit heureux en le possédant ?
il en jouit sans en craindre, sans
a prévoir les suites, c'est une stu-
idité qui le rabaisse à la condi-
on des bêtes. Oseroit-il s'ap-
laudir de cette prétendue félicité,
ui ne peut être regardée que com-
ie l'excès & le comble de la mi-
re ? De toutes ces réfléxions, no-
e Auteur conclut que le bonheur
e l'homme dans ce monde ne con-
ste, ni dans les richesses, ni dans
s plaisirs des sens, ni dans l'aus-
re vertu de *Zénon* ; mais unique-
ient dans la paix du cœur, & que
est du choix & de la modération
e nos désirs que dépend notre féli-
té. Reste à examiner par quels
oyens on peut y parvenir.

Puisque l'homme cherche natu-
ellement son bien, ce qui peut
i faire plaisir, & le contenter,
penchant nécessaire n'a rien de
auvais en soi ; & condamner les
ésirs naturels, ce seroit condam-
er la Sagesse suprême qui les a mis

en nous pour notre conservation; ce sont ces désirs qui nous portent vers les objets propres à satisfaire à nos besoins. Mais il faut en user avec modération, & nous renfermer dans les bornes de la nature & de la raison. Le feu à certaine distance nous échaufe, nous réjouit & nous ranime; senti de trop près, il nous incommode, il nous brûle. Un exercice modéré entretient la santé; s'il est violent, s'il est outré, il la détruit. Il en est de même des autres objets sensibles: ils se tournent en poison pour punir nos excès, dès que nous nous y livrons sans mesure.

Mais les passions ne connoissent point de bornes: ce qui est dit de la cupidité, de l'avarice, convient également à toutes les autres:

> Crescit amor nummi, quantum ipsa pecunia crescit.

La peinture que fait M. R. D. R. de ceux qui s'y abandonnent, n'est que trop vraie. Elle est embellie

divers traits tirés des Auteurs .iens, que celui-ci posséde par-.itement. Le voluptueux, l'homme dominé par l'amour des femmes, l'envieux, l'avare, l'ambitieux paroissent sur la Scène ; & tous ces personnages ont cela de commun, qu'ils sont extrêmes. Les passions sont par leur violence le tourment de ceux qu'elles possédent, & les remords, les troubles, les alarmes dont elles sont suivies, en sont dans ce monde même une juste punition Ce sont chez les Poëtes les Furies qui poursuivent *Oreste*, les Vautours qui devorent *Prométée* ; c'est la roue d'*Ixion*, la soif qui tourmente *Tantale*, le tonneau des *Danaïdes*, &c. Au moins est-ce la pensée de *Lucréce*. Mais ce Poëte Epicurien, cité par notre Auteur, pousse trop loin cette idée, en réduisant aux seuls maux de cette vie, les supplices que les Payens eux-mêmes font souffrir aux méchans après leur mort.

» *Certainement*, continue M. de

»R. (& c'eſt la concluſion de l'in-
»duction qu'il vient de faire,) *lorſque nous deſirons trop, nous n'entendons mal nos intérêts ; & la Loi qui nous ordonne d'être doux, charitables, patiens, ſombres, modeſtes, continens, eſt une Loi ſalutaire, tant pour la vie préſente, que pour la vie future ...... Il n'y a point*, ajoûte-t-il, *de contentement à eſpérer avec le vice ; & le premier pas qu'il faut faire pour arriver au bonheur, c'eſt de rompre tout commerce avec lui.* » Il exhorte enſuite les hommes à réſiſter courageuſement à leurs paſſions, à s'*armer du bouclier de Minerve, pour pétrifier tous ces fougueux enfans de la Cupidité*. Et pour montrer que cette victoire n'eſt pas impoſſible, il en appelle au ſentiment intérieur, au témoignage de notre conſcience. *Nous ſentons*, dit-il, *que nous avons le pouvoir de balancer le bien & le mal que nos actions doivent produire, & par conſéquent de préférer la vertu*

au vice. Nous le pouvons, & dès que nous négligeons de le faire, *nous sommes coupables.*

Mais, qu'est-ce que la vertu, dont la pratique fait notre félicité dans cette vie ? Il la fait consister dans ce qu'il appelle le *Bien naturel.* « Une juste mesure de ce » Bien, c'est la vertu ; une fausse » mesure, c'est le vice. J'appelle, » *dit-il*, bien naturel tout ce qui » peut conserver l'union de l'esprit avec le corps. Tout ce qui » tend à rompre cette union, n'est » point un bien naturel Ce n'est » point un bien naturel que de se » donner la mort ; » & selon les lumiéres & les principes de la droite raison, il n'y a ni vertu, ni constance, ni fermeté dans cette action, parce qu'elle détruit l'union de l'esprit & du corps, sans laquelle il ne peut y avoir pour l'homme aucun bien dans ce monde. Il ajoûte qu'il faut de la fermeté & du courage, pour supporter les maux de cette vie. S'en dé-

livrer par une mort volontaire & anticipée, c'est lâcheté, c'est foiblesse, c'est un acte de désespoir contraire à la confiance, à l'espérance que nous devons avoir en l'Etre Tout puissant, Auteur de tous les biens. Ce n'est pas non plus un bien naturel de se livrer aux passions : ce que nous avons dit sur ce sujet, & plus encore l'expérience le fait assez sentir.

Enfin, après quelques développemens de ce principe, ou de cette définition de la vertu, M. R. D. R. reprend ainsi. « Voilà l'idée » du *Bien naturel* : c'est la nature » elle-même, renfermée dans de » justes limites ; c'est ce juste mi» lieu, placé entre les vices extrê» mes.

Virtus est medium vitiorum, & utrinque reductum.

Cette vertu, cette modération nous éloigne des extrêmités vicieuses, est ce qui produit la tranquillité, la paix du cœur

ıoi consiste immédiatement la
licité. Au reste on peut se la pro-
ırer dans tous les états. La pau-
/reté, la bassesse, l'obscurité n'en
excluent pas : la grandeur, les ri-
chesses, les plaisirs, les honneurs,
n'en assûrent point la possession.
Mais dans quelque état qu'il se
trouve, l'*homme qui* sçait *se borner*,
qui sçait *rendre ses actions confor-
mes à l'ordre de la nature*, *peut être
heureux*.

L'Auteur prévient ici une ob-
jection qu'on pourroit lui faire.
Selon vos principes, dira-t-on,
nous sommes donc les seuls Arti-
sans de notre bonheur, & il ne
tient qu'à nous d'être heureux. Il
répond que le bonheur dont il
parle, le bonheur de cette vie,
n'est point un bonheur parfait qui
nous mette à couvert des accidens
qui peuvent le troubler : que le
Sage trouve dans sa raison de quoi
tempérer l'amertume de sa peine :
que préparé à tous les événemens,
il n'est point surpris par l'adversi-

té, & il la soutient avec constance. *Je ne sçaurois dire*, continue-t-il, *ce malheur ne m'arrivera jamais : mais lorsque je dis, je ne mentirai jamais, je ne tromperai, je ne trahirai personne, non seulement je puis le dire, mais l'effectuer. Or il n'y a ni richesse, ni noblesse, ni dignité, ni grandeur, qui apporte tant de sécurité & de douceur à la vie de l'homme, que d'avoir le cœur exempt de mauvais désirs. C'est la source de la vraie félicité*, &c. Voilà les biens qui dépendent de nous, & qui peuvent nous consoler des maux qui n'en dépendent pas.

Enfin il est bon de considérer qu'il y a souvent plus d'opinion que de réalité dans les maux dont nous nous plaignons. Nous ne sommes malheureux que par comparaison, par la vue de l'état plus fortuné d'où nous sommes déchus, ou de celui où nous aspirons. C'est notre ambition, c'est l'envie que nous portons à ceux qui jouissent

une fortune heureuse ; ce sont
os passions qui font notre tour-
ment. Mais jettons les yeux sur
ceux que le sort a moins épargnés
que nous : nous trouverons de
quoi adoucir la rigueur du nôtre.
Telles sont les Leçons de sagesse
que donne M. R. D. R. dans cette
Dissertation. Il la finit par une
courte récapitulation, qui en est
une juste Analyse.

C'est dans la paix du cœur que
consiste la félicité : la vertu seule
peut produire cette paix. Les maux
qui peuvent la troubler, sont sou-
mis à notre volonté, ou ils n'en
dépendent pas. Les premiers sont
des passions ou des préjugés : nous
pouvons les vaincre ou les dissiper
par la force de la raison. Les se-
conds sont les accidens ausquels
tous les hommes sont sujets : mais
le sage, l'homme vertueux en est
moins troublé qu'un autre. Ainsi,
l'homme le plus raisonnable, le
plus vertueux sera toujours le plus
heureux, le plus content. Il faut

se souvenir que M. de R. parle ici simplement en Philosophe, sans préjudice, & sans exclusion des secours que la Religion fournit, & sans lesquels il faut convenir que la Philosophie seroit une foible ressource dans bien des circonstances, & des situations où l'on peut se trouver.

ARTICLE XXIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

ON a réimprimé les *Elémens de la Philosophie de* Newton, sous ce Titre ; *Elémens de la Philosophie de* Newton, *contenant la Métaphysique ; la Théorie de la Lumière, & celle du Monde. Par M.*

de Voltaire, *de la Société Royale de* Londres. *Nouvelle Edition, A* Londres. M.DCC.XLIV. *in*-8°.

On voit à la tête un *Avant-Propos*, adressé à Madame la Marquise *du Chastelet*, différent de celui que l'Auteur avoit mis à l'Edition de 1738. On y annonce la Métaphysique de *Newton*, qui vient immédiatement après, & qui est fort courte; la Physique de ce Philosophe occupe le reste du Volume. Cette Edition est assez différente des précédentes, pour être recherchée de ceux mêmes qui ont les premiéres.

DE GENEVE.

Je vous ai parlé autrefois du *Journal Helvétique*, qui s'imprime depuis dix ou douze ans à *Neuchatel* en *Suisse*. Je sçai qu'il ne parvient pas jusqu'à vous. C'est ce qui m'engage, lorsque j'y trouve quelques Articles relatifs à vos *Mémoires*, à vous les communiquer. *

* Mém. de Trév. Avr. 1743, P. 705.

En voici un de ce genre. Dans le mois de Janvier de ce *Journal* de *Neuchâtel*, un Anonyme a donné une Dissertation sur l'*Origine des Etrennes*. Il parle d'abord des Auteurs qui ont travaillé sur cette matiére. Il met à la tête *Lipenius*, qui publia en 1670, un Traité fort étendu sur ce sujet. Il indique aussi une Brochure de l'Antiquaire *Spon*. Mais il fait sur-tout un honnête mention d'une jolie petite Piéce du P. *Tournemine*, qu'il présenta pour Etrennes à M. le Prince au commencement de 1704, & qui est inserée dans vos Mémoires. * Il y a seulement un Art. sur quoi l'Anonyme n'est pas du sentiment de ce Sçavant Religieux. C'est ce dont je dois vous rendre compte.

On a un Canon du Concile d'Auxerre, tenu l'an 588, qui est si sévére contre les Etrennes, qu'il va jusqu'à leur donner le Titre de *Diaboliques*. Voici comment il est conçu. *Non liceat Kalendis Janua-*

* Janvier 1704, Page 119.

riis Vetula aut Cervola facere, vel Strenas diabolicas. Le P. *Sirmond* nous a un peu débrouillé ce Canon. Il dit que *Vetula* est mis là pour *Vitula*, une Genisse, & *Cervola*, pour *Cervula*, une petite Biche; & que le Concile défendoit de se revêtir de la peau, ou de la dépouille de ces animaux dans les Mascarades que l'on faisoit dans ce tems-là, ausquelles ont succédé celles du Carnaval. Mais le P. *Tournemine* n'est pas du sentiment de son confrere. Il croit qu'il s'agit dans ce Canon d'un cas beaucoup plus grave, & qui méritoit beaucoup mieux les anathêmes du Concile qu'un simple travestissement: *Vitula facere*, dit-il, ne se trouvera pas ailleurs pour dire, *prendre la figure d'une Génisse*; il faudroit *Vitulam facere*. Il faut donc donner un autre sens à ce Canon, & dire qu'il a défendu de faire le premier jour de l'an des sacrifices de Génisse ou de Biche. C'est le sens propre de ces

mots, *Vitulâ facere.* Virgile les a employés de cette maniére ;

Cum faciam vitulâ pro frugibus.

Il est naturel que les Conciles se soient occupés à détruire les restes d'Idolatrie. Les *Etrénes* jointes à de semblables sacrifices, pouvoient donc être appellées véritablement *diaboliques.*

L'Anonyme après avoir reconnu que cette explication est fort ingénieuse, doute cependant qu'elle rende bien l'intention du Concile. La raison prise de ce que les termes du Canon seroient du meilleur Latin, ne le frappe pas. « Il » ne faut pas chercher cette pureté » de stile, dit-il ; dans les Auteurs » Ecclésiastiques du bas Empire. » C'est vouloir *perdre son Latin*, » que de leur donner pour ré» gle les façons de parler de Vir» gile, ou de quelqu'autre Ecri» vain du siécle d'Auguste. D'ail» leurs, on trouve divers autres » passages d'Auteurs, qui ont écrit

„à peu près dans le tems du Con-
„cile d'Auxerre, qui fixent au tra-
„vertissement le sens de ce Canon,
„& qui ne conviennent nullement
„au sacrifice. Le P. Sirmond avoit
„cité un vieux Livre *Penitenciel*
„de l'Eglise d'Anjou, conçu en
„ces termes ; *Si quis in Calendis Ja-*
„*nuariis in* Cervolo, *& in* Vetula
„*vadet, tribus annis pœniteat.* On
„parle de ceux qui marchent, ou
„qui se proménent en *Biche*, ou
„en *Génisse*. Ici l'idée de sacrifice
„disparoît entiérement, & l'on
„n'y apperçoit que la simple dé-
„pouille de ces animaux. Les nou-
„veaux Editeurs *du Glossaire de du*
„*Cange*, fournissent encore des au-
„torités qui ne sçauroient souffrir
„le sens de sacrifice. Ils remarquent
„d'abord que l'on trouve égale-
„ment dans les Auteurs de ce tems-
„là *Cervulus*, ou *Cervula*. L'un
„d'eux dit en parlant des folies,
„qu'on faisoit à la Fête des Calen-
„des, *Quidam assumunt capita bes-*
„*tiarum* ; il y a bien apparence que

»cela signifie qu'il y avoit des gens »qui se coëfoient d'une tête de »Cerf. Un autre Auteur demande, »*comment des hommes douez de rai-* »*son, peuvent se transformer ainsi* »*en Bêtes sauvages.* Cela semble »tout à fait fixer le sens de ces »mots obscurs, *facere Cervulos,* »ou *Cervulas.* Pour l'autre Arti- »cle, qui est *facere Vetulam*, les »nouveaux Editeurs croyent que »ces mots signifient, *faire la Vieil-* »*le.* Ils citent pour cela un Auteur »Ecclésiastique, qui décrivant ces »Fêtes licentieuses, dit que *les* »*hommes se déguisoient en femmes.* »Ce qui semble appuyer cette ex- »plication, ajoûtent-ils, c'est »qu'encore aujourd'hui, pendant »le Carnaval, les enfans se met- »tent aux trousses des Masques, & les poursuivent en criant, *Il a* »*fait la Vieille.*» Je vous prie de remarquer que je vous écris ceci pendant le Carnaval. La matiére est de saison; cela doit me servir d'excuse au cas que vous trouviez

que je me ſuis un peu trop étendu ſur cet article.

Voici des Animaux d'une toute autre eſpéce, & qui vont donner encore plus de tablature aux Sçavans que *Cervola & Vetula*. Vous avez oüi parler de ce *Polipe*, découvert depuis quelque tems en Hollande, qui étant coupé en pluſieurs morceaux, chacun reproduit un Animal entier. Cette découverte eſt dûe inconteſtablement à un de nos Génévois, nommé Monſieur *Tremblai*, qui eſt depuis quelques années à la Haye, chez Monſieur le Comte de Bintinck, Seigneur qui a auſſi beaucoup de goût pour l'Hiſtoire Naturelle. Ce Ver aquatique a très-peu de mouvement; & pendant quelque tems notre Obſervateur fut tenté de le ranger ſimplement parmi les Plantes ſenſitives. Dans cette ſuppoſition il n'y avoit rien de ſurprenant à le voir revenir de bouture. Mais après un plus long examen, il a été

prouvé que c'est un véritable Animal. Monsieur *Tremblai* va publier incessamment le Recueil de ses Observations sur un Insecte si singulier.

Il fit part de bonne heure de sa découverte à Monsieur *Bonnet*, jeune Avocat de notre Ville, qui a aussi beaucoup de dextérité pour les observations de ce genre. Il n'a point pu trouver dans nos quartiers le petit Animal Holandois; mais il a trouvé trois ou quatre sortes de Vers terrestres ou aquatiques, qui coupez par tronçons, redonnent de même un animal entier. Il a fait aussi des découvertes très-particuliéres sur les Pucerons, dont M. de *Reaumur* a deja annoncé une partie dans son *Histoire des Insectes*. En dernier lieu notre jeune Observateur a enfin beaucoup travaillé sur le *Tænia* des Latins, ou le Ver Solitaire. Il est en état de nous faire mieux connoître ce bizare animal que l'on ne l'a fait jusqu'ici. Il s'est

trouvé dans des circonstances très-favorables pour cela. Il y a environ cinq ou six mois qu'il passa dans notre Ville un Médecin qui avoit un reméde infaillible pour expulser ce vilain hôte. Dans moins de vingt-quatre heures il le débusquoit de son gîte. Nous tacherons d'engager Monsieur *Bonnet* à donner au Public ses Observations, qui ne peuvent que lui faire beaucoup d'honneur.

FRANCE.

DE MONTAUBAN.

M. l'Evêque de Montauban, ayant destiné la somme de deux cent cinquante livres, pour donner un Prix de pareille valeur à celui, qui, au jugement de la Société Littéraire, établie dans cette Ville par permission du Roi, se trouvera avoir fait le meilleur Discours sur un sujet relatif a quel-

que point de Morale, tiré des Livres Saints, suivant l'usage de l'Académie Françoise. La Société Littéraire a cru nécessaire d'avertir le Public, qu'elle distribuera ce Prix pour la premiére fois le 25 Août prochain, Fête de S. Louis Roi de France.

Le sujet de ce Discours sera pour l'année 1744. LA VANITÉ DES SCIENCES SANS LA RELIGION, conformément à ces paroles de l'Ecriture : *Vani autem sunt omnes homnes in quibus non subest scientia Dei.* Sap. Cap. 13. ℣. 1.

Toute sorte de personnes, de quelque qualité qu'elles soient, seront reçuës à prétendre à ce Prix, hors les Membres de la Société Littéraire qui en doivent être les Juges.

Les Discours ne seront tout au plus que de demi-heure de lecture, & finiront toujours par une courte Priére à J. C. Ceux qui en auront composé, les feront remettre dans tout le mois de Juin pro-

ıain, entre les mains de M. *de ernoy*, Sécrétaire perpétuel de la ,ociété Littéraire, en ſa Maiſon, rue Montmurat ; ou en ſon abſence à M. *Foreſtier*, Avocat à la Cour des Aydes, en ſa Maiſon, rue Montmurat. On n'en recevra aucun qui n'aye une approbation ſignée de deux Docteurs en Théologie. Les Auteurs n'y mettront point leur nom ; mais ſeulement une marque ou paraphe, avec un paſſage de l'Ecriture Sainte, ou d'un Pere de l'Egliſe, qu'on écrira auſſi ſur le Regiſtre du Sécrétaire de la Société.

Le Prix ne ſera néanmoins dé:ivré à aucun qu'il ne ſe nomme, & qu'il ne ſe préſente en perſon:e ou par Procureur, pour le re:evoir, & pour ſigner le Diſcours.

Le Prix ſera une MÉDAILLE D'OR, REPRÉSENTANT S. MICHEL, ıvec cette Legende, *Quis ut Deus.*

Le ſujet du Diſcours ſera à l'aenir publié un an avant la diſtriution du Prix : mais on a voulu

commencer cette année :
des bienfaits de M. l'Evê(
Montauban, & répondre |
empressement à son amour p
Beaux Arts, & à son zéle po
progrès.

La Société Littéraire ave
Auteurs d'adresser trois co
leurs Ouvrages, & d'affran
paquets qui seront envoye:
poste, sans quoi les Ouvr:
seront point admis au conc

DE PARIS.

La *Merope* de M. de *V*
après avoir eu de grands :
dissemens dans les représem
vient d'être imprimée en
in-8°., très-proprement, (
correctement chez *Prault* f.
ce Titre : *La Mérope Fra*
avec quelques petites Piéces
térature. A Paris, *chez* Pra
Quai de Conti, &c. M
XLIV.

Les Piéces de Littérat
Mars 1744.

accompagnent la *Mérope*, ſont premiérement, une Lettre à M. le Marquis *Maffei*, dans laquelle, en rendant à cet illuſtre Auteur la juſtice qui lui eſt due, M. de Voltaire rapporte les raiſons qui l'ont empêché de ſuivre par-tout ſon modéle. Le goût différent des Nations aſſujétit les Ecrivains, & leur impoſe une ſorte de néceſſité de s'y conformer.

2°. Une autre *Lettre ſur l'eſprit.* »Ce qu'on appelle eſprit, dit M. »*de Voltaire*, eſt tantôt une com»paraiſon nouvelle, tantôt une al»luſion fine : ici l'abus d'un mot »qu'on préſente dans un ſens, & »qu'on laiſſe entendre dans un au»tre; là un rapport délicat entre »deux idées peu communes : c'eſt »une métaphore ſinguliére ; c'eſt »une recherche de ce qu'un objet »ne préſente pas d'abord, mais »de ce qui eſt en effet dans lui; »c'eſt l'art, ou de réunir deux cho»ſes éloignées, ou de diviſer deux »choſes qui paroiſſent ſe joindre,

» ou de les oppoſer l'une à l'autre ;
» c'eſt celui de ne dire qu'à moitié
» ſa penſée, pour la laiſſer devi-
» ner. » C'eſt toute cette affecta-
tion, cette recherche de penſées, que M. *de Voltaire* condamne, du moins *dans les grands Ouvrages, faits pour instruire, ou pour toucher.*

3°. La troiſiéme Piéce a pour Titre : *Conſidérations ſur l'Hiſtoire.* M. de Voltaire voudroit qu'au lieu de s'arrêter à donner ſcrupuleuſement des dates, à détailler des faits peu importans, on écrivît l'Hiſtoire en Philoſophe & en Politique, qu'on fît connoître les forces d'un Etat, ou ſon affoibliſſement, les cauſes de l'un & de l'autre, le progrès, ou la décadence des Arts, &c.

4°. La quatriéme Piéce eſt une *Lettre à M.* Norberg, *Chapelain du Roi de* Suede, Charles *XII, Auteur de l'Hiſtoire de ce Monarque. A* Londres 1744. C'eſt une Critique de cette *Hiſtoire*, & une défenſe de celle de M. *de Voltaire.*

Mars 1744.

plaint auſſi de la maniére
I. *Norberg* a parlé de ceux
travaillé ſur le même ſujet.

ſur les Hiéroglyphes des
ns, *où l'on voit l'origine &*
ès du langage & de l'écritu-
tiquité des Sciences en Egyp-
l'origine du culte des Ani-
Traduit de l'Anglois de M.
thon, *avec des Obſerva-*
r l'antiquité des Hiérogly-
ientifiques, & des Remar-
r la Chronologie, & ſur la
Ecriture des Chinois. *A*
chez Hippolyte-Louis Gue-
S. Jacques, *vis-à-vis les*
ins, *à S.* Thomas d'Aquin.
C. XLIV. Deux Volumes

Titre de cet Ouvrage an-
ne Littérature curieuſe, &
goût s'eſt réveillé en *En-*
puis quelque tems, & en
ier en *France.* Nous en
ns l'Extrait le plutôt qu'il
a poſſible.

1744.

La Traduction du Livre de S. *Augustin de la Grace & du Libre Arbitre*, & des deux Lettres du S. Docteur à *Valentin*, & à ses Moines; avec des Notes, par M. l'Evêque de *Marseille*, dont nous avons parlé dans les Journaux précédens, se vend à *Paris*, chez *Hippolyte-Louis Guérin*, Libraire, rue S. Jacques, à S. *Thomas d'Aquin*.

Le Gras, Libraire, Grande Salle du Palais à Paris, a mis en vente depuis peu une nouvelle Edition considérablement augmentée du Traité des Matiéres Criminelles, suivant l'Ordonnance de 1670 avec tous les Edits, Arrêts, & Réglemens rendus sur cette matiére. Par M. Guy du Rousseau de la Combe, Avocat au Parlement, I. Vol. *in*-4°. du prix de 10 livres relié.

Le Catalogue des Rôles Gascons, *Mars* 1744.

Normans, & François, conservés dans les Archives de la Tour de Londres, dont nous avons annoncé l'impression, se distribuent chez *Barrois* fils, Quai des *Augustins*, en deux Volumes *in-folio*. Nous avons marqué de quelle utilité ils peuvent être à ceux qui ont des biens dans les Provinces de *France*, possédées autrefois par les *Anglois*.

TABLE DES ARTICLES du mois de Mars 1744.

ART. XV. Histoire Générale des Auteurs Sacrés & Ecclésiastiques. Par Dom *Ceillier*. 391

ART. XVI. Conjectures Physiques sur la cause, la nature, & les propriétés du Sel Marin. Par le P. Valois, J. 430

ART. XVII. Lettre de l'Auteur de la double Traduction Littérale & Poëtique des Pseaumes de David, &c. 462

ART. XVIII. Histoire de la Vie de *Cicéron*. 469
ART. XIX. Sermons du P. Bretonneau, de la Compagnie de Jesus. 500
ART. XX. Essai de Géographie pour les Commençans.
ART. XXI. De Amore Patriæ Oratio habita in Collegio Lud. Mag. à J. B. Geofroy, &c. 527
ART. XXII. Dissertation sur la Félicité, &c. 541
ART. XXIII. Nouvelles Littéraires. 558

Errata pour le mois de Février 1744.

PAge 201, ligne 2. 1660. *lisez*, 1560.
Ibid. lig. 19. dans lesquelles le terme de frere ne se trouve pas, *lisez*, dans lesquelles ces mots, ont été Dominiquains, ne se trouvent pas.
Ibid. lig. 25. d'un Roi, où ce terme ait été inséré, *lisez*, d'un Roi qui aura pû demander les Bulles du Prélat sous la qualité de Messire.
307. lig. premiere, préjugé de sa fin.
Mars 1744.

cérité, *lisez*, en faveur de sa sincérité.
321. lig. 21. Malesta, *lisez*, Malatesta.
346. lig. 24. de celle, *lisez*, à celle.
367. lig. 22. & 24. *Juif*, lisez, Juifs.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de ROBUSTEL, rue de